



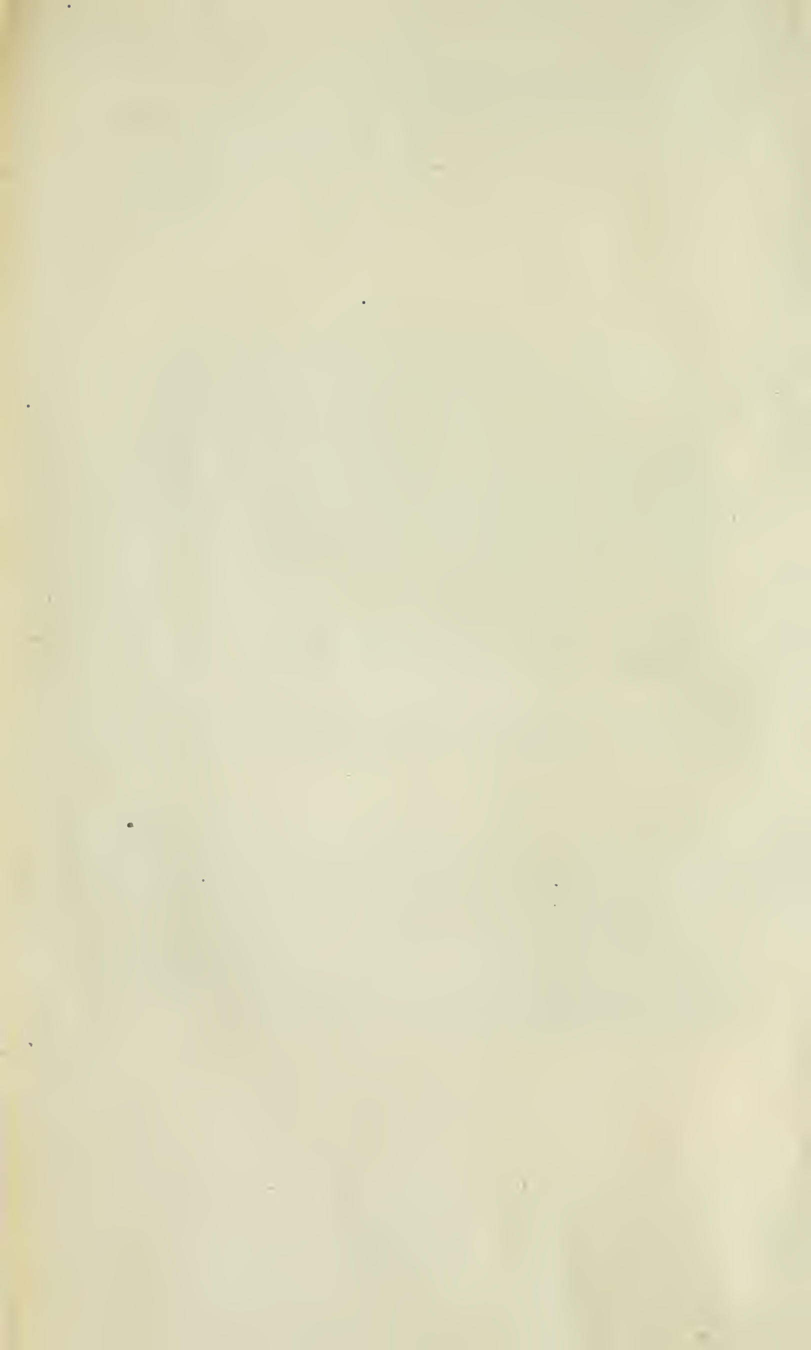
[2 vols reliés en 1]
1) Mémoire à consulter
2) Jésuites Modernes

Edition originale d'un livre qui a eu 8 éditions la même année (1826) et troublé toute la France - Montlosier est à l'origine du Mythe de "la Congrégation" qu'on retrouve partout, même dans Stendhal -

Voir la thèse de Bertier de Sauvigny (1948) chap. XI (p. 353-407)

"in fine" cahiers mal placés" → 304

Le Second ouvrage qui fait suite à la page 339 →, et intitulé "les Jésuites Modernes" (1826), est un répertoire des Pères faisant partie de "la Congrégation" !



MÉMOIRE

A CONSULTER.

Cet Ouvrage se trouve

A Bruxelles,

CHEZ GRIGNON,

MAISON BAUDOUIN FRÈRES.



IMPRIMERIE DE J. TASTU,

RUE DE VAUGIRARD, N. 36.

❀

MÉMOIRE
A CONSULTER
SUR UN SYSTÈME
RELIGIEUX ET POLITIQUE,

TENDANT

A RENVERSER LA RELIGION,
LA SOCIÉTÉ ET LE TRONE;

PAR

M. le Comte de Montlosier.



Multa dies variusque labor mutabilis ævi
Rettulit in melius, multos alterna revisens
Lusit, et in solido rursùs fortuna locavit.
VIRGIL.



PARIS.

AMBROISE DUPONT ET RORET, LIBRAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, N. 37.
MOUTARDIER ET COMPAGNIE,
RUE GIT-LE-COEUR, N. 4.



1826.

MÉMOIRE A CONSULTER

SUR

UN SYSTÈME

RELIGIEUX ET POLITIQUE,

TENDANT

A RENVERSER LA RELIGION,

LA SOCIÉTÉ ET LE TRONE.

INTRODUCTION.

Un vaste système, tranchons le mot, une vaste conspiration contre la religion, contre le Roi, contre la société, s'est élevée. Je l'ai aperçue à son origine, je l'ai suivie dans ses progrès, je la vois au moment de nous couvrir de ruines. Cette situation m'étant connue, selon ma conscience je dois la combattre; selon nos lois je dois la révéler.

Toutefois, pour combattre, comme il faut des armes; pour révéler, comme il faut ex-

MÉMOIRE A CONSULTER

SUR

UN SYSTÈME

RELIGIEUX ET POLITIQUE,

TENDANT

A RENVERSER LA RELIGION,

LA SOCIÉTÉ ET LE TRONE.

INTRODUCTION.

Un vaste système, tranchons le mot, une vaste conspiration contre la religion, contre le Roi, contre la société, s'est élevée. Je l'ai aperçue à son origine, je l'ai suivie dans ses progrès, je la vois au moment de nous couvrir de ruines. Cette situation m'étant connue, selon ma conscience je dois la combattre; selon nos lois je dois la révéler.

Toutefois, pour combattre, comme il faut des armes; pour révéler, comme il faut ex-

poser et faire comprendre, sur ces deux points je me trouve également embarrassé.

Et d'abord, à ce mot de conspiration, on me demande si j'ai connaissance de quelque trame d'un prince étranger, méditant de s'emparer de la France ou d'une partie de son territoire; on me demande si j'ai connaissance, contre la personne de nos princes, de quelque projet sinistre, au dehors du palais ou au dedans.

Rien de tout cela. En même temps que la conspiration que j'ai à dénoncer est effrayante par ses progrès, elle est toute nouvelle par son caractère. Les trames de cette espèce sont ourdies, en général, par des hommes pervers avec des moyens pervers; celle que je désigne est ourdie par des hommes saints, au milieu des choses saintes. Quel succès puis-je espérer! C'est la vertu que je vais accuser de crime, c'est la piété que je vais montrer nous menant à l'irréligion, c'est la fidélité que j'accuserai de nous conduire à la révolte. Et alors, comme dans la liste de mes conjurés, on pourra voir le premier personnage de la chrétienté, celui que tout le monde appelle *Sa Sainteté*, et qui est en effet la

sainteté même ; comme il sera question d'un ordre religieux qui a pu, dit-on, autrefois, commettre quelques fautes, mais qui est venu de lui-même se rétablir en France à l'effet de les réparer ; comme il sera question d'une ligue pieuse, formée dans nos mauvais temps pour la défense de l'autel et du trône, et qui aujourd'hui ne veut se maintenir que dans le dessein de les conserver ; comme il sera question d'un grand nombre de prélats et de bons prêtres, dignes confesseurs de la foi dans les temps révolutionnaires, et prêts encore à verser leur sang pour elle, on ne sait quel nom donner à mon entreprise ; on me demande si, au lieu d'une conspiration contre la religion, contre le Roi, contre la société, ce n'est pas plutôt une conspiration en leur faveur que je veux signaler.

Ici même on aperçoit un point important de la cause. On peut demander si, dans un état social régulier, il est permis à une collection particulière de citoyens de s'incorporer, de s'enrégimenter, de se combiner et de composer entre eux, sans l'autorisation de l'État, des règles, des signes de reconnaissance, des points de ralliement pour une

cause pieuse quelle qu'elle puisse être. Quand cette question soumise à MM. les jurisconsultes aura été décidée par eux en principe, ils auront à examiner, d'après les lois actuelles de l'État, ce qui est ou ce qui n'est pas licite en ce genre.

Relativement à la sainteté des pontifes, si nous nous en rapportons aux documens de l'histoire, on peut douter qu'elle ait toujours été à l'abri d'attentats sur la domination de nos rois. Au temps présent, nous verrons s'il n'y a pas déjà par la doctrine des tentatives commencées; que dis-je! des formules toutes dressées.

En ce qui concerne un certain ordre religieux, il faudra voir si, à raison de la situation actuelle de la France, il peut être souffert parmi nous; si, par sa nature, il peut être toléré chez aucun peuple. Il faudra voir surtout si, à raison des anciennes lois qui l'ont abrogé, ce n'est pas un scandale que l'audace avec laquelle il est venu se rétablir.

Enfin, à l'égard de ces bons prêtres objet de mon respect, et que je vais pourtant accuser fortement, il ne s'agit pas de savoir

s'ils ont la pensée d'une infidélité envers l'État et envers le Roi : jugés sur la question intentionnelle non-seulement on les absoudrait, peut-être même on leur décernerait des couronnes. Toutefois il s'agit de savoir si les actes qu'ils se permettent, si la ligne sur laquelle ils se dirigent, ne conduisent pas la religion et la France à sa perte.

Si les jurisconsultes de France à qui cet écrit est adressé adoptent cette crainte, mon dessein, quelles qu'en puissent être les suites, est arrêté. Pendant quarante ans de ma vie je n'ai cessé de combattre des opinions populaires toutes couvertes du sang de Louis XVI et de Charles Ier. Je ne ferai pas plus de grâce à une opinion religieuse égarée, couverte du sang d'Henri IV et d'Henri III. Royalistes fidèles, nous pûmes succomber en 1789; la révolution avait emporté avec la monarchie les magistrats et les lois. Aujourd'hui que la monarchie est rétablie, aujourd'hui que les magistrats et les lois veillent auprès du souverain, succomberons-nous de même ?

Au milieu de ces inquiétudes, deux arrêts de la Cour royale de Paris qui sont inter-

venus, ont pu ranimer le courage et faire concevoir des espérances. Malheureusement, par le peu de traces qu'ils ont laissées, par le spectacle qu'ils ont présenté, par les intrigues qu'ils ont mises à découvert, ils ont donné lieu à de nouvelles inquiétudes. Il faut connaître à ce sujet le plan qui a été conçu.

Ceux qui nous ont donné les congrégations, les jésuites, l'ultramontanisme et la domination des prêtres, ont imaginé, comme une chose merveilleuse, de commander pour ces inventions le même respect que pour la religion. Cette ineptie exploitée avec beaucoup de talent a obtenu ses fins; il en est résulté que pour une grande partie de la France religieuse, la religion et les congrégations, la religion et les jésuites, la religion et l'ultramontanisme, la religion et les refus de sépulture ont été une seule et même chose : dès-lors, ce qui restait d'impiété en France a conçu des espérances; de tous côtés elle s'est mise en mouvement : deux journaux ont été accusés de la seconder.

Je m'expliquerai franchement sur ces journaux. Je ne les appellerai pas *révolutionnaires* : j'ai eu ce tort-là une fois ; j'ac-

cepte à cet égard la réprimande qu'ils m'ont faite, et je les en remercie. Mais il n'en est pas moins vrai qu'habitués depuis long-temps à se rendre les interprètes des opinions ainsi que des intérêts émanés de la révolution, leurs attaques contre le *système* actuel passaient d'autant mieux pour des attaques irréligieuses, que, d'un côté, l'ancienne couleur de ces feuilles donnait des soupçons, et que, d'un autre côté, le *système* était présenté comme la religion même.

Dans cette position, où la religion placée dans les jésuites était si facilement attaquée, les chefs du *système* ont été justement effrayés. Obstinés à tenir ensemble leurs jésuites et la religion, ils se sont mis à noter jour par jour, dans les journaux, les inconvenances qui pouvaient leur échapper, et ils en ont fait une masse pour un procès de tendance : procès dont l'objet le plus apparent était sans doute le maintien du respect pour la religion, mais dont l'objet, beaucoup plus important peut-être, était le maintien de leur système.

L'artifice de cette combinaison n'a point échappé au public. S'il a soupçonné que dans

les attaques de deux journaux contre l'ultramontanisme et contre les jésuites, il entrait quelque intention irréligieuse, il a vu encore mieux dans la défense de M. Bellart et de M. de Broë, en faveur de la religion, un intérêt plus sérieux en faveur des jésuites et de la souveraineté du pape. Tout arrêt contre les deux journaux était d'avance interprété dans ce sens.

Entre ces mensonges vernissés d'un peu de vérité, la Cour royale qui ne voulait ni abandonner la religion, ni adopter les jésuites, a pu se trouver embarrassée. Elle a commencé, dans l'intérêt de la religion, par semoncer les journaux pour leur manque de respect envers les choses saintes; mais en même temps elle a ouvert le sépulcre où se tenaient cachés les véritables objets de la cause. Elle a mis au grand jour les scandales que le ministère public tenait dans l'ombre, tandis qu'il produisait avec éclat des inconvenances et des imprudences.

Sans doute ces deux arrêts ont de l'importance; sans doute ils ont rassuré à beaucoup d'égards nos consciences ainsi que nos vieilles fidélités. Cependant, comme ils n'ont

fait que signaler les désordres au lieu de les poursuivre, le scandale d'impunité qu'ils ont proclamé est venu s'ajouter aux autres scandales. Avant les arrêts, je me proposais de dénoncer les délits ; point du tout, c'est la Cour royale qui les dénonce, et elle se contente de les dénoncer. Les magistrats connaissent les lois, puisqu'ils les invoquent ; les délits, puisqu'ils les signalent ; et cependant les délits continuent à subsister au milieu des lois qui les frappent et des magistrats qui les accusent.

Cette situation qui révèle une singulière constitution sociale, révèle en même temps de nouveaux coupables et de nouveaux délits. Au milieu de ces difficultés, Rome fut un jour très-heureuse. Il s'ouvre dans ses campagnes un gouffre où un citoyen peut se précipiter pour la sauver. Messieurs les jurisconsultes, où est le gouffre ? Au milieu de nos dangers, où sont les moyens de salut? Que peut-on faire avec des lois qui n'ont point de parole et des magistrats qui n'ont point d'action ? Quelle est cétte puissance mystérieuse qui plane sur nos lois pour les faire taire, sur nos magistrats pour les para-

lyser ? L'imagination s'étonne et demeure en suspens.

Dans cette situation, n'existe-t-il, comme on le dit, d'autres ressources que la liberté de la presse et le droit de pétition ? Si, par la nature même du mal, les avenues de l'opinion sont de tous côtés circonvenues ; si, par la même raison, les deux chambres sont prévenues et comme barricadées, quelle autre ressource reste-t-il que celle des moyens juridiques ? Dans le fait, comme les calamités que je dénonce ne sont point des nouveautés, comme je n'ai point à appeler à leur égard de la part du législateur des dispositions nouvelles ; en un mot, comme ce sont des délits, c'est-à-dire des infractions à des lois établies, c'est manifestement la voie judiciaire qui me paraît ouverte.

Cette première solution fixée, comme depuis long-temps les délits que j'accuse ne sont, de la part des magistrats, l'objet d'aucune attention, et que quelquefois on pourrait croire qu'ils sont vus par le gouvernement avec complaisance ; d'un autre côté, comme les délinquans, loin de figurer dans un ordre de personnes que peut at-

teindre la déconsidération, sont placés au contraire dans un rang éminent, il pourrait s'établir dans l'opinion, que des lois faites pour d'autres circonstances et d'autres temps sont aujourd'hui sans application et sans valeur, d'où l'on conclurait que sans les abroger positivement, il est permis de continuer à les laisser tomber en désuétude.

Il m'importe d'effacer cette impression. Après avoir montré comment, pendant un certain laps de temps, ces lois n'ont pu être susceptibles d'exécution, je montrerai comment au temps présent (tout différent des temps passés), ce que j'ai appelé calamité mérite réellement ce nom, et comment se trouve menacée par-là la France religieuse et sociale.

En ce point même obligé de toucher à l'ordre religieux pour en élaguer des rameaux vénéneux ou parasites, j'ai à craindre par une censure, qui quelquefois devra être forte, d'affaiblir le respect qui lui appartient. Pour éviter cet inconvénient, il m'a paru indispensable de montrer en opposition au mauvais esprit que j'aurai signalé, le véri-

table esprit du christianisme, ainsi que le véritable caractère du prêtre.

Dans cette part diverse que j'aurai à distribuer d'accusation et d'excuse, de dureté et de ménagement, on ne croira pas, j'espère, que les excuses et les ménagemens soient de ma part une simple précaution oratoire. Ce soin de respect m'est commandé par l'équité envers les ministres de la religion, ainsi qu'envers les dépositaires de l'autorité ; il m'est commandé de même envers les magistrats des Cours royales ainsi qu'envers le ministère public.

A l'égard de celui-ci, il serait rigoureux de dire que formant autrefois un office, aujourd'hui une simple commission, il n'a plus la même énergie pour ses devoirs. Les anciens procureurs-généraux ainsi que les anciens conseillers au parlement qui avaient des offices inamovibles, n'en étaient pas moins accessibles aux rigueurs de l'autorité. Envoyés par des lettres de cachet à la Bastille ou en exil, ils ont su opposer, quand il a fallu, une résistance que leur devoir prescrivait.

J'aime à croire qu'il en serait de même

aujourd'hui. La négligence du ministère public relativement aux délits que j'ai signalés, me paraît provenir d'une autre cause. Il peut croire que des infractions qui ont commencé dans des temps de crise méritent encore aujourd'hui de l'indulgence, surtout quand il voit au haut de l'État, où se trouve le plus grand danger, ce danger traité avec indifférence, quelquefois avec faveur.

Par-là je suis ramené naturellement à l'état singulier de la France et aux vicissitudes par lesquelles elle y est arrivée.

La révolution ayant d'abord détruit la tête, puis ravagé tout l'intérieur de notre organisation, il en est résulté comme un grand espace vacant qui a été offert au premier occupant. C'est d'abord le bas peuple en masse, sous le nom de sans-culotte; ensuite les hommes de la profession des armes, ensuite la classe moyenne. Cette situation ayant excité les espérances du clergé, il s'y est porté en masse avec ses jésuites, ses ultramontains, ses congréganistes. Nous sommes arrivés ainsi, après beaucoup d'autres souverainetés, à la souveraineté des prêtres.

Constamment fidèle à la véritable et légitime souveraineté, je combattrai aujourd'hui celle des prêtres, comme j'ai combattu celles qui l'ont précédée. En remplissant cette nouvelle mission, je n'ignore pas que de nouvelles traverses m'attendent. Je ne les appelle pas; je ne les repousse pas. Ce sera le complément d'une vie qui a été peu heureuse. Je pourrais bien dire ici, si je voulais, que mon opposition, loin d'être anti-religieuse, est au contraire toute favorable à la religion; que loin d'être dirigée contre les prêtres, elle est toute pour eux, et qu'ils sont et qu'ils seront toujours malgré leurs écarts l'objet de mes affections. Je pourrai ajouter à l'égard du plus grand nombre que je ne doute pas de leurs intentions. Ce que je dirais ne les convaincrait ni ne les apaiserait. Dans l'émigration, quand j'écrivais contre M. d'Entraigue et M. Ferrand, je ne doutais pas de leur zèle, de leur talent et de leurs intentions; je trouvais seulement qu'ils compromettaient la cause qu'ils voulaient servir. Il en est de même aujourd'hui des hommes qui, sous une forme ou sous une autre, veulent intro-

duire la puissance spirituelle dans le gouvernement des choses civiles. Je repousse leurs vues, en même temps que je leur accorde mon respect.

Sur ce point, je dois prévenir ceux qui, mus par d'autres sentimens que ceux que je professe, seraient enclins à m'accorder leur approbation, que je ne l'accepte pas du tout. Au milieu des folies de Londres et de Coblentz, tourmenté dans mon existence et dans celle de mes amis par les prôneurs de ces folies, je n'en suis pas moins demeuré attaché à leur sort, et à tout ce qu'il y avait de noble dans leurs sentimens. Combien souvent alors et depuis, ne m'a-t-il pas été proposé de m'attacher à leurs adversaires? Combien de fois n'a-t-on pas osé me dire qu'ils m'accueilleraient? Cet accueil qui m'était offert, je l'ai dédaigné. Ces émigrés qui me repoussaient ont conservé mon affection. Il en sera de même aujourd'hui. Ces prêtres dont je combats les prétentions, ces prêtres qui m'ont tant accusé et qui probablement m'accuseront encore, continueront à avoir mon respect. Ceux qui, par des principes de révolution ou d'impiété, me donneront des

éloges, m'en verront attristé. Repoussé ainsi par des hommes qu'on chérit, accueilli par des hommes qu'on repousse, une telle vie n'est pas douce. Dieu me l'a faite ainsi. Dans peu, lorsqu'il lui aura plu de m'effacer de cette terre, si mes écrits subsistent encore, quelque âpre que soit leur composition, quelque peu de droit qu'ils aient à l'indulgence, on me pardonnera, j'espère; et peut-être aussi on me croira, car la mort a quelque chose qui demande grâce; elle a aussi quelque chose qui donne de l'autorité.

[dans l'ex. 7e éd. une page a été ajoutée ici, indiquant le plan suivi]

PREMIÈRE PARTIE.

FAITS.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA CONGRÉGATION.

La puissance mystérieuse qui, sous le nom de CONGRÉGATION, figure aujourd'hui sur la scène du monde, me parait aussi confuse dans sa composition que dans son objet, dans son objet que dans son origine. Il m'est aussi difficile de dire avec précision ce qu'elle est, que de montrer au temps passé, comment elle s'est successivement formée, étendue, organisée. Je dis *organisée*, avec cette restriction que quelquefois son corps est entier; et alors on y voit un tronc et des membres: d'autres fois une partie de ces membres s'en retire, il parait comme mutilé. Le corps

lui-même s'est composé de manière à pouvoir, quand cela lui convient, se dissiper comme une ombre : et alors on s'interroge, pour savoir s'il est vrai qu'il existe une congrégation.

Son objet n'est pas moins difficile à déterminer que sa nature; ce sera, quand il le faudra, de simples réunions pieuses : vous aurez là des anges. Ce sera aussi quand on voudra un sénat, une assemblée délibérante; vous aurez là des sages; enfin ce sera quand les circonstances le demanderont, un bon foyer d'intrigue, d'espionnage et de délation : vous aurez là des démons.

Un caractère aussi compliqué, et qui échappe dès qu'on veut le saisir, décèle dans les personnages dirigeans, non une habileté du moment, une science individuelle, mais un art profond perfectionné par d'anciennes traditions. Il décèle le génie particulier d'un corps vigoureusement constitué, et savamment organisé. Il est facile par-là de découvrir ses connexions avec une société monastique célèbre dont je traiterai ultérieurement, mais qu'il me suffit en ce moment d'indiquer, parce que douée d'une organisation robuste,

dès qu'elle trouve un terrain qui lui est propre, son instinct est de s'y étendre, tant par ses racines que par ses rameaux, de manière à l'envahir bientôt tout-à-fait.

On croit communément que c'est par son enseignement que la société des jésuites est parvenue à une grande importance; l'enseignement y a sans doute contribué, mais c'est bien plus par un système particulier d'affiliations : lequel peut lui être commun avec d'autres corps religieux, mais que nul autre n'a porté à ce point de perfection depuis Pythagore dont la domination couvrit l'Orient, jusqu'aux temps modernes, où de simples mendians ont trouvé le moyen, non-seulement de s'emparer de l'Europe, mais encore de porter au-delà des mers le joug tantôt fleuri, tantôt sanglant de leur domination.

Au dix-septième siècle, où les jésuites dominaient en Allemagne, à Naples, en Italie, ce fut au moyen des congrégations; en l'année 1604 expressément, la république de Gênes fut informée que les jésuites avaient établi des sodalités où l'on prenait diverses résolutions contraires au bien public, et où

les confrères juraient de ne donner leurs voix dans l'élection des magistrats, qu'à ceux de la confrérie. Le Sénat fit aussitôt publier un édit portant défense à ceux qui étaient membres de ces sodalités de tenir aucune assemblée.

La France se couvrit de même de congrégations; il paraît certain que Louis XIV s'affilia. Les jésuites ne se contentèrent pas de la société; ils cherchèrent à s'emparer de l'armée.

En l'année 1716, le gouvernement apprit que dans les différentes provinces, les jésuites s'appliquaient d'une manière particulière à gagner les soldats. Dans chaque régiment, ils avaient réussi à faire un certain nombre de prosélytes, auxquels ils prescrivaient des pratiques particulières de piété. Ces pratiques consistaient à réciter chaque jour des oraisons dont on distribuait des formules, et par lesquelles les soldats priaient pour la conservation de la religion et de l'État, qu'on avait eu soin de leur représenter comme étant dans un grand danger. Parmi les soldats prosélytes, les jésuites faisaient un choix

de ceux qu'ils reconnaissaient comme plus dociles, pour en former une confrérie sous le nom de *Sacré cœur de Marie;* ceux-ci n'étaient admis qu'après avoir prononcé des vœux garans de leur fidélité. Ces vœux consistaient à promettre de défendre jusqu'à la mort la bulle *Unigenitus*, les droits du pape et le testament du feu roi.

Cette ligue, dans laquelle quelques évêques étaient entrés, ayant été découverte, le gouvernement fut embarrassé; il craignit qu'en approfondissant juridiquement cette affaire, il n'en résultât, tant pour la religion que pour l'armée, un éclat fâcheux. Tout en s'efforçant de l'étouffer, il cherchait à dissimuler, lorsque tout-à-coup quarante soldats du régiment de Bretagne présentent à leur colonel un *placet* tendant à ce qu'il leur soit accordé les facilités nécessaires pour remplir leurs statuts. On apprit, par ces statuts, que dans toutes les villes où ils se trouvaient en garnison, et même dans leur marche, les soldats affiliés devaient s'assembler dans un même lieu; qu'ils avaient des chapelles particulières; qu'ils formaient, avec un certain nombre de soldats des autres régimens,

un même corps uni par des liens communs sous la direction des jésuites. Le mouvement extraordinaire qui eut lieu cette année dans les troupes, confirma ces informations ; il fit connaître que ces associations avaient déjà gagné toute l'armée. Partout où il y avait des maisons de jésuites, les connexions des soldats avec ces maisons étaient remarquables ; là où il n'y en avait pas, comme les soldats associés se réunissaient d'eux-mêmes dans des églises particulières au son de la cloche, pour des exercices de piété, ces connexions et leurs principes furent faciles à découvrir. Les choses étant à ce point, le gouvernement crut devoir se prononcer. Il défendit à toutes les troupes les associations ; l'évêque de Poitiers compromis dans ces manœuvres, reçut une réprimande.

Ces précautions préservèrent l'armée. La société n'en demeura pas moins infectée ; c'est au point qu'en 1742, il y avait plus de deux cents villes ou bourgs du royaume où cette dévotion était en vigueur, et un peu plus de sept cents institutions de cette espèce, les unes sous l'invocation de la *Croix*, d'autres sous le nom du *Saint-Sacrement*, ou du

Saint-Esclavage de la Mère de Dieu ; dans toutes il était recommandé, comme dans celles d'aujourd'hui, *d'être soumis aux princes et aux magistrats*, *et de faire toute sorte de bonnes œuvres.*

Ces stipulations, peut-être réelles, peut-être aussi de démonstration, n'empêchèrent pas le parlement, toutes les chambres assemblées, de rendre, le 9 mai 1760, un arrêt par lequel il supprima les congrégations.

Soit par ces dispositions, soit par l'effet de la suppression des jésuites qui eut lieu deux ans après, on pourrait croire que les associations de ce genre vont disparaître ; elles se conservent. On voit aujourd'hui dans les Mémoires d'une dame célèbre, que longtemps après cette époque, un ministre du roi fut trouvé, à sa mort, revêtu des insignes consacrés par les affiliations.

Je ne crois pas nécessaire de mentionner le temps de la révolution. Il est probable qu'alors les affiliations s'effacèrent ; elles reparurent bientôt. Sous Bonaparte, pendant le consulat même, j'ai pu savoir qu'il lui avait été présenté divers mémoires dans lesquels, sans parler des jésuites, on cher-

chait à établir qu'un bon système d'instruction publique ne pourrait avoir lieu en France s'il n'était confié à une congrégation religieuse : cette proposition ne l'effraya point. Peu de temps après, sous la direction du respectable M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice [1], et sous la protection de M. le cardinal Fesch, il se forma, sans aucune opposition de la police, certaines assemblées religieuses dont l'objet était de se fortifier dans la piété; elles avaient par-là même de l'analogie avec les anciennes congrégations. En même temps, comme il commença à se montrer sous le nom de *Pères de la Foi* de véritables jésuites, ces deux institutions se trouvèrent naturellement en rapport. Quelques évêques, principalement une partie du clergé rebelle au nouveau concordat, et s'intitulant la Petite Église, vinrent se joindre à ces élémens, et les fortifièrent. Dès l'année 1808, sous la direction d'un jésuite connu, la congrégation fondée sous l'invocation de

[1] Saint-Sulpice est, comme on sait, une création et une affiliation des jésuites.

la Vierge (dénomination qu'elle portait au temps de la Ligue) eut, comme la Ligue, ses chefs, ses officiers, son président.

Secondée par les événemens de la première restauration, la congrégation prit un grand essor. Le 20 mars ne l'affaiblit pas; au contraire il en anima le zèle; il lui donna surtout une couleur politique. C'est alors que se formèrent, soit avec tous les mouvemens du midi, soit avec toutes les Vendées partielles qui s'élevèrent, des liaisons qui ont subsisté depuis. La gravité des circonstances, le danger commun qui renforcèrent ces liaisons, renforcèrent par-là même les engagemens. Je ne puis dire si ces engagemens sont aujourd'hui pour toutes les catégories des vœux ou de simples promesses. J'ai quelques raisons de doute sur ce point. Au temps dont je parle, je suis assuré, qu'au moins pour les hauts grades, les engagemens étaient des sermens; que ces sermens étaient d'obéissance passive, et qu'ils étaient reçus par des jésuites.

La seconde restauration opérée, la congrégation devait n'avoir plus d'action : c'est alors qu'elle en eut davantage.

Pendant tout le temps qui suivit l'ordonnance du 5 septembre, on doit se souvenir que le gouvernement, entraîné dans une direction anti-royaliste, s'approchait de plus en plus de la révolution. Chaque jour le péril devenait imminent. Dans cette extrémité où les plus grands efforts étaient devenus nécessaires, on s'appela de tous côtés, on s'excita, on se réunit. Dans toutes les villes du second et du troisième ordre, dans la capitale, à la cour, les affiliations se multiplièrent. Une correspondance secrète fut organisée dans toutes les parties de la France. Les postes furent si bien distribués, que dans les provinces les plus éloignées, la congrégation était informée de divers événemens qui souvent n'étaient connus du gouvernement et consignés dans le Moniteur que huit jours après. Je ne puis douter du fait.

C'est alors que commence à se montrer ce que la malveillance a appelé le *gouvernement occulte :* dénomination fausse en tout point, car, dans ce qu'on a appelé ainsi, il n'y eut rien d'*occulte ;* il n'y eut pas surtout de gouvernement. Des étourdis, pour se donner de l'importance, ont pu, dans leur corres-

pondance particulière, donner à une réunion habituelle auprès de l'héritier du trône, un caractère qu'elle n'avait pas. Cette réunion a formé, à ce que je crois, les premiers élémens d'un conseil qui, à la décadence du feu roi et de son aveu, a participé en quelque sorte au gouvernement. En beaucoup de cas, ce conseil a pu s'aider aussi du zèle et des efforts de la congrégation. Voilà dans l'ensemble de contes qui ont été faits, ce que je puis reconnaître de réalité.

Au surplus, l'assemblée de 1815, royaliste et religieuse, avait tellement décrédité, par ses bévues, les opinions royalistes et religieuses, que le zèle religieux et royaliste de la congrégation eut peu de faveur. D'un autre côté, l'ordonnance du 5 septembre qui survint, la loi du recrutement, celle des élections et tout un ensemble d'influences et de directions démocratiques, avaient tellement perverti l'opinion, qu'il n'y eut plus moyen d'entreprendre quelque chose avec la congrégation. C'est au point que, sans le secours d'une partie notable de bons et honorables plébéiens, de bons et honorables libéraux, le trône n'eût point été

préservé. C'est en vain qu'au renouvellement intégral de l'assemblée de 1815, ainsi que dans les renouvellemens partiels des années suivantes, la congrégation mit ses forces en mouvement; on eut constamment de mauvaises élections, et par-là une continuation de mauvaises assemblées. La Providence a voulu que ce fût par une de ces mauvaises assemblées que l'ancienne loi des élections ait été détruite, et la monarchie remise à flot.

La nouvelle loi des élections était une grande victoire. La congrégation s'en empara. Elle en prit avantage pour rétablir de plus en plus les principes monarchiques. On a demandé à ce sujet si Louis XVIII en connaissait l'existence. Je puis répondre affirmativement. Un fonctionnaire public le consultant un jour sur l'emploi qu'il en pourrait faire pour son service : « Les corporations de cette espèce, lui répondit le monarque, sont excellentes pour abattre, incapables de créer. Faites au surplus ce que vous jugerez nécessaire. » On voit par-là qu'il ne faisait que la tolérer.

Les mouvemens de la congrégation ne

pouvaient échapper à l'agent secret de la Sainte-Alliance ; il est à ma connaissance qu'un état détaillé de sa composition, de son organisation et de son objet avec le nom des principaux chefs dirigeans, fut envoyé aux diverses cours. On apprend ainsi que pendant tout le temps de la crise que j'ai signalée, les puissances nos amies, effrayées comme nous de l'état de la France, ne s'étaient pas contentées des instructions ordinaires de leurs ministres. Tandis que les ambassadeurs paradaient ostensiblement autour du trône, un agent particulier envoyait régulièrement à la frontière des dépêches qui, là, étaient transcrites à plusieurs copies, pour être expédiées aux principales cours.

Avec un tel ensemble de circonstances et le progrès continu de la congrégation, le ministère Richelieu, Pasquier et de Serres, qui avait succédé à celui de M. Decaze et qui s'obstinait à se tenir dans une ligne sémi-libérale, ne pouvait se conserver. Il hésita un moment. Une nouvelle dissolution de la chambre fut presque mise en délibération. Il aima mieux se retirer que d'exposer la France à de nouvelles commotions.

Ce fut l'époque de l'élévation de M. de Villèle. Ce choix que la congrégation elle-même avait sollicité ne fut pas long-temps respecté. Au temps où sa prépondérance n'était pas encore fixée, ce choix lui avait paru une fortune. Quand sa prépondérance fut assurée, ce choix lui parut insuffisant. Se prévalant de quelques échecs éprouvés aux chambres, la congrégation osa demander un ministre nouveau.

Louis XVIII n'était plus. Son successeur, qui, du vivant même du monarque, mais avec son consentement, avait créé ce ministère, souffrait de s'en séparer. Comment abandonner des serviteurs qui, dans de mauvais temps, ont été dévoués et qui continuent à demeurer fidèles! J'ai lieu de croire que des négociations furent ouvertes à l'effet d'apaiser la congrégation. On imagina de faire entrer tout à la fois le ministère dans la congrégation et la congrégation dans le ministère. Déjà les postes, la police de Paris, sa direction générale, avaient été données aux affiliés. Il ne manquait plus que d'enrôler les principaux ministres eux-mêmes. Je ne puis ou je ne veux rien affirmer de positif.

Je sais seulement que les bruits les plus ridicules en ce genre ont couru.

Il ne suffit pas à la congrégation de s'être emparée des postes, des deux polices, et d'avoir en quelque sorte soumis le ministère ; sa dissémination dans toutes les parties du royaume donna lieu à un nouveau système de surveillance. L'espionnage était autrefois un métier que l'argent commandait à la bassesse. Il fut commandé à la probité. Par les devoirs que la congrégation impose, on assure qu'il est devenu comme de conscience. On est prêt à lui donner des lettres de noblesse.

Les classes inférieures de la société furent traitées à cet égard comme les classes supérieures. Au moyen d'une association dite de Saint-Joseph, tous les ouvriers sont aujourd'hui enrégimentés et disciplinés ; il y a dans chaque quartier une espèce de centenier qui est un bourgeois considéré dans l'arrondissement. Le général en chef est l'abbé L..., jésuite secret. Sous les auspices d'un grand personnage, il vient de se faire livrer le grand Commun de Versailles. Là il se propose de réunir comme dans un quar-

tier-général huit à dix mille ouvriers des départemens. D'énormes dépenses ont déjà été faites pour mettre ce bâtiment en état de loger les enrégimentés. Après avoir peint en blanc rosé l'intérieur comme l'extérieur de ce vaste édifice, on en refait à neuf la toiture. Un million suffira à peine pour tout ce qu'on consent à faire au gré de M. l'abbé L...

En même temps que les ouvriers ont été disciplinés, on n'a pas négligé les marchands de vin. Quelques-uns d'entre eux ont été désignés pour donner leurs boissons à meilleur marché. Tout en s'enivrant, on a des formules faites de bons propos à tenir, ou de prières à réciter. Il n'y a pas jusqu'au placement des domestiques dont on a eu soin de s'emparer. J'ai vu à Paris des femmes de chambre et des laquais qui se disaient approuvés par la *congrégation*.

Les villages de la campagne, les officiers de la cour, la garde royale n'ont pu échapper à la congrégation. Il est à ma connaissance qu'un maréchal de France, après avoir sollicité long-temps pour son fils une place de sous-préfet, n'a pu finalement l'obtenir

que par la recommandation du curé de son village à un chef de la congrégation.

Je ne sais rien de positif sur la chambre des pairs. Pour la chambre des députés, au mois d'avril dernier, le public y comptait tantôt cent trente membres de la congrégation, tantôt cent cinquante. Un député, membre de la congrégation, que j'ai pu interroger, ne m'en a accusé que cent cinq. Depuis ce temps, on assure que le nombre a augmenté.

La congrégation peut présenter, selon les points sous lesquels on l'envisage, des aspects divers; ses parties n'étant pas encore bien agencées, toutes ses connexions ne sont pas encore bien établies: c'est ce qui fait que certaines informations paraissent se contredire. Sous un rapport, les forces de la congrégation sont immenses; elles se composent d'abord du parti jésuitique dont le centre est à Rome, à l'école de Sapience. Après le parti jésuitique, un autre appui ardent de la congrégation est le parti ultramontain. A côté de celui-ci se tient un troisième parti, dont les nuances rapprochées à quelques égards ne sont pas tout-à-fait

les mêmes. C'est ce qu'on peut appeler le parti *prêtre*. Il est composé de ceux qui, à tout risque et à tout péril, veulent donner la société au sacerdoce. Pour ceux-là, la puissance du pape n'est pas en première ligne : ils ne le considèrent que comme subsidiaire. Ils sont prêts à abandonner quand on voudra la doctrine de la suprématie de Rome sur les rois, pourvu que les rois reconnaissent la leur. Ils signeront tout d'abord le formulaire de 1682, si le Roi consent à mettre la société dans leurs mains.

Tels sont les différens sols auxquels tient par de fortes racines la congrégation. Elle a de plus fortes racines encore dans les consciences par les sentimens religieux qu'elle professe, et dans les opinions par ses doctrines royalistes ; elle en a surtout dans la puissance civile et politique qui, presque en entier, s'est composée selon ses directions.

Avec ces forces qui sont immenses, on peut apercevoir des points de faiblesse : elle résulte de ce que, composée d'une multitude de partis qui tantôt se rapprochent, tantôt se retirent, si quelquefois elle présente un

volume immense, quelquefois aussi elle est réduite à n'être qu'une ombre. En effet, le parti jésuitique, le parti ultramontain, le parti prêtre ne marchent pas toujours ensemble. Le parti royaliste lui-même n'ayant pas les mêmes couleurs, la congrégation est sujette à perdre de grandes forces. Par exemple, si au milieu de nos événemens politiques elle vient à se jeter dans quelque voie aventureuse, le parti jésuitique qui, par-dessus tout, ne veut pas se compromettre, l'abandonnera. Il se conduira de même envers le parti ultramontain; Montrouge signera quand on le pressera la déclaration de 1682; le parti ultramontain signera à son tour, si on le lui commande, l'abolition des jésuites : la congrégation en ferait autant, si elle y voyait sa convenance. Comme tous ces partis ont pour premier instinct celui de leur conservation, et pour premier objet celui de la domination, ils s'appuieront, se serviront, se desserviront, selon l'impression qu'ils recevront de l'un ou de l'autre de ces mobiles.

Toutefois, encore que ces élémens soient selon les événemens sujets à s'éloigner ou à

se rapprocher, et ainsi à présenter un volume différent, comme la congrégation est toujours sous le même nom et que les additions ou soustractions qu'elle peut éprouver sont rarement aperçues, l'effet général reste à peu près le même. Le mouvement imprimé par un petit comité dirigeant composé de huit ou dix personnes, paraîtra dans le public avec le volume entier et toute l'autorité de la congrégation. C'est ainsi dans la révolution que des associations prenant le nom de comité de salut public, encore qu'ils fussent formés d'élémens opposés, remuaient la France et l'Europe par des arrêtés qui n'étaient émanés quelquefois que de trois ou quatre individus.

Dans cet état, la congrégation qui remplit la capitale domine surtout les provinces. Elle forme là, sous l'influence des évêques et de quelques grands vicaires affiliés, des coteries particulières. Ces coteries, épouvantail des magistrats, des commandans, des préfets et des sous-préfets, imposent de là au gouvernement et au ministère. Je n'ignore pas que tout cet ensemble paraît admirable à certaines personnes. Nous examinerons

cela dans une autre partie. En ce moment, je n'ai à exposer que des faits. Je passe aux jésuites.

CHAPITRE II.

DES JÉSUITES.

Le jésuitisme tire une grande force des congrégations; il en tire aussi de l'enseignement. Au moyen des congrégations, tout un pays se couvre d'influences secrètes, d'où se produit au besoin un ferment intérieur; au moyen de l'enseignement, un mouvement patent se joint à un mouvement secret : par les enfans, on a les familles. Au moyen des congrégations, il se forme de nouvelles habitudes, de nouvelles mœurs, et en quelque sorte un peuple nouveau au milieu de l'ancien peuple; au moyen de l'enseignement, les esprits sont saisis en même temps que les habitudes; un empire de doctrine s'ajoute à un autre empire. On ramasse ainsi avec le petit peuple, sous le même sceptre, un peuple plus important. Les rois, les grands, les académies, les savans, les évêques, le clergé,

les souverains pontifes eux-mêmes viennent successivement bon gré mal gré se ranger sous le joug.

Cette double force une fois composée et son importance une fois sentie, le grand plan se développe. Fortifier et aider les puissances amies, soumettre avec habileté les puissances douteuses, combattre avec acharnement les puissances ennemies, voilà pour l'Europe. Bientôt l'Europe ne suffit pas. Une surabondance de vie a besoin de se porter en Afrique, en Amérique, en Asie. Partout c'est la société tout entière et son gouvernement qu'on envahit. Dans ce système, les grands et le petit peuple, les erreurs et les lumières, la science et l'ignorance, l'élévation, la bassesse, les vertus, les passions, les crimes, tout est bon, tout trouve sa place. On est, selon l'occasion, cruel ou bienfaisant, relâché ou austère, respectueux ou hautain. On aura de même, selon les circonstances, l'extérieur de l'opulence ou celui de la pauvreté, l'ostentation de l'obéissance ou celle de la révolte. On sera gallican à Paris, ultramontain à Rome, idolâtre à la Chine; on sera ici sujet soumis, ailleurs sujet rebelle.

Missionnaire, marchand, mathématicien, astronome, guerrier, législateur, médecin; qui que vous soyez, adressez-vous à nous; nous sommes de tous les pays, de toutes les professions et de tous les métiers.

Ce caractère étant défini, on conçoit comment toutes les attaques contre les jésuites, quand elles ont voulu se préciser, se sont trouvées fausses; et comment toutes les apologies, quand elles ont voulu avoir des traits positifs, se sont trouvées faibles. De la grandeur : voilà ce qu'on aperçoit constamment; et c'est ce que M. de Pradt, dans son dernier ouvrage, a très-ingénieusement et très-éloquemment établi.

Au premier moment où les jésuites s'introduisirent en France, comme ils se proposaient pour l'enseignement, l'université qui était préposée à cet enseignement, leur demanda qui ils étaient; ils refusèrent de répondre. On le leur demanda jusqu'à trois fois; même silence; à la fin : Nous sommes TELS QUELS, *tales quales;* c'est tout ce qu'on put arracher d'eux.

Le parlement de Paris, devant qui ils se présentèrent, les ayant renvoyés à M. l'é-

vêque de Paris, Eustache de Bellai examina leurs bulles, et prononça aussitôt « que les-» dites bulles contiennent plusieurs choses » qui semblent sous correction aliénes de » raison, et qui ne doivent être tolérées ne » reçues en la religion chrétienne [1]. »

La Sorbonne qui, à son tour, fut chargée du même examen, décida, au bout de quelques mois, « que cette société semble périlleuse au fait de la foi, perturbatrice de la » paix de l'Église, tendante à renverser la » religion monastique, et plus propre à dé-» truire qu'à édifier [2]. »

Ces décisions ne détournèrent point les jésuites.

Au colloque de Poissy, les évêques voulurent les soumettre à toutes sortes de restrictions. Ils n'en tinrent compte. Les voilà dans la Ligue; et alors peu importe que

[1] Advis de M. l'évêque de Paris, en l'an 1554.

[2] « Itaque his omnibus atque aliis diligenter exami-» natis et perpensis, hæc societas videtur in negotio » fidei periculosa, pacis Ecclesiæ perturbativa, mo-» nasticæ religionis eversiva, et magis in destructio-» nem, quam in ædificationem. — 1 déc. 1554. »

Henri IV protestant ait fait abdication : il faut qu'il périsse. Les jésuites ont pour cela des doctrines faites. Ils ont aussi une chambre de méditations. On va voir ce que c'est.

« Jean Châtel enquis s'il n'avait pas été
» dans la chambre des méditations, où les
» jésuites introduisaient les plus grands pé-
» cheurs qui voyaient en icelle chambre les
» portraits de plusieurs diables de diverses
» figures épouvantables, sous couleur de
» les réduire en meilleure vie pour ébran-
» ler leurs esprits et les pousser par telles
» admonitions à faire quelque grand cas, a
» dit qu'il avait été persuadé à tuer le roi,
» a dit avoir entendu en plusieurs lieux
» qu'il fallait tenir pour maxime véritable
» qu'il était loisible de tuer le roi, et que
» ceux qui le disaient l'appelaient tyran.
» Enquis si le propos de tuer le roi n'était
» pas ordinaire aux jésuites, a dit leur avoir
» ouï dire qu'il était loisible de tuer le roi,
» et qu'il était hors de l'Église, et ne lui
» fallait obéir ne le tenir pour roi jusqu'à ce
» qu'il fût approuvé par le pape. De rechef
» interrogé en la grand'chambre, Messieurs
» les présidens et conseillers d'icelle assem-

» blés, il a fait les mêmes réponses, et si-
» gnamment a proposé et soutenu la maxime
» qu'il était loisible de tuer les rois, même-
» ment le roi régnant, lequel n'était en
» l'Église, ainsi qu'il disait, parce qu'il n'é-
» tait pas approuvé par le pape. »

Le père Guignard et le père Gueret, interrogés sur ces doctrines, ayant été convaincus et exécutés en place de Grève, les jésuites furent chassés.

Tout chassés qu'ils sont, leurs nombreux affiliés ne le sont pas [1]. Henri IV investi de nouveau, tantôt de leurs poignards, tantôt de leurs intrigues, gémit quelque temps,

[1] Si on veut avoir une idée du fanatisme que ces hommes savaient inspirer à leurs élèves, il faut lire dans leurs lettres annuelles de 1594 et 1595 aux Pères et aux Frères de la société le récit de la prétendue persécution, qu'ils disent avoir éprouvée à Lyon. Les parens, disent-ils, et les magistrats avaient beau venir dans les écoles tourmenter leurs jeunes élèves, et les menacer de la mort; ils ne purent jamais arracher d'eux autre chose, si ce n'est qu'on devait respecter sans doute le roi légitime, mais qu'il n'y avait de roi légitime que celui que l'autorité du pape reconnaissait.

hésite, balance. « N'est-ce pas une chose
» étrange, écrivait-il à Sully, de voir des
» hommes qui font profession d'être reli-
» gieux, auxquels je n'ai jamais fait de mal,
» ni en ai la volonté, qui attentent journel-
» lement contre ma vie? » Une autre fois :
« Il me faut faire à présent, lui disait-il, de
» deux choses l'une : à savoir d'admettre
» les jésuites purement et simplement, les
» décharger des opprobres desquels ils sont
» flétris, et les mettre à l'épreuve de leurs tant
» beaux sermens et promesses excellentes, ou
» bien les rejeter plus absolument que ja-
» mais, et leur user de toutes les rigueurs
» et duretés dont on se pourra aviser, afin
» qu'ils n'approchent jamais ni de moi ni
» de mes États : auquel cas il n'y a point de
» doute que ce soit les jeter dans le dernier
» désespoir, et par icelui, dans des desseins
» d'attenter à ma vie. »

Quand on connaît ces faits, on peut juger le degré d'impudence avec lequel on ose produire aujourd'hui une prétendue réponse de ce monarque aux remontrances du premier président du Harlay; pièce évidemment fausse et altérée par les jésuites.

Enfin, pour sa propre sûreté, Henri IV, qui avait cru les gagner par la confiance, se remet dans leurs mains. Comment s'en trouvera-t-il !

On ne peut pas dire pleinement que ce soit par l'instigation des jésuites que Ravaillac ait agi, on peut dire au moins que ce fut par celle de leur doctrine. Et ne croyez pas que honnis et dénoncés de tous côtés, les jésuites reviennent de ces maximes. Ils les prônent plus que jamais. Le père Santarel publie à Rome, avec approbation des supérieurs de l'ordre et du général, un livre où il met en principe « que le pape peut punir » les rois et les princes de peines tempo- » relles; qu'il les peut déposer et dépouiller » de leurs États pour crime d'hérésie, et » qu'il est en droit de dispenser leurs sujets » du serment de fidélité. »

Le parlement de Paris ne pouvait se dispenser d'informer contre ce livre. Les jésuites de Paris sont mandés à la barre du parlement. Le fameux père Cotton répond « qu'il » improuve cette doctrine, et qu'il est prêt » de publier son improbation. » — « Mais, » lui dit-on, ne savez-vous pas que cette

» méchante doctrine a été approuvée par
» votre général? » Il répond : « Notre gé-
» néral qui est à Rome, ne peut pas faire
» autrement que d'approuver ce que le pape
» approuve. Nous, qui sommes à Paris, ne
» sommes point imputables de cette impru-
» dence. »

Sous Louis XV, quoique les jésuites aient été soupçonnés de l'attentat de Damiens, on peut dire qu'il n'y a encore que des soupçons. Seulement, ce qu'il y a de singulier, c'est que dans l'année même 1757, il paraît une nouvelle édition d'un livre du père Busembaum, publié et commenté par le père Lacroix. Dans ce livre condamné au feu par arrêt du parlement, il est dit qu'*un homme proscrit par le pape peut être tué partout*. « Quelle année, s'écrie à ce sujet l'a-
» vocat-général du parlement de Toulouse,
» pour produire un livre qui renferme une
» doctrine aussi détestable! Nous osons le
» dire, Messieurs, la réimpression d'un tel
» ouvrage concourant avec l'exécrable at-
» tentat dont nous gémissons encore (l'as-
» sassinat de Louis XV), est un crime de
» lèse-majesté. »

De tout cela faut-il conclure que les jésuites aient un véritable dévouement pour le pape ? Pas le moins du monde. Ils le traiteraient lui-même avec aussi peu de façon s'il le fallait. Clément VIII étant sur le point de condamner par un décret la doctrine de Molina, les jésuites ne sachant plus de quel moyen se servir pour éviter cet affront, s'avisèrent d'avancer publiquement dans des thèses, « qu'il n'était pas de foi qu'un tel » homme que l'Église regardait comme le » souverain pontife, fût véritablement vi- » caire de Jésus-Christ et successeur de » saint Pierre. » L'affaire fut suspendue. Son successeur ayant voulu la reprendre, *Aquaviva* lui dit qu'il ne répondait pas d'empêcher dix mille jésuites de répandre dans leurs écrits les invectives les plus outrageantes contre le Saint-Siége. La condamnation fut abandonnée.

L'ordre des jésuites était façonné ainsi ; c'est ce qui ressort de toutes parts, et c'est ce que prouverait encore mieux, si elle était authentique, la déclaration du père La Chaise mourant à Louis XIV, rapportée par Duclos : « Sire, je vous demande en grâce de choisir

» mon successeur dans notre compagnie;
» elle est très-attachée à Votre Majesté; mais
» elle est fort étendue fort nombreuse, et
» composée de caractères très-différens,
» tous passionnés pour la gloire du corps.
» On n'en pourrait pas répondre dans une
» disgrâce, et un mauvais coup est bientôt
» fait. »

On a vu à la fin du dix-huitième siècle leur prétendue obéissance au pape. Lorsque Ganganelli *pressé par de puissans motifs* qu'il énonce et par d'autres encore, ajoute-t-il, *qu'il garde dans le profond secret de son cœur*, supprime leur institution; rebelles alors à sa puissance comme à son infaillibilité, ils se réfugient en Prusse et en Russie. Bravant de là l'autorité souveraine religieuse, comme ils avaient bravé la souveraineté royale, ils méditent les moyens de se reproduire. Il semble qu'au moins la révolution française devait nous en avoir à jamais délivrés; c'est elle, au contraire, qui, avec ses flux et reflux, nous les a rapportés.

Partout où il y a du mouvement, du trouble, un théâtre, on peut être sûr de voir paraître des jésuites. C'est leur aliment, leur

élément. Dans des pays tranquilles, il n'y a rien à faire. Dans un pays comme la France, que la révolution a mis en pièces, et qui s'agite au milieu des factions, c'est là qu'on peut opérer fructueusement.

Sous Bonaparte, ce n'était encore que quelques pères de la foi bien petits, bien humbles, bien obscurs. Dès que la restauration survient, les congrégations dont on a eu soin de jeter çà et là les semences, se mettent en mouvement. Jusque-là le nom de jésuite avait été dissimulé. Il se prononce ouvertement.

En 1817, un moine de Saint-Acheul, ancien condisciple d'un ministre du roi, se présente à lui : « Tu ne me reconnais pas? lui dit-il, je suis tel. » Il déclare son nom. « Tu vas me demander d'où je viens? de Saint-Acheul; qui je suis? JÉSUITE. En cette qualité, tu peux me persécuter si tu veux. J'accepte tes persécutions; je suis sous la protection de Dieu et sous ses ordres. »

Pendant ce temps, et depuis ce temps, comme le mot était donné entre les congréganistes de ne point avouer l'existence des jésuites, une multitude de bonnes ames dans

Paris et dans les provinces, dans les journaux et dans les pamphlets, continuaient à nier leur existence. Avec plus de bonne foi, leur général écrit, le 27 mai 1823, au maire de Chambéry, la lettre suivante :

« Monsieur,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de MM. les syndics de la ville de Chambéry, et je m'empresse de vous exprimer ma reconnaissance pour les sentimens d'estime, de bienveillance et de confiance envers notre compagnie, que la ville de Chambéry a bien voulu manifester par votre organe. Je me trouverais heureux de pouvoir y répondre en satisfaisant sans le moindre délai au désir bien honorable pour notre compagnie que votre lettre exprime. Croyez que j'en ai la volonté bien sincère, et qu'il m'en coûte beaucoup de ne pas suivre les mouvemens de ma reconnaissance; mais malheureusement il se rencontre dans l'exécution des difficultés qu'il est de mon devoir de vous faire connaître.

» En premier lieu la langue française étant celle qu'on parle dans votre ville, il vous faut des sujets qui la possèdent parfaitement.

» Mais *l'état actuel de notre compagnie en France*, ne permet pas d'en distraire un seul des individus qui y sont employés, puisqu'ils suffisent, à grand'peine, *aux établissemens que nous y avons déjà*, et beaucoup moins à ceux qu'on nous y offre de toutes parts, et que nous nous trouvons dans la dure nécessité de refuser, ou du moins de renvoyer à des temps éloignés. Or, tandis que nous sommes forcés de résister aux sollicitations les plus pressantes des évêques dont les diocèses fournissent des sujets à notre compagnie, de quel œil verrait-on des sujets français sortir du royaume pour faire ailleurs ce qu'ils refusent à leur patrie?

» *Signé* FORTIS. »

Cette lettre, dont le *Constitutionnel* a trouvé le moyen d'attraper une copie, a eu beau être rendue publique; quelques niais n'en ont pas moins continué pendant long-

temps à nier l'existence des jésuites. En ce moment, les individus de cet ordre parcourent le royaume d'un bout à l'autre sans aucun déguisement.

CHAPITRE III.

DE L'ULTRAMONTANISME [1].

Louis XIV fut certainement un grand roi. Il l'était par lui-même, c'est-à-dire par l'éclat dont il était l'auteur; il le fut aussi par l'éclat dont il était contemporain. Après avoir, avec ses *grands jours*, comprimé un reste d'énergie dans l'ancienne noblesse, après avoir réprimé la puissance du parlement qui, dans son enfance, avait osé lui faire la guerre, après avoir réglé quelques

[1] Un fait récent, dont les meilleurs journaux ont parlé avec l'accent de la douleur, atteste la tyrannie croissante de l'ultramontanisme en France. Quelques membres fort instruits de l'ancien clergé, tout meurtris qu'ils étaient des coups de la révolution, et malgré leur grand âge sentant revivre en eux la vigueur de la jeunesse à la vue des attaques portées aux antiques maximes de l'Eglise gallicane par une armée de gazettes protégées et largement soudoyées, avaient en-

parties de l'administration de l'État par des ordonnances de détail assez sages, après avoir contenu au dehors les prétentions des puissances étrangères, à Rome même, les prétentions du pape, il n'eut point à s'occuper, comme il aurait à le faire aujourd'hui, des divers pouvoirs de l'État; il était lui-même, à ce qu'il nous dit dans ses Mémoires, tout l'État; et cependant au milieu de ses faiblesses comme homme, je veux parler de ses amours et de ses colères, courbé par ses sentimens religieux devant la puissance religieuse, et voulant savoir un jour ce que

trepris, au commencement de 1825, un ouvrage périodique intitulé : *La France catholique, ou Recueil de dissertations religieuses et monarchiques selon les principes de Bossuet.* A peine leur première livraison eut-elle paru, que le signal de proscrire cet ouvrage fut donné à tous les *carbonari* de la faction ultramontaine; et, pour subjuguer plus absolument ses aveugles adeptes, elle fit répandre par le *Journal ecclésiastique de Rome* que la *France* catholique était janséniste. Comment les adeptes auraient-ils résisté à cet oracle d'un journal romain qui avait commencé par se dire investi d'une portion de l'infaillibilité que le Vatican s'attribue? Il est fort douteux que l'interrup-

c'est que cette puissance, le voilà qui se présente devant les États-Généraux de la religion : je me permets d'appeler ainsi l'assemblée du clergé de 1682. Quelle est, leur demande-t-il, cette puissance menaçante qui gronde sans cesse autour de moi, souvent au-dessus de moi? Je veux lui être soumis comme chrétien; mais comme souverain, quelle est auprès de moi son action, quelle est son étendue, quelles sont ses limites?

Le grand Bossuet qui, à raison de l'élévation de son caractère, ne devait jamais être

tion de cet ouvrage soit compensée par la publication que Mgr. d'Hermopolis vient de faire de ses *Vrais principes de l'Église gallicane*. Notre doute à cet égard serait assez bien fondé, quand il n'aurait pour motif que les éloges prodigués à cette brochure par tous nos journalistes ultramontains, pour qui la *Defensio declarationis* de Bossuet, la *Gallia orthodoxa* et l'ouvrage de M. le cardinal de la Luzerne sur le même sujet sont des objets d'anathème, et qui ne puisent leurs raisonnemens que dans les écrits des Bellarmin, des Sfondrate, des Roccaberti, des Orsi, des Dubois, des Duval, si victorieusement réfutés par ces deux illustres prélats de l'Eglise gallicane.

ni cardinal, ni archevêque de Paris, mais qui, relégué dans son petit évêché de Meaux, ne laissait pas d'avoir par le talent la supériorité qu'on l'empêchait d'avoir par les places, fut chargé d'agiter avec toute la sagesse dont il était capable cette *difficile* et *redoutable* question.

Je suis tout étonné d'avoir à la qualifier ainsi. Dans aucun temps, elle n'avait laissé de doute en France ; s'il ne fallait donner à une décision à cet égard qu'une grande autorité, vingt ans auparavant la Sorbonne l'avait décidée dans les termes les plus précis. Le 8 mai 1663, elle fit au roi la déclaration suivante :

1°. Que ce n'est point la doctrine de la faculté, que le pape ait aucune autorité sur le temporel du roi ; qu'au contraire, elle a toujours résisté, même à ceux qui se sont restreints à ne lui attribuer qu'une puissance indirecte ;

2°. Que c'est la doctrine de la faculté, que le roi ne reconnaît et n'a d'autre supérieur au temporel que Dieu seul ; que c'est une ancienne doctrine, de laquelle lle ne se départira jamais ;

3°. Que c'est la doctrine de la faculté, que les sujets du roi lui doivent tellement fidélité et obéissance, qu'ils n'en peuvent être dispensés sous quelque prétexte que ce soit;

4°. Que la faculté n'approuve point, et qu'elle n'a jamais approuvé aucune proposition contraire à l'autorité du roi, ou aux véritables libertés de l'Eglise gallicane, et aux canons reçus dans le royaume; par exemple, que le pape puisse déposer les évêques contre les dispositions des mêmes canons;

5°. Que ce n'est pas la doctrine de la faculté que le pape soit au-dessus du concile écuménique;

6°. Que ce n'est point la doctrine ou le dogme de la faculté, que le pape soit infaillible, lorsqu'il n'intervient aucun consentement de l'Église.

Le discours de l'avocat-général Talon nous apprend ce qui avait déterminé cette déclaration.

« Personne n'ignore, dit-il, les efforts et
» les artifices pratiqués par les partisans de
» la cour de Rome depuis trente ans, pour

» élever la puissance du pape par de faus-
» ses prérogatives, et pour introduire les
» opinions nouvelles des ultramontains.
» Enfin, les choses ont passé jusqu'à un tel
» excès, qu'après avoir insinué en secret
» ces propositions fausses et dangereuses
» dans les écrits, ils ont eu la hardiesse de
» les publier et de les mettre dans des thèses,
» pour être publiquement disputées. Cette
» témérité n'est pas demeurée impunie;
» car cette auguste compagnie, également
» jalouse de maintenir l'autorité royale,
» les droits de la couronne, les libertés de
» l'Église gallicane et l'ancienne doctrine,
» auxquels ces opinions de l'infaillibilité et
» de la supériorité du pape au concile sont
» directement opposées, n'a pas manqué
» de réprimer ces entreprises par la sévérité
» de ses arrêts, et même d'en punir les
» auteurs, de sorte qu'on peut dire que ces
» monstres ont été étouffés dans leur nais-
» sance, et que ces tentatives, bien loin
» d'avoir eu aucun succès, n'ont servi qu'à
» confirmer plus puissamment la vérité et à
» couvrir de honte et de confusion les
» émissaires de la cour de Rome. Cependant,

» la faculté de théologie, occupée par une
» *cabale puissante de moines et de quelques*
» *séculiers*, *liés avec eux*[1] par intérêt et
» par faction, a eu de la peine à se dé-
» mêler de ces liens injustes, et à suivre les
» traces des Gerson et de ces autres person-
» nages illustres qui ont été dans tous les
» siècles les principaux défenseurs de la
» vérité. Mais enfin.... »

Le 4 août suivant, une déclaration du roi ordonne l'enregistrement, dans toutes les cours du royaume, des six articles de la Sorbonne.

Je suis obligé d'entrer dans tous ces détails, afin que le public et MM. les jurisconsultes voient comment, malgré toutes les décisions, toutes les précautions, la cour de Rome, et spécialement les jésuites, poursuivent sans cesse le système séditieux de la dépendance des rois et de la suprématie des papes. En 1682, malgré la possession des siècles, malgré de nombreuses lettres, et quelquefois assez dures, adressées au pape par les évêques de

[1] Les jésuites et les congrégations.

France, malgré enfin la décision récente de la Sorbonne, rien ne semblait encore résolu. Il faut que Louis XIV invoque de nouveau l'autorité des évêques de France.

Ils n'étaient pas tous bien disposés. Après des détours, en biaisant et en tergiversant de toutes manières, surtout en promettant aux évêques, de la part du roi, comme je le montrerai bientôt, la domination du corps social, Bossuet parvient à obtenir de l'assemblée du clergé les quatre articles devenus aujourd'hui si fameux, et dont le premier porte:

« Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu sur les choses temporelles et civiles: Jésus-Christ nous apprenant lui-même que son royaume n'est pas de ce monde; et en un autre endroit, qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu; et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre ne peut, en aucune manière, être altéré ou ébranlé; *que toute* personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu;

et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre : celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles, qu'ils ne peuvent être déposés directement, ni indirectement, par l'autorité des chefs de l'Église; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, *nécessaire pour la tranquillité publique*, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères, et aux exemples des saints. »

A l'apparition de cette déclaration, que le clergé de France croyait devoir publier comme *nécessaire à la tranquillité publique*, les parlemens et la magistrature s'en emparent; la Sorbonne et les universités la proclament; tout l'enseignement la consacre. Elle est regardée, dans les rapports du roi au clergé et au pape, comme une espèce de

grand'chartre. Elle devient partie de nos lois fondamentales.

Mais si cette déclaration plaît à toute la France, il n'en est pas de même à Rome. Le Saint-Siége a pu regarder avec une sorte d'indifférence la décision émanée de la Sorbonne; ce n'est là qu'un corps particulier. Mais la décision de tous les évêques de France a un autre caractère. A l'annonce de cette déclaration le saint Père et tout son conseil s'émeuvent. « Quelle est cette Eglise » gallicane qui, se séparant par sa dénomi- » nation des autres Églises, semble vouloir » encore s'en séparer par la doctrine; pré- » tend à elle seule établir des articles de foi; » fixer sans l'intervention des souverains » pontifes, sans même les appeler, les pré- » rogatives et l'étendue de leur autorité. »

Pendant tout le règne du pape les plaintes ne cessent. Sous son successeur elles se renouvellent. Cependant Louis XIV vieillissait. L'inquiétude entre avec la faiblesse dans cette grande ame. Le vainqueur de l'Europe, vaincu par son confesseur et par une femme, ne peut tenir au déplaisir qu'il a causé, lui fidèle, au père commun des fidè-

les. Il écrit secrètement une lettre, dans laquelle il promet de ne donner aucune suite, non pas, comme on l'a dit, à la déclaration, mais seulement à l'édit qui en ordonne l'enseignement. Les prélats de leur côté écrivent une lettre respectueuse, qu'on appelle aujourd'hui une lettre d'excuse.

Après cette démarche, qui ne dérange rien à l'état des choses, et dont le monarque a soin, pour son compte, d'expliquer le véritable sens dans une lettre au cardinal de La Trémouille, il meurt laissant Rome interpréter à sa manière une conduite de respect et de courtoisie, qu'on ne manquera pas de regarder comme une rétractation. Et en effet, dès le premier moment, Rome s'empresse de recueillir ces actes, qui sont gardés soigneusement aux archives du Vatican, et qu'elle se réserve de reproduire dans de meilleurs temps.

Des deux côtés, les prétentions s'étant conservées, elles donnent lieu sous Louis XV à de nouveaux débats. Ce fut à l'occasion d'un mandement de M. l'évêque de Soissons. Ce mandement faisant allusion aux doctrines de 1682, le pape avait cru pouvoir pu-

rement et simplement le faire condamner par son Saint-Office. Louis XV crut devoir intervenir.

Dans une première lettre au pape : « Je ne cacherai pas, lui dit-il, que mon étonnement et mes alarmes se sont accrus, lorsque j'ai vu que les motifs de cette condamnation inattendue (de l'ordonnance et instruction pastorale de l'évêque de Soissons par le Saint-Office) étaient relatifs à des maximes qui annoncent l'indépendance de la couronne, qui sont tenues par tout le clergé de France, et, qu'à l'exemple de mes prédécesseurs, je me ferai toujours un devoir de protéger et de maintenir. Si Votre Sainteté avait bien voulu se représenter toute la délicatesse et l'importance de la matière, elle y aurait trouvé une raison nouvelle et bien décisive, d'éviter un éclat dont elle ne peut jamais empêcher toutes les suites, et qui a toujours le double inconvénient de ne pas annoncer suffisamment la bonne intelligence, et de ne pas assez soigner le respect dû à l'autorité. »

Dans une seconde lettre, en date du 25

juillet 1765, Louis XV insiste plus fortement encore.

« Très-Saint Père,

» J'ai fait examiner, par plusieurs évêques
» de mon royaume, en qui j'ai confiance,
» le mandement de l'évêque de Soissons,
» ainsi que je l'ai annoncé à Votre Sainteté
» par une lettre du 6 juin dernier. Je me
» ferai toujours gloire, à l'exemple des rois
» mes prédécesseurs, de donner à Votre
» Sainteté les témoignages les plus sincères
» de ma vénération et de mon attachement
» filial; mais je mettrai, ainsi qu'eux, au
» rang de mes devoirs les plus étroits, de
» maintenir, dans toute son intégrité, la
» doctrine tenue et enseignée de TOUT TEMPS
» par les évêques et les écoles de mon
» royaume. Les maximes, qui résultent de
» cette doctrine et qui n'en sont que le
» précis, réunissent le double caractère des
» lois civiles et religieuses de mon État; et
» je ne dois pas laisser ignorer à Votre Sain-
» teté que j'ai si fort à cœur de les faire ob-
» server, *que je regarderai comme infidèle à*
» *son roi et à la patrie quiconque en France*

» *osera y donner la moindre atteinte.......* »

Je prie qu'on fasse attention à ces dernières expressions, parce que je serai peut-être dans le cas de les rappeler, en examinant bientôt, sous ce rapport, la conduite actuelle des ministres du roi, ainsi que de plusieurs prélats.

J'ai dit, de la lettre de Louis XIV et de celle des évêques, qu'elles furent gardées au Vatican pour être publiées dans l'occasion; cette occasion ne tarda pas à se présenter. Après les malheurs que la révolution de 1789 avait causés à la religion, ce fut comme une fortune pour le Saint-Siége que l'avénement d'un usurpateur venant implorer son assistance et sa puissance. Le concordat de 1801, dont le premier effet était de renverser la déclaration de 1682 et de favoriser sur tous les points le système de la cour de Rome, peut être regardé comme la première atteinte portée à nos doctrines. Par l'article VI de cette transaction, le pape délie les évêques du serment de fidélité. Par l'article VII il en délie pareillement les ecclésiastiques du second ordre : par l'article VIII il en affranchit tous les Français, puisqu'il

ordonne au peuple de chanter, au lieu de DOMINE SALVUM FAC REGEM, *domine salvos fac consules*.

Dans peu ces infractions papales vont prendre un plus grand caractère. Voilà le pape appelé au couronnement de Bonaparte. Nouvel Étienne, il vient sacrer le nouveau Pepin. Il l'investit ainsi, aux yeux du peuple et de tous les rois de l'Europe, de la sanction de la religion. Bonaparte est présenté à ses nouveaux sujets avec une couronne toute reluisante de cette espèce de légitimité, qui est regardée par les peuples comme émanant de l'autorité de Dieu.

En vertu de la suprématie du Saint-Siége, puisque le pape consentait à donner une couronne, ou, ce qui est la même chose, à consacrer, comme légitime, une royauté qui ne l'était pas, c'était bien peu que de demander au nouveau souverain, en retour d'un tel bienfait, la confirmation de la lettre de Louis XIV. On promettait de laisser la confirmation dans le même secret que la lettre. Ce pouvait être de la part de l'usurpation une espèce de contre-sens, de contester quelque chose au pape. Je ne parle

pas de reconnaissance, la politique n'en est pas là; mais, puisqu'on disposait ainsi de la puissance du Saint-Siége, on pouvait trouver de l'avantage à l'étendre et à lui donner du poids. Il en arriva tout autrement. Aucune lettre ne fut donnée au pape. La déclaration de 1682, qui déjà avait été proclamée à la suite du concordat, fut plus que jamais remise en vigueur.

Cette ingratitude de l'usurpation est plus facile à comprendre que la conduite, à cet égard, de la légitimité. Bonaparte une fois tombé, si la maison régnante avait montré envers le Saint-Siége quelque rancune; si envers une puissance aussi facile à disposer des couronnes, on lui avait vu prendre quelque précaution, tant pour le présent que pour l'avenir, personne en Europe n'eût blâmé cette prudence.

Dès le premier moment, et pendant quelque temps, les ministères de la maison de Bourbon ont paru compter pour quelque chose les ordonnances de Louis XIV et la doctrine de 1682. Ils ont trouvé l'obéissance affaiblie. Sous le ministère de M. Laisné, si je suis bien informé, les prêtres de Bretagne, à

qui le ministère alléguait l'autorité de Bossuet, lui écrivent que la déclaration de 1682 est dans la vie de Bossuet une tache, et non pas une gloire. Les prêtres du diocèse de Lyon présentent la même opposition. « Cette » déclaration, dit le supérieur d'un sémi-» naire, est fausse, forcée, contraire à la doc-» trine de l'Eglise, rejetée du clergé de » France, favorable à toutes les sectes, con-» damnée par l'autorité spirituelle, par la » puissance temporelle. Il est temps de ne » plus s'endormir sur ces principes gallicans » qui préludaient à la ruine prochaine de » la religion depuis 130 ans, et qui n'ont » cessé d'enfanter sous nos yeux des mons-» tres d'erreur, d'abus et de scandale. »

Un membre du présent ministère ayant voulu conserver la voie de ses prédécesseurs, personne n'ignore le sort qu'a éprouvé sa démarche. Cette fois ce ne sont plus de simples prêtres qui sont en scène; c'est un prince de l'Église. Non-seulement le prélat repousse les ordres du ministère du Roi, il prétend ne devoir pas même lui faire réponse. La lettre suivante est rendue publique.

« Monseigneur,

» Vous me faites l'honneur de me demander si j'ai reçu une lettre de Son Excellence le ministre de l'intérieur, qui demande aux professeurs de mes séminaires leur adhésion à la déclaration du clergé de France de 1682, et vous désirez savoir si j'ai répondu à cette lettre, et ce que j'ai répondu. Oui, Monseigneur, j'ai reçu comme vous cette missive extraordinaire. Je l'ai reçue même deux fois, et je n'y ai point fait de réponse.

» J'ai eu l'honneur d'écrire la même chose à plusieurs de mes collègues qui m'avaient donné la même confiance que vous, en me faisant la même demande. Je les ai priés d'observer :

» 1°. Qu'autrefois il n'y avait que MM. les professeurs d'Université qui fussent astreints à cette formalité.

» 2°. Que l'autorité civile n'avait pas le droit de fixer aux évêques ce qu'ils avaient à prescrire, pour l'enseignement, dans leurs séminaires.

» 3°. Que la formule d'adhésion, telle qu'elle était envoyée, semblait présenter les

quatre articles comme une décision de foi; ce qui n'est pas, et ce qui nous exposerait à la censure du Saint-Siége.

» 4°. Que cette mesure inutile était inconvenante et inadmissible, en ce qu'elle contenait l'engagement de professer la doctrine des quatres articles, *profiteri doctrinam*. Elle est de plus ridicule, en ce qu'elle exige que l'on professe, et que l'on veuille enseigner, *profiteri et docere velle.*

» 5°. Que cette mesure inutile, qui était un nouvel attentat aux droits des évêques, déplairait à la cour de Rome, et était aussi impolitique que déplacée dans un temps où un parfait accord règne entre Rome et la France.

» 6°. Que sachant avec quelle sagesse le gouvernement évitait tout ce qui pouvait rappeler des discussions théologiques, toujours dangereuses, je présumais que quelque employé subalterne du bureau du ministère, provoqué peut-être par quelque savant du conseil d'État, avait présenté cette circulaire à la signature du ministre qui sûrement n'y aura pas fait attention.

» 7°. Que ce ne pouvait être que l'œuvre d'un esprit brouillon, et que ce qu'il y avait

de mieux à faire, était de la regarder comme non avenue. »

Il n'est pas nécessaire, pour le moment, de faire des observations sur cette lettre. La demande du ministre de l'intérieur, qui en a été l'occasion, a été convenablement justifiée par le vertueux magistrat qui remplit les fonctions de procureur du roi à Paris. La lettre du prélat et sa publication ont reçu une condamnation solennelle. Cependant, puisqu'on met tant d'obstination à la défense des principes ultramontains, il n'est pas sans intérêt de s'en faire une idée précise.

A commencer par le cardinal Bellarmin dans son livre *de Romano Pontifice*, le pape, selon ce prélat, est le maître absolu de toute la terre; il a directement la puissance temporelle en même temps que la puissance spirituelle. Les souverains ne règnent que par une concession sans cesse révocable de sa part. Je dois faire observer que Bellarmin est un des ultramontains modérés. Par exemple, « il » n'appartient pas, suivant lui, aux reli- » gieux et aux autres ecclésiastiques de tuer » les rois par des embuches, et les souve- » rains pontifes n'ont point coutume de ré-

» primer les princes par cette voie. Seule-
» ment, après les avoir repris d'abord pa-
» ternellement, ils en viennent à les retran-
» cher par des censures de la communion
» aux sacremens; ensuite, s'il est nécessaire,
» ils délient leurs sujets du serment de fidé-
» lité; après quoi c'est à d'autres qu'à des
» ecclésiastiques qu'il appartient d'en venir
» à l'exécution. *Executio ad alios perti-*
» *neat.* »

Molina s'énonce de la même manière. Il dit que tous les rois de la terre sont sujets du pape.

Suarès énonce, comme article de foi, que le pape a le droit de déposer les rois hérétiques et rebelles. Il ajoute qu'un roi déposé ainsi, et qui s'obstine à conserver la couronne, devient tyran et usurpateur, et qu'alors il peut être traité en ennemi public, et tué par le premier venu.

Je ne finirais pas si je voulais nommer tous les docteurs ultramontains; ils sont au nombre de plus de cent, presque tous jésuites. On comprend d'après cela d'un côté les fureurs de la Ligue et les attentats horribles qu'elle a fait commettre; d'un autre

côté, les justes craintes de Louis XIV et de Louis XV, et les précautions qu'ont pu prendre, à cet égard, nos magistrats et nos lois.

Au temps présent, peut-on dire absolument que ces craintes soient des chimères? Oui, sans doute, et je l'espère quant à l'exécution; mais ne suffit-il pas de telles doctrines embellies, comme nous l'avons vu dans ce temps-ci, d'une verve d'éloquence, pour ébranler la fidélité, et ménager, dans des temps plus ou moins prochains, des commotions violentes.

Grâce à un écrivain célèbre, rien ne nous manque en ce genre, nous avons de lui des formules toutes prêtes. Après un chapitre intitulé *Exercice de la suprématie pontificale sur les souverains temporels*, et dans lequel il établit cette suprématie, M. le comte de Maistre se donne, pour notre plus grande commodité, la peine de libeller lui-même les termes dont nous devons nous servir pour un acte de déposition. Dans un chapitre intitulé *Application hypothétique des principes précédens*, se trouvent *les très-humbles et très-respectueuses remontrances des états-généraux du royaume de..... assemblés à......*

à notre Saint-Père le pape Pie VII, à l'effet de déposer leur souverain. Ces remontrances se terminent ainsi :

« C'est à vous, Très-Saint-Père, comme re-
» présentant de Dieu sur la terre, que nous
» adressons nos supplications, pour que
» vous daigniez nous délier du serment de
» fidélité qui nous attachait à cette famille
» royale qui nous gouverne, et transférer à
» une autre famille des droits dont le pos-
» sesseur actuel ne saurait plus jouir que
» pour son malheur et le nôtre. » (*Du Pape*, *p.* 346.)

CHAPITRE IV.

DE L'ESPRIT D'ENVAHISSEMENT CHEZ LES PRÊTRES.

Après avoir parlé précédemment des jésuites et de l'esprit ultramontain, il ne faut pas s'étonner que je mette en quelque sorte à part l'esprit des prêtres. Je dois prévenir que, quoique dans certaines circonstances ces trois choses soient susceptibles de se confondre, ce sont en général des principes d'une autre nature, ainsi que d'une autre source. Il y a certainement des ultramontains qui ne sont pas jésuites ; il se trouve aussi des jésuites qui ne sont pas ultramontains. D'un autre côté, un grand nombre de prêtres ne sont ni ultramontains, ni jésuites. Cela ne les empêchera pas, si on les laisse faire, de s'emparer de la société. D'abord c'est que si le pape, comme successeur de saint Pierre, possède une première et principale puissance (ce qu'on appelle

l'autorité des clefs), les évêques qui ne sont pas, il est vrai, successeurs de saint Pierre, mais qui peuvent diversement se dire successeurs de saint Paul, de saint Jean, de saint Barthélemy et des autres apôtres, ont droit à une grande autorité. Les simples prêtres, avec leur droit divin de lier et de délier, peuvent se saisir aussi de quelque chose de cette filiation et prétendre à une grande importance.

Si ces trois ordres de puissance ont quelques points de division, ce qui les affaiblit, ils ont aussi un centre commun de doctrine par lequel ils deviennent très-forts. Il consiste à établir comme axiome : « 1° que la morale est nécessaire à la société; 2° que la religion est nécessaire à la morale : et comme le prêtre est nécessaire à la religion et à la morale, celui-ci doit avoir dans la société l'importance qui appartient à l'une et à l'autre. »

Nous allons voir comment de conséquence en conséquence tirées de ce principe et habilement filées, on arrive à produire l'asservissement social. Je ne me permettrai point à cet égard d'allégation gratuite. Je

me placerai au milieu des documens d'État.

Dans un de ses discours à la Chambre des députés, M. de Frayssinous commence à établir « que toujours et partout une reli-
» gion quelconque a présidé à la formation
» des sociétés. Jamais peuple civilisé n'a
» pu sans la religion se conserver, se per-
» pétuer, prospérer sur la terre. Elle seule
» peut donner la vie sociale au peuple bar-
» bare qui la cherche, et la redonner au
» peuple qui l'aurait perdue. »

Qui voudrait contester une maxime qui renferme beaucoup de vérités! Poursuivons.

Dans un discours que M. de Boulogne prononce à la Chambre des pairs, il ne veut sans doute aussi que parler des bienfaits de la religion ; malheureusement il s'aventure à dire que ce n'est pas l'État en France qui a fondé l'Église, mais l'Église qui a fondé l'État. Ces paroles articulées avec trop peu de ménagement et dont il s'empresse de tirer des conséquences singulières, déplaisent à la Chambre des pairs qui y voit une invasion de la suprématie politique.

Malgré la défaveur qu'éprouve le discours de M. de Boulogne, la principale pensée de

ce discours se trouve tellement établie dans les esprits, que même à l'Académie française elle se reproduit dans un discours de réception. Dans ce discours que le président de cette compagnie prononce en réponse à M. l'archevêque de Paris : « La religion, dit » l'orateur, précéda l'établissement de tous » les royaumes chrétiens et FONDA leur civi» lisation. »

Si on demandait à l'orateur s'il est bien sûr du fait, et ensuite de rendre compte de l'espèce de civilisation qui succéda en France à l'établissement du christianisme, il serait sûrement embarrassé. Toutefois la même doctrine est encore énoncée à la Chambre des députés. « N'oublions jamais, » nous dit M. de Frénilly, que toute la so» ciété, son ordre, sa civilisation, sa sta» bilité, la vraie monarchie enfin, sont sor» tis du mot *chrétien* et dureront ou péri» ront avec lui. » (*Moniteur.*)

Ces idées peuvent paraître exagérées à quelques personnes; mais elles le seraient encore plus, que dans un autre temps il ne viendrait à la pensée de qui que ce soit de les contester. Les Français et les Anglais ont

un grand bonheur à prononcer que le roi ne peut faire du mal. Cette maxime dont on pourrait tirer d'assez fausses conséquences, si elle était prise à la rigueur, est consacrée par tous les respects. Il en est de même de tout ce qu'on peut dire en l'honneur de la religion; sans l'intention dans laquelle les paroles sont prononcées et les conséquences qu'on entrevoit, on ne se croirait pas permis de les contredire. M. l'archevêque de Paris a eu beau dire au roi en face : *Le sacre vous fera régner avec sagesse et nous fera obéir avec bonheur;* ce qui implique qu'avant le sacre le roi régnait sans sagesse, et que nous obéissions sans bonheur; peu de personnes ont fait attention à l'inconvenance de ces paroles. Ce n'est que quand on voit le plan général attaché à cette doctrine, qu'on commence à y apporter de l'examen.

On a vu les principes; on va voir actuellement les conséquences.

« Si la religion, nous dit M. Frayssinous,
» est le premier besoin des peuples, le pre-
» mier devoir de ceux qui gouvernent est
» de la mettre avant tout dans leur pensée,
» de lui rendre l'honneur et le respect qui

» lui sont dus. » C'est bien. Actuellement des honneurs dus à la religion, il va passer aux honneurs dus au sacerdoce.

« Que ceux, nous dit-il, qui seraient
» tentés de désirer la ruine du sacerdoce,
» ou bien son avilissement et sa nullité, ce
» qui est la même chose, tremblent de voir
» leurs vœux exaucés. Toutes les théories
» politiques n'empêcheraient pas que la reli-
» gion ne pérît avec le sacerdoce, et que la
» société ne pérît avec la religion. »

On pourrait trouver quelque exagération dans ces maximes. La religion n'est pas tout-à-fait la même chose que le sacerdoce. La France a été bien long-temps veuve de ses prêtres, et la religion n'a pas péri. N'importe! voyons ce qu'il faut faire pour prévenir l'avilissement du sacerdoce.

« Il s'agit, dit M. Frayssinous, de donner
» à notre Eglise cette *consistance*, cette *di-*
» *gnité* sans laquelle ses travaux seraient en
» grande partie frappés de stérilité. »

Il y aurait encore ici, si on voulait, un objet de contestation. On pourrait demander si les apôtres d'autrefois ont prétendu à l'es-

pèce de consistance et de dignité que réclament les apôtres d'aujourd'hui

On serait surtout curieux de savoir ce qu'on entend par *consistance* et *dignité*.

Le *grand-prêtre* ne s'énonce à cet égard que d'une manière vague ; les lévites vont le faire d'une manière précise.

« Puissions-nous arriver bientôt, nous dit
» M. de Frénilly, à convertir un salaire de-
» venu insuffisant en une dotation qui élève
» l'Eglise du rang de soudoyée à celui de
» propriétaire ! Puisse le temps, la religion
» des peuples et la sollicitude des rois chan-
» ger par degré une fortune instable en une
» fortune foncière que les siècles affermis-
» sent ! » (*Moniteur.*)

M. de Lézardière, dans un discours prononcé à la même séance, exprime les mêmes vœux. M. l'archevêque de Besançon, à la Chambre des pairs, les énonce avec encore plus de force, et M. le comte de Marcellus *déclare que comme chrétien et comme Français, il adhère à cette opinion.* (*Moniteur.*)

On comprend à présent ce que c'est que a consistance et la dignité réclamée par M. Frayssinous en faveur du clergé. En pre-

mier lieu, comme la puissance royale à laquelle il faut aussi sans doute de la *consistance* et de la *dignité*, est en ce point sur le même pied que le clergé, il s'ensuit que celui-ci se croit et se place au-dessus du roi et de la puissance royale. En second lieu, comme la religion est ordonnatrice de tout, et que le clergé est ordonnateur de la religion, on ne peut s'étonner qu'il se place au niveau de la religion même.

On va trouver sur ce point M. Frayssinous très-modéré. Il consent, à cet égard, à faire un partage égal entre le roi et le clergé. « De tout temps, dit-il, on a parlé des deux puissances, du sacerdoce et de l'empire, du pontife et du magistrat, de l'État et de l'Église, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, pour désigner ceux qui exercent l'autorité suprême dans l'ordre religieux et politique. »

Dans un discours au sujet des communautés religieuses, il avait dit: « C'est ici une des matières mixtes des deux autorités spirituelles et temporelles de l'Église et de l'État. » (*Moniteur.*)

Cependant, après avoir établi sur deux

lignes parallèles la coexistence de ces deux grands pouvoirs, l'Église et l'État, comment les accordera M. Frayssinous! Les journaux royalistes n'y voient aucune difficulté. « Ce » sont, disent-ils, deux gouvernemens qui » agissent par des voies séparées, mais pa- » rallèles. L'un régit les hommes par les pei- » nes et les récompenses temporelles; l'autre » par les peines et les récompenses spirituel- » les. » (*Drapeau Blanc.*)

Nous examinerons dans une autre partie si des peuples, régis de cette manière, se- raient bien régis. M. de Frayssinous, plus avisé, y voit de l'embarras. Il nous exhorte même d'avance à la résignation.

« Que ces pouvoirs, dit-il, se heurtent, » qu'ils se contestent, qu'ils luttent l'un con- » tre l'autre, ce ne doit pas être un sujet » d'étonnement. C'est le sort de toutes les » puissances humaines. Il y aura des abus » tant qu'il y aura des hommes. » Pour ré- soudre cette grande difficulté, il pense « que » le législateur doit planer sur tous ces dé- » mêlés, les considérer avec calme, dissi- » muler, reprendre, corriger, réprimer » suivant les circonstances. » (*Ibid.*)

C'est très-bien. Cependant je voudrais demander à M. Frayssinous de quel législateur il veut parler. Dans la direction de ses idées, comme il y a deux puissances agissant parallèlement sur la société, il doit y avoir aussi deux législateurs, et alors sa solution n'en est pas une.

A cet égard si M. Frayssinous demeure enveloppé, il n'en est pas de même des journaux qui écrivent dans son sens. « Plus » l'Église aura d'indépendance, nous dit » l'un d'entre eux, et plus il sera facile de » se défendre de ses empiètemens. (Plus il » sera facile!) Si le clergé dépend du gou- » vernement, s'il fait partie de la police po- » litique, s'il n'est pas lui-même, comment » veut-on qu'il ait de la force et de la dignité, » et qu'il imprime la vénération pour son » caractère ! »

Ce n'est pas assez; les mêmes écrivains repoussent dans les mariages et les baptêmes toute espèce d'intervention de la puissance civile. « La police de l'État, disent-ils, ne » saurait commander à l'Eglise... Ainsi par » exemple, les lois actuelles portent des » peines contre les négligences et les omis-

» sions commises par les officiers de l'état
» civil. Or, nous le demandons, est-il dans
» l'esprit de l'Eglise et du sacerdoce, est-il
» dans la nature de leur institution d'avoir
» de tels rapports avec l'autorité temporelle,
» d'être soumis au joug d'une discipline
» toute administrative, et à des obligations
» multipliées, aussi contraires à leur génie
» et à leurs caractères! Comment s'y pren-
» dront un préfet et un tribunal, en cas de
» forfaiture, d'abus, de désobéissance, et
» même de simple contravention ? Ce serait
» mettre aux prises les deux pouvoirs, ce
» serait les armer l'un contre l'autre, et
» dans cette lutte, la victoire devrait néces-
» sairement rester à celui qui est retranché
» dans des lignes formidables, et qui, dans
» la sphère de ses attributions et de ses
» fonctions, ne reconnaît et ne doit recon-
» naître d'autre juridiction que la sienne
» propre. » (*Drapeau Blanc*, article qu'on
croit de M. de Lamennais.)

Ce droit de législation réclamé par le
clergé n'est pas une prétention que je lui
attribue, ou que quelques écrivains lui at-
tribuent; c'est bien positivement une pré-

rogative qu'il croit avoir et qu'il veut exercer. Toute la France a été instruite d'une démarche de M. l'archevêque de Rouen qui, un jour, dans un certain mandement, jugea à propos de soumettre son diocèse à une multitude de réglemens monastiques : mandement si singulier, que ce prélat lui-même, effrayé de l'impression qu'il causa, crut devoir l'interpréter, et par-là même le mitiger. Dans une semblable occurrence, on croit peut-être que M. Frayssinous, en sa qualité de ministre du roi, montrera quelque mécontentement, tout au moins qu'il gardera le silence : point du tout, c'est dans ce moment même, au milieu de ce vacarme, qu'il monte à la tribune de la Chambre des députés, pour faire parade du droit des évêques, et spécialement de celui de faire des lois et des réglemens de discipline. Après nous avoir dit que ce n'est pas de la sanction des rois que les décrets de l'Eglise tirent leur existence ou leur autorité, il nous parle de ces temps heureux « où l'Eglise prononçait avec une autorité souveraine, non-
» seulement sur les matières de foi, mais
» encore sur les règles et sur les mœurs, où

» elle faisait des lois de discipline, en dis-
» pensait ou les abrogeait, établissait des
» pasteurs et des ministres dans les divers
» rangs de la hiérarchie, et les destituait;
» corrigeait les fidèles, et retranchait de
» son sein les membres corrompus. » Maintenant il en est de même. Suivant lui, « il
» serait facile de prouver par l'autorité de
» ce que la France a eu de plus graves ma-
» gistrats et de pontifes plus illustres, qu'à
» l'Eglise appartient le droit de statuer,
» non-seulement sur la foi, les mœurs et
» les sacremens, mais encore sur la disci-
» pline, ainsi que de faire des lois et des
» réglemens, droit essentiel à toute société. »
(*Moniteur*.)

Un droit de législation ainsi établi, on va croire que le clergé, législateur spirituel, se contentera (au moyen des peines et des récompenses d'une autre vie) d'un pouvoir exécutif spirituel. Pas du tout

Pie VII, dans son bref contre Bonaparte, et plusieurs papes qui l'ont précédé, ayant établi en principe que la puissance temporelle est au-dessous de la puissance spirituelle, le clergé en fait, à son droit de légis-

lation sur la société, l'application la plus stricte. Le roi n'est regardé par lui en ce point que comme un premier serviteur exécuteur de ses volontés : c'est ce qu'avec toutes les formes du respect on fait dériver, d'un côté, de sa qualité de roi très-chrétien; d'un autre côté, de sa qualité d'*évêque au-dehors*, qui, depuis des siècles, lui a été conférée.

De conséquence en conséquence, on voit comment le clergé devient législateur suprême. Au moment présent, que ces conséquences ne soient pas poursuivies rigoureusement, cela tient à nos circonstances. A cet égard, je dois remarquer la dissidence qui s'est élevée entre deux grands contendans. M. d'Hermopolis un jour parle de *prudence*, du *danger de se précipiter dans le bien*, de la nécessité de *prendre conseil des circonstances*, d'*éprouver pour mieux connaître*, et de *laisser faire quelque chose au temps*. Cette doctrine ne convient point à M. de Lamennais; il répond ironiquement à M. d'Hermopolis : « Que ce n'est pas une médiocre » consolation pour un évêque de pouvoir » à cette époque de la société se dire à soi-

» même ce qu'il ne fut pas certes donné
» aux apôtres de pouvoir se dire. Mais aussi,
» ajoute-t-il, que ne prenaient-ils conseil
» des circonstances, que n'observaient-ils
» l'esprit de leur siècle? »

Encore et encore, les circonstances de la France s'opposent à une situation particulière, que tous regardent comme le *bien*, mais vers laquelle une partie du clergé voudrait se *précipiter*, tandis qu'une autre partie ne veut y aller qu'à pas mesuré. Celles des nations nos voisines qui ne se trouvent pas embarrassées comme la France d'une malheureuse Charte qui met obstacle à beaucoup de choses, nous présentent en ce genre des modèles admirables.

On peut se souvenir d'un certain mandement de M. l'archevêque de Munich, qui révolta la Bavière, et que l'autorité royale, quoiqu'avec un peu de faiblesse, s'empressa de repousser. Qu'on veuille faire attention à l'ordonnance suivante du roi de Sardaigne.

Après avoir prescrit aux étudians, 1° d'être rendus chez eux avant la nuit; 2° de ne fréquenter aucun café, billard, spectacles, bals ou lieu de réjouissance publique, « ils

» rempliront, dit le souverain, avec exacti-
» tude leurs devoirs religieux; ils assisteront
» au service divin de la paroisse, et appro-
» cheront du tribunal de la pénitence, au
» moins une fois par mois; ils feront exac-
» tement leurs pâques, et se livreront, avant
» et après Pâque, aux exercices spirituels
» qui seront établis pour eux. » (*Moniteur.*)
Certainement, on ne peut pas être mieux
évêque du dehors.

Le roi de Naples suit les mêmes erremens.
Par une ordonnance en date du 15 mars 1822,
« les maîtres publics ou particuliers devront
» seconder les soins des évêques, pour ce
» qui concerne la fréquentation des con-
» grégations *de Spirito*. En conséquence,
» les maîtres publics devront chaque se-
» mestre produire une attestation avec le
» vu des évêques, qui prouve qu'ils ont
» veillé à ce que leurs élèves aient assisté
» auxdites congrégations. A défaut de cette
» attestation, ils ne recevront point leurs
» traitemens. Quant aux maîtres particu-
» liers, fussent-ils munis d'une permission
» spéciale, les évêques pourront fermer
» leurs écoles, toutes les fois qu'ils se trou-

» veront négligens dans l'accomplissement » de leur devoir. » Suivent d'autres articles dans le même sens, concernant les pères et les enfans.

Grâce à la déclaration de M. d'Hermopolis, qui nous a promis de ne pas se précipiter dans le bien, et à celle de M. le cardinal-archevêque de Toulouse, qui, dans son discours au roi à l'occasion du sacre, a bien voulu nous faire espérer de la prudence, la France n'en est pas encore (au regret de bien des gens) parvenue au point de perfection des royaumes de Naples et de Sardaigne; elle en approche chaque jour; on commence à en voir quelque chose dans un mandement à l'occasion du sacre, de M. l'archevêque-administrateur de Lyon.

« C'est dans le temple de Dieu que le » prince va contracter la religieuse obli- » gation de régner en roi juste et en roi » chrétien, c'est-à-dire de faire observer » les lois du royaume et *de prêter son ap-* » *pui à l'exécution de celles de l'Église.* »

Cette doctrine, dont on cherche tant qu'on peut à adoucir les termes, n'est pas nouvelle. Une partie du clergé a toujours

regardé cette partie des fonctions royales comme le premier devoir des rois. « Vous » devez vous souvenir sans cesse, dit à un » souverain saint Léon, pape, *que le pou-* » *voir* royal ne vous a pas été donné seu- » lement pour le gouvernement du monde, » mais principalement pour la défense de » l'Église [1]. »

A ce sujet, je dois faire disparaître une prévention que je trouve généralement établie : c'est que cette doctrine est sortie seulement de l'ultramontanisme moderne. Elle appartient tout-à-fait à l'esprit prêtre. On va la voir consacrée par le plus gallican de tous les hommes, par Bossuet, dans son Discours sur l'Unité de l'Église. Je demande quelque attention pour les passages suivans :

« L'Église a appris d'en haut à se servir des rois et des empereurs pour faire mieux servir Dieu, pour élargir, disait saint Grégoire, les voies du ciel.... »

Un empereur roi disait aux évêques : « Je

[1] Debes incunctanter advertere regiam potestatem tibi non solum ad mundi regimen, sed maximè ad Ecclesiæ præsidium esse collatam.

veux que, secondés et servis par notre puissance, vous puissiez exécuter ce que votre autorité vous demande. »

Bossuet fait remarquer ici que la puissance royale, qui partout ailleurs veut dominer, ne veut, en ce qui concerne les lois des évêques, que servir : *famulante ut decet potestate nostra.*

Voici un passage plus fort :

« Que ceux, dit-il aux évêques, qui n'ont
» pas la foi assez vive, pour craindre les
» coups invisibles de votre glaive spirituel,
» tremblent à la vue du glaive royal. Ne
» craignez rien, saints évêques. Si les hom-
» mes sont assez rebelles pour ne pas croire
» à vos paroles, qui sont celles de Jésus-
» Christ, des châtimens rigoureux leur en
» feront ; malgré qu'ils en aient, sentir la
» force, et la puissance royale ne vous man-
» quera jamais. »

Ces belles paroles sont soutenues par l'autorité d'un saint empereur, qui disait à un saint pape : « J'ai dans mes mains l'épée de
» Constantin, vous, celle de Pierre. Joi-
» gnons les mains, unissons le glaive au

» glaive. » (*Disc. de Bossuet sur l'Unité de l'Église.*)

Jurisconsultes français, tel est le BIEN dans lequel le zèle de quelques prêtres veut nous *précipiter*, et vers lequel la *prudence* de quelques autres, grâce à notre constitution, consent à ne nous mener que pas à pas.



SECONDE PARTIE.

DANGERS RÉSULTANT DES FAITS QUI VIENNENT D'ÊTRE EXPOSÉS.

Dans le narré qui vient d'avoir lieu, je n'ai pas cru devoir rappeler les faits qui concernent, soit l'entrée donnée dans la Chambre des pairs à un certain nombre d'évêques, soit la même faveur pour le Conseil d'État, soit le système général des missionnaires, soit l'invasion par les prêtres, sous un grand-maître prêtre, de toutes les parties de l'instruction publique, soit enfin la multitude de faits scandaleux, survenus relativement aux mariages, aux sépultures, aux baptêmes. Ces faits étant généralement connus, et appartenant au plan général adopté de concert par le gouvernement et par le clergé, j'ai cru devoir m'arrêter principalement sur le système de doctrine dont

ces faits émanent. Toutefois, comme ces faits particuliers vont comparaître dans cette seconde partie, en compagnie des quatre principaux points qui ont été traités, j'ai cru devoir les appeler ici, pour préparer l'attention du lecteur, car ils sont graves et ajoutent une grande importance à la discussion.

Dans une matière aussi vaste, on sentira que je n'ai dû traiter l'ensemble qu'après avoir épuisé les détails. Je vais montrer que le système des congrégations mis à part, celui des jésuites, celui de l'ultramontanisme, celui de l'esprit de l'envahissement des prêtres, considérés isolément, suffiraient pour bouleverser un empire.

Que sera-ce de ces quatre systèmes agissant réunis ?

C'est ce que j'examinerai dans une troisième partie.

CHAPITRE PREMIER.

DES DANGERS RÉSULTANT DE L'EXISTENCE DE LA CONGRÉGATION.

Lorsque, pendant un temps, l'Europe a été menacée par des associations de la couleur la plus criminelle, c'est-à-dire par les jacobins, et que, pendant un autre temps, elle a chancelé sous l'empire d'associations les plus vertueuses, car il y en a une qui a pris le nom même de la vertu, il peut paraître étrange qu'il y en ait une nouvelle qui soit parvenue à se former auprès du gouvernement, si ce n'est avec une approbation expresse de sa part, au moins avec une si grande indulgence qu'elle peut passer pour de la faveur.

Ce phénomène semblerait inexplicable, si on ne faisait attention au caractère particulier d'une époque où la France a couru les plus grands dangers, et où le gouvernement a eu besoin d'appeler à lui les plus grands

secours. Je traiterai plus particulièrement ce point dans une autre partie, où j'aurai à rechercher, soit le caractère du système que j'ai signalé, soit celui de ses principaux coryphées. Je n'ai à établir en ce moment que le caractère général des *congrégations*, et les dangers qui en peuvent ressortir pour tout État policé, et plus particulièrement pour la France.

L'homme isolé se sent faible. Le sentiment de cette faiblesse l'a porté dans l'origine des choses à se réunir à ses semblables, à l'effet de se procurer collectivement une force qu'il a senti lui manquer comme individu. C'est ainsi que se sont formées les sociétés. Une fois formées, de nouvelles agrégations s'établissent encore dans leur sein, et composent, sous diverses dénominations, des colléges de science, de doctrine, d'arts, de commerce et de manufactures.

Dans les temps ordinaires, ces agrégations particulières, saisies par l'agrégation générale, sont soumises et coordonnées à ses mouvemens. Dans les temps de crise, lorsque par quelque cause l'Etat est menacé

un appel général est fait ordinairement à de nouvelles forces ; et comme d'après l'ancien axiôme de chimie, *corpora non agunt nisi soluta*, c'est à un déplacement de tout l'Etat qu'il faut quelquefois recourir pour sauver l'Etat ! Chose singulière ! c'est avec un mode de monarchie que les républiques menacées cherchent à se préserver. Rome, dans ses troubles, eut recours à des dictateurs. Les monarchies, de leur côté, cherchent à se préserver par un mode de république. Louis XVI eut recours aux états-généraux qui le perdirent. Philippe-le-Bel eut recours à des états-généraux qui le sauvèrent. Les monarchies d'Allemagne ont eu recours à l'association populaire de la vertu.

En France, dans ces derniers temps, lorsque toute l'Europe était inondée de carbonaris, et que les affiliés de Berton et de ses consorts menaçaient toute la France ; contre cette force de dissolution qui tendait à des créations nouvelles, il pouvait être bon de composer des *contre-forces*, tendant à la conservation. Aussi n'est-ce pas dans ses principes que l'association allemande de la Vertu a paru dangereuse aux puissances de

l'Europe ; elles l'ont au contraire approuvée et favorisée. Ce n'est pas non plus dans ses principes que l'association, appelée aujourd'hui *congrégation*, doit être regardée comme vicieuse ; elle a été au contraire bienfaisante. C'est dans sa permanence, c'est par son obstination à vouloir s'étendre et se conserver, lorsque les causes qui lui ont donné naissance ont disparu, qu'elle devient un objet d'animadversion ; et alors, ni son origine respectable, ni ses principes purs, ni ses anciens services, ni le caractère recommandable de ses principaux membres, ne la mettront à l'abri de la censure.

Et d'abord on peut la considérer sous trois points de vue ; en premier lieu, comme association religieuse, n'ayant à s'occuper que de rites et de pratiques pieuses ; en second lieu, comme association politique, ayant à traiter secrètement des affaires d'État ; en troisième lieu, comme association mélangée de religion et de politique.

Sous le premier point de vue, c'est-à-dire considérée comme congrégation religieuse, je n'ai qu'à répéter ce que l'avocat-général Joli de Fleury disait au parlement de Paris

en 1760; savoir que : « Par rapport à la re-
» ligion même, selon un grand nombre de
» conciles, ces établissemens nuisent aux
» fidèles, et dérangent l'ordre établi dans
» l'Église; qu'elles nuisent même au tem-
» porel, et introduisent le fanatisme dans
» les esprits; qu'elles ne doivent leur éta-
» blissement qu'à la négligence des minis-
» tres et à la dévotion peu éclairée des
» fidèles, qui aiment mieux ce qui est de
» leur choix, et les moyens de se sanctifier
» qui sont de leur invention, que ceux que
» Jésus-Christ leur a prescrits; que l'Eglise
» n'étant autre chose que l'assemblée des
» fidèles unis aux pasteurs qui la gouver-
» nent, il ne peut y avoir de légitime as-
» semblée sans leur permission; que dans
» l'ordre politique, toute assemblée faite
» sans l'approbation du prince, serait con-
» damnable, et qu'il en doit être de même
» pour les assemblées des fidèles. » (*Regist. du parlement.*)

Considérée comme politique ou comme mélangée de religion et de politique, l'existence actuelle de la congrégation présente des inconvéniens beaucoup plus graves. Pour

peu qu'on ait d'instruction, on est frappé de l'énormité de force que peuvent acquérir des combinaisons de ce genre, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes et favorisées par les circonstances. On a vu sortir des plus petits berceaux, des puissances qui, s'étendant successivement, ont fini, tels que les Teutons et les Templiers, par remplir le monde. On admire comment les simples desservans d'un hôpital ont été amenés à fonder à Malte et à Rhodes une puissance redoutable. On apprend, par-là, que lorsque la plus simple combinaison se trouve au milieu d'un ordre de mouvemens importans qui peut se rattacher à elle, ou auquel elle peut se rattacher, elle peut prendre à la suite des temps une dimension incalculable.

D'après ces principes, je demanderai ce qu'on veut faire aujourd'hui de la *congrégation?* Veut-on la laisser tomber dans le mépris par le spectacle continu qu'elle offrira de son inutilité, et compomettre par-là le caractère honorable qui appartient à son origine? ou bien en veut-on faire parmi nous un objet de haine, par la crainte qu'inspirera le spectacle continu d'une énergie sans

objet? La Vendée a sûrement été admirable. Voudrait-on conserver en action, dans la Bretagne et dans le Poitou, le mouvement par lequel elle s'est formée? La police de Paris s'arrangerait-elle du mouvement qui, sous le Directoire, organisa les sections? La ville de Lyon et son préfet s'accommoderaient-ils du mouvement qui, sous la Convention, présida à la formation de ses milices? Tout cela a disparu et obtient de nous des souvenirs de respect. Que la congrégation disparaisse de même, et elle obtiendra de tous les Français fidèles la reconnaissance qui est due à ses services.

Son objet primitif ayant été la défense de l'autel et du trône, s'il se trouve que l'autel et le trône ne sont pas attaqués, ou que, contre des attaques individuelles ordinaires, les moyens ordinaires sont suffisans, la congrégation, moyen extraordinaire pour des temps extraordinaires, ne sera plus, dans le corps social, qu'une véritable superfétation. Auprès de la puissance légitime, elle se trouvera une puissance rivale, et par-là menaçante; auprès du corps des citoyens, elle deviendra une puissanec tracassière, en ce

que voulant faire, lorsqu'elle n'a rien à faire, elle désordonnera l'action régulière de l'Etat. Partout où ses forces se porteront, elles feront surabonder les forces existantes. En portant la précipitation là où il ne faut que du mouvement, elle détruira partout l'équilibre; elle mettra le feu là où il ne faut que de la chaleur.

Ce ne sont pas les seuls dangers. La congrégation est-elle une puissance isolée ? Non, certes. Elle se présente comme prédominante, de conserve avec plusieurs autres puissances déjà prédominantes et se soutenant les unes les autres. Auprès de toutes ces puissances, si on veut faire attention au vide immense que la révolution a laissé, on s'apercevra qu'à la différence des anciens temps, où le corps social était rempli et fortifié d'institutions diverses, il y a aujourd'hui absence totale. La congrégation n'ayant plus d'obstacles, prendra d'autant plus de place, qu'elle ne trouvera rien auprès d'elle. Au milieu d'une monarchie qui certes n'est pas nouvelle, mais qui s'est placée sur certaines bases qui peuvent paraître nouvelles; auprès d'une Chambre des pairs nouvelle-

ment et assez singulièrement composée; auprès de corps judiciaires tout nouveaux, incertains partout de leur sphère et de leurs attributions; auprès d'une noblesse qui voudrait avoir un corps, et qui n'est qu'une ombre; auprès d'une classe moyenne, qui voit le monde entier dans le mouvement industriel; enfin, auprès d'institutions départementales et municipales sans organisation, et par conséquent sans consistance, toutes les fois qu'une combinaison particulière sociale se présentera avec un grand volume et un grand mouvement, on peut s'attendre qu'elle aura un grand effet, qu'elle envahira toutes les places vacantes, et encore les places mal gardées. Une puissance laïque formée par la puissance ecclésiastique, à l'effet d'entrer dans les choses du monde, y entrera certainement avec facilité et par toutes les issues. Dans l'état où est la France, on veut sans cesse nous donner des soldats: qu'on nous donne des architectes. On veut nous donner une puissance qui combatte: donnez-nous une puissance qui édifie.

A toutes ces considérations on peut ajouter celles qu'un jurisconsulte, extrêmement

honorable, vient de publier. Si on veut reconnaître avec lui qu'avec une association de ce genre *la sûreté intérieure serait continuellement menacée* [1], *la sûreté même du monarque et celle de sa dynastie troublée*, on comprendra qu'il est impossible à un royaliste de s'arrêter un moment à défendre une telle institution. Aussi ne cherche-t-on pas aujourd'hui à défendre; on cherche seulement à éluder. Les uns se fient à un mouvement d'opposition générale qu'on voit partout se manifester; les autres croient que le gouvernement, qui a long-temps soutenu en secret la congrégation, cherche à la faire disparaître ou à la modifier.

Commençons par les oppositions.

Je conviens qu'elles ne manquent pas. Il y en a sûrement de très-fortes de la part de plusieurs membres honorables du clergé qui voient avec peine, comme M. Billecoq, la religion et le sacerdoce se commettre dans une carrière que le zèle de quelques hommes respectés peut faire trouver excusable, mais

[1] Du Clergé de France, p. 78.

que l'esprit de prévoyance, l'expérience des siècles, une connaissance plus approfondie des faiblesses humaines, en même temps que les vœux secrets de quelques personnages influens, leur fait regarder comme une invention ambitieuse.

Une autre partie d'opposition se manifeste dans les corps judiciaires. D'anciens magistrats imbus des doctrines parlementaires, la mémoire pleine des anciens jugemens portés dans toute l'Europe contre l'institution des jésuites et leur système d'affiliation; des magistrats qui, par eux-mêmes ou par des traditions récentes, sont pénétrés des dangers, non-seulement de l'ultramontanisme, c'est-à-dire de la doctrine qui consacre la suprématie des papes sur les rois, mais dans les simples prêtres, de la prétention d'étendre, aux dépens de toute autre domination, leur propre domination, s'étonnent et s'interrogent sur une puissance nouvelle qui, sur le théâtre politique, occupe déjà une grande place, et qui, sur celui des influences morales, l'a envahie tout entière.

Une autre partie d'opposition se trouve dans quelques royalistes, lesquels étant at-

tachés de cœur à la cause de la royauté, à ses prérogatives, à sa supériorité, à sa dignité, s'impatientent du rang auquel on veut faire descendre le monarque, et déclarent qu'ils ne veulent pas plus de la souveraineté des prêtres que de la souveraineté du peuple.

Un autre élément d'opposition se trouve dans le corps de la nation qui, étant attachée au régime de la monarchie selon la Charte, voit avec inquiétude une puissance nouvelle, peu amie de la constitution actuelle des choses, y méditer des changemens, et prendre chaque jour des forces pour l'effectuer.

Je pourrais mentionner aussi, si je voulais, l'opposition révolutionnaire. Mais tandis que le reste de la France se lamente et s'afflige, je crains que celle-ci ne se réjouisse de ces excroissances nouvelles qui vont faire sentir leur aiguillon à la légitimité, venger la gent libérale de ses défaites, et créer d'heureuses sources pour elle de mécontentement et de révolte.

Quelques personnes tournent leur espérance vers la Chambre des députés. S'il est vrai qu'il n'y ait encore dans cette Chambre que 105, 120 ou 130 membres de la congréga-

tion, la majorité non congréganiste se trouve sans doute considérable. A la cour, dans la garde royale, parmi les officiers et sous-officiers de l'armée, on peut compter une majorité encore plus grande.

Enfin, comme on sait que le monarque, les princes et les princesses de son auguste famille, ne figurent en aucune manière dans ces nouveautés, et que quelques-uns même de nos grands personnages, auxquels le respect des Français s'attache particulièrement, les improuvent, non-seulement une portion du public, mais des hommes, même réputés avisés, affectent de l'indifférence.

Voilà bien des motifs d'espérance. Faut-il s'y fier !

Certes, si cet ensemble d'opposition était habilement dressé et dirigé, comme il a une grande importance, il pourrait avoir un grand effet. Pour cela il faudrait qu'il parût avec des garanties imposantes. Si au plus haut de l'État les hommes les plus considérables n'ont que des opinions fausses, et si dans le corps, les hommes les plus recommandables partagent leurs méprises, que faire avec ces deux espèces d'hommes ! Et

d'abord, au plus haut de l'État, celui-ci ne désavoue pas la puissance de la congrégation ; mais il laisse entrevoir qu'elle ne peut être durable. « C'est un torrent, dit-il, qu'il faut laisser écouler. » Celui-là me dit que c'est une puissance établie, avec laquelle il faut s'arranger. « En Bretagne, par exem-
» ple, quelque autorité que vous ayez, soit
» comme grand propriétaire, soit comme
» ancien seigneur, votre influence sera
» nulle, si vous ne la soumettez pas à celle
» des prêtres. » Un autre m'allègue pour principe, que quand on appartient à un parti, il faut marcher avec sa sagesse, comme avec ses folies, et ne jamais l'abandonner.

Auprès des hommes pieux vous ne trouvez pas plus de ressource : celui-ci vous dit que la royauté et la religion ayant couru de grands dangers, on ne saurait donner trop de force à une combinaison formée d'hommes religieux et de royalistes. Un autre vous dit que dans un siècle qui professe l'amour de la liberté, d'une manière qui signifie par-dessus tout la haine du pouvoir, on ne saurait donner trop d'avantage au clergé qui est particulièrement ami du

pouvoir ; que dans un siècle qui professe je ne sais quelle philosophie qui n'est autre chose que l'impiété, on ne saurait donner trop d'autorité à une combinaison essentiellement amie de la religion.

Si on pouvait espérer de faire entendre raison à ces personnages, on dirait à celui-ci que si on ne peut toujours arrêter les torrens, on peut au moins les détourner : ils passent, il est vrai, mais après avoir tout ravagé. Il en est ainsi des factions. N'en tenir compte, est une faute ; leur donner appui, est un crime. On dirait à celui-là, que si en Bretagne et dans d'autres parties de la France, l'influence des prêtres efface celle des propriétaires, c'est un vice qu'il faut réformer, et non pas un ordre de choses qu'on doive favoriser. On dirait à un troisième que si un simple soldat du troupeau, *gregarius miles*, est excusable de se laisser entraîner aux folies de son parti, celui-là ne peut plus l'être, qui revêtu de l'autorité est parvenu au suprême pouvoir ; que tout est perdu, lorsque, chef d'un parti qui s'égare, on n'a plus auprès de lui l'espérance de le faire revenir de ses écarts. On dirait à tous que l'esprit

du mal prend toute sorte de bannières pour arriver à ses fins. Au nom de la liberté, il nous mène à la servitude ; au nom de l'humanité, à des massacres ; au nom de la religion, il nous mènera tout de même à l'impiété. La France, si elle était livrée aux folies royalistes de Coblentz, ou aux folies religieuses de l'Espagne, croulerait aussi vite que sous les bannières franchement déployées de l'impiété et du républicanisme.

C'est ainsi qu'au milieu de la confiance de ceux-ci et de l'insouciance de ceux-là, de l'opposition de quelques autres, l'État marche à pleine voile vers des abîmes. L'opposition sur laquelle on se fie a beau être nombreuse, elle ne peut avoir aucun effet, lorsque d'un côté décréditée par des voix révolutionnaires qui se mêlent aux voix royalistes, elle n'a pour support qu'une masse respectable, à beaucoup d'égards, mais toute désunie. Le parti assaillant au contraire, encore qu'il ait quelques points de division, est bien autrement lié dans toutes ses parties. Avec des rangs composés, des pouvoirs distribués, une hiérarchie faite, il marche au milieu des consciences aveuglées

sur un terrain et vers un but qu'il connaît bien. Peut-être a-t-il contre lui en secret le gouvernement qui paraît le favoriser. Qu'importe si ce gouvernement qu'il a courbé, il le force de marcher avec lui! Oui, l'opposition est forte; elle est immense. On la vaincra souvent : on ne la soumettra jamais. C'est même pour moi un motif d'inquiétude : car l'espérance, en ce cas, est celle de la guerre civile. Quoi qu'on fasse, la France ne consentira jamais à la dégradation de son roi et à la sienne. Je suis convaincu en même temps que le parti qui y tend ne se départira pas de sa voie. Que me fait après cela la sécurité de quelques *béats* religieux ou de quelques *béats* politiques? Encore et encore nous ne sommes pas au temps des grands malheurs : nous sommes au temps des grands dangers.

En même temps que je trace ces lignes, on m'assure que la congrégation n'existe plus, ou du moins a tout-à-fait changé d'objet. Il paraît qu'on a voulu persuader la même chose à M. Billecoq, et qu'on y est parvenu. J'apprends moi-même, par le témoignage de personnes que je respecte, qu'à la

suite des missions il y a eu des congrégations toutes pieuses dont elles faisaient partie, et qui n'avaient aucun objet politique. Que puis-je dire! ce que j'ai affirmé au passé est CERTAIN : ce qu'on m'allègue au présent peut l'être de même; et malgré cela il est constant qu'il existe dans toute la France un système de congrégations qui partout se correspondent, ou manœuvrent pour se correspondre. L'on dissimule depuis quelque temps les directions politiques; a-t-on réussi à les réduire à de simples rites ? je l'ignore; mais voici ce que je sais.

Je sais que ce système plus ou moins favorisé, plus ou moins dissimulé, porte le trouble partout.

Je sais que la France entière est imbue de l'opinion qu'elle est gouvernée aujourd'hui, non par son roi et par ses hommes d'Etat, mais comme l'Angleterre des Stuart, par des jésuites et par des congrégations.

Je sais qu'il y a sur ce point, chez les uns un mouvement de douleur, chez d'autres un mouvement de dérision, chez le plus grand nombre un sentiment de honte qu'une nation ne peut long-temps supporter.

Je sais que cette disposition, que la fidélité au roi de la part des membres actuels du gouvernement, devrait chercher à repousser, en repoussant les rumeurs qui l'entretiennent, est négligée par ceux-ci comme insignifiante, et que les rumeurs sont propagées par ceux-là comme utiles.

Je sais que de grands personnages, au plus haut de l'Etat, et encore d'autres dans un degré inférieur, qui appartiennent plus à la vie monastique qu'à la vie chrétienne, loin de gémir de cet état de choses, s'en applaudissent et le secondent de toutes leurs forces.

Je sais que la plupart des évêques marchent avec ardeur dans cette direction, et que dans beaucoup de villes, de préfectures, des coteries particulières sous leur direction, ne cessent de tourmenter, et finalement de dominer les dispositions des préfets, pour les faire entrer bon gré mal gré dans leurs vues.

Je sais que les préfets se plaignent *tout bas*. Je dis tout bas, dans la persuasion où ils sont, d'après beaucoup d'exemples, que la moindre dissidence de leur part sera, au-

près du gouvernement, un sujet de disgrâce.

Je sais que des magistrats très-royalistes et très-pieux, soit à Paris, soit dans les provinces, sont effrayés.

Je sais qu'auprès du roi, des personnes qui lui sont ardemment dévouées, lesquelles avaient, dans le principe, partagé ces vues, sont aujourd'hui dans la terreur, et qu'au plus haut on n'est pas rassuré.

Enfin je sais que parmi les ministres quelques-uns qui caressent ces dispositions qu'ils n'osent combattre, prennent dans leur intérieur des précautions pour échapper à leurs effets.

Dans une telle situation, si nous étions encore sous l'ancien régime, je verrais au-devant de moi des parlemens, de grandes corporations, de grandes institutions. Je saurais où me réfugier, je saurais, pour la défense de mon roi et de mon pays, où chercher des armes; aujourd'hui je ne le sais pas.

J'apprends en ce moment, par un recensement nouvellement fait, que la congrégation renferme 48,000 individus. Le moyen, a dit un personnage congréganiste, de résister à une semblable congrégation!

CHAPITRE II.

DANGERS RÉSULTANT DE L'INVASION DES JÉSUITES.

Pour prouver que le retour des jésuites est indispensable à la France, on allègue les grands malheurs qui ont suivi leur suppression; on affirme que c'est à cette suppression, en 1762, que nous devons l'explosion, d'abord, de l'esprit philosophique, bientôt celle de la révolution. Je ne puis comprendre une telle assertion. Il me semble que c'est pleinement de l'école des jésuites que sont sortis d'Alembert, Raynal, Helvétius, Voltaire, c'est-à-dire tous les premiers apôtres de l'impiété. Diderot lui-même avait été élevé chez les jésuites; de plus, il avait fait cinq ans de théologie au séminaire de Saint-Louis dépendant de Saint-Sulpice.

Comment! c'est la retraite des jésuites qui a donné naissance à l'esprit philosophique! Mais après cette suppression, la foi chré-

tienne a-t-elle été abandonnée ? le zèle de M. de Beaumont s'est-il refroidi ? les ouvrages de M. Bergier, de M. Voisin et de l'abbé Guénée ont-ils manqué de talent et de célébrité ? ces philosophes eux-mêmes si redoutables n'ont-ils pas été joués sur la scène? a-t-on oublié la Dunciade et la comédie des philosophes ? a-t-on oublié les satires de Gilbert ? le parlement de Paris lui-même a-t-il manqué de faire brûler par la main du bourreau les livres impies qui ont été à sa connaissance ? n'a-t-il pas fait rompre vif le chevalier de la Barre ? Qu'aurait pu faire de mieux la société des jésuites ?

Soyons vrais; la philosophie du dix-huitième siècle qu'on dit être provenue de l'absence des jésuites, est précisément sortie de leur école. Aussi ne sont-ce pas les philosophes qui les ont attaqués. En recherchant leurs ouvrages, on trouve qu'ils les ont regrettés. D'Alembert, Jean-Jacques, Voltaire, leur ont donné des éloges. Cette partie de la justification des jésuites est précisément ce qui pourrait les faire condamner. Mais il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. Le repous-

sement général contre les jésuites appartient à des motifs plus graves.

Et d'abord si on consulte chez tous les hommes instruits les impressions qu'ils ont reçues de leur jeunesse, si on veut rappeler dans sa mémoire les faits anciens qui concernent les jésuites, ce dont on est frappé avant tout, c'est la multitude de jésuites de tous les pays qui ont été condamnés aux galères, exilés, pendus. Parmi les pendus figurent en Angleterre un père Briond, pour avoir conspiré contre la reine Elisabeth; un père Campian, pour la même faute; un père Kervins, comme complice des précédens. De plus, un père Parsons, un père Ballard. En France, c'est un père Guignard. Celui-là n'a pas été pendu, mais écartelé et brûlé en place de Grève. C'est son confrère le père Gueret. En Portugal, c'est un père Malagrida; c'est le père Jean Mathos, le père Jean Alexandre. Je ne finirais pas, si je voulais rechercher et citer tous les noms des jésuites chassés, envoyés aux galères, poursuivis par les diverses cours de justice en divers pays et en divers temps. Conspiration d'Etat, doctrines, tentatives ou exécution, jusqu'à

soixante-huit écrivains de cet ordre en faveur du régicide : leur histoire n'est qu'une suite d'attentats.

Quand, depuis un siècle, tous les esprits en France sont frappés de cette impression, on se demande par quel miracle d'aveuglement une multitude de bonnes ames s'obstinent à demander des jésuites. Si aujourd'hui il plaisait au gouvernement de rassembler, je ne dirai pas nominativement, tous les membres vivans de la Convention, mais avec leurs enfans et leurs disciples, leurs prôneurs, leurs fauteurs, leurs admirateurs, pour en faire une institution particulière; confier à cette institution l'éducation de la jeunesse, la personne de nos princes, qui sait! peut-être même la personne de Mgr. le duc de Bordeaux, il y aurait un cri d'indignation dans toute l'Europe, et probablement de la résistance en France. Les bonnes ames aujourd'hui en France et en Europe consentent à s'effrayer de ceux qui, sous le nom de jacobins, prétendent avoir le droit d'assassiner ou de déposer les rois par l'autorité du peuple. Ils ne le sont point du tout de ceux qui prétendent avoir le droit

de les déposer ou de les assassiner par l'autorité du pape.

On peut dire que c'est là une inconséquence de la tourbe. Voyons comment les beaux esprits (ces metteurs en œuvre des absurdités de tous les temps) réussissent à parer leur idole.

« Ces crimes, disent-ils, que vous recherchez avec tant de soin, sont le fait de quelques individus, nullement celui du corps, encore moins de son institution. Que des jésuites aient voulu tuer des princes qu'ils regardaient comme des tyrans, ce n'est ni ce que nous contestons, ni ce que nous approuvons. Mais ces crimes et les doctrines qui ont été publiées à leur appui, appartiennent-ils seulement aux jésuites ? Combien de philosophes, de bons libéraux, de bons jacobins en ont fait autant ? Nous admettons, si vous voulez, que pendant toute la vie d'Henri IV, les jésuites ont médité de le tuer, et que finalement ils l'ont fait assassiner. Mais Damiens qui a poignardé Louis XV, Louvel qui a assassiné le duc de Berry, les assassins de Louis XVI, ceux de Marie-Antoinette et de la princesse de Lamballe, n'étaient

pas jésuites. On n'a pas bouleversé la France pour ces crimes. Dans les temps anciens où il n'y avait pas de jésuites, des armées ont déposé leurs généraux; des gardes ont assassiné leur empereur; le clergé en corps a déposé Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve. Plusieurs papes ont déposé des princes et des rois. On accuse les jésuites de violences et de crimes; mais les dominicains n'ont-ils pas établi l'inquisition? n'ont-ils pas fait mourir par le fer et par le feu des milliers d'Albigeois? Etait-ce un jésuite que celui qui disait d'un mélange d'hérétiques et de catholiques faits prisonniers pêle-mêle: *Tuez tout: Dieu reconnaîtra ceux qui lui appartiennent.* Dans le palais, n'est-il jamais arrivé que des courtisans aient assassiné leur prince; dans la maison, que des serviteurs aient assassiné leurs maîtres? En Allemagne, de bons jeunes libéraux n'ont-ils pas assassiné Kotzebue? La mort de Kléber ne nous apprend-elle pas que les Musulmans ont aussi leur meurtre sacré? Vous proscrivez les jésuites, parce que, dans des temps de folie, quelques-uns d'entre eux se sont arrogé le droit de faire tuer les rois. Supprimez aussi

les armées, parce qu'il y en a eu qui se sont révoltées contre leurs chefs ; proscrivez les assemblées représentatives, parce qu'il y a eu, dans le nombre de ces assemblées, des conventions et des *longs parlemens ;* proscrivez la liberté, parce qu'elle a produit des crimes ; la religion , parce qu'elle a eu des fanatiques. Les fautes ou les crimes des jésuites d'autrefois appartiennent aux temps et aux erreurs d'autrefois. Les temps et les jésuites d'aujourd'hui sont d'une autre nature. Oui, nous leur confierons la jeunesse de nos princes, la personne même de Mgr. le duc de Bordeaux , comme nous les confions à l'armée actuelle, à la garde actuelle, quels qu'aient pu être les délits des anciennes gardes et des anciennes armées. »

Quelque ingénieuse que soit la défense d'une mauvaise cause, il est facile à travers l'art des paroles de trouver le point de sophisme. Il se trouve ici dans deux suppositions : la première, que l'institution actuelle des jésuites n'est pas la même que celle d'autrefois ; la seconde, que les jésuites sont en France d'une nécessité semblable à celle des corps judiciaires, des gardes et des armées.

Cette dernière prétention me paraît surtout extraordinaire. Quand une institution indispensable se présente dans un Etat, et qu'elle montre l'appareil d'une grande puissance, la sagesse fait prendre relativement à cette institution les précautions nécessaires pour jouir de sa puissance et se préserver de ses écarts. Les armées et les gardes du palais sont mises ainsi sous une discipline sévère, les assemblées délibérantes sont soumises à des règles sur lesquelles on veille avec l'autorité nécessaire pour que ces corps ne puissent les transgresser. Peut-on dire que les jésuites qui ont cessé d'être Français du moment qu'ils se sont engagés par serment à l'obéissance, à un prince, à un général étranger, sont soumis au roi de France comme le sont ses armées et sa garde? Peut-on dire que leurs opérations ainsi que leurs délibérations soient livrées à la publicité, et à des règles aussi préservatives que celles qui régissent nos assemblées? Le pape et le général des jésuites sont sûrement les amis de la France : je suis convaincu qu'ils n'ont l'intention de nous faire aucun mal; mais le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche sont

aussi de nos amis. Que dirait-on du projet de faire entrer en France, pour notre protection et sous leurs ordres, cent ou deux cent mille hommes de leurs troupes ?

En examinant ce que les jésuites ont été autrefois, on allègue que la question est mal posée. Elle le serait bien plus mal en examinant seulement ce qu'ils sont à présent. D'abord c'est que, selon ce que nous connaissons d'eux par le passé, il est indifférent aux membres de cet ordre d'adopter telle ou telle doctrine, telle ou telle ligne de conduite; tout est subordonné en ce genre aux circonstances et à la position que les circonstances leur commandent. Tout est subordonné aussi à la volonté du pape et à celle de leur général. Encore que l'ultramontanisme ait parmi eux une grande faveur, je suis convaincu qu'il y a à Montrouge, ainsi que dans les bureaux de M. Franchet, un certain nombre de gallicans qu'on tient en réserve pour les produire dans l'occasion. On obtiendra d'eux quand on voudra, pour la Charte et pour l'égalité devant la loi, les professions qu'on exigera.

J'irai plus loin.

Dans ce premier moment de leur apparition, au milieu d'un pays tout dévoué à la légitimité, je suis convaincu que les promoteurs de l'institution se sont attachés à entretenir leurs élèves dans les meilleurs principes. Je ne doute pas que non-seulement le révérend père Genes..., mais chacun des religieux en particulier, ne soient animés sincèrement d'amour pour le prince, de respect pour ses ordres; qu'ils ne soient animés de même de la meilleure volonté, pour entrer dans notre nouveau système civil et politique. On m'assure que de Montrouge et de Saint-Acheul, il parvient fréquemment à monseigneur le Dauphin, aux princes et princesses du sang, les protestations les plus vives, d'amour, d'obéissance, de fidélité. Je les crois sincères. Relativement à la morale de l'ordre, qu'on a signalée autrefois comme relâchée, je ne doute pas que les nouveaux religieux ne se montrent aujourd'hui très-austères. J'apprends qu'ils en sont venus jusqu'à interdire à leurs élèves non-seulement les bals et les spectacles, mais encore à Paris les promenades aux Tuileries et dans les places publiques. Je sais tout cela, mais je sais

aussi que c'est une mauvaise manière de raisonner sur une institution, que de la juger sur son début. C'est sa nature qu'il faut examiner avant tout ; c'est son organisation, son esprit, sa tendance. Les loups sont en général d'assez mauvaises bêtes. Ils dévorent les moutons, les chiens, quelquefois les bergers. Et cependant j'ai rencontré dans des maisons particulières de jeunes louveteaux tout-à-fait familiers. Ces louveteaux tout jeunes vous caressent, vous lèchent. Laissez-les grandir ! Rois de l'Europe, l'institution des jésuites vous lèche aujourd'hui, vous caresse. Elle est dans l'innocence de l'âge. Laissez-la arriver à la puberté ! Laissez-la développer son véritable caractère !

Je serai franc à cet égard. Je ne crois pas que ce caractère soit de la férocité. Je ne crois pas que l'intention précise des jésuites ait jamais été de tuer les rois. Elle a été seulement de les dominer. Il fallait les tenir menacés sans cesse, afin de les tenir subjugués.

On espère qu'il y a à cet égard quelque chose de changé aujourd'hui. Mais c'est évidemment le même esprit, puisque c'est la

même institution. Le bref de Pie VII ne laisse à cet égard aucun doute.

Après avoir spécifié les motifs de leur rétablissement, le souverain pontife déclare « que les jésuites seront distribués dans un » ou plusieurs colléges, dans une ou plu- » sieurs provinces, sous l'autorité de leur » général ; que là ils conformeront leur » manière de vivre à la règle prescrite par » saint Ignace de Loyola, approuvée et » confirmée par Paul III. » C'est positif.

Actuellement quand on sait qu'en se conformant à cette règle, les jésuites se sont fait chasser jusqu'à trente sept fois dans les diverses parties de l'Europe, lorsqu'on sait qu'après avoir fait assassiner Henri III, ils se faisaient non-seulement absoudre par le pape, mais encore approuver [1]; lorsqu'on sait qu'ils faisaient ensuite assassiner Henri IV et qu'ils obtenaient de même l'approbation du Saint-Siége; enfin lorsqu'on sait que tous leurs livres de doctrine régicide ont été approuvés par leurs supérieurs,

[1] Le père Varade trouvait qu'il y avait un péché véniel.

quelquefois par le souverain pontife; avec tous ces faits présens à la mémoire, que reste-t-il à penser? Joignons à tout cela le prononcé authentique de tous les parlemens du royaume. Voici, entre autres, les conclusions du parlement de Paris.

« En conséquence, la Cour, toutes les
» chambres assemblées, faisant droit sur
» l'appel comme d'abus interjeté par le
» procureur-général du roi, de l'institut et
» constitution de la société de Jésus,... dit
» qu'il y a abus dans ledit institut, bulles,
» brefs, lettres apostoliques, constitution,
» déclarations, formules de vœux, décrets
» des généraux et congrégations générales
» de ladite société; ce faisant, déclare ledit
» institut inadmissible par sa nature *dans*
» *tout État policé* comme contraire au droit
» naturel, attentatoire à toute autorité spi-
» rituelle et temporelle, et tendant à intro-
» duire sous le voile d'un intérêt religieux
» un *corps politique*, dont l'essence con-
» siste dans une activité continuelle, pour
» parvenir par toute sorte de voie directe
» ou indirecte, sourde ou publique, d'a-
» bord à une indépendance absolue, et suc-

» cessivement à l'usurpation de toute au-
» torité. »

Quand on sait que par ces motifs le roi de France les chasse en 1763, que le roi d'Espagne en fait autant en 1767, le roi de Naples, le duc de Parme, le Grand-Maître de Malte en 1768; qu'enfin le pape lui-même Clément XIV déclare, en 1773, leur société à jamais dissoute et abolie; on s'étonne que quelqu'un de sensé imagine de vanter une telle institution.

Et cependant on assure que le plan est fait; qu'il y a seulement sur ce point deux avis dans le gouvernement. Une partie qui, suivant la direction de M. de Lamennais, veut absolument se précipiter dans le bien, viendra un jour se présenter à la Chambre des députés, déclarer l'existence ignorée de quarante colléges et de vingt mille élèves, et affirmer que le cri de la France entière est pour le rétablissement des jésuites. On assure qu'alors la partie du gouvernement qui, selon la direction de M. d'Hermopolis, ne veut aller *au bien* qu'à pas comptés, demandera par amendement la conservation seulement de quelques maisons d'éducation

avec la clause expresse de leur subordination à l'université, et de leur soumission aux évêques. On espère alors que toute la partie de la Chambre qui est opposée aux jésuites, saisie dans le piége et croyant avoir remporté une victoire, acceptera le retour des jésuites *avec les modifications.*

Je désire, de tout mon cœur, que cette annonce ne se réalise pas. Il en résulterait pour toute la France un mouvement mêlé d'indignation et de dérision qui, rejaillissant sur les choses comme sur les personnes les plus sacrées, affaiblirait tellement les respects, qu'à la fin l'obéissance même en pourrait être atteinte.

Quelques personnes veulent ne pas comprendre comment le rappel des jésuites ferait cette impression. Elles ne veulent pas faire attention aux mouvemens les plus naturels du cœur de l'homme. Non sans doute, ce ne sont pas les jésuites d'aujourd'hui qui sont imputables des crimes qui ont été commis autrefois; mais ce sont des jésuites; et ces jésuites, c'est cet ordre, cette ancienne institution, avec toutes ses anciennes traditions, que vous reproduisez.

Dans l'armée, si un régiment quelconque avait malheureusement renfermé dans son sein un petit nombre d'hommes semblables au père Guignard, au père Gueret, au père Varade, certainement, encore que le corps entier n'eût pas participé à leurs crimes, un tel corps serait aboli. Il y a, à cet égard, plusieurs exemples; il n'y en a aucun de l'audace qui se permettrait de réclamer son rétablissement. C'est l'observation que faisait à Henri IV le premier président du Harlay, en rappelant l'histoire de l'assassinat du cardinal Boromée par un religieux de l'ordre des Humiliés. « Les jésuites se plai-
» gnent, dans leurs écrits, que toute la com-
» pagnie ne devait pas porter la faute de
» trois ou quatre. Mais encore que l'assassi-
» nat du cardinal Boromée n'eût été machiné
» que par un seul religieux de cet ordre,
» tout l'ordre fut aboli par le pape Pie V,
» suivant la résolution de l'assemblée des
» cardinaux, quelque instance que le roi
» d'Espagne fit au contraire. »

Je passe dans la rue Richelieu. Je trouve à l'ancien emplacement de l'Opéra un amas de blocs de pierres. Ces blocs, ces édifices

auxquels ils appartenaient, ont-ils été coupables de l'assassinat du duc de Berry? Non, sans doute. On a voulu seulement éloigner ce qui pouvait rappeler le souvenir d'un événement horrible. Lors de cet événement, on a vu toutes les familles du nom de Louvel, dont quelques-unes étaient honorables, s'empresser de changer de nom. Lors de l'assassinat de Louis XV par Damiens, tous les Damiens du royaume en firent autant. Il n'y eut pas jusqu'à la ville d'Amiens qui, à cet effet, envoya une députation à Versailles. En vérité je dois des éloges à l'habileté autant qu'à la pudeur des jésuites d'aujourd'hui, qui, en revenant parmi nous, ont cru devoir cacher, pendant quelque temps, sous le nom de pères de la foi, un nom odieux et honteux.

Sans utilité comme corps religieux (nous avons assez de nos curés et de nos évêques); sans utilité comme corps enseignant (nous avons assez de nos écoles et de nos universités); objet de réprobation par les lois; objet d'exécration par les souvenirs tendant à éloigner les affections envers des personnages augustes qui ont l'air de les favoriser,

ainsi qu'envers la religion à laquelle on s'empresse de les associer ; sujet de dissension parmi nous, à raison du fanatisme ardent avec lequel un certain parti s'emploie en leur faveur, et d'un fanatisme non moins ardent, à ce que j'espère, avec lequel un autre parti cherche à les repousser; dans un tel ensemble de choses, si le gouvernement, comme on le dit, pense sérieusement à rétablir les jésuites, il ne faut pas qu'il soit, comme on le dit, seulement trompé, seulement aveuglé, il faut qu'il soit ensorcelé.

CHAPITRE III.

DANGERS RÉSULTANT DE L'ULTRAMONTANISME.

En commençant cet ouvrage je me proposais de parler avec quelque ménagement des fous qui s'efforcent de placer la religion dans les congrégations, dans les jésuites, dans l'ultramontanisme. Cela m'a été impossible.

Ordinairement les choses précieuses, telles que la sûreté des États, celle des princes, se placent dans des citadelles, dans des places fortes qu'on cherche à rendre inattaquables. Si par hasard on choisissait des places ouvertes, démantelées, l'extravagance d'un tel peuple et celle de son gouvernement seraient signalées. C'est ce qu'on a fait pour la religion; elle avait pour sa défense les miracles de son fondateur, les prédictions de ses prophètes, le sang de ses martyrs, les vertus et l'autorité de son Église, c'est-à-dire de ses évêques et de ses pasteurs. De bonnes gens,

se croyant habiles, ont cru devoir la tirer de-là : ils l'ont placée comme par exprès dans une position sans défense, et sous des drapeaux décriés. Ces hommes ont si bien réussi, que pour une partie de la France religieuse aveuglée, la religion et les jésuites, la religion et la congrégation, la religion et l'ultramontanisme ont paru la même chose.

Cette ineptie ayant eu un plein succès, les restes d'un ancien parti philosophique, impie, libéral, comme on voudra l'appeler, se sont aussitôt mis en mouvement. Ils n'ont fait qu'attaquer la congrégation, les jésuites, l'ultramontanisme; mais à raison de la confusion établie, leurs attaques ont fait sur une grande partie de la France la même impression que s'ils eussent attaqué la religion elle-même.

Il est résulté de cette circonstance le plus singulier embarras pour la Cour royale ; j'en ai déjà parlé, je dois y revenir encore. Il consistait dans le dilemme suivant : prononçait-elle contre les journaux inculpés ? tout était arrangé d'avance pour faire considérer son arrêt comme étant en faveur des jésuites et de l'ultramontanisme ; jugeait-elle en fa–

veur? tout était arrangé pour tourner son jugement en scandale. En tançant les journaux à raison de leurs inconvenances, en dénonçant en même temps le scandale de l'ultramontanisme et de ses auxiliaires, elle a voulu échapper au piége qui lui était dressé; elle a rempli sans doute un devoir, mais elle a trompé de grandes espérances, et excité par-là de grands ressentimens.

Quand je porte mon attention sur ces ressentimens, je ne puis que gémir du zèle avec lequel de véritables défenseurs du roi, de la religion, de la société, s'évertuent à provoquer la ruine de ce qui leur est le plus cher. Je voudrais leur faire comprendre leur contre-sens, et pour cela, je vais en me supposant leur zèle et leur talent, m'établir dans les positions suivantes.

Je me place d'abord auprès d'un grand monarque du Nord. Admis à ses bontés et à sa confiance, je lui dis : Sire, vous êtes un prince bienfaisant, vous voulez le bonheur de votre nation; voici comment vous devez procéder. Il faut changer brusquement ses habitudes, heurter ses goûts, choquer tout l'esprit national. Qu'est-ce que cet ancien

costume, que ces anciennes mœurs militaires? La Prusse qui n'est pas loin de vous est la perfection, elle est aussi un modèle. Persuadez au peuple russe, à vos officiers, à vos courtisans de cesser d'être Russes; présentez-vous vous-même à vos soldats avec un costume allemand et en uniforme prussien.

Ce système admirable ne réussit pas. Je vais alors en Angleterre. J'y trouve au milieu d'une nation protestante très-chatouilleuse un monarque catholique. Je lui dis: Sire, que voulez-vous faire de cette nation hérétique? Elle ne vous laissera jamais de repos. Mettez-vous sous la protection du pape; mettez autour de vous en abondance des ultramontains et des jésuites, vous serez adoré.

Eh bien! ce système ne réussit pas mieux que le précédent; je me transporte alors à Dresde auprès du roi de Saxe. Comment! un roi catholique au milieu d'un peuple luthérien et avec des ministres luthériens! Sire, il faut changer cet état de choses. Vos devoirs de catholique vous y obligent. Vous n'avez reçu la puissance que pour servir la religion. Au lieu de vos ministres luthériens, faites-moi venir bien vite M. de M..., M. de

B..., M. de L..., pour les remplacer. Cette fois mes conseils ne sont pas suivis; et la Saxe est conservée.

Me voici de retour en France. O l'heureux pays! Que désirez-vous? que voulez-vous? Est-ce du jésuitisme? nous en sommes pleins. Est-ce du gallicanisme? en voilà. De l'ultramontanisme? encore mieux. Cela révolte une grande partie de la France. Elle s'y fera. Un bon nombre de royalistes, bien dévoués, bien ardens, bien bêtes, soutenus par un autre bon nombre de royalistes pleins d'esprit, de vertus et d'absurdités, réunis sur beaucoup de points, se partagent sur un seul: savoir, s'il convient d'ôter pleinement la couronne du roi de France pour la donner au pape, ou s'il ne faut pas les faire monter l'un et l'autre sur le trône, et les faire régner ensemble.

Chose merveilleuse! la révolution étant entrée dans le corps de la France, ayant d'abord détruit la tête, et ravagé ensuite tout l'intérieur de l'organisation sociale, il en est résulté comme un grand espace vacant qui a été offert aux premiers occupans. C'est d'abord le peuple en masse.

On a eu la souveraineté des sans-culottes. Ceux-ci chassés par les hommes d'armes, nous avons eu la souveraineté de l'épée. La restauration nous ayant apporté avec une certaine loi d'élection la souveraineté de la classe moyenne, une nouvelle loi d'élection survenue l'a dépostée. La vaste hiérarchie sacerdotale, qui depuis long-temps se composait et se fortifiait, est entrée alors dans ce vide et l'a rempli. Nous avons eu ainsi, avec une avant-garde de congréganistes et de jésuites, la souveraineté des prêtres.

Ici la conduite du gouvernement ne me paraît pas moins singulière, que celle de ses défenseurs. On se souvient d'un discours de M. de Boulogne prononcé à la Chambre des pairs et qui fut improuvé par cette Chambre. On pourrait croire que cette improbation fera quelque impression sur ce prélat : nullement. On pourrait croire au moins qu'elle fera impression sur le gouvernement : pas davantage. Peu de jours sont à peine écoulés qu'on voit dans le Moniteur ce même prélat accueilli par le monarque, lui présenter hardiment en hommage ce même discours que la Chambre des pairs a repoussé.

Il en est de même à l'égard d'une certaine lettre de Rome de M. le Cardinal archevêque de Toulouse, dont le conseil d'État ordonne la suppression. Au bout de quelques jours le Moniteur nous annonce avec un ton de faveur les moindres déplacemens de son éminence. Bientôt cette même éminence publie une lettre dans laquelle elle proclame sa désobéissance au roi et à son ministre. La publication est poursuivie aussitôt par M. le procureur du roi, et soit la lettre, soit les principes qu'elle contenait sont improuvés. D'après cela, on serait tenté de croire que le prélat relaps ou reconnaîtra ses torts, ou recevra du gouvernement quelque marque de son déplaisir: pas du tout. Quelques mois sont à peine écoulés, que le Moniteur nous annonce, à l'occasion du sacre, que le prélat a été comblé de grâces et de faveurs.

Je citerai un autre scandale, et il a eu un grand éclat, c'est celui de M. l'Archevêque de Rouen qui s'imagine un jour d'imposer à son diocèse un ensemble de règles empruntées du neuvième ou du dixième siècle. On croit peut-être à ce sujet que le gouvernement montrera quelque mécontentement:

pas du tout. C'est dans ce moment même, et au milieu de tout ce vacarme, que le ministre chargé particulièrement de la surveillance dans cette partie, monte à la tribune de la Chambre des députés pour faire parade de tous les droits des évêques, et notamment du droit de faire des lois et des réglemens de discipline à leur volonté.

Tandis que de tous côtés des flots de scandale s'accumulent, c'est ainsi que le gouvernement qui d'un côté fait semblant de les repousser, paraît au contraire les favoriser. Avec son système temporisateur, il semble ne mettre à la frénésie du moment que l'espèce d'obstacle qui est nécessaire pour en assurer le succès.

Cette politique ne s'est développée sur aucun point avec autant d'habileté que dans l'érection pompeusement annoncée des *hautes études*.

A cet égard voici ce qui a été généralement remarqué.

1°. Il y avait un an que M. Frayssinous était établi ministre des affaires ecclésiastiques, qu'il n'avait encore rien fait relativement à l'enseignement des quatre articles de 1682,

et cependant il ne pouvait ignorer que les ministres de l'intérieur, qui l'avaient précédé dans ses nouvelles fonctions, s'en étaient constamment, quoique faiblement acquittés.

2°. Après l'annonce de l'établissement des hautes études, rien n'était encore positivement déclaré à cet égard, même dans le décret qui en devait faire le principal objet.

3°. L'ordonnance, en nommant les membres de la commission chargée de rédiger les statuts et réglemens, ne disait encore rien sur le maintien des anciennes doctrines, et même cinq mois après, on ne savait à quoi s'en tenir sur cet objet, tandis qu'on voyait l'ultramontanisme accroître sans cesse ses forces.

4°. Enfin dans ces derniers temps à la suite du jugement des Cours royales, il apparut une circulaire sans date de M. d'Hermopolis. Cette fois c'est la Sorbonne qui va reparaître; le Moniteur lui-même a osé prononcer son nom.

A ce sujet il y a quelques remarques à faire.

En ce qui me concerne, si j'avais été pour quelque chose dans les conseils qui ont pré-

paré le retour de cet ancien établissement, je déclare que je m'y serais opposé de toutes mes forces. C'est, suivant moi, la pensée la plus malheureuse que d'avoir imaginé le rétablissement d'études théologiques, à l'effet de jeter dans la société une troupe de spadassins scholastiques, qui la rempliront de nouvelles dissensions : nous en avons déjà assez. On devrait s'efforcer d'étouffer les querelles religieuses ; on cherche à les exciter.

D'un autre côté, quel avantage peut nous offrir la nouvelle Sorbonne ultramontaine qu'on nous prépare, quand on sait qu'avec les bons jésuites d'autrefois, on était parvenu à la corrompre et à la subjuguer ? Nous avons vu qu'en 1663, *la Faculté de théologie occupée par une cabale puissante de moines et de quelques séculiers liés avec eux*, *avait eu de la peine à se démêler de ces liens*, et qu'il avait fallu toute la force et tout le zèle royaliste du parlement pour la dégager ; personne n'ignore que, par l'effet de ces intrigues, cette même Sorbonne si pure dans d'autres temps, et si fidèle, osa, le 7 janvier 1589, six mois avant l'assassinat de Henri III, auquel devait succéder Henri IV, déclarer

qu'un *prince hérétique est incapable de régner.* Personne n'ignore que les jésuites, s'attribuant cet exploit, disaient des docteurs de ce temps : *quorum magna pars discipuli nostri fuere.* Si les jeunes ecclésiastiques, avec lesquels M. Frayssinous prétend élever sa nouvelle Sorbonne, continuent à être instruits dans de semblables principes, différeront-ils beaucoup de la *magna pars* des sorbonnistes de 1589? Dans ce cas, qu'avons-nous besoin d'une semblable Sorbonne?

Il est connu que naguère le principal professeur de la Faculté de théologie de Paris y faisait soutenir des thèses, où il préconisait Grégoire VII et Pie V. En même temps qu'on fait soutenir des thèses où les efforts de Grégoire VII pour détrôner l'empereur Henri IV sont présentés comme un des principaux titres à sa canonisation, s'il se trouve que les docteurs de la même trempe, qui entourent M. l'Archevêque de Paris, ont osé introduire, dans le nouveau Bréviaire, un office solennel en l'honneur du pape auteur de la bulle *in cœnâ Domini*, que faut il penser de M. d'Hermopolis et de sa Sorbonne?

Enfin quand on sait que ces mêmes jésuites

qui sont dans toute la France un objet de désolation, y jettent partout des établissemens sous la protection même de M. d'Hermopolis, quelles espérances peuvent offrir, dans cet ensemble de circonstances, à un bon Français et le prétendu gallicanisme de M. d'Hermopolis, et son pompeux établissement des hautes études, et sa prétendue résurrection de la Sorbonne ?

On sait d'avance le but auquel on veut arriver, c'est de ranger parmi les simples opinions la doctrine de l'indépendance royale; et alors *in dubiis libertas.* Quelques personnes espèrent que par un esprit de convenance, on ira, dans quelques écoles, jusqu'à l'enseignement de cette opinion; déjà on commence à préparer les jeunes gallicans à cette modification. On leur parle, au sujet des quatre articles de 1682, du génie, de l'autorité de Bossuet, jamais de preuves de l'Ecriture-Sainte et de la tradition dont cette déclaration s'est appuyée. Certes je ne regarde pas comme nécessaire que l'indépendance du roi de France soit classée parmi les articles de foi, il me suffit que ce soit un article de fidélité et de vérité. Je veux croire

que ce n'est pas un article de foi religieuse, que la France soit un gouvernement monarchique, et que Charles X soit descendant de Louis XIII et de Louis XIV; c'est pour tous les Français un article de foi politique; et j'espère malgré toutes les subtilités théologiques qu'on nous prépare, que l'indépendance des rois de France à l'égard du pape ne sera pas moins rigoureusement consacrée.

CHAPITRE IV.

DANGERS RÉSULTANT DE L'ESPRIT D'ENVAHISSSEMENT DES PRÊTRES.

J'ai cité précédemment deux ordonnances des rois de Sardaigne et de Naples, relatives aux pratiques religieuses que doivent observer les élèves de leurs colléges. Je ne doute pas que ces ordonnances, aussitôt qu'elles ont paru, n'aient eu en France l'assentiment de nos évêques, de nos jésuites, de nos congréganistes. Si les lignes que je trace ici parviennent à ces majestés, mon devoir est de leur dire qu'en croyant faire quelque chose d'avantageux à la religion, elles ne pouvaient rien faire qui lui fût plus préjudiciable. Je dois leur dire que ces deux décrets feront, parmi les jeunes gens, dans leurs États, plus d'impies et de mauvais sujets, que toute la colonie d'encyclopédistes et

d'athées que le dix-huitième siècle aurait pu leur envoyer.

Au surplus cette intervention royale n'est autre chose que l'accomplissement des vœux de Bossuet. Certainement je ne suis pas ultramontain ; mais je dois le dire, j'aimerais beaucoup mieux l'être à la manière de Fénélon, dont j'ai vu avec tristesse les décisions à cet égard, dans ses dissertations latines récemment publiées, que de me trouver gallican à la manière de Bossuet. O déplorable abus des choses saintes, qui fait que pour défendre l'autorité royale contre les prétentions ultramontaines, on cherche à corrompre un auditoire d'évêques, par l'espérance qu'on leur donne de retenir dans leurs mains la suprématie qu'ils arracheront au pape !

J'ai déjà cité les maximes de Bossuet, je les citerai encore, parce que prononcées nûment et crûment dans une assemblée d'évêques, qu'ils voulaient amener aux désirs de Louis XIV, ce sont entre eux des prémisses convenues, dont il me reste à montrer les conséquences.

1°. L'Église, nous dit Bossuet, a appris d'en haut à se servir des rois et des empereurs

pour faire mieux servir Dieu, pour élargir les voies du ciel........

2°. Un empereur roi disait aux évêques: Je veux que *secondés et servis* par notre puissance, *famulante ut decet potestate nostrâ*, vous puissiez exécuter ce que votre autorité vous demande.

3°. « Un saint empereur disait à un saint » pape: J'ai dans les mains l'épée de Constan- » tin, vous avez celle de Pierre. Joignons les » mains, unissons le glaive au glaive. (*Ego* » *Constantini, vos Petri gladium habemus* » *in manibus. Jungamus dexteras, gladium* » *gladio copulemus.*) Que ceux, s'écrie- » t-il alors, qui n'ont pas la foi assez vive, » pour craindre les coups invisibles de » votre glaive spirituel, tremblent à la » vue du glaive royal! Ne craignez rien, » saints évêques. Si les hommes sont assez » rebelles pour ne pas croire à vos paroles » qui sont celles de Jesus-Christ, des châ- » timens rigoureux leur en feront, *malgré* » *qu'ils en aient*, sentir la force; et la puis- » sance royale ne vous manquera pas. »

Il m'a paru indispensable de montrer, d'après cette doctrine, quelle est, dans le système

même des libertés de l'Eglise gallicane, la destinée qui est promise à la France sous l'autorité ecclésiastique, telle qu'elle est entendue aujourd'hui. Ce discours, observe M. Frayssinous, a d'autant plus d'autorité que l'assemblée générale devant laquelle il fut prononcé, l'a comme sanctionné, en l'appelant pieux, savant, éloquent, dans sa lettre aux évêques de France, pour leur donner connaissance de ses opérations.

Selon nos traditions chrétiennes, deux grandes époques ont signalé le commencement des choses : la corruption de la chair qui a produit le déluge, la corruption de l'esprit qui a produit l'enfer. Par la corruption de la chair, la luxure est entrée dans le monde; par la corruption de l'esprit, l'orgueil.

Pour l'homme du monde emporté vers les choses terrestres, le grand écueil, ce sont les faiblesses de la chair; pour le prêtre qui a dompté la chair, la grande tentation c'est l'orgueil.

Dans l'antiquité payenne, si je cherche l'impression qu'y fait le désir de la domination, j'apprends d'elle que tout est permis pour régner. Pour le reste, dit-elle, vous

pouvez cultiver la vertu, *cæteris virtutem colas.* Si j'interroge les temps modernes, j'apprends d'un ultramontain même, le célèbre comte de Maistre, que *la rage de la domination est innée dans le cœur de l'homme.* C'est là, comme je le montrerai bientôt, le principe de deux sentimens de haine et de respect qu'on porte diversement au prêtre, selon qu'on aperçoit en lui ce zèle débonnaire et divin, suggestion de l'esprit de Dieu, et qui compose en lui un beau fanatisme d'amour, ou cet autre sentiment, suggestion de Satan, qui constitue en lui l'horrible fanatisme d'orgueil.

Certes il n'est pas toujours facile de démêler dans les mêmes individus des sentimens dont les nuances d'une nature opposée se touchent quelquefois, se mêlent, se confondent; mais dès qu'elles sont aperçues; elles excitent dans nos cœurs, selon leur nature, l'impression qui leur appartient. Ici le prêtre est un objet d'amour et de respect; là, un objet d'aversion et de haine. Partout où le prêtre se présente avec cet esprit de charité qui compose son premier caractère, il trouve accueil et accès : l'amour

attire l'amour. Partout où il se présente avec l'épée de Constantin, ou avec le glaive de Pierre, il est repoussé.

Il peut arriver aussi, selon la prédiction de Dieu même, que le prêtre qui a employé le glaive, périsse par le glaive.

Avec moins de courage, lorsque se méfiant de la force, le prêtre se réfugie vers l'habileté; lorsque n'osant franchement entrer dans la maison, il s'y ménage des intelligences, qu'il cherche à gagner secrètement les enfans par les parens, les parens par les enfans, le mari par la femme, la femme par le mari; lorsqu'avec les mêmes pratiques il cherchera à entrer dans l'ordre civil et politique, qu'on le verra s'efforcer de gagner le citoyen par le magistrat, le magistrat par le citoyen, le monarque par le courtisan, le courtisan par le monarque; lorsqu'on le verra se méfiant de Dieu, invoquer à sa place les vices du monarque ou ses faiblesses, et ne pas dédaigner, s'il le faut, d'avoir recours à une courtisane, le partage du prêtre dans l'opinion du peuple sera bientôt fait.

Telle est aujourd'hui la grande conception de nos hommes d'État; employer la religion

comme moyen politique, et la politique comme moyen religieux; faire obéir au roi par l'ordre de Dieu, faire obéir à Dieu par l'ordre du roi; avec l'autorité du roi étendre l'autorité des prêtres, avec l'autorité des prêtres étendre l'autorité du roi : ce système qui provient du grand principe *gladium gladio copulemus*, a paru sublime. Je ne crois pas qu'il y ait pour tous les hommes, et surtout pour le peuple français, rien de plus révoltant.

Une obéissance spirituelle imposée par une autorité laïque; une combinaison d'autorité spirituelle et temporelle pour arriver à une fin spirituelle, cet amalgame est, pour tous les hommes, antipathique; et remarquons bien que, de même que sous un règne tyrannique, on ne peut faire exécuter l'absurdité que par la terreur, ainsi qu'on l'a vu sous Néron, sous Caligula, sous Robespierre, ce n'est de même que par la terreur qu'on peut faire exécuter le système politico-sacerdotal qui est en faveur.

Je ne doute pas que les Bossuet d'aujourd'hui ne fussent satisfaits de pouvoir dire à nos prélats : « Ne craignez rien, saints évêques;

» si les hommes sont assez rebelles pour ne
» pas croire à vos paroles qui sont celles de
» Jésus-Christ, des châtimens rigoureux leur
» en feront, malgré qu'ils en aient, sentir la
» force. » C'est ainsi qu'en attendant les supplices d'une autre vie, les échafauds du prêtre viendraient se joindre aux échafauds du magistrat; conséquence inévitable qu'ont subie l'Espagne, le Portugal et l'Italie, où l'on a vu les moines de l'Inquisition partager avec les magistrats civils les droits de la souveraineté, et où, quoi qu'on fasse, on les reverra encore, si le système abominable dont je viens de parler s'y rétablit et s'y conserve.

Dans tous les temps, la France a résisté non pas à l'amalgame odieux des deux autorités spirituelles et temporelles, mais au moins à ses effets. Nous avons eu beaucoup de honte; nous n'avons pas eu encore celle d'un tribunal de l'Inquisition. Il est à croire que la Charte et notre système constitutionnel, désespoir d'une certaine classe d'hommes, continueront de nous en préserver. S'ils ne le pouvaient pas, je puis dire encore qu'en y mettant toute l'habileté ima-

ginable, on n'aurait pas encore tout le succès qu'on attend. Sous le rapport de la religion on n'obtiendrait qu'une obéissance hypocrite, toujours voisine de l'impiété; sous le rapport de l'autorité, on obtiendrait une autre obéissance hypocrite, toujours voisine de la révolte. Avec ces deux obéissances on obtiendrait sans doute celle du clergé. Ce serait encore une autre hypocrisie avec laquelle il marcherait à la domination. S'il est vrai, comme nous l'assure M. de Maistre, *que la rage de la domination soit innée dans l'homme, et que la rage de la faire sentir ne soit pas moins naturelle*, quelle garantie se trouvera-t-il pour le gouvernement envers la puissance du prêtre, lorsque, suivant le système d'aujourd'hui, au lieu de prendre des précautions contre cette rage, il s'empresse de lui donner l'essor?

Au moment présent je ne doute pas que toutes les intentions ne soient pures. Le gouvernement est sous le charme d'une idée religieuse qui lui présente d'avance les Français comme un peuple de saints, et la France comme un paradis anticipé. De leur côté,

les prêtres sont sous le charme d'une domination religieuse, au moyen de laquelle, bon gré mal gré, ils vont changer la cité mondaine en cité de Dieu. Ils avancent ainsi pieusement sur un terrain dont ils cherchent à se rendre les maîtres, sans s'occuper, pas plus que le gouvernement, des conséquences funestes que ni les uns ni les autres n'aperçoivent. M. Frayssinous a eu beau nous dire à la tribune que toutes les puissances sont naturellement portées à l'envahissement, que la puissance du prêtre est susceptible de cette tendance comme toute autre; le gouvernement, qui entend ces paroles, et qui apparemment ne les comprend pas, emploie toute sa puissance à étendre la puissance du prêtre, au lieu de la contenir.

J'entends dire par des royalistes de beaucoup d'esprit : Il faut que le gouvernement se fasse jésuite, afin que les jésuites ne se fassent pas gouvernement. J'ai entendu dire de même dans l'assemblée qu'on appelle constituante : Il faut que le roi se fasse constitutionnel, à l'effet de gouverner la constitution. On a dit bientôt dans le même sens : Il faut qu'il se fasse révolutionnaire,

et on le coiffa du bonnet rouge. On plaça de même sur la tête de l'un de nos rois le chaperon de la Ligue. On sait ce que tout cela a amené. On veut créer une puissance pour s'en faire un instrument. Cette puissance, elle, ne veut pas demeurer instrument : à cet égard, moins la puissance du clergé qu'aucune autre, puisque, comme l'a dit encore M. Frayssinous, elle ne la tient pas du roi, mais d'elle-même.

Ce n'est pas tout : on connait l'existence frêle et viagère des princes et des ministres. Avec une telle existence, comment pense-t-on qu'ils pourront lutter contre une puissance qui ne naît ni ne meurt, qui, par sa nature, ne montre aucune vicissitude, *gens æterna in quâ nemo nascitur ;* contre une puissance qui s'accroît sans cesse, qui, dans ses relations, embrasse le monde entier, qui, comme peuple particulier, a sa milice particulière, et avec cette milice un général et un souverain éloigné, avec lequel elle décide quand et comment elle doit obéir au souverain qui est auprès d'elle? C'est une folie.

Je ne parle pas encore ici du peuple dé-

vot. J'aurai bientôt à signaler ce qu'il y a pour une nation de beau et de dangereux dans le caractère de ce peuple; je veux parler ici du peuple chrétien: celui-là, qui, comme je le montrerai, est d'une nature différente, et qui compose la plus grande partie de la France, est révolté de l'envahissement et des prétentions des prêtres.

L'Europe protestante partage ces dispositions. Je sais, par les rapports que j'ai eus avec un grand nombre d'individus de cette communion, que ce ne sont point les dogmes du catholicisme qui les éloignent, encore moins la sévérité de sa morale: c'est l'esprit de domination que montrent toujours et partout les prêtres catholiques.

C'est ce qui a paru d'une manière manifeste en Angleterre dans la fameuse question de l'émancipation des catholiques. M. l'évêque de Chester nous dit : « Ce ne sont point les doctrines théologi- » ques et morales du catholicisme qui me » répugnent, ce sont les doctrines de l'É- » glise romaine sur le pouvoir ecclésiastique » qui m'épouvantent. »

Le comte de Liverpool nous dit : « Ce

» n'est pas contre les doctrines de la trans-
» substantiation et du purgatoire que je
» m'élève, mais contre l'influence des prê-
» tres sur toutes les relations de la vie pri-
» vée. » D'après ce ministre, si les catholiques n'obtiennent pas ce qu'ils demandent, la faute n'en est pas au protestantisme ni à l'Angleterre ; « la faute en est à eux-mêmes,
» à la conduite du clergé qui ne cesse d'ex-
» citer des défiances ; à leur doctrine, enfin,
» sur le pouvoir ecclésiastique qui provoque
» l'oppression des autres communions, et
» qui nous ont valu cent soixante ans de
» guerres civiles. »

Voilà le vrai. En Angleterre, en Allemagne, en France, ce ne sont ni les dogmes, ni les préceptes qui effraient les nations; partout le grand obstacle à notre religion, ce sont nos prêtres. Amalgamée avec l'autorité civile, leur autorité est odieuse; séparée de l'autorité civile, comme elle devient rivale, elle est embarrassante; on ne sait ni comment la réprimer, ni comment la favoriser; on ne sait comment vivre avec elle.

Anciennement, je veux dire sous l'ancien régime, on avait assez de peine à se défen-

dre de prêtres; cependant on avait contre eux tout l'avantage du pouvoir absolu. On envoyait M. l'archevêque de Paris à la Trappe ou à Conflans; on envoyait de même un cardinal, fût-il grand aumonier, à la Bastille ou dans un séminaire. Aujourd'hui, où règne un système de liberté, ce système, encore qu'il leur soit odieux, leur sert à faire ce qu'il leur plaît. Si cela convient, à la bonne heure; si on ne le trouve pas bon, c'est tout de même; ils vous opposent, selon leur choix, partiellement ou tout à la fois, le pouvoir de Dieu et celui de la Charte, l'autorité du pape et celle du régime constitutionnel : en même temps qu'ils ameutent les nouvelles lois, ils ameutent aussi les anciennes. De cette manière, d'en-haut, d'en-bas, à côté, s'élève un mouvement renforcé de jésuites et de congréganistes qui, se présentant au peuple comme ayant la faveur même du roi, aliène ainsi le respect et l'affection publique, et prépare d'avance dans un Etat encore mal organisé des prétextes à la révolte.



TROISIÈME PARTIE.

PLAN DE DÉFENSE DU SYSTÈME ET SA RÉFUTATION.

Il s'en faut de beaucoup que les auteurs du système que j'accuse voient dans les calamités que j'ai signalées de véritables calamités. Les écueils leur paraissent un port ; les dangers, un moyen de salut. Ils ne nient point la réalité de leur trame, ils s'en glorifient ; la religion, la société, le trône, qu'ils renversent, ils croient les consolider : c'est comme religieux, comme royalistes, comme citoyens, qu'ils conspirent à détruire tout ce qui peut être cher à un homme religieux, à un royaliste, à un citoyen.

En même temps, si leur intention est pure, leur plan de défense est habile. Ils vous demandent de considérer en quel état se trou-

vent en ce moment la société, la religion, le roi? « La société, vous disent-ils, a été détruite par la révolution, la religion par l'impiété. Cela suffit pour donner une idée de la situation du roi. Quelle autorité que celle qui sapée de tous côtés par les doctrines et par les exemples, est encore et encore admise par les uns comme une convenance, tolérée par d'autres comme une nécessité; une telle autorité, ayant perdu tous ses supports, va tomber au moindre souffle, si notre zèle ne parvient à l'appuyer. »

« Et d'abord, selon vous, la société ayant été ravagée, et selon les libéraux eux-mêmes son intérieur étant à vide, est-ce l'ancienne noblesse que nous irons chercher pour le remplir, les parlemens pour le diriger? La noblesse n'est plus qu'une ombre, et comme ombre vous l'avez évoquée dans vos ouvrages; elle n'a pas paru. Les parlemens évoqués ne paraîtraient pas davantage. Dans cette absence de toute chose, au milieu de ce désert social, nous trouvons à côté de nous une puissance toute faite, en possession des vertus, en posses-

sion des respects. Sans doute cette puissance ne tire pas sa force du roi qui est peu, de la société qui n'est rien : elle la tire de Dieu qui est tout. Cette puissance qui a ses moralités établies, ses doctrines fixées; qui a ses rangs, ses cadres, sa hiérarchie toute composée; cette puissance qui, étant toute faite, pourrait si bien refaire la société: vous la repoussez ! »

« Dans les classes inférieures, toujours grossières, quelquefois féroces, si difficiles par-là même à régir, est-ce avec les anciennes corporations que vous prétendez les gouverner ? Est-ce l'ancienne bourgeoisie que vous prétendez ressusciter ? Aussi impossible qu'un corps de noblesse. Des supériorités de ce genre prises dans les rapports d'homme à homme, quand elles sont anciennes, reconnues par les lois, consacrées par les mœurs, sanctifiées par une sorte de superstition, peuvent, tant qu'elles existent, se conserver long-temps. Quand elles n'existent plus, on ne les refait pas; les vanités qui les ont abattues sont là sans cesse pour les empêcher de se reproduire. Les désordres que vous nous accusez de soulever,

avec nos congrégations, nos jésuites, nos prêtres, c'est au contraire nous qui, avec nos institutions religieuses, les prévenons, en même temps qu'avec nos gendarmes, nous les réprimons. »

J'espère n'avoir point affaibli le plaidoyer du système qui est en cause : je vais le reprendre dans toutes ses parties.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA CONSTITUTION ACTUELLE DE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE; SI ELLE PEUT S'ACCOMMODER DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES, TELLES QUE LE SYSTÈME LES ENTEND.

Qu'une grande révolution soit survenue en France, que n'épargnant dans le corps social ni la tête ni les entrailles, elle y ait opéré tout-à-coup un vide immense; c'est un fait déplorable que nous avons déjà mentionné, et que tout le monde reconnaît. Le vide une fois fait, comment depuis cette époque s'est-il rempli? Aujourd'hui est-il susceptible de se remplir comme l'entendent les prôneurs du système? C'est ce qu'il convient d'examiner.

Au premier moment où la révolution a ouvert l'intérieur du corps social, j'ai dit ce qui est arrivé. La multitude s'y est précipitée avec violence. Nous avons eu le règne des

sans-culottes; sous un nom plus relevé, la souveraineté du peuple.

Après quelques fluctuations, les sans-culottes ayant fait place aux hommes de guerre, nous avons eu le gouvernement militaire, ou autrement la souveraineté de l'épée.

A la suite d'autres fluctuations, nous avons eu, au moyen d'une certaine loi électorale, l'ancienne prépondérance des sans-culottes portée dans le peuple industriel, ou si l'on veut dans la classe moyenne. Enfin, par l'effet de la dernière loi électorale, la classe moyenne a perdu sa prépondérance qui est arrivée à la grande propriété.

Au moyen de ces successions de souveraineté, ou de prépondérance, le vide social intérieur que j'ai mentionné a été sans doute diversement traversé, envahi; a-t-il été réellement et solidement occupé? L'est-il en ce moment-ci? Pas du tout: et à quoi cela tient-il? C'est qu'à toutes les époques, les convulsions de la France ont eu lieu, non dans un sens de gouvernement, mais seulement de domination. On ne s'est pas emparé de la chose publique pour la faire pro-

fiter, mais seulement pour en jouir. Tout entier dans l'ordre politique, le lieu de la scène n'a jamais été dans l'ordre civil. La restauration dans ses phases ne s'en est pas plus occupée que la révolution dans les siennes. La Charte a composé comme elle a su une transaction entre les intérêts émanés de la révolution et ceux de l'ancien régime; elle a réglé aussi du mieux qu'elle a pu les mouvemens des grands corps politiques; du reste, comme elle n'a rien fait pour la constitution civile, l'intérieur de l'Etat diversement ravagé, diversement traversé a continué de demeurer à vide.

Cependant, au milieu de ce vide formé par la révolution, et ne pouvant jamais se remplir, que fera-t-on d'une multitude de choses intérieures qui s'y trouvent comme pêle-mêle : population singulière, et quelquefois très-active d'un chaos sans règle et sans discipline. Quand les horlogers composent une montre, ils ont soin d'en composer le mécanisme intérieur, de manière qu'avec très-peu de soin, elle remplit d'elle-même son office. Soit pendant la révolution, soit pendant l'empire, soit pendant la restaura-

tion, les puissances, qui, sous diverses formes, ont occupé la domination politique n'ont pu faire aller un régime civil, qui n'avait ni mécanisme ni ressort, qu'en y tenant continuellement la main. C'est ce qu'on a appelé CENTRALISATION.

Quelques personnes regardent la centralisation comme un fléau, je suis de leur avis; d'autres la regardent aujourd'hui comme une nécessité, je suis encore de leur avis.

En vérité, ce serait une chose bien commode, si les fruits venaient à nous tomber tout-à-coup du ciel sans la peine de les produire. La Providence n'a point imité notre système de centralisation; elle a institué des causes secondes pour régir les petites choses de son administration; elle a confié à l'homme lui-même le soin de sa subsistance. Le travail compose par-là dans les sociétés une des premières conditions des dernières classes.

Cependant, ce n'est pas tout que le travail; le village a besoin d'une horloge, d'une fontaine, d'une école; l'église et son presbytère ont besoin de réparation. Ici il faut refaire des routes dégradées et qui ne peu-

vent plus servir à l'exploitation des champs; là c'est un pont qui est devenu nécessaire pour passer plus commodément le torrent. Enfin voilà de nouveaux procédés d'agriculture, ou de manufacture : que faut-il penser de ces procédés ? Sont-ils d'une application utile au pays ; ou ne sont-ce que de futiles théories ?

Pour régler ces difficultés, n'allez pas vous adresser aux classes ouvrières ; elles n'ont à vous donner sur cela ni leur temps ni leurs pensées. Tout appartient aux soins de leur subsistance. N'allez pas non plus vous adresser au chef de l'Etat ; ces objets sont trop petits pour qu'il les aperçoive ; sa main est trop large pour les manier. Dans notre état actuel, vous vous adresseriez avec aussi peu de fruit à des hommes de la classe intermédiaire ; là, le temps, les lumières ne manquent pas, mais des intérêts purement locaux, c'est ce dont personne ne veut s'occuper. Si vous entrez aujourd'hui chez un notaire de village, ce monsieur vous parle de l'Espagne ou de la Grèce, des dissensions du ministère ou du parti de l'opposition. Il ne vous parlera pas des intérêts de sa

commune ou de ceux de son arrondissement: tout cela est trop petit pour sa pensée.

Au milieu de ce déni général d'intérêt qui, si on le mettait en action, ne manquerait pas d'être suivi d'un déni général de justice, il a bien fallu que le gouvernement envoyât partout des maires, des préfets, des sous-préfets, des conseils-généraux. Quel bonheur! Il ne faut pour cela ni assemblée, ni élection, ni aucun mouvement d'esprit public. Ces préposés nous arrivent d'en haut tout faits, comme les météores du ciel.

Il ne faut rien outrer. Ces commis du gouvernement vont sans doute du mieux qu'ils peuvent; quelques-uns même opèrent assez bien sur cette matière morte. Cependant, comme à côté de l'apathie civile la Charte a établi un ordre politique remuant et agissant, la vie de l'Etat qui abandonne les entrailles se porte à la tête; et alors gare au gouvernement de quelque manière qu'il fasse! au ministère, de quelque manière qu'il soit composé!

Sous Bonaparte, ces difficultés n'existaient pas; il avait pour corps législatif une assemblée de muets, et pour sénat, des marion-

nettes ; du reste, tout était régi et comprimé par une main de fer. Aujourd'hui une grande activité pour mettre d'en haut tout en mouvement et en désordre , répond à une grande inertie au centre pour ne rien fructifier et ne rien empêcher. L'amour de l'argent a beau alors multiplier les canaux, l'amour du plaisir multiplier les fêtes ; un malaise général répand partout le mécontentement et le murmure.

Nous savons tous que Dieu est l'auteur de tout bien, et que nous devons lui rendre des hommages ; cependant telle est notre misérable nature, que nous avons besoin de quelque signe sensible pour exciter notre attention et notre culte. Dans les maux publics nous montrons la même faiblesse. Ce n'est pas tout de gémir et de déplorer : nous aimons à avoir devant nous quelque chose à laquelle nous puissions envoyer à notre aise nos malédictions. On connaît les superstitions de l'amour. Les accusations qu'on porte aujourd'hui au ministère m'apprennent que la haine peut avoir aussi son idolâtrie.

Avec cet état de société, tel que je l'aperçois, et cet état de gouvernement, tel

que je le vois, je ne doute pas que Dieu le père ne pût encore gouverner la France; celui qui a créé les mondes n'a qu'à parler, et tout ira; mais s'il n'a qu'un ange à nous envoyer, cet ange peut se dispenser de quitter la demeure céleste : il ne ferait rien de nous.

Dans cette position, des jésuites, des missionnaires, des frères qui sans doute sont de très-braves gens, mais qui pourtant ne sont pas des anges, ont cru devoir venir à notre secours. Leur zèle n'a pas attendu qu'on les appelât : aussitôt que la porte a été ouverte, ils sont entrés en foule.

Certes je puis le dire hardiment, la France ne s'y attendait pas. Aussitôt que la gent libérale, très-contente d'avoir retrouvé dans la prépondérance de la petite propriété quelque chose de l'ancienne souveraineté du peuple, a vu, au moyen de la nouvelle loi électorale, cette prépondérance lui échapper, elle s'est mise à crier que l'ancien régime allait revenir, qu'il était revenu. A sa voix, qui a retenti dans toute la France, on a regardé de tous côtés. Quelle surprise! Au lieu de la Bastille, on a aperçu Montrouge;

au lieu de la chevalerie, on a trouvé des moines; au lieu de la noblesse, la congrégation. Tout cela nous est advenu comme une fantasmagorie. Il a fallu plus de deux ans pour y croire. Les jésuites remplissaient la France; on ne les y savait pas. Les congréganistes occupaient toutes les positions; on ne les voyait pas. Aujourd'hui encore une partie de la France est en doute.

Dans tout autre temps que celui-ci, il ne faudrait pas beaucoup de force d'esprit pour apercevoir que des institutions de ce genre, habillées en institutions civiles, ne peuvent en faire l'office. C'est bon pour le huitième siècle, ou pour le Paraguai. Des choses civiles veulent être gouvernées par des pouvoirs qui sortent de leur nature, c'est-à-dire par des pouvoirs civils; elles ne peuvent l'être par des institutions appartenant à la vie monastique ou à la vie dévote. La première question n'est pas de savoir si l'ancienne noblesse, si l'ancienne bourgeoisie, les anciennes corporations, les anciennes classes peuvent se reprendre et se refaire : c'était peut-être de mauvaises institutions civiles; il s'agit seulement de savoir si des institutions

religieuses peuvent en tenir lieu ; si, appliquées aux choses civiles pour lesquelles elles ont peu d'aptitude, telles que les arts, la guerre, le commerce, les manufactures, elles n'altéreront pas par cela même leur caractère religieux, en même temps qu'elles manqueront leur objet civil.

Ce n'est pas le seul mal qui peut être reproché à ces institutions : en même temps qu'elles ne font pas, elles empêchent de faire. Elles détournent partout les intérêts et les espérances. En occupant à faux des places qui ne leur appartiennent pas, elles éloignent par ce fait même les institutions à qui ces places appartiennent.

Je viens actuellement à la noblesse, à l'illustration, au rang, aux classes, dont l'absence alléguée sert de prétexte à un remplacement grotesque de jésuites et de congréganistes. Il me semble que ce qui existe, à cet égard, de défectuosité, et les obstacles qu'on suppose, sont moins graves qu'on ne croit. Nous n'avons pas sans doute les juges d'autrefois, les nobles d'autrefois ; nous n'avons pas même les prêtres d'autrefois. Nous avons pourtant des juges, des nobles et des

prêtres ; nous avons de même des rangs, des corporations et des classes. Tout cela peut exister d'une manière irrégulière et mal entendue. Mais cela existe. Si la révolution avait jugé à propos de supprimer les notaires, les médecins, les pharmaciens, comme elle supprimait autre chose, ces offices se seraient bientôt rétablis en fait, ne l'étant pas en droit. Il en est de même de la noblesse. On aura beau l'avoir supprimée en droit ; tant qu'il y aura en France des choses et des personnes nobles, elle se conservera en fait. Est-ce l'hérédité qui s'effacera ? Mais si vous conservez au fils l'hérédité des biens de son père, comment ferez-vous pour mettre la noblesse à part de ces biens ? Vous ne le pouvez pas. Ce qui se passe, en ce moment, dans le parti libéral, par rapport aux enfans de M. le général Foy, est une preuve que l'hérédité de la noblesse est reconnue comme la plus sacrée de toutes les hérédités. Ce sentiment existe ; quoi qu'on fasse, il existera toujours. Il s'agit seulement d'examiner si, en ce genre, l'anarchie vaut mieux que l'ordre ; le vague, que le précis : c'est toute la question.

Après cela, je ne disconviens pas que les vanités plébéiennes, toujours si faciles à se hérisser, et qui, à raison des niveaux long-temps établis par la révolution, pensent avoir acquis une sorte de possessoire, pourront offrir à un législateur des difficultés; s'il ne veut être que raisonnable et juste, elles seront faciles à surmonter. La veille de l'institution de la légion d'honneur, il semblait que la révolution entière allait éclater; le lendemain les principaux révolutionnaires en portaient la décoration, et s'en accommodaient très-bien. La veille de la dernière loi électorale, il semblait que tout Paris allait être en feu. Aujourd'hui tout le monde est calme. C'est que, placé dans un jour plus favorable, on s'est aperçu, par rapport à la légion d'honneur, que le gouvernement était dans le vrai, et que les obstacles qu'on opposait provenaient d'une irritation de jalousie et de vanité; par rapport à la nouvelle loi d'élection, on s'est aperçu de même que la grande propriété, qui a plus d'importance, a droit, par là-même, à plus de prépondérance.

Cependant n'y a-t-il dans l'intérieur du

corps social que des illustrations, des rangs et des classes à régler? N'y a-t-il pas aussi des rapports civils et moraux? La révolution qui avait détruit la noblesse, n'avait-elle pas détruit aussi la paternité, le mariage, et, par là-même, les rapports des époux, ceux des pères et des enfans? La révolution avait détruit la seigneurie; n'avait-elle pas détruit aussi la maison, et, par là-même, les rapports des maîtres, des serviteurs et des ouvriers? Enfin le régime des cités avait-il été plus respecté? En vertu de la nature des choses, tout cela est sans doute plus ou moins revenu; mais les existences nouvelles qui, à cet égard, se sont refaites, sont-elles tout ce qu'elles doivent être? Tout cet intérieur est-il composé comme il doit l'être? Il faut le reconnaitre : la constitution civile dans un Etat est toujours la principale base de sa constitution politique. Si la première est dans l'anarchie, celle-ci, quelque bien composée qu'elle soit, y arrivera bientôt; et ce n'est pas avec des jésuites, des frères et des missionnaires qu'on l'empèchera.

CHAPITRE II.

QUE LE SYSTÈME, DANS SON PLAN, TEND A ALTÉRER LA RELIGION AU LIEU DE L'AFFERMIR.

Comme plan pour consolider notre ordre social, le système que j'accuse est une illusion. Comme plan pour consolider la religion, l'illusion est plus forte encore.

Plusieurs vues fausses entrent dans ce système : 1° porter la vie dévote dans la vie chrétienne ; les confondre sans cesse, et les proposer ainsi confuses à la vie sociale ; 2° porter dans le culte religieux, qui est un culte d'amour, un sentiment continu de terreur, pour augmenter par cette terreur l'obéissance et la rendre servile ; 3° charger la morale de rites ; donner à ces rites, autant qu'on peut, la prépondérance sur la morale ; viser par-là, non pas directement, mais d'une manière détournée, et contre le vœu de la religion, à la domination de toutes choses :

tel est l'ensemble de vues avec lesquelles LE SYSTÈME, qui se donne pour vouloir le bien de la religion, la dénature, et par-là même éloigne d'elle le respect et l'affection des peuples.

A commencer par la confusion établie entre la vie chrétienne et la vie dévote, c'est une calamité dont on peut se contenter de gémir dans l'ordre des choses de Dieu, mais qu'il faut absolument repousser dans l'ordre des choses du monde, parce qu'avec de belles apparences elle y porte le désordre.

Je ne prétends pas être théologien; je suis un simple chrétien. En cette qualité je vais quelquefois à la messe de ma paroisse; j'y entends les paroles suivantes :

« Peuple chrétien ! l'Église dès le temps de son établissement a choisi le dimanche pour être consacré à Dieu d'une manière particulière. »

Remarquons d'abord que le prêtre s'adresse au *peuple chrétien,* et non pas au *peuple dévot.* En effet, pour celui-ci ce n'est pas seulement le dimanche qui est consacré à Dieu d'une manière particulière, ce sont tous les jours, et autant qu'il est possible à

la faiblesse humaine, tous les instans de la vie. Le peuple chrétien au contraire, à qui on prend le dimanche, c'est-à-dire la septième partie de sa vie, reçoit par-là même les six autres parties qu'il peut appliquer aux affaires temporelles.

S'ensuit-il que les six autres parties seront totalement exclues de la pensée de Dieu? non sans doute. Toutes les familles chrétiennes ont l'usage de certaines pratiques religieuses, et notamment de la prière du matin et du soir.

D'un autre côté, parce que la vie dévote doit être entièrement à Dieu, s'ensuit-il que cette tension vers Dieu sera sans interruption? non sans doute. Chez les Chartreux, dès que le novice revenant de l'église rentre dans sa cellule, il y trouve une hache avec une bûche, qu'un frère lai lui a silencieusement et respectueusement apportée. Il sait qu'il a à la travailler et à la mettre en pièces. Ce que je veux dire, c'est que dans la vie dévote le fond de la vie est à Dieu; l'accessoire à des occupations futiles en manière de délassement. Dans la vie chrétienne, qui est la vie sociale, l'accessoire de la vie est à Dieu, le fond aux affaires et aux occupa-

tions mondaines; en cela même elle est en quelque sorte à Dieu qui a composé ainsi l'ordre ordinaire de la vie humaine.

Actuellement avec leur système que font les grands personnages que j'accuse ? En confondant la vie dévote et la vie chrétienne, qui sont essentiellement distinctes, ils les dégradent l'une par l'autre; ils désordonnent tout à la fois la religion qui, à beaucoup d'égards, a besoin de la vie dévote, et la société qui est spécialement faite pour la vie chrétienne. La vie dévote, toute angélique, emportée ridiculement dans le train des choses temporelles, s'y trouve naturellement gauche, incapable, et s'y fait ainsi mépriser; la vie chrétienne mêlée avec la vie dévote, devenant inapplicable au mouvement, à l'activité, qui dans certains temps surtout conduisent les affaires temporelles, il en résulte qu'on les abandonne l'une et l'autre. L'irréligion devient ainsi peu à peu une habitude, à la fin une nécessité.

C'est ce qui a pu être observé dans tout le mouvement religieux de ces derniers temps, et plus particulièrement à l'égard des missionnaires. Je n'ignore pas que cet objet a

beaucoup de faveur. Je demande à cet égard un peu d'attention.

Au moment du concordat de 1801, si celui qui était alors à la tête des choses avait pensé à faire faire des missions pour ramener la France à la religion et aux sentimens religieux, il avait un beau prétexte, dans cet amas d'ordures que les orgies révolutionnaires avaient accumulées; il aurait ainsi, nouvel Hercule, nettoyé la France beaucoup plus sale alors que les étables d'Augias. C'est ce qu'il ne fit pas. Entouré comme il l'était de philosophes et de soldats, ce fut beaucoup pour lui d'effacer le décadi et de nous rendre le dimanche. Plus tard, lorsque sa domination fut déclarée, notre purification morale l'occupa moins que le soin de raffermir cette domination.

Après douze ans d'un système religieux qui avait commencé à se montrer sous le Directoire, et qui depuis le concordat s'était tout-à-fait établi; système tourmenté à certains égards, mais laissé au moins quant au dogme et à la morale dans toute sa latitude, lorsque tout-à-coup la restauration s'imagina de remplir le pays de pro-

cessions et de missionnaires, ce fut à mes yeux un contre-sens. Désenivrée des folies de la révolution, la France était alors beaucoup plus religieuse qu'elle ne l'avait été sous l'ancien régime, même sous les règnes jésuitiques de Louis XIII et de Louis XIV. Cependant à tort et à travers, voilà les processions en mouvement et les missionnaires en campagne.

Un premier vice de la mesure des missionnaires fut sa couleur politique, et par-là même je ne sais quelle apparence de tartuferie.

Un autre vice plus grave fut sa connivence avec un système général dont elle faisait partie. Ce système consistait à réclamer pour le clergé une dotation territoriale, à envahir l'éducation publique, à appeler tout doucement et secrètement les jésuites, en un mot, à s'emparer par la domination religieuse de toute espèce de domination.

Au milieu de ces méfaits, il ne serait pas exact de dire que les œuvres des missionnaires aient été tout-à-fait sans fruit. Il y avait en France, soit dans les villes, soit dans les campagnes, un certain nombre de vieux

invalides du crime, tentés quelquefois au bien par leur conscience, et n'osant en présence de leurs camarades et de leurs curés, confesser leur vie ancienne pour reprendre une vie nouvelle; la solennité des missions, la circonstance de prêtres étrangers et passagers dont ils n'auraient bientôt plus à redouter les souvenirs, ont été en beaucoup de cas des occasions heureuses. La religion a fait ainsi quelques conquêtes; sous d'autres rapports elle a fait des pertes.

Et d'abord le sentiment religieux tient dans la consience à des fibres si susceptibles, si délicates, qu'il faut y prendre garde quand on les touche. Je pourrais citer à cet égard beaucoup de preuves. Un prêtre ira-t-il dans les diverses maisons de sa paroisse, exhorter nominativement tel ou tel à s'acquitter de ses devoirs religieux? Peut-être exhortera-t-il le père à faire ce commandement à son fils, le maître à ses ouvriers ou à ses disciples? Il ne le fait pas lui-même, parce qu'il sait qu'il y aurait de sa part indiscrétion, importunité. On parle de liberté dans les choses civiles et politiques; c'est surtout dans les choses de la conscience que la

liberté veut être immense, indéfinie. Des prêtres qui viennent dans une ville avec une rumeur extraordinaire, agiter dans un sens religieux, le mari par la femme, la femme par le mari, les voisins par les voisins, y troublent cette liberté, cette spontanéité, premier droit des consciences; ils remuent ainsi des sentimens d'importunité qui, secrètement ou publiquement, deviendront de la haine. Celui-ci vient de faire un mariage : vous lui dites de penser à la mort, il veut penser à la vie. Celui-là est tout ardent d'une entreprise nouvelle de commerce: vous voulez tourner ses pensées vers la vie éternelle, il veut les tourner vers sa manufacture. Cet autre a commis récemment un grand péché ; dans quelque temps peut-être il se repentira : en ce moment il n'y est pas disposé. Vous avez indiscrètement combattu son indifférence; vous avez provoqué sa haine : du pécheur vous avez fait un impie.

Un autre vice des missions a été d'entamer sur le dogme et sur la foi, pour le plaisir des beaux esprits missionnaires, une polémique toujours inutile, souvent dangereuse. Ces

discussions font peu de chose à la piété ; elles conduisent les indifférens à des curiosités fâcheuses, les ennemis à des recherches funestes.

Enfin le grand vice des missions (et c'est là principalement que j'en voulais venir), a été de porter la vie chrétienne dans la vie dévote. J'ai observé quelques villes au moment des missions. Dès qu'elles s'annoncent, les spectacles sont interdits ; les jeûnes, les abstinences, les quatre-temps, les vigiles, l'avent, le carême rigoureusement observés ; et non-seulement les pratiques commandées, mais celles même qui appartiennent le plus particulièrement à la vie dévote sont mises en vigueur. Les prêtres appellent cela la morale. Cette morale qui a envahi l'autre, se conserve ainsi pendant le temps des missions ; elle se conserve même quelque temps après ; peu à peu cependant, et les jeûnes et les abstinences, et les quatre-temps et les vigiles, et les avents et les carêmes, et les pratiques commandées et celles qui ne le sont pas, tout cela est abandonné ; et alors, il faut le dire

franchement, une ville est perdue, car la morale des rites s'évaporant avec la véritable morale qu'on a eu l'imprudence de lui associer, rien ne reste.

Dans un de mes ouvrages, j'ai remarqué comment cette manière de porter le monde dans la vie dévote avait produit nos temps d'ignorance et de barbarie. En reprenant la même marche, la conspiration qui est en scène nous mènerait, si on la laissait faire, au même résultat. On ne la laissera pas faire. Déjà la France me paraît se partager entre deux espèces de fanatisme : l'un de dévouement aux prêtres, qui porte tout à leur domination; l'autre de révolte contre eux, qui dispose tout le pays à l'impiété.

Je puis témoigner des faits qui se sont passés sous mes yeux. J'ai vu la France du temps de Bonaparte; je vois la France du temps des missionnaires. J'ai vu les colléges de l'ancien régime, j'ai vu les lycées de Bonaparte; je vois actuellement les colléges royaux. Cela ne peut se comparer; et ce qu'il y a de plus singulier en ce genre, c'est

que le haut degré de corruption, loin de se trouver dans les colléges soumis à l'autorité laïque, se trouve précisément dans les petits séminaires, ainsi que dans les institutions soumises plus particulièrement aux prêtres.

CHAPITRE III.

CONTINUATION DU MÊME SUJET ; CARACTÈRE DU CHRISTIANISME.

Rois de la terre ! j'ai vu votre grandeur; guerriers ! j'ai vu votre gloire ; Crésus du temps ! j'ai vu vos efforts pour amasser des richesses. Jeune, j'ai pu admirer ces merveilles. Arrivé aujourd'hui à cette première agonie qu'on appelle vieillesse; désabusé de toutes les illusions de la vie, il ne me reste plus qu'une seule vérité à prononcer : AIMER EST QUELQUE CHOSE; TOUT LE RESTE N'EST RIEN.

Cette vérité, qui s'applique particulièrement à l'homme, semble appartenir à un principe général. Partout, dans les champs, dans les eaux, dans les airs, les espèces semblables s'affectionnent et se recherchent. L'homme a besoin de l'homme pour ses plaisirs : il en a besoin encore pour ses travaux. La vieillesse n'est pas plus étrangère à cette

loi que le jeune âge. L'amour prend sans doute alors une autre teinte. Au milieu d'un monde avec lequel il n'a plus d'affinité, le vieillard, repoussé de toutes parts, se réfugie vers Dieu et vers les enfans. La maladie n'a pas, à cet égard, plus d'effet que la vieillesse. Au dernier moment, où il n'y a plus de pensée, le cœur a des affections. L'esprit est éteint; le cœur bat toujours. On est mort pour toutes choses; la vue d'un objet chéri nous ranime; et le prêtre, qui approche d'une bouche mourante le signe de notre rédemption, trouve encore de l'amour sur des lèvres inanimées.

C'est ainsi qu'en tout temps, en tout sens, dans toute situation, à tout âge, cherche à s'assouvir une faim d'amour, premier besoin de la vie.

Cette disposition de l'homme lui étant naturelle, le christianisme n'a pas cherché seulement à s'en emparer; il s'y est établi. « Vous aimerez Dieu de tout votre cœur, » de toute votre ame, de toutes vos forces, » et votre prochain comme vous-même. » Telles sont les paroles de Jésus-Christ. Il ajoute : « C'est là toute ma loi. » *In his duo-*

bus mandatis universa lex pendet et prophetæ. Cette loi d'amour, selon saint Augustin, a tellement été recommandée par Jésus-Christ et par les apôtres, qu'avec cette seule chose vous avez tout; sans elle vous n'avez rien : *Sciant hanc ità commendatam esse à Christo et apostolis, ut si hæc una absit, inania; si hæc adsit, plena sunt omnia.* Dans un autre endroit : AIMEZ, dit-il, ET FAITES CE QUE VOUS VOUDREZ, *Dilige et fac quod vis.* Une religion d'amour et de liberté peut n'être pas le christianisme de certaines personnes : c'est certainement celui de Jésus-Christ.

Je n'ignore pas, qu'abusant de ces mots *fac quod vis*, quelques personnes pieuses se sont égarées. Au milieu de cette liberté pleine, il y a des lois à observer. C'est l'amour de Dieu, nous dit l'apôtre saint Jean, qui nous prescrit d'obéir à ses commandemens, *Hæc est charitas Dei ut mandata ejus custodiamus.* Mais comme s'il prévoyait qu'on pourra abuser de ces paroles, il ajoute aussitôt que ces commandemens ne sont pas rigoureux : *Et mandata ejus non sunt gravia.*

Pour ce qui est des commandemens de

l'Église, les règles qu'elle prescrit ne peuvent avoir un autre caractère. A l'exemple de l'*agneau de Dieu*, elle a été instituée pour *effacer les péchés du monde*, et non pas pour les multiplier. Au surplus, elle n'a pu s'écarter de cette doctrine: c'est celle de Dieu même. Il a dit : MON JOUG EST DOUX ET MA CHARGE EST LÉGÈRE, *Jugum meum suave et onus meum leve.*

Le caractère du christianisme une fois précisé, j'avoue que je ne puis rien comprendre à tout ce fatras de règles, d'institutions et de moyens violens qu'on imagine pour le faire observer. Je ne puis comprendre davantage ce système d'éducation, qui nécessairement aussi *doit*, dit-on, être pris dès l'enfance, et qui nécessairement aussi doit être livré à des moines; au défaut de moines, à des prêtres. En voyant ce système se déployer, et les efforts de toutes parts se multiplier, je me demande quel peut en être l'objet; je me demande si nos femmes et nos enfans sont livrés à un culte tel que celui de Saturne et de Moloch, dont il faille les détourner; je me demande si nos mœurs sont arrivées jusqu'aux prostitutions de Babylone

ou de Paphos ; si Paris représente quelque chose de cette dissolution que saint Paul nous décrit dans une de ses épîtres aux Romains; enfin, je me demande si la religion est quelque science transcendante qui ne puisse s'acquérir, comme les mathématiques et l'astronomie, que par de longues années d'une étude continue et opiniâtre.

Rien de tout cela : *aimer* est la loi du christianisme, et de plus c'est toute la loi. Sans doute, il présente à l'amour un appareil de cérémonies qui compose le culte ; il présente aussi à la croyance un ensemble de dogmes qui compose la foi. Mais qu'est-ce que la foi si ce n'est sur certaines choses la soumission de l'esprit? qu'est-ce que le culte, si ce n'est un ensemble réglé de rites et de cérémonies? Avant que les entreprises des prêtres se fussent déclarées, qui pensait à contester la soumission dans les choses de la foi? Jamais, dans le cours d'une longue vie, j'ai moins entendu de discours impies. On dit qu'il y a parmi les jeunes gens quelques athées ; je parierais que ce sont ceux que les prêtres eux-mêmes ont pervertis. J'en puis

dire autant pour le culte. Malgré tout ce que peuvent faire les prêtres pour éloigner et dégoûter les fidèles, jamais je n'ai vu les églises autant fréquentées.

Il faut expliquer pourquoi, malgré les prêtres, il y a encore de la religion en France.

J'entre dans un village. Ici j'aperçois une fontaine; là une église. A la fontaine, chacun vient à sa volonté pour les besoins de la maison; on vient de même aux bassins qui sont destinés à laver le linge et le délivrer de ses impuretés. Jusqu'à présent il n'y a eu aucune loi pour forcer les habitans à venir à tel jour, à telle ou à telle heure. Si une pareille loi existait, et si elle était accompagnée de menaces, on y viendrait encore : car l'eau est un besoin indispensable. L'accès du temple est libre comme celui de la fontaine : là est aussi une autre piscine pour d'autres immondices. Des lois sages ont prescrit à cet égard quelque règle; mais sans ces règles faites dans d'autres temps et peut-être pour d'autres temps, on peut croire que les églises seraient fréquentées de même, car Dieu aussi est un besoin pour les consciences.

Dans mes montagnes, si le chef de la maison meurt, aussitôt toute la famille se couvre de deuil. Riche ou pauvre, artisan ou laboureur, de condition humble ou de condition élevée, personne ne manque à ce devoir. Il est vrai que jusqu'à présent il n'y a à cet égard aucune loi; mais si, à l'exemple de notre admirable Code français qui a bien voulu prescrire à un père de nourrir son fils, si une loi avait la bonté de prescrire à un fils de porter le deuil de son père; si à cette prescription elle ajoutait la menace des échafauds; si le prêtre y ajoutait de plus les menaces d'être brûlé vif pendant toute l'éternité, et si, pour le salut des ames, son zèle ajoutait encore un certain train d'inquisitions et de vexations domestiques, je ne puis dire si de cette manière l'ancien usage du deuil conserverait long-temps sa faveur.

Quand je considère les dispositions générales de l'homme, et en même temps les dispositions particulières de la France, ainsi que le caractère essentiel du christianisme, rien ne me parait si facile que d'être chrétien. Cette facilité ne convient point à ceux qui,

dans les voies de la vie à venir, voient un moyen de s'emparer de la vie présente. Ces voies sont alors saisies, détournées, contournées de toute manière. Ce n'est plus la vie chrétienne qu'on propose à la société, c'est la vie dévote. Cette vie, qui est toute de dévouement, étant plus élevée, plus difficile, l'intervention du prêtre y devient par-là même plus continue et plus nécessaire. A tout prix il faut chercher à effacer sur la terre la vie chrétienne, pour y substituer la vie dévote.

Ici il faut prendre garde à un nouveau danger. Encore que la vie dévote, toute différente de la vie chrétienne, me paraisse inapplicable à la vie mondaine, il ne s'ensuit pas que, même pour les hommes du monde (si elle se contient dans sa sphère), elle puisse être un objet de dédain. Ceux qui seraient disposés à cette impression doivent savoir que cette sphère n'est étrangère au monde que parce qu'elle lui est supérieure. Le chrétien n'est qu'un candidat de sainteté pour une autre vie. L'homme de la vie dévote offre le spectacle de la sainteté même sur la terre, et ce n'est pas seulement dans les

âges présens du christianisme ; dans tous les temps les choses du ciel se sont conservées en possession d'être au-dessus des choses de la terre. Le même sentiment s'est manifesté à cet égard dans les religions fausses, comme dans les religions vraies; et de-là ces grandes institutions des Thérapeutes d'Alexandrie, celle des Brachmanes, des Gymnosophistes et du Mont-Carmel, ainsi que les sectes épurées du paganisme connues sous le nom de pythagoriciens et de stoïciens.

La belle religion chrétienne, si faite pour tous les genres de perfection, ne pouvait manquer de rechercher celle de la vie dévote. Plus qu'aucune autre, elle a brillé de l'éclat de ses institutions monastiques. Les cités n'ont pas été à cet égard plus négligées que le désert. Là aussi et au milieu du tumulte du monde, on a pu reconnaître parmi les grands hommes de la vie présente des héros de l'autre vie.

L'excellence de la vie dévote au-dessus de la simple vie chrétienne, a pu être pour certaines personnes un motif, pour d'autres elle a été un prétexte. Comme dans cette sphère toute particulière, les règles, les rites, les com-

mandemens sont plus multipliés et plus austères, le ministère du prêtre y devient d'autant plus important, que l'amour qui multiplie les devoirs, multiplie aussi les infractions; dans la vie chrétienne, les fautes ne sont que des fautes; là elles paraissent des crimes. Par-là même le prêtre y est continuellement appelé, comme instrument continuel et nécessaire de secours, de consolation et de réparation. J'ai lieu de croire que ce goût d'importance, ce penchant à l'étendre par tous les moyens, est ce qui a porté le prêtre à embarrasser la vie chrétienne de beaucoup de détails de la vie dévote; peu à peu il a été amené à les mêler l'une à l'autre et à les confondre. Faussant alors toutes les idées, forçant tous les rapports, il a cherché à rendre la vie dévote applicable aux habitudes, au mouvement, au besoin du monde. Il n'a pu y réussir. Il était inévitable que cette nouvelle espèce de christianisme s'appliquant gauchement aux besoins de la vie mondaine, ne fût peu à peu tournée en dérision, éludée, repoussée, et que tombant en discrédit, elle n'entraînât dans sa chute le christianisme lui-même.

CHAPITRE IV.

QUE LE SYSTÈME, PAR SON PLAN GÉNÉRAL, TEND A ALTÉRER ET A DÉGRADER LE SACERDOCE; CE QUE C'EST QU'UN PRÊTRE.

En même temps que les grands personnages que j'accuse s'efforcent de porter la vie mondaine dans la vie dévote, le spectacle le plus singulier est de les voir s'efforcer de porter les prêtres dans la vie du monde. Il n'est pas difficile de montrer le danger d'un tel plan; il suffit de se faire une idée du véritable caractère du prêtre, de considérer l'origine du respect qui s'y attache, et ensuite de l'autorité qui en provient.

Une des parties les plus nobles dans le caractère de prêtre (et qui est particulière à l'excellente religion catholique), c'est le célibat qui lui est imposé. Je ne vois pas en général que les hommes du monde tiennent assez de compte de ce sacrifice. Ceux qui,

soit dans l'homme, soit dans les animaux, ont étudié avec soin les premiers développemens de l'organisation, peuvent dire à quel point toute cette nature, condamnée à la mort, et qui en a le pressentiment, met, dans les premiers momens, tout en œuvre, non-seulement pour maintenir la vie, mais plus encore peut-être pour la transmettre et la propager. Les ateliers de la reproduction se composant ainsi avec la même activité que ceux de la conservation, quand les premiers sont parvenus à toute leur force, ce n'est pas une petite affaire que de les contenir sans cesse et de les comprimer. Dans le cours de sa vie, le prêtre aura probablement à triompher de beaucoup de choses; pour s'y préparer, il faut qu'il commence à triompher de lui-même; de-là un état continu de souffrance et de combats secrets qui, se peignant sur le visage pâle de la victime, m'a fait souvent baisser les yeux d'attendrissement et de respect.

Ce n'est pas le seul sacrifice du prêtre. L'homme du monde se pare de sa compagne; il se pare aussi de ses enfans : dans les misères de la vie, c'est une consolation, c'est aussi

un appui. Vos enfans, dit l'Esprit-Saint, seront comme les rejetons de l'olivier autour de votre table. (*Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.*) *C'est ainsi*, ajoute-t-il, *que sera béni celui qui craint le Seigneur.* (*Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum.*)

Le prêtre n'a à espérer ni cette bénédiction, ni cette récompense. Privé de cette immortalité charnelle vers laquelle se porte avec vivacité la nature animale, le prêtre qui pense à une immortalité plus précieuse, et qui, pour cela, s'est voué à Dieu, se voue aussi à la prière. J'ouvre le livre qui lui a été imposé. D'après la règle qui lui a été faite, il doit prier Dieu à la première heure, ensuite à la troisième, puis à la sixième, puis encore à la neuvième; le soir c'est vêpres et complies; au lever du soleil c'est matine et laude. Une journée, coupée ainsi, laisse peu de loisir.

Par la prière, le prêtre se remplit de Dieu: cela ne suffit pas. Ici j'ai à rappeler un ordre de mystères qui forme dans la religion catholique un des premiers apanages du prêtre; c'est qu'à sa volonté Dieu descend du

ciel et se transforme en nourriture. J'ai montré ailleurs comment, dès le principe des choses, une vertu divine était entrée dans la chair et avait composé l'homme ; j'ai dit encore comment, dans la suite, le verbe de Dieu lui-même s'était fait chair et avait habité parmi nous. Pour complément de merveille, une chair divine vient se mêler à la chair même de l'homme. C'est ce que le prêtre exprime très-bien, lorsque, s'adressant dans le saint sacrifice de la messe au corps et au sang de Jésus-Christ, il leur demande de s'attacher à ses entrailles : *Adhæreat visceribus meis.*

Pénétré sans cesse de la substance de Dieu, le prêtre est la colonne par laquelle, d'un côté, les vœux et l'encens de la terre montent jusqu'au ciel ; par laquelle, d'un autre côté, les bénédictions du ciel descendent sur la terre. Il devient ainsi le médiateur entre Dieu et l'homme.

Avec tant d'avantages, est-ce que le cœur d'un prêtre ne se remplira pas d'orgueil ? au contraire, d'humilité Plus il approche de Dieu, et plus il comprend son néant ou sa petitesse. Dans les choses spirituelles ce n'est

pas ce qui s'élève qui a de la force ; c'est au contraire ce qui s'abaisse. Le germe qui aspire à la vie ne se présente pas au soleil avec arrogance ; il serait aussitôt desséché et brûlé. Mieux avisé, il se couvre de terre ; réfugié ainsi dans les ténèbres, il se produit bientôt au jour, et porte des fleurs et des fruits. De même c'est dans l'abaissement que le prêtre obtient l'élévation ; c'est dans l'obscurité qu'il parvient à la lumière. Cette loi qui nous découvre dans l'orgueil des anges et dans celui d'Adam les premiers crimes du monde, nous fait apercevoir dans l'abaissement de Jésus-Christ et de ses Apôtres le grand principe de la grandeur du christianisme. Toute la grandeur du prêtre et toute sa force sont dans l'humilité.

Pénétré de ces vérités, je n'ai pu voir qu'avec douleur dans un bref récent relatif au Jubilé, une éruption de colère et de menaces qui, en paraissant sans objet par rapport à la France, a paru aussi généralement peu apostolique, et par-là même peu pontificale. Il nous a semblé entendre l'artillerie du château Saint-Ange, mêlée aux foudres du Vatican. Avec un autre esprit, le pape

son prédécesseur, à qui il avait échappé une erreur, se contenta de dire : *Je suis cendre et poussière.* C'est là que pour un prêtre se trouve l'autorité ; elle vient de Dieu même qui a dit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.*

Ce caractère du prêtre, tel que je viens de le décrire, ne peut se présenter aux hommes sans provoquer le respect ; toutefois, entouré des séductions du monde, qu'il prenne garde de s'y laisser entraîner ; c'est ce qu'il fera toujours, lorsque, malgré les préceptes de Dieu et des apôtres, il voudra se mêler à ses mouvemens.

En observant la chasteté, ou même en réduisant son corps en servitude comme saint Paul, un prêtre pense remplir les devoirs qui lui sont imposés. Il n'en remplit qu'une partie ; il lui reste à dompter les suggestions de l'esprit. L'amour charnel n'est pas la seule volupté de la vie, l'amour de la domination en est une autre assez vive.

Dans les premiers ébats d'un amour innocent, si malgré la pureté d'un jeune homme, les maîtres de la vie spirituelle conçoivent déjà de l'inquiétude : avertis comme ils le

sont de la folie des sens ; pour peu que ces ébats prennent un caractère vif, si leur inquiétude augmente, et s'ils reconnaissent déjà ce qu'ils appellent *indicia perituræ castitatis,* que penser de ces autres ébats où, par l'effet d'une autre espèce de concupiscence, l'orgueil convoite l'orgueil, où l'homme cherche à dominer l'homme ? C'est en vain qu'on se parera des plus beaux motifs, il sera facile de reconnaître le penchant d'une tendance dépravée, et bientôt *indicia perituræ sanctitatis!* Pour le jeune homme passionné qu'y a-t-il de plus beau que l'amour? Pour le prêtre qui s'égare qu'y a-t-il de plus noble que la conquête des ames ? Que peut-on faire de mieux que de s'emparer du monde pour le donner au ciel ?

Telles sont les suggestions artificieuses avec lesquelles l'esprit du mal pousse les prêtres dans les choses du monde, et par-là même à leur dégradation.

CHAPITRE V.

CONTINUATION DU MÊME SUJET ; DES RAISONS QUI SONT ALLÉGUÉES POUR PORTER LES PRÊTRES DANS LES CHOSES DU MONDE.

Toute nation qui a des mœurs et qui s'est placée dans le monde civilisé de manière à y avoir quelque honneur, se fait remarquer par son respect pour les femmes et pour les prêtres. Elle se fait remarquer en même temps par le soin qu'elle met à les éloigner de ses affaires.

Et d'abord, pourquoi cette exclusion des femmes ? Y a-t-il dans leur constitution particulière, quelque chose qui accuse leur incapacité ? Si j'avançais cette maxime, la loi civile s'élèverait aussitôt pour me dire qu'à la mort du mari, elle institue la femme tutrice des enfans et gouvernante de la maison : la loi politique s'élèverait à son tour pour me dire que même dans le royaume de

France, où les femmes ne succèdent pas à la couronne, elle institue à la mort du roi la reine tutrice des enfans et régente du royaume. L'histoire et le tableau de la société s'élèveraient de leur côté pour me montrer de grandes reines comme de grands rois, ainsi qu'une multitude de femmes lettrées et savantes. Certes, il faudrait avoir bien du courage pour soutenir que madame de Maintenon n'avait aucune capacité politique, et que madame de Staël n'était pas digne de figurer dans une académie.

Actuellement, je puis me demander, non pas s'il y a dans la constitution du prêtre quelque chose qui l'exclut des fonctions sociales, mais au contraire pourquoi il ne les exerce pas toutes. L'éducation particulière que le prêtre reçoit, les lumières qu'il est en état d'acquérir, la supériorité de vertu comme de talent qui le place généralement au-dessus des autres hommes, me paraissent des avantages tellement incontestables, que je n'ai plus à demander pourquoi on lui attribue telle ou telle fonction, mais seulement pourquoi il ne les exerce pas toutes. Je ne sais, par exemple, pourquoi nous avons un

ministre de la justice et un ministre de l'intérieur laïques? pourquoi nous avons de même, composés, comme ils le sont, des préfets et des sous-préfets, des maires de village et des maires de canton? pourquoi nous avons nos cours royales actuelles, nos tribunaux de première instance et nos juges de paix. Est-ce que le clergé supérieur et inférieur ne remplirait pas bien ces places? Me contesterait-on qu'un curé qui a appris en théologie son Traité de la justice, en même temps que son Traité de la grâce, qui a l'habitude de la dialectique et de la scholastique, est moins propre qu'un maire bourgeois au contentieux des affaires; qu'il portera dans l'administration moins de lumières, dans ses jugemens moins de conscience et d'équité? Me contesterait-on que certains cardinaux, certains évêques, certains abbés, n'aient pas été de bons juges, de bons ministres, de véritables hommes d'Etat? Oserait-on me dire, parce qu'on est prêtre, qu'on doit aussitôt se trouver frappé d'une sorte d'infériorité ou d'incapacité dans les affaires.

Ceux qui veulent exclure les prêtres de toute fonction civile ne me diront pas cela;

ceux qui veulent les porter partout ne me diront pas non plus que c'est à cause d'une supériorité particulière. Ils se gardent de généraliser ainsi les prétentions ; ils consentent à laisser aux hommes du monde un certain train des affaires du monde; ils mettent seulement à part l'éducation qu'ils attribuent aux prêtres, comme étant leur domaine particulier. On a entendu parler des grandes difficultés du chinois et de l'hébreu ; on a entendu parler des grandes difficultés du calcul différentiel et intégral : aux yeux de ces hommes, la morale et le culte chrétien offrent apparemment des difficultés semblables.

A l'égard des grandes fonctions d'Etat, ces hommes sont de même très-raisonnables. Ils ne prétendent à aucune exclusion des laïques; ils demandent seulement pour les prêtres une part suffisante : la vie dévote à laquelle le prêtre appartient, et les soins pénibles de son ministère exigeant du repos, que peut-il y avoir de mieux que de l'employer avec utilité aux affaires publiques? En outre de ce délassement convenable, la puissance temporelle étant sujette à

beaucoup d'entreprises, n'est-il pas naturel qu'il y ait dans toutes ses parties un poste d'évèques ou de prêtres à l'effet de surveiller jour à jour ses mouvemens, voir en quoi ils peuvent contrarier ou favoriser, offenser ou seconder ceux de la puissance spirituelle? C'est ainsi qu'il y a eu de nos jours un commissaire anglais à Dunkerque, non pas pour régir la ville, mais seulement pour observer les mouvemens du port, et réprimer dans l'intérieur toute entreprise de construction supposée nuisible à des intérêts rivaux.

Je ne suis point étonné de ces prétentions des prêtres. Je ne les accuse même pas trop de ce qu'elles ont d'exagération. Après les événemens d'une révolution qui a tout bouleversé, le mouvement qui l'a suivie a été tel, que les créations nouvelles, se faisant avec toute l'énergie qui leur était propre, ont dû excéder bien souvent l'espace qui leur appartenait. Entre nos anciennes institutions, comme celle du clergé, toute mutilée qu'elle était, se trouvait, par toutes ses connexions, la plus facile à se reprendre; elle s'est reprise avec d'autant plus d'activité, qu'autour d'elle la place était vide. Attendu

les obstacles qu'elle a éprouvés de Bonaparte, si au premier abord elle n'a pu s'étendre à son aise, aussitôt que la légitimité lui en a laissé la liberté, elle a dû en profiter. La légitimité elle-même, trouvant tout désert, a regardé comme une fortune une base où elle pouvait s'appuyer.

Ici, il faut prendre garde de ne rien outrer. Dans le mouvement d'un grand Etat, où la puissance temporelle protectrice de tous les intérêts a à protéger nos intérêts chrétiens comme tous les autres, il est difficile que le monarque qui a un conseil pour toutes les parties de son gouvernement, n'y appelle pas quelquefois pour les intérêts spirituels les princes de la vie spirituelle : tout ce que j'ai à dire, c'est que pour les prêtres comme pour le pouvoir, pour la religion comme pour la société, une loi à observer rigoureusement c'est d'empêcher les prêtres d'occuper dans les fonctions civiles un poste fixe.

Quand une nation est très-galante, elle met un grand soin à éloigner les femmes des affaires; car alors elles ont trop d'importance. Quand une nation est très-religieuse, elle

doit par la même raison mettre un grand soin à éloigner les prêtres ; si elle n'est pas très-religieuse, il faut encore qu'elle les éloigne; car elle doit chercher à gagner en leur faveur l'affection et le respect. Eh ! comment les respecter, lorsque, faussant toutes les attitudes et toutes les allures, on les voit quitter l'étole pour la toge, la toge pour l'étole ; cumuler les fonctions de magistrat et de prêtre, de législateur et de magistrat !

Si on a une véritable idée de ce qui constitue des prêtres, n'est-ce pas une pitié de les voir introduits non-seulement dans les universités, dans les administrations, mais même dans les académies ? Encore si c'était de ces prêtres de l'ancien régime, espèces d'abbés, je ne dirai pas sans sacerdoce, mais au moins sans ministère, et dont il était bon de mettre à profit les talens distingués, et l'éducation soignée. Mais ce sont, au contraire, nos prêtres les plus fervens, ce sont le plus souvent des modèles de sainteté, espèces d'arbres divins qu'on se plaît à dégrader en les entant sur la vie du siècle pour leur faire porter les fruits de la frivolité.

On a cru donner ainsi de la considération aux prêtres. Je le demande, un artiste qui aurait à faire le portrait de M. l'Archevêque de Paris, le peindrait-il de préférence au moment où il siége à l'Académie, faisant des observations savantes sur les participes et les particules? Non. Pourquoi? Parce qu'il sentirait que son modèle se trouve ainsi abaissé. Granet vous a plu avec son tableau des Capucins. Pourquoi? Par beaucoup de raisons assurément d'art et de talent, mais aussi par l'attitude dans laquelle il a placé ces religieux. Si au lieu de les peindre dans une église et en prières, il les avait peints en récréation, au réfectoire, ou même, si vous voulez, avec l'importance que le cardinal de Richelieu avait donnée à son père Joseph, il aurait pu, comme peintre, avoir le même talent : il n'aurait pas eu le même succès.

Vous voulez inspirer en France du respect pour les prêtres. Au nom de Dieu ne les mettez ni dans le monde, ni dans les affaires! Quoi qu'ils vous disent, empêchez-les de se prostituer dans le détail des misères humaines. Vous renfermez vos vases sacrés

dans des tabernacles; vous ne les produisez au regard public, même au culte, qu'avec ménagement : faites-en autant de vos prêtres. Ne permettez pas à ces ciboires et à ces calices d'aller parader dans nos fêtes. Les femmes sont des fleurs; les mettre dans les affaires, c'est les faner. Les prêtres sont des vases saints; les employer aux usages du monde, c'est les profaner.

Pour légitimer cette profanation, plusieurs exemples sont allégués. On a cité d'abord l'antiquité; on cite ensuite les services importans rendus par le clergé à la société. Certes, ce n'est pas moi qui contesterai ces allégations; je les appuierai même de tout mon pouvoir; j'en contesterai seulement l'application.

Dans l'enfance des sociétés, lorsque les hommes appliqués tantôt aux besoins de la vie, tantôt emportés dans le mouvement des combats, n'avaient encore ni instruction, ni corps de lois fixé, ni presque de constitution sociale, il était naturel que tous les regards se tournassent vers les hommes de Dieu, les hommes de la méditation et de la prière, les seuls qui, avec du loisir, eussent

en même temps de l'instruction et des vertus : c'est ainsi qu'en Égypte, chez les Hébreux et dans la Gaule, les prêtres acquirent la domination civile et politique.

En France et chez plusieurs nations de l'Europe, lorsque l'empire romain croulant de toutes parts avec ses anciennes mœurs, ses anciennes institutions, son ancienne religion, ses anciennes lois, le sol se trouva tout-à-coup investi par une multitude d'étrangers, n'ayant eux-mêmes d'autres habitudes, que celles de la guerre, d'autre gouvernement que celui des armes, ce fut sûrement une fortune pour ces étrangers, ainsi que pour ce qui restait d'habitans indigènes, de trouver auprès d'eux des hommes lettrés, façonnés, en même temps qu'à la vertu, aux arts, aux lois, à la discipline sociale.

Dans un âge plus avancé, les croisades ayant de nouveau bouleversé la France, en portant vers l'Orient tout ce qu'elle avait d'hommes considérables, il fut encore très-heureux pour elle qu'il restât dans son sein, sous le nom de *clercs*, des hommes capables de remplir une partie des fonctions civiles.

Ce n'est ni dans une telle situation, ni dans de telles circonstances, que se montre un certain esprit ambitieux que j'accuse. Et d'abord une vérité importante dans cette discussion, et qu'on ne doit jamais perdre de vue, c'est que dans les écarts que je signale, c'est toujours moins le clergé que la société, les gouvernemens, les souverains eux-mêmes, qui sont coupables. Les temps le sont aussi. Si les temps sont troublés, si les gouvernemens sont peu éclairés, si la société se partage entre une dévotion ardente, stupide, et une indifférence religieuse encore plus stupide, il faudra que tout sorte de sa voie, et par conséquent s'égare.

Qu'il me soit permis de prendre pour exemple une des communes de France, telles qu'elles sont composées avec leurs juges de paix, leur maire, leur notaire. Si, par l'effet de je ne sais quelle paralysie, ces fonctionnaires se trouvaient empêchés pour l'exercice de leurs fonctions, est-ce que le curé, homme charitable, plein d'activité et d'instruction, abandonnera à eux-mêmes ses paroissiens ? Au contraire, il leur administrera avec plus de zèle les se-

cours qui sont à sa disposition. Des propriétaires ont entre eux des contestations sur les limites de leur possession ; le curé se transportera sur les lieux, et avec prudence, savoir, équité, il prononcera sur ces contestations. Il en sera de même sur les autres points. Des ponts sont à construire, des chemins ont besoin de réparation ; la fontaine du village, l'horloge, l'école publique demandent quelque entretien. En l'absence du maire, si le curé, qui a du zèle, assemble les principaux habitans, s'il règle avec eux le contingent des contributions ; dans ses visites pastorales, si le mourant lui confie ses dernières volontés, si le père de famille lui confie ses projets d'établissement ; dans les maladies des hommes et des animaux, s'il lui convient d'appliquer les secours de ses lumières et de son expérience, quel reproche méritera-t-il en cela ? quel prétexte surtout trouvera-t-on pour l'accuser ?

Je conviens de cette manière que peu à peu l'office de juge de paix, celui de maire, celui de notaire, de chirurgien de village, ou de maître d'école, tomberont. A qui la faute?

Dans un de mes précédens écrits j'ai cité

avec éloge l'ouvrage *du Pape*, de M. le comte de Maistre. Cet éloge ne porte certainement pas sur la partie ultramontaine de ce livre; mais il est très-vrai, à mon avis, que personne n'a démontré aussi victorieusement que cet écrivain, comment, sans aucune espèce d'ambition, de dessein et de préméditation, mais seulement par l'impulsion des temps et des événemens, le pouvoir des papes est parvenu à envahir non-seulement la ville de Rome, mais encore l'Italie et une partie du monde. La puissance des prêtres envahirait de même, si certains temps revenaient, et si on les laissait faire, tous les emplois, tous les offices, toutes les dignités, toutes les autorités. Et qui pourrait dire que l'administration ecclésiastique n'est pas aussi bonne qu'une autre? J'ai suivi pendant long-temps tout ce que j'ai pu découvrir de nos vieilles chartres : j'ose affirmer que sous ce gouvernement féodal qui a tant occupé nos écrivains, l'administration des évêques, celle des abbayes et des couvens de moines, non-seulement égalait, mais encore surpassait en équité, en bonté, en paternité, l'adminis-

tration la plus renommée des hauts barons.

Actuellement, après avoir admis avec vous tous ces faits, après les avoir excusés, justifiés même par le zèle et la nécessité des temps; après avoir reconnu encore les biens que la société en a retirés, il ne s'agit plus que de savoir si nous sommes dans un temps et dans un état de société, où l'intervention civile et politique des prêtres puisse être regardée de même comme un avantage ou comme une nécessité. Il faut aussi considérer, soit pour le sacerdoce, soit pour la religion, soit pour l'autorité, soit pour la société, les inconvéniens qui anciennement se sont mêlés aux avantages.

Si cette immersion des prêtres dans les affaires mondaines est précisément ce qui les a perdus; si, en s'emparant du monde, il est arrivé qu'en même temps le monde s'est emparé d'eux; s'il en est résulté des attaques continuelles contre l'autorité, la dépravation générale des mœurs, les révoltes successives du calvinisme, du jansénisme, et finalement de l'athéisme, vous devez prendre garde, avec les mêmes causes, de produire les mêmes effets. Je n'irai pas recher-

cher ici avec affectation leur conduite sous la seconde race, lorsqu'ils déposèrent Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve; je ne la rechercherai pas non plus dans les premiers temps de la troisième race, lorsqu'ils excommunièrent le roi Robert, qu'ils menacèrent Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe-le-Bel; je ne la rechercherai pas non plus dans la guerre des Albigeois, lorsqu'ils mirent tout le Midi en feu. Au temps de saint Bernard, si le clergé était déjà perdu de simonie et de débauche, ainsi que je le vois dans ses Lettres; sous saint Louis lui-même, si les abus étaient arrivés à un tel point, que j'y trouve un évêque âgé de dix-huit ans; plus tard, c'est-à-dire après le concordat, s'il s'était renouvelé à l'égard des prêtres une sorte de spoliation semblable à celle de Charles Martel; si la société était arrivée, à l'égard des prêtres, à un tel mépris, qu'il y avait de grandes dames qui disaient *mon évêché*, *ma cure;* plus tard encore, si le capitaine Bourdeille s'était sans façon emparé de l'abbaye de Brantôme, dont il a publiquement pris et gardé le nom; enfin, si je me mets à peindre tout l'état de

l'Eglise, de la religion et de la société au temps de Léon X, et tout ce qui s'en est suivi, on conviendra que les avantages apportés par l'introduction des prêtres dans les choses temporelles, présentent des compensations.

Je n'ai pas fini.

Après cette époque, je ne chercherai pas, si l'on veut, le temps de la Ligue et cette conspiration continuelle des jésuites contre Henri IV, leur bienfaiteur et leur victime. Je me placerai, au plus près de l'âge présent, sous le règne de Louis XIII. Là je ne contesterai pas au cardinal de Richelieu un grand talent comme homme d'État; mais si je veux le dessiner comme prêtre, dans quelle partie de sa vie le prendrai-je? Sera-ce lorsqu'il endosse la cuirasse et qu'il commande les armées; lorsque, créant des commissions au lieu de juges, il fait trancher la tête à Marillac et au jeune de Thou; ou bien, lorsque, tout entier à la niaiserie d'un poëme tragique, il cherche à soulever l'Académie et Paris contre le Cid; ou bien encore dans l'intérieur de sa maison, lorsqu'il fait soutenir des thèses d'amour à sa nièce?

Je passe à la minorité de Louis XIV. Je ne contesterai sûrement pas au cardinal de Retz un grand talent et un esprit élevé; mais celui-là, si je veux encore le dessiner comme prêtre, dans quel moment le peindrai-je? Est-ce au parlement, lorsqu'il harangue pour la Fronde, ou dans les rues, lorsqu'il en dirige les légions, ou dans les salons de Paris, lorsqu'il est publiquement amoureux de mademoiselle de Chevreuse? Il est vrai que j'apprends de lui et du président Molé qu'elle avait de très-beaux yeux.

Lecteur, vous ne connaissez peut-être pas le madrigal suivant:

> Iris s'est rendue à ma foi;
> Qu'eût-elle fait pour sa défense?
> Nous n'étions que nous trois, elle, l'amour et moi,
> Et l'amour fut d'intelligence.

Et de qui sont ces jolis vers? D'un prêtre académicien, d'un prédicateur du Roi sous Louis XIV, du fameux abbé Cottin.

Je vous fais grâce du cardinal Dubois. Je ne veux vous citer que des abbés beaux esprits, charmans vauriens, tels que Chaulieu et Lattaignant, ou un homme d'affaires de

nos jours, l'abbé Terray. Avec une telle légende de saints, vous êtes étonnés de l'abaissement de la religion et de la dégradation du caractère de prêtre. Vous allez chercher parmi les philosophes une conspiration contre la religion; prêtres, c'est dans votre sein que vous la trouverez! Vous la trouverez dans ce cercle d'abbés de cour qui, en Sorbonne, se réfugiant dans un coin, à l'effet de troubler plus à leur aise la démonstration du professeur, le fit s'écrier: *In angulo sordes et de sordibus episcopi.* Vous la trouverez dans vos prétentions d'alors au bel esprit, aux affaires, à toutes les mondanités; vous la trouverez encore aujourd'hui dans les mêmes dispositions qui vous ont repris, et qui vous conduiront aux mêmes effets.

CHAPITRE VI.

QUE LE SYSTÈME, OBJET DE L'ACCUSATION, TEND A ALTÉRER ET A PERVERTIR LA MORALE; CE QUE C'EST QUE LES MOEURS.

Je suis porté à croire, malgré les grands progrès de la civilisation, qu'on ne sait pas bien ce que c'est que les mœurs. Jusqu'à présent aucun homme administrant n'a été dans le cas de s'en occuper; nos grands penseurs eux-mêmes, Locke, Montesquieu, Bacon, ont supposé les mœurs sans les définir. On a de Tacite un ouvrage admirable sur les mœurs des Germains; dans cet ouvrage, le mot *mœurs* ne signifie que les coutumes. En général, les anciens ont parlé des mœurs comme on parle de l'air qu'on respire sans savoir ce que c'est. Il me conviendrait fort de suivre cet exemple, si en parlant sans cesse des mœurs qu'un certain parti confond avec la religion, à l'effet de mettre le tout ensem-

ble sous l'autorité du prêtre, il n'en résultait pour la société des conséquences redoutables que je dois écarter.

Tout ce qui s'appelle Moeurs représente une sorte d'ensemble, d'union, ou, si l'on veut, d'harmonie. Sous ce rapport, on distingue les mœurs politiques qui sont propres à une nation, les mœurs locales qui sont propres à une contrée, les mœurs domestiques qui sont propres à la famille, les mœurs individuelles qui caractérisent l'ensemble de la vie. Cet ensemble, cette harmonie d'où résulte dans les individus cette énergie qu'on appelle vertu, dans les congrégations l'esprit de corps, dans la famille l'honneur, dans la contrée l'esprit public, dans une nation le patriotisme : voilà ce que c'est que les mœurs.

Comme les mœurs, dans leurs diverses nuances, dérivent du même principe, elles sont sujettes aux mêmes règles. Dans l'homme individuel, si l'harmonie qui compose sa force n'est jamais rompue, il a le bonheur de demeurer, dans tout le cours de sa vie, semblable à lui-même. Il se trouve ainsi dans sa vieillesse sur la même voie qu'il a tenue

au jeune âge : c'est ce que l'Esprit-Saint exprime très-bien par ces paroles : *Adolescens juxtà viam suam, etiam cum senuerit non recedet ab eâ.*

Emporté par le flot des événemens qui nous égarent, ou par l'ardeur des passions qui nous entraînent, si l'accord de notre vie vient à se rompre en quelque point, il en résultera, dans des choses de peu d'importance, une simple impression de malaise; dans des choses qui toucheront notre honneur ou notre conscience, un état plus ou moins douloureux de honte et de remords. Si cet accord vient à être brisé souvent, il n'y aura plus de remords; il y aura une vie tout entière rompue et déprise d'avec elle-même. On dira d'un tel homme qu'il est *corrompu;* il le sera en effet dans tout le sens de cette expression; car sa vie dissoute sera tout en pièces, et ne tiendra par aucun bout.

Il n'en sera pas autrement d'une nation. Si par le flot des passions ou par celui des événemens, la vie nationale, s'affaiblissant par certaines causes, vient à se déprendre tout-à-fait de sa vie passée, si toutes ses

anciennes institutions viennent à se rompre, et si, en voulant ensuite se reprendre, elles se rompent encore et se fracturent ainsi sans cesse, pendant un certain laps de temps, on aura en grand le spectacle de corruption qui peut se remarquer dans la vie d'un individu.

Dans un autre chapitre, j'aurai à montrer plus particulièrement comment la religion doit s'accorder avec les mœurs, les affermir quand elles sont bonnes, les corriger quand elles sont défectueuses. En ce moment, je ne dois m'occuper qu'à montrer leur caractère. J'ai à écarter surtout de fausses doctrines qui mettent le principe des mœurs tantôt dans la religion, tantôt dans les lois. Pour les peuples, comme pour les individus, les mœurs ne sont autre chose qu'un concert de sentimens ainsi que d'habitudes. Comment un tel concert peut-il parvenir à s'établir et à se former? c'est ce qu'il importe de rechercher. Il paraît que le grand principe à cet égard est dans celui des communications humaines.

Et d'abord, que la nature humaine soit ainsi faite, que les impressions soient com-

municatives d'homme à homme, c'est ce qu'il est facile d'observer dans des rassemblemens nombreux où le rire, les pleurs, les bâillemens, les convulsions se communiquent quelquefois de manière à paraître quelque chose de contagieux. Dans les choses les plus frivoles, on a vu se développer, sous le nom d'enthousiasme, une énergie qui a triomphé des plus grands obstacles.

Sur ce champ de jeux et de frivolités, il peut s'élever des discussions violentes. On a vu tout Paris se partager entre les gluckistes et les piccinistes; un parterre se diviser sur le mérite d'une pièce de théâtre, et cette division occasioner des rixes sanglantes. C'est ainsi qu'on peut comprendre l'impression que fit dans la Grèce l'addition d'une corde à la lyre

Dans toutes les nations, le simple costume, quand il est établi, a une telle autorité, que le moindre changement imposé par un czar ou par un sultan, causerait un soulèvement. Les régens de collége sont très-puissans: ils ont à leur disposition des férules et des verges; ils sont incapables de retenir quelques centaines de morveux, au moment où

ceux-ci auront appris qu'un des leurs a reçu une insulte. Il en est de même de la police particulière des ouvriers dans une manufacture ; de même de celle des soldats dans leur chambrée. Avec la seule force de l'esprit public, vous pouvez obtenir les observances les plus difficiles sans aucune entremise de la religion et de la loi. Avec cette entremise, il peut arriver que vous n'obteniez rien.

Je citerai à cet égard quelques exemples.

Retiré dans un village de la Suisse, je vois sortir régulièrement de chaque maison des seaux de lait qu'on apporte à une maison commune pour une fabrique commune. Un registre exact est tenu chaque jour des quotités versées, et chaque maison reçoit finalement sa quotité correspondante en fromage. Dans une telle administration, où la fraude est si facile, comment n'en voit-on pas des exemples ? Jamais.

Je vais en Allemagne. A Jéna et à Gotha, les directeurs des musées me montrent comme objet de curiosité un squelette de loup. « Comment, monsieur, dans un pays couvert d'oies et de moutons, vous n'avez

pas de loup? — Nous en aurions bien si nous voulions; mais aussitôt qu'il en paraît un, la contrée entière s'émeut. Il n'y a pas de repos jusqu'à ce qu'il soit détruit. Celui que vous voyez là parut, il y a onze ans, dans les montagnes que vous venez de visiter. Au bout de trois jours, il fut abattu et apporté ici. »

Voilà ce qui s'opère dans certaines contrées avec le seul mouvement de l'esprit public. Actuellement, je vais montrer, dans des choses bien plus importantes, et avec le secours de la religion et des lois, ce qui se passe dans d'autres.

Je vais en Italie. Il ne manque là ni de missionnaires, ni de croyance, ni de gendarmes, ni d'établissemens religieux. Posté dans un village sur le bord du lac de Bolsenne, avec dix sbirres qui étaient à ma solde et qui devaient me protéger dans certaines courses de montagnes, les voleurs dont ces montagnes étaient garnies enlevèrent en plein jour une jeune fille qui puisait de l'eau à la fontaine; il n'y eut pas la moindre rumeur dans le village. Dans ces dernières années, les voleurs ont enlevé, à Frascati, dans

sa maison, le supérieur des camaldules et sept religieux. Personne n'a bougé.

Ces faits expliquent ce qu'il y a de mystérieux dans les mœurs. On comprend comment, dans certains pays, sans aucune espèce de loi, il peut s'établir des règles et de l'ordre; comment, dans d'autres pays, malgré les lois et une abondance d'établissemens religieux, il peut s'établir une telle chose que le brigandage. Partout où, avec les bonnes habitudes et les bons sentimens, il s'établit des mœurs, il s'établit avec elles du respect pour les choses et pour les personnes, et par-là même des moyens faciles de gouvernement. Là où, par une cause ou par une autre, les respects sont dissous; là où les classes pauvres ne sont contenues auprès des classes riches que par la crainte, les classes moyennes auprès des classes élevées que par la loi, les classes supérieures auprès du pouvoir que par la Charte, vous serez dans l'anarchie. Les gendarmes ne vous préserveront pas plus alors que les missionnaires; les échafauds, que les peines d'une autre vie. Ces moyens, faits pour les cas extraordinaires, appliqués sans cesse au

cours de la vie, se trouveront souvent inutiles, toujours insuffisans.

Il est facile de se convaincre que ces désordres, qu'on s'obstine à attribuer ici à une négligence de la part des lois de police; ailleurs à un manque de zèle de la part des prêtres, sont simplement l'effet d'une certaine défectuosité dans les mœurs. Si vous interrogez en Irlande les *white boys*, ils ne vous citeront pour se justifier ni l'Encyclopédie, ni la philosophie, dont ils n'ont point entendu parler; ils vous diront que dans leur pays, les propriétés n'ayant pour origine que la spoliation et la confiscation, ils ne sont tenus à aucun respect pour de telles propriétés; ils ajouteront que les propriétaires vivant presque tous à Londres, leurs possessions sont livrées à de misérables fermiers et sous-fermiers, fléaux de la contrée. Si vous interrogez les *luddistes*, ils ne vous parleront pas plus que les précédens de Voltaire ou de d'Alembert; ils vous diront que les chefs fabricans ou manufacturiers ne sont avec leurs machines que des aventuriers qui ôtent au peuple ses moyens de subsistance. Si vous interrogez les voleurs anglais,

ils vous diront que dans leur patrie l'argent a une telle importance, qu'au lieu de demander, comme dans les autres pays, combien un homme a de revenus, la locution admise est de demander *combien il vaut.* Ils diront ensuite bien d'autres choses sur un de leurs rois qui a été voleur, et sur la commémoration qu'en font chaque année les chefs d'une école célèbre.

A l'égard de l'Italie, il n'est pas plus difficile d'expliquer le système de désordre qui y règne au milieu de ses missionnaires et de ses gendarmes. Tout provient d'un certain mauvais esprit public. Ce n'est jamais que par hasard que les brigands sont atteints : ils ne sont ni recherchés, ni dénoncés; ils vont habituellement aux marchés et aux foires. De tous côtés, on a soin de les informer des entreprises qu'on fait contre eux. Leur profession n'est point un objet de honte : quelquefois elle est honorée. Dans un territoire particulier, un commissaire de police m'a assuré qu'une honnête fille ne se permettrait pas d'épouser un jeune homme, s'il n'avait pas, au moins pendant deux ans, exercé la profession de voleur.

Je suis fâché que ces faits, leur rapprochement et leurs conséquences ne cadrent pas avec les théories de certains politiques, qui croient que pour ordonner un pays il n'y a qu'à y parler d'enfer et d'échafauds, de gendarmes et de prêtres. Aucun pays, encore moins la France d'aujourd'hui, ne s'accommodera de ce système. S'il est vrai que c'est par les mœurs que se gouverne principalement un pays, et si les mœurs se composent principalement d'un amalgame de bons sentimens et de bonnes habitudes, formez les bonnes habitudes, entretenez les bons sentimens : tout cela formera les bonnes mœurs. C'est par la religion qui a tant de sympathie avec les autres bons sentimens ; c'est par les habitudes du culte qui ont tant de sympathie avec les autres bonnes habitudes, que vous affermirez et perfectionnerez votre ouvrage.

Connaissant peu cette question, et aussi à raison des occupations habituelles, n'ayant pas le temps de l'examiner, le gouvernement de Louis XVIII qui reconnaissait l'importance des mœurs, mais qui ne savait comment s'y prendre pour les refaire, en chargea

les prêtres, comme si c'était une chose spécialement de leur ressort. C'était une méprise.

Dans cette œuvre pour laquelle les prêtres se croient faits et pour laquelle cependant ils ont peu d'aptitude, s'ils n'y avaient pas mêlé une autre pensée; si au lieu de se mettre sans cesse en avant pour étendre leur domination et s'acharner à redemander, dans l'état où était la France, des avantages qu'ils avaient perdus, on les avait vus uniquement occupés de la religion, la présenter comme un secours et non pas comme une menace, et le sacerdoce lui-même comme un ministère et non pas comme une puissance, ils auraient pu faire quelque bien. Avant tout, ils devaient chercher la morale dans le cœur humain, et non pas dans leurs préceptes.

Il fallait pour cela qu'ils en connussent le principe. Qu'était-ce dans les Gaules que ce sentiment qui portait un ami *dévoué* à ne jamais survivre à son ami, ainsi que nous l'apprend César? Qu'est-ce au Malabar que ce sentiment qui porte une femme à ne pas survivre à son mari? Qu'est-ce en France que ce sentiment qui porte un homme outragé à ce

qu'on appelle duel, ou combat singulier? Tout cela peut s'appeler comme on voudra de mauvaises mœurs; ce sont des mœurs pourtant. Ces mœurs lient les hommes en état de nation; si quelquefois elles marchent avec la religion, quelquefois elles sont en opposition, et alors elles l'emportent et l'entraînent avec elles.

Autant l'union de la religion et des mœurs, quand elle existe, donne à une nation d'énergie et de moyens de prospérité, autant leur dissension peut être funeste. Dans ce cas, c'est toujours la religion qui succombe. Elle fait ainsi un grand bien ou un grand mal : un grand bien, lorsque les mœurs sont telles qu'elle peut leur donner son lustre et son appui; un grand mal, lorsqu'étant mal entendue, elle se jette sur les mœurs, non pour les corriger doucement, comme elles en ont besoin quelquefois, mais pour les asservir et les dominer. Elle fait encore un grand mal, lorsque se portant dans la vie civile, elle en veut occuper tout l'espace par ses rites, ses cérémonies, ses pratiques, et substituer ainsi les mœurs religieuses aux mœurs civiles; d'où il arrive que peu à peu

les lois civiles se fondent dans les lois religieuses ; que le prêtre législateur religieux est conduit à devenir en même temps législateur et souverain de la société : ce qui prépare la chute de la religion et de la société.

Voilà ce que c'est qu'une religion qui, au lieu de se lier aux mœurs, cherche de jalousie à les combattre, veut sans cesse substituer sa force à la leur , ou comme aujourd'hui se mettre tout-à-fait à leur place. On cite des effets particuliers de la religion pour prouver que la religion est le seul principe des mœurs. C'est comme si on citait des effets particuliers des remèdes pour prouver que la médecine est le seul principe de la santé. Eh ! oui, sans doute, monsieur le médecin, l'opium me fera dormir; j'aimerais mieux dormir pourtant par ma constitution propre; et s'il me faut dormir tous les jours de cette manière, j'ai peur de ne pas dormir long-temps.

En voulant à elle seule faire les mœurs, la religion se place dans un véritable contre-sens ; en voulant mal à propos les combattre, le contre-sens devient beaucoup plus fâcheux.

Certes la France n'a pas, comme la Grèce,

des jeux olympiques, où un Hérodote pourra lire son Histoire après avoir pris le ton d'un joueur de flûte, espèce de congrès où la force, l'adresse, l'esprit, les talens, étaient en scène. Mais elle a, comme la Grèce, ses théâtres, sa littérature, ses académies. Elle reçoit de tous ses citoyens un besoin continu de communication par la pensée et par les sentimens; elle a aussi un mouvement général d'arts, de sciences, de littérature, où tous les esprits luttent à deviner les plus beaux sentimens, avec leur plus bel entourage et leurs plus belles formes, à l'effet d'en animer diversement la toile, le marbre, le papier, et quelquefois même les reproduire avec une apparence de réalité sur la scène.

Sans doute ces jeux ne conviennent point à la vie dévote qui n'a point à se nourrir de semblables frivolités. Mais sous prétexte qu'ils en sont sévèrement exclus, les prêtres se liguent pour les exclure de même de la vie chrétienne. Sur ce point en vérité leur conduite est bizarre. D'un côté, dans leurs prédications, dans leurs missions, les spectacles sont condamnés comme un crime; d'un autre

côté, ils permettent ce crime à de grandes princesses et à de grands potentats. Se croient-ils donc en droit de faire à leur volonté le bien et le mal, de disposer du ciel et de l'enfer ?

Avec une religion ainsi conduite, et des mœurs publiques ainsi tracassées, on peut réussir à subjuguer une partie du peuple, on en révolte une autre partie : une troisième qui ne se révolte pas, condamnant en secret cette impulsion ultra-chrétienne, ne la repousse pas ouvertement, mais lui résiste sans cesse, et fait à cet égard ce qu'on fait des mauvaises lois qu'on ne veut pas abroger positivement, mais qu'on tâche de faire tomber tout doucement en désuétude.

CHAPITRE VII.

CONTINUATION DU MÊME SUJET ; APPLICATION DE CES PRINCIPES A L'ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE.

Si j'arrête mes regards sur la France ancienne, deux sortes de tableaux se présentent à ma pensée.

Personne ne contestera qu'il n'y eût en France, sous l'ancien régime, des magistrats intègres, des cours judiciaires d'un bon esprit; dans toutes les classes, un grand dévouement pour le roi et pour la famille royale. Il y avait de plus (ceci a quelque importance) un bon ton de littérature, un théâtre qui cédait à celui du siècle de Louis XIV, mais qui cédait peu; il y avait un beau mouvement général dans les arts et dans les sciences ; partout un point d'honneur vif; dans l'armée, soit de terre soit de mer, de l'instruction et du courage; enfin, de l'élégance dans les manières, de la politesse

dans les formes et un bon ton général. Comment une nation composée ainsi ne se conserve-t-elle pas ?

En contre-partie, il n'y avait plus de respect pour les anciennes institutions de l'Etat. Comme ces institutions tenaient à la féodalité; et que par un concert des rois, des parlemens et du clergé, la féodalité était devenue un objet d'accusation générale, tout ce qui reposait sur cette base était ébranlé; tout tendait dans l'ordre politique à des innovations que le goût général de l'indépendance, les ambitions particulières, les exemples de l'Angleterre et de l'Amérique favorisaient. Du côté de la religion, il faut noter en première ligne l'intervention des prêtres dans les affaires; ce qui faisait qu'on avait une assemblée du clergé qui s'occupait de politique, des cardinaux ministres, des évêques académiciens et philosophes, des conseillers clercs au parlement et une multitude d'abbés de cour et de salon. Un ensemble ainsi composé devait être généralement repoussé; et comme en même temps le clergé dégradé se réunissait à ce qui restait de clergé austère, pour imposer

les mêmes rites et réclamer la même obéissance, l'aversion de la haine venait se joindre à toutes les autres aversions.

Le contraste de cette double situation mise en mouvement dut enfanter d'autres contrastes. En effet, les mœurs représentant, comme je l'ai dit, un certain accord, un certain ensemble d'actes et d'impressions, si cet accord se rompt dans certaines parties et se conserve dans d'autres, on aura chez une nation comme chez un individu le contraste singulier de la corruption dans quelques points, et de l'intégrité dans quelques autres. En France, où, par l'effet de la révolution, les anciennes institutions avaient été brisées, ce qui changea tout-à-coup cette partie des mœurs qui provient des habitudes, deux ordres de respect furent aussitôt altérés : celui qu'on porte au rang et celui qui est dû au ministre du culte. Cette partie de la révolution une fois déclarée, tout noble, tout prêtre put être impunément insulté.

Cependant, comme d'un autre côté les anciennes impressions d'honneur et de délicatesse n'étaient pas effacées, la nouvelle armée ainsi que la nouvelle nation qui

s'étaient faites, en demeurèrent saisies. On eut ainsi trois résultats remarquables : des actions d'éclat, des crimes d'éclat, peu de crimes obscurs. Tandis que les brigands étaient au palais des rois, ou au palais de la justice, les grandes routes et les maisons privées offraient autant de sûreté que dans l'ancien temps, peut-être plus. Et remarquons bien que chez les nations voisines, que j'ai citées précédemment, c'est l'inverse. Là, où les liens religieux et politiques sont conservés, et où les liens moraux sont dissous, ce ne sont plus le roi, les nobles et les prêtres qui sont systématiquement un objet d'attaque, ce sont les chefs de manufactures, les détenteurs d'argent ou de propriétés. En France, sous la plus épouvantable révolution, les routes, les bois et les cavernes, repaire ordinaire des brigands, étaient des lieux de sûreté ; en Angleterre, au milieu des plus belles lois civiles et politiques, on peut voir près de Londres les routes infestées de voleurs ; ailleurs, des *luddistes* ou des *white boys*. C'est ainsi, qu'aujourd'hui, à Rome et à Naples, pays où il ne manque ni de gendarmes, ni de missionnai-

res, ni même de jésuites, on peut à peine s'écarter de l'enceinte des villes.

Tel est le caractère particulier de la révolution française. C'est certainement dans l'ordre civil et politique le bouleversement le plus complet qui ait jamais eu lieu parmi les nations. Mais en même temps, comme au milieu des choses visibles qui étaient emportées, la révolution en conservait intactes une multitude qu'on n'apercevait pas, on peut dire, sous certains rapports, en employant le langage ordinaire, qu'elle a renversé la religion et les mœurs; mais cela n'est vrai que sous certains rapports.

En effet, tout en perdant ses institutions sociales, c'est-à-dire les formes visibles et quelquefois usées dans lesquelles son ancien esprit était enfermé, il est de fait que la France n'a pas perdu cet esprit : même aux plus mauvais temps de la révolution, la France, livrée à la tyrannie d'une classe moyenne exaspérée, a conservé les sentimens nobles et délicats des classes élevées qu'elle proscrivait : elle a conservé dans son sein, alors même qu'elles ne pouvaient plus éclore, les semences de délicatesse et d'hon-

neur qu'elle avait reçues des générations précédentes, comme la terre conserve en hiver les semences qui lui ont été confiées en automne. O bienfait de la Providence ! en perdant ses lois, elle a conservé le sentiment de la justice ; en perdant ses institutions honorables, elle a conservé les sentimens d'honneur ; en perdant ses institutions religieuses, elle a conservé le sentiment religieux. Au retour de l'émigration, ce spectacle singulier d'un peuple qui a perdu tout son corps, mais qui a conservé son ame, m'a frappé : je voyais beaucoup de maux : avec eux, je voyais l'espérance.

Aujourd'hui en faisant notre bilan, il sera facile de voir ce que nous avons et ce qui nous manque : ce que nous avons, il faut soigneusement le conserver; ce qui nous manque, il faut soigneusement le recouvrer. A cet égard, avoir eu offre une grande facilité pour ravoir. On est étonné avec quelle facilité des mœurs, qui n'ont été qu'effacées ou pliées par les événemens, peuvent se rétablir. Si vous allez à Saint-Domingue, vous y trouvez sous une peau noire des hommes qui rédigent assez bien leurs lois ; vous trouvez de

même un ordre de moralité assez bien entendu, jusqu'à une espèce de droit des gens. Croirai-je avec M. Wilberforce et avec M. Grégoire, que tout cela appartient à la peau noire? Allez visiter leurs semblables en Afrique!

L'explication de ce phénomène est simple : c'est que tout ce peuple d'aujourd'hui, à peau noire, vit sous des mœurs, des lois et des traditions blanches. Il en fut de même de la révolution et de l'armée révolutionnaire. Ce n'est pas moi certainement qui voudrais me rendre le détracteur de cette armée; elle a rempli la France et le monde de sa gloire : ce que je veux dire seulement, c'est que dans ses premiers momens n'ayant pas le temps, en présence de l'ennemi, de se créer des mœurs nouvelles, elle prit toutes faites celles qui existaient : un ramassis à peau blanche s'inocula l'ancien esprit de la France, comme un autre ramassis à peau noire s'inocula ses institutions et ses mœurs.

Avec le sentiment qui nous reste de notre ancien esprit, comme Français, nous nous attacherons de plus en plus à cet esprit; nous repousserons en même temps les vices

qui sont venus l'altérer. C'est d'abord le respect pour les rangs, qui, ayant été dissous, n'est pas encore rétabli ; c'est la division et l'incertitude qui règne sur les points politiques les plus importans ; ce sont des institutions qui, faites pour le sommet de l'Etat et n'existant que là, tournent vers ce point d'une manière déplorable toutes les activités, toutes les ambitions, toutes les habitudes, tandis qu'au corps et au centre qui sont abandonnés, il règne un état d'inertie fâcheux.

Rétablir dans l'ordre inférieur les rangs, c'est-à-dire la subordination du maître et du compagnon, du compagnon et de l'apprenti, du maître et du valet, du propriétaire et de l'ouvrier ; relever dans la bourgeoisie des villes la hiérarchie municipale ; dans la noblesse, où tout est aujourd'hui confondu, sa hiérarchie particulière et ses rapports avec la cour ; dans une échelle encore plus élevée, fixer les grades et la subordination qui lui sont nécessaires, c'est ainsi que peu à peu, en faisant cesser le dévergondage et l'arrogance, vous fixerez les respects, et en ce point les mœurs.

Ce n'est pas assez. Les esprits et la divaga-

tion des doctrines réclament encore vos soins. Faire cesser par la doctrine l'anarchie qui existe dans le mouvement des esprits, de même que vous faites cesser par les lois l'anarchie dans le mouvement des intérêts, c'est ainsi que vous marcherez au rétablissement des mœurs.

A cet égard, la religion, telle que certaines personnes l'entendent, vous sera non un appui, mais un obstacle. Vous aurez continuellement à combattre ceux qui, pour s'emparer de la domination, vous disent d'abord doucement que la morale fait la société, pour vous dire ensuite plus hardiment que la religion fait la morale. Non, la morale ne fait pas toujours la société; quelque chose, comme de la société, peut s'établir chez des brigands: même si les hommes venaient à s'abrutir, il pourrait s'établir parmi eux une société, ainsi qu'on le voit chez les animaux. D'un autre côté, en principe rigoureux, on ne peut pas dire que la religion fasse la morale, on peut dire tout au plus qu'elle lui sert de base. Massillon va plus loin, il prétend que c'est le *bon ordre des sociétés qui est la base des vertus chrétiennes.*

L'observance des lois de l'Etat, dit-il, *doit préparer les voies à celles de l'Evangile*[1].

Toutefois en écartant la religion d'une place qui ne lui appartient pas et qu'une certaine ambition veut lui faire, il est nécessaire de spécifier et de respecter celle qui lui appartient. Dans une question complexe, où les uns s'égarent par l'impulsion de vues ambitieuses qui sont en eux-mêmes et qu'ils ignorent, où d'autres s'égarent plus sciemment en cherchant à former pour la politique des moyens de domination que la religion réprouve; je dois sans doute attaquer des erreurs qui, en avoisinant la vérité, cherchent à prendre ses couleurs; mais il faut prendre garde de blesser la vérité elle-même; et alors je dois distinguer les effets réels du sentiment religieux lorsqu'il est associé aux mœurs, des effets nuisibles et fâcheux de ce même sentiment, lorsqu'on lui fait produire les mœurs mêmes.

Non, la religion ne fait pas les mœurs, mais d'un côté elle les embellit, d'un autre côté elle les cimente.

[1] Petit-Carême.

Non, ce n'est point en vertu de la religion qu'une mère soigne et allaite ses enfans; ce qu'on veut établir à cet égard est absurde; et cependant la religion qui s'embellira de ce sentiment l'embellira à son tour. Je me contenterai de rappeler le tableau de la belle Jardinière de Raphaël. Dans ce tableau, le sentiment religieux semble ajouter quelque chose d'élevé au sentiment même de la maternité.

Non, ce n'est pas en vertu des préceptes de l'Evangile ou du Décalogue que les hommes distingués portent dans leurs rapports mutuels ce ton d'honnêteté et de douceur qui se remarque chez tous les peuples polis; et pourtant je dirai que le sentiment religieux ne lui est point étranger. J'ai vu dans ma vie bien des curés; certainement, quelques-uns n'étaient pas tout ce qu'ils pouvaient être; mais en voyant à côté d'eux leurs parens, notaires, artisans, laboureurs, combien de fois n'ai-je pas été frappé de ce que les habitudes religieuses donnent d'élévation, même aux manières! Je pourrais encore mieux citer sur ce point les jésuites et Saint-Sulpice; peut-être pourrait-on

croire qu'il y a là de l'intention et de l'apprêt. Mais chez les chartreux, qui n'avaient certainement pas des vues politiques, combien de fois ai-je pu remarquer dans ma jeunesse l'élévation et le caractère distingué de leur hospitalité ! Quelques personnes encore vivantes peuvent se souvenir avec quelle dignité l'abbé trapiste de Sept-Fonds faisait, lors des états de Bourgogne, les honneurs de sa maison à M. le prince de Condé.

Enfin, ce n'est point en vertu des préceptes de l'Evangile ou du Décalogue qu'un honnête homme ne donne point la mort à son ami ; et pourtant le sentiment religieux ajoutera encore à sa répugnance naturelle. Avec ce sentiment, il ne se contentera pas d'épargner la vie de son semblable; il lui portera au besoin protection et secours.

A la suite d'une révolution qui, ayant déplacé toutes les anciennes institutions, a déplacé tous les rapports, tous les devoirs, toutes les habitudes, dissous tous les liens, mis en pièces le corps du peuple et jeté partout des individus au lieu de citoyens; dans une situation où chaque individu est

par rapport à un autre individu ce que les nations sont entre elles, c'est-à-dire obligé de se régir non par un droit établi, mais seulement par une sorte de droit des gens, c'est-à-dire par cette sympathie des consciences, par ce sentiment commun à tous les hommes, de l'honnête et du malhonnête, du juste et de l'injuste, c'est ainsi que vous parviendrez à rétablir dans la nation française cette harmonie pleine qui, faisant résonner sur le même ton toutes les fibres d'un peuple, développe au plus haut degré sa puissance, son patriotisme, son énergie.

CHAPITRE VIII.

QUE LE SYSTÈME, OBJET DE L'INCULPATION, TEND A RENVERSER LE TRÔNE ET L'AUTORITÉ ROYALE.

S'il y a quelque chose qui, en ce moment, soit fait pour embarrasser ma pensée, c'est d'avoir à traiter en public des intérêts d'État que je ne puis éluder, puisque ce sont des intérêts de salut, lorsqu'en même temps, pour toucher ces intérêts d'une manière convenable, je suis obligé de m'approcher du trône, et en quelque sorte de la personne sacrée d'un roi. Homme de la solitude, peu au fait des délicatesses du monde, encore moins des usages des cours, placé entre deux sentimens, l'un de respect, qui me prescrit le silence, l'autre de fidélité, qui me porte à la défense d'un trône que je vois en danger, si je commets quelque faute, qu'elle me soit pardonnée; car en vérité, ma position est difficile, en même temps que ma démarche est nécessaire.

Et d'abord, un fait que je dois rappeler comme essentiel pour l'objet de ce chapitre, c'est que dans aucun temps l'avénement d'un roi de France ne s'est annoncé sous des auspices plus rians. Ce n'est pas seulement la ville de Paris, c'est la France tout entière qui a voulu assister à cette fête : *Et tu vivificabis nos et plebs tua lætabitur.* Jamais ces paroles du prophète n'ont été plus complètement justifiées.

Et d'où viennent ces mouvemens d'allégresse, ces cris de joie qui remuent la France et qui retentissent dans toute l'Europe ? On a dit quelquefois que la France est amoureuse de charte et de constitution; d'autres nous ont dit qu'elle a en horreur les nobles et les émigrés; je puis me demander alors si c'est à cause de quelque passion bien ardente pour le régime constitutionnel, ou d'une aversion non moins prononcée à l'égard de ses anciens compagnons d'exil, que se soulèvent ainsi pour le monarque l'amour et l'enthousiasme.

Point du tout : fidèle avec loyauté à cette constitution qu'il a jurée une fois et qu'il va jurer de nouveau, personne ne dit, après

cela, que ce sentiment d'adhésion soit dans le monarque une passion particulière; on dit encore moins qu'il ait abandonné ceux qui, dans le malheur, ne l'ont point abandonné. Chaque jour il leur donne des témoignages de bonté; bientôt il leur en donnera encore. Tout cela est vu, entendu, accepté. Il faut chercher ailleurs le principe de l'enthousiasme que j'aperçois; je ne sais si je me trompe, mais on avait entendu parler si souvent de rois philosophes, de rois citoyens : on dirait qu'une curiosité amoureuse a transporté la France à l'idée de voir sur le trône un roi CHEVALIER.

Ce roi n'a pas plutôt pris les rênes de l'État : « Qu'est-ce que toutes ces entraves? dit-il; qu'est-ce que cette censure? Ils m'aiment, et ils veulent être libres; qu'ils le soient! » C'est précisément ce que le christianisme dit à ses enfans. Le royaume de France est proclamé désormais à toute l'Europe comme un royaume d'amour et de liberté.

Cependant deux ans sont à peine écoulés. J'ai à décrire une autre phase. Quelle est cette apparence nouvelle? qu'est-ce que ce

silence inaccoutumé ? J'ai vu passer avec toute la pompe des cours, le monarque, objet de notre culte. Autrefois, tout se pressait sur son passage ; aujourd'hui sans doute, le fond de respect et d'affection se conserve. Pourquoi les témoignages ne sont-ils plus aussi vifs ? On a dit : Le silence du peuple est la leçon des rois; c'est bien; mais ici, n'y a-t-il que du silence ?

Tandis que je médite cette pensée, je vois passer un convoi funèbre : cent mille citoyens l'accompagnent. Toute la fortune de Paris et celle de la France semblent vouloir se précipiter pour doter sa famille. Quel est l'objet de ces transports ? Est-ce quelque chose comme Malborough à son retour en Angleterre ? Est-ce le maréchal de Villars, après la bataille de Denain ? Non, c'est un simple brave homme de guerre, qui a eu du talent dans les combats et de l'éloquence à la tribune, mais qui pourtant dans ces deux carrières où il a mérité l'estime, n'a jamais figuré que dans une seconde ligne.

Quelque énigme est cachée dans ces démonstrations.

On croit généralement qu'il n'y a que les particuliers qui soient susceptibles de dissimulation et d'hypocrisie ; oh ! que les peuples sont supérieurs en ce genre! Demandez à tout ce public si singulièrement ému, pourquoi il est ému ; il se gardera de vous le dire. Je vais répondre pour lui.

Dès que sur quelque point d'intérêt public, un sentiment bien vif, bien sympathique est devenu général, contenu par la crainte, il peut couver quelque temps, faute d'issue ; aussitôt que l'issue se présente, il fait explosion. Que le mouvement en faveur de M. le général Foy, paré des couleurs du deuil et de la douleur, ait un autre objet, c'est à quoi il n'y a pas de doute. Il ne faut plus que rechercher l'objet. Je commencerai par des exemples.

Louis XIV fut un très-grand roi ; la France et les nations étrangères lui portèrent un grand respect. Si je le considère au déclin de sa vie, je vois ce respect effacé. Mourant, il est couvert de malédictions. A ses funérailles, on a peine à le défendre des fureurs de Paris.

Louis XV, enfant, n'est rien ; mais dès

qu'il a pris les rênes du gouvernement, toute la France l'adore. Il est malade à Metz, c'est la France entière qui l'est avec lui. On lui donne le titre de bien-aimé avec l'effusion la plus vraie et la plus vive. Actuellement ce même prince, si je le considère dans le cours de sa vie, je ne trouve auprès de lui rien de cette ancienne affection.

Voilà des faits, cherchons les causes.

A l'égard de Louis XIV, est-ce parce qu'il est prince religieux que l'amour des peuples s'éloigne de lui ? Saint Louis fut le plus religieux de tous les rois; il fit de grandes actions, il commit même des fautes. Jamais l'amour des Français ne l'abandonna.

A l'égard de Louis XV, est-ce parce qu'il a des maîtresses que l'estime publique lui est refusée ? Mais Henri IV a été en ce genre aussi léger qu'il est possible. La France a souri de ses faiblesses; elle ne lui en a point fait un crime.

Ah! c'est que ce qu'on regarde comme les mêmes choses ne sont pas toujours les mêmes choses. Des nuances, légères en apparence, apportent des différences immenses. Saint Louis, courbé sans cesse devant Dieu,

sait se relever auprès d'un pape qui s'écarte, et d'évêques qui se fourvoient; Louis XIV, au contraire, plié insensiblement par une femme et par un prêtre, tombe et ne se relève plus.

De son côté, Henri IV joue avec ses faiblesses et ne s'en laisse pas maîtriser; Louis XV se laisse envahir.

J'ai trouvé par cela seul les causes que je cherchais. Qu'un peuple soit libre ou qu'il ne le soit pas, il lui déplaît d'avoir au-devant de lui un chef asservi : les esclaves n'aiment point à obéir à des esclaves.

Pour ce que j'ai à établir dans ce chapitre, j'ai sans doute besoin de ces exemples. Je me hâte de dire, et j'ai peut-être trop tardé, qu'en ce qui concerne le prince qui est sur le trône ils n'ont aucune application.

Certes, ce n'est point à moi à savoir ce qui se passe dans l'intérieur d'un palais. J'ai encore moins à m'occuper de ce qui appartient à la vie privée d'un souverain; et cependant je me permettrai de dire que s'il était vrai que notre bien-aimé monarque eût, comme saint Louis, embrassé la vie dévote, ce serait un événement dont la France

n'aurait en aucune manière à s'attrister, mais, bien au contraire, à se glorifier et à se féliciter. Ce serait pour elle, en même temps qu'une garantie de plus pour les sermens faits à ses libertés, une garantie non moins heureuse pour l'accomplissement des devoirs de la royauté.

Sur cela même il se présente une observation importante. Dans un moment où des prêtres imprudens prônent partout en ce genre l'éclat et le bruit, je ne puis me dispenser d'admirer le soin de réserve et de modestie qu'un pieux monarque met à couvrir aux yeux des peuples ce que je regarde comme le premier lustre de sa vie. Charles X s'élevant au-dessus de la vie chrétienne ordinaire, s'est voué à la vie dévote. Si cela est, c'est beau, c'est admirable ; mais qui le sait ?

On se plaint quelquefois du déchaînement qui est montré contre des pratiques particulières de piété. Je ne conteste pas que ce déchaînement ne puisse à la longue avoir des effets fâcheux ; mais qu'il appartienne toujours à une intention impie, c'est ce que je nie. Lorsqu'au lieu d'observer en secret cer-

taines pratiques religieuses, on se met à les prôner avec éclat, et à les proposer à l'imitation comme des titres de gloire, ceux qui ne sont point disposés à cette imitation s'élèveront probablement contre ces merveilles. Les abaisser alors, les critiquer, et finalement, si on insiste, les dénigrer, pourra provenir d'un faux jugement, peut-être d'un sentiment de jalousie, mais non pas toujours, comme on le dit, d'un esprit d'impiété.

Si, ce qui serait très-beau, le Roi a renoncé à la vie chrétienne pour embrasser la vie dévote, n'est-il pas admirable qu'auprès des simples chrétiens il n'en paraisse rien dans ses actes ? Ce n'est pas tout ; on sait combien dans d'autres temps la place de confesseur du roi a eu d'importance. Cette place si célèbre sous les pères Cotton, les pères La Chaise, les pères Le Tellier, qui l'occupe aujourd'hui ? J'entends dire que c'est un prêtre obscur, un simple habitué de paroisse, un homme que personne ne connaît.

Ce n'est pas en ce seul point que notre monarque mérite notre admiration et nos affections. S'il appartient, comme on le dit,

à la vie dévote, combien ne lui aura-t-il pas fallu de bonté et d'amour pour se produire, comme exemple de condescendance et de sacrifice, dans ces enceintes qu'on dit être prohibées par la vie chrétienne, mais qui le sont certainement par la vie dévote ! Je veux parler des spectacles. J'avoue que ce n'est pas sans quelque souffrance que je cite ici ce trait particulier. Si les spectacles sont, comme le veulent certains prêtres, une chose interdite, aucune raison ne doit engager un prince chrétien à y assister : la raison d'État pas plus qu'une autre. Cette raison d'État, fût-elle réelle autant qu'ici elle est frivole, ce serait le cas de dire ce qu'un de mes plus nobles amis, M. Bergasse, disait à un grand souverain du Nord : *Là où l'éternité parle, le temps doit se taire.* En réalité, il n'y a dans cette occurrence aucune application de la raison d'État ; il n'y en a pas davantage des préceptes de la vie chrétienne ; mais je crains qu'il n'y ait une grande infraction à la vie dévote.

Dans cette vie particulière, il ne faut pas oublier que les devoirs étant plus rigou-

reux, les observances sont plus sévères. Dieu ne demande pas de nous que nous quittions la vie du monde pour venir à lui; il nous a fait expressément pour elle; nous y sommes sous ses lois et sous sa protection; mais si nous la quittons une fois, ce n'est pas sans danger que nous voudrons la reprendre. Abandonner Dieu alors, c'est vouloir qu'il nous abandonne.

Étant à Dresde, et causant avec un seigneur saxon sur la singularité d'un roi catholique gouvernant un peuple luthérien, je lui demandai si la bonté connue du Roi ne le portait pas quelquefois, par condescendance, à retrancher auprès de ses sujets luthériens quelque chose de ses devoirs de catholique; je compris à sa réponse que toute la Saxe luthérienne serait désolée que son roi catholique ne remplît pas dans toute son intégrité ses devoirs catholiques. Dans la supposition où notre monarque eût embrassé la vie dévote, je puis dire de même que la France chrétienne serait désolée que, par condescendance pour elle, il ne remplît pas tous les devoirs qui appartiennent à la vie dévote.

Dans le fait, la présence royale à nos spectacles est la chose du monde la moins nécessaire. Soigner à l'intérieur du palais nos jeux, nos amusemens; veiller à ce qu'il s'y observe de l'ordre et de la décence, voilà tout ce qui convient à une autorité royale et paternelle. Et cependant il m'a convenu de m'appesantir sur cet exemple, comme étant une preuve de plus de ce ressort de l'ame, de ce pouvoir de résistance avec lequel un enfant de saint Louis, à l'imitation de son auguste aïeul, a su se défendre dans ce sujet délicat de l'exagération des prêtres, auxquels on pourrait le croire subordonné.

Ce n'est pas en ce point seul. L'ame ferme du monarque ne se décèle pas moins dans la doctrine que dans la conduite.

A Dieu ne plaise que je veuille inculper les intentions d'un prélat aussi recommandable par ses vertus que par ses lumières, je veux parler de M. l'Archevêque de Paris; et cependant je suis obligé de dire que dans le trait que je vais rapporter il s'est écarté des convenances autant que de la vérité. La France a entendu avec stupéfaction un

prélat dire au roi, en face, à l'occasion du sacre : *Sire, la consécration royale que Votre Majeste vient de recevoir aura la double vertu de vous faire régner avec sagesse, et de nous faire obéir avec bonheur* : ce qui implique qu'avant le sacre les Français n'obéissaient pas avec bonheur, et que le roi ne régnait pas avec sagesse.

Avec autant de justesse que de dignité, le roi répond : *M. l'Archevêque, le sacre me donnera de nouvelles forces.*

Toutes les vérités de la religion sont dans cette réponse du Roi; toutes les erreurs du temps dans le discours de M. l'Archevêque. Les préposés à la religion qui veulent *tout* faire, ont leur raison pour nous dire que la religion fait *tout*. Mais comme *celui qui nous a fait sans nous, ne nous sauvera pas sans nous*, ce *nous* qui entre dans toutes nos actions, demeure, quoi qu'on fasse, notre apanage. Il compose la liberté de nos consciences, la spontanéité de nos actions, première prérogative, première dignité de l'homme.

Après avoir établi que les exemples cités précédemment ne s'appliquent point à la conduite particulière du Roi; cependant,

comme je ne les ai cités que parce qu'ils se rapportent à quelque chose de sa position, il me reste à montrer sur quelle partie frappe cette application.

Les peuples auprès de leur souverain éprouvent toujours dans leur obéissance deux sortes d'impressions : l'une, du caractère propre de cette obéissance ; l'autre, de ses conséquences. Il me semble qu'ils peuvent subir une obéissance qui est dure, pourvu qu'en même temps elle soit noble et qu'elle les conduise à un but qu'ils connaissent et qu'ils affectionnent. Si l'obéissance est honteuse, si elle est de nature à faire craindre une déviation plus ou moins prochaine du but qu'elle doit avoir pour objet, eût-elle les formes les plus douces, elle pourra devenir insupportable, occasioner des murmures, bientôt des résistances.

J'attache un grand prix à cette définition de l'obéissance ; je demande à cet égard un peu d'attention.

J'ai cité l'exemple du roi de Saxe. La religion catholique que professe ce monarque peut avoir donné quelquefois des exemples d'intolérance ; mais le monarque, soumis

comme chrétien, sait qu'il ne doit pas l'être comme souverain. En ce point, personne ne doute de sa fermeté et de sa loyauté. Cependant, qu'on me permette une supposition.

Roi catholique, il a de nombreux amis catholiques. Peu à peu ces amis catholiques circonviennent sa personne et remplissent sa cour. Peu à peu les grands offices sont donnés à des catholiques. C'est d'abord l'administration des postes, bientôt la police de la capitale, ensuite celle de tout le royaume. A la fin congrégation, moines de toute couleur et de toute espèce, prédication, mission; c'est une invasion générale. A ce spectacle la contrée, qui se voit saisie par ce mouvement nouveau, commence à s'alarmer. Dans le Roi sans doute ce sont toujours les mêmes sentimens; ce n'est pas assez. Comme dans sa position et dans la position des choses autour de lui tout change, l'obéissance s'inquiète; de toutes parts elle murmure.

Telles sont les dispositions de l'obéissance, quand elle a lieu de craindre, de la part de l'autorité, une déviation du but qu'elle af-

fectionne, et qu'on commence à lui faire perdre de vue.

J'ai annoncé dans l'obéissance d'autres dispositions qui proviennent de la honte. Celles-là ne sont pas moins fâcheuses. Ceci a besoin d'une explication particulière.

A cet âge délicat, où un petit être qui n'est plus tout-à-fait enfant, n'est pas encore tout-à-fait jeune homme, si sa gouvernante qui avait l'habitude d'être auprès de lui, prolonge trop long-temps ses fonctions, l'autorité de celle-ci aura beau être douce, ses soins bienfaisans, ces soins et cette autorité pourront devenir importuns.

Qu'y a-t-il de plus obéissant qu'un soldat? L'autorité qu'il a à subir est quelquefois dure. Il la subit toutefois parce qu'elle est noble et qu'elle a un grand objet. Qu'on fasse venir à la parade des Tuileries pour la commander, non plus tel ou tel maréchal de France avec leurs insignes militaires, mais M. le chancelier de France en simare, ou M. le premier président de la Cour royale en robe rouge. Ce n'est pas tout: qu'un colonel lui-même imagine de venir

un jour en habit bourgeois commander l'exercice à son régiment. Il verra.

Il faut le dire franchement : l'obéissance aujourd'hui en France présente ces deux sortes d'impressions. Avec des formes douces, d'un côté elle semble ne pas conduire au but que tout le monde affectionne ; d'un autre côté, elle se présente avec des formes qui font souffrir. Si la France qui est chrétienne, mais qui ne veut pas être dévote, se trouve sous un roi qu'on dit dévot, circonvenue par des hommes de la vie dévote ; de cette manière elle sera dans la position que j'ai décrite de la Saxe luthérienne, qui, sous un roi catholique, se remplirait d'une prépondérance catholique. Par tout le manége d'aujourd'hui, la liberté des consciences et la spontanéité des actes religieux sont menacées ; la sécurité, relativement à nos libertés civiles et politiques, l'est encore davantage.

Lorsque l'obéissance est ainsi inquiète dans son objet, si la honte vient la flétrir encore par ses accompagnemens, comment pense-t-on qu'elle pourra se supporter ? Qu'on y fasse bien attention ! La France a

pu s'accommoder du joug de Louis XIV, tout entouré qu'il était de Bastilles et de dragonnades; ce joug était tout éclatant de conquête et de gloire; de plus, c'était le prince même et de toute sa hauteur qui l'imposait.

A une autre époque, lorsque la France humiliée du joug de quelques hommes de loi, se décida à passer sous celui d'un homme de guerre, la dureté de ce nouveau joug, imposé par une grandeur individuelle, offrit pour compensation un grand éclat.

Il ne reste plus qu'à faire l'application de ces exemples. Aujourd'hui le Roi, paré de toute sa grandeur personnelle, du lustre de sa race et de celui de la légitimité, veut-il imposer à la France son propre despotisme !.... je dirai plus ! même le gouvernement féodal qu'elle a en aversion ! Ce sera difficile, et cependant je ne dirai pas que cela soit impossible.

D'abord, c'est qu'auprès des princes, comme auprès des femmes, il y a dans le *servage* des compensations nobles de dévouement et d'amour. Ensuite, c'est qu'à l'égard du gouvernement féodal même, il y

a dans ce régime antique, tout inapplicable qu'il soit aux temps présens, des parties d'éclat et de grandeur qui offrent une balance. En vérité je ne voudrais pas répondre que le rétablissement des tournois n'amusât beaucoup tout le peuple de Paris, et que les dames, si le costume antique leur allait bien, ne raffolassent de ce spectacle.

Dans le cas présent ce n'est pas ça. Il n'est question ni de joutes ni de tournois; il n'est question ni d'éclat ni de gloire; l'obéissance ne semble pas même appartenir au Roi. Il a beau paraître seul sur la scène avec les insignes de son autorité, les coulisses sont supposées remplies de prêtres qui dirigent cette autorité.

Ces prêtres peuvent mettre tant qu'ils voudront dans leur conduite ce qu'ils appellent de la prudence ou de l'habileté. Ils pourront s'effacer en apparence, ne jamais agir eux-mêmes, mais seulement faire agir; on les devinera. On peut juger ce qui se passe au palais par ce qui se passe chaque jour dans nos demeures. Dès qu'un curé a gagné la confiance d'une maîtresse de maison qu'il ne regarde pas comme assez chré-

tienne, aussitôt, si elle est mère de famille, il en fait une sainte Monique obligée à la conversion d'Augustin; épouse, il en fait une Clotilde obligée à la conversion de Clovis. Si c'est le père de famille dont il a la confiance, il opère par lui d'une manière plus absolue; c'est un maître obligé à la conversion de toute sa maison.

Auprès du monarque c'est le même système; selon les prêtres il a l'épée de Constantin, et alors, comme nous l'avons vu, on lui dit : *Gladium gladio copulemus*. On dira de même au peuple quand il en sera temps : « Que ceux qui n'ont pas la foi assez vive » pour craindre les coups invisibles de notre » glaive spirituel, tremblent à la vue du » glaive royal ! »

Tel est dans tous les temps, soit auprès des rois soit auprès des peuples, l'attitude des prêtres. Dans cette guerre d'une singulière espèce, la ruse leur est aussi bonne que la force. S'attribuant tout droit, ils appellent prudence, c'est-à-dire du nom d'une vertu, le sursis qu'ils veulent bien accorder à cet égard aux rois et aux peuples. Mais toujours en védette pour épier le moment,

ils temporisent quelquefois, ne se désistent jamais.

Ce serait déjà beaucoup de la haine qu'ils font naître de cette manière contre eux, et par reflet contre la religion dont ils sont les ministres; les autorités publiques qui sont ou volontairement ou servilement leurs complices, en éprouvent les effets. L'autorité royale, la grande autorité, ne peut manquer d'en être atteinte.

Les subterfuges à cet égard font peu de chose. Je suppose que l'aumônier zélé d'un régiment, au moyen de la confiance qu'il s'est acquise auprès du colonel, obtînt de lui envers les soldats une multitude de règles de dévotion insolites, il aurait beau se mettre à l'écart, il serait bientôt deviné; et le colonel et l'aumônier n'auraient plus qu'à partager ensemble la haine qu'ils auraient provoquée. J'avais à expliquer la cause d'une certaine décadence dans la popularité du Roi. Cette cause n'est pas en lui; pour lui tout amour, tout respect, tout honneur; la cause est dans les choses qui l'obsèdent et dans les personnages qui l'entourent.

CHAPITRE IX.

CONTINUATION DU MÊME SUJET ; RÉSULTAT FINAL DE LA CONDUITE ACTUELLE DES PRÊTRES.

On m'objectera que cette continuité d'incriminations relativement à la conduite particulière d'une classe d'hommes généralement respectables, peut établir contre eux des préventions fâcheuses. Mais si mon accusation se trouve fondée, c'est aux prêtres à savoir ce qu'ils ont à faire. Toutes les classes quand elles s'écartent de leur sphère sont dans le même cas. La noblesse, la magistrature, l'armée, la bourgeoisie, le commerce, ont reçu souvent de semblables inculpations qu'elles ont supportées. Quand ces classes, au lieu de conserver leurs nuances propres se mettent à les confondre, elles deviennent par cela seul l'occasion d'une multitude de comparaisons injurieuses. Si un jour, moraliste comme La Bruyère, ou poëte sati-

rique comme Boileau, je me mets à m'élever contre les manières soldatesques que pourraient prendre certains magistrats; un autre jour, contre le ton pédant et magistral que pourraient prendre certains militaires; un autre jour, contre le ton efféminé de certains jeunes gens; un autre jour enfin, contre le ton cavalier de certaines dames: cela signifierait-il que j'ai voulu insulter l'armée, la magistrature, tout le beau sexe?

Il en est de même des prêtres. Lorsque voués, comme ils le doivent l'être, à la penitence et à la prière, ils exercent dans les églises leur ministère de charité et de sainteté, ils ont mon obéissance et ma vénération. Portés comme aujourd'hui dans les académies, dans les colléges, dans les conseils-d'Etat, dans les corps politiques, est-ce ma faute s'ils y sont déplacés? De jeunes élèves en chimie et en médecine se sont pris à rire, lorsqu'ils ont vu arriver dans leurs amphithéâtres des ecclésiastiques en soutane; ils auraient bien plus ri, s'ils y étaient venus en surplis. Monseigneur, vous venez de quitter la chaire de vérité; vous nous y avez prêché les vérités les plus austères; actuellement

vous voilà dans le salon des ministres, jouant avec votre croix d'or, donnant la main aux dames : comme c'est gracieux! comme c'est joli! Fi donc!

Cette douleur qui provient en moi d'un sentiment profondément blessé, vous ne voulez pas croire que ce soit du respect, vous voulez croire que c'est du dénigrement : je ne sais qu'y faire.

Malheureusement cette immersion du prêtre dans les choses du monde, dans ses misères, dans ses futilités, outre qu'elle a pour effet d'abaisser son caractère, et par-là même de diminuer envers lui et envers la religion le respect si nécessaire des peuples, a encore celui de troubler l'Etat, d'y mettre sans cesse en contact, et parconséquent aux prises, des autorités qui, pour être paisibles, doivent le moins possible se toucher et se rencontrer. On a beau, avec toutes les tergiversations possibles, vouloir voiler aux yeux des rois et des peuples la supériorité de la puissance spirituelle, cette supériorité est d'une telle évidence que malgré tout l'artifice qu'on peut employer, il en résulte une dégradation du sacerdoce, si se mêlant aux choses du

monde, il ne sait pas y conserver sa hauteur; ou une dégradation de l'autorité, si elle consent à perdre la sienne.

Que les nuances à cet égard soient plus ou moins mitigées; que les formes du respect envers le trône soient plus ou moins observées; elles l'étaient aussi lorsque, sous la première race, parvenus de degrés en degrés jusqu'à la puissance souveraine, les maires du palais se prosternaient chaque jour aux pieds de nos rois qu'ils détrônaient. Que signifie le respect qu'on affecte de même aujourd'hui pour le monarque, si ce respect au lieu de profiter à la puissance, n'est qu'un artifice de plus pour l'endormir et pour l'envahir?

Lorsque la fidélité, qui aperçoit cette manœuvre, recueille toutes ses forces pour en repousser les effets; si, d'un autre côté, tournant ses regards vers la royauté et vers ses serviteurs, elle y trouve, non des appuis, mais des obstacles; non des hommes armés contre ce mouvement, mais au contraire des affidés et des complices; quelle espérance peut-il lui rester?

Je crois avoir déjà fait l'observation suivante. Il me convient de la répéter.

Dans le délabrement de l'empire romain, dévasté par les peuples du Nord, lorsque les empereurs établis à Constantinople n'avaient plus à l'égard de Rome aucun moyen de protection, que les peuples se soient réfugiés sous l'autorité la seule respectée, celle des pontifes; qu'il soit résulté peu à peu de ces nouveaux rapports, et bientôt de la situation de l'Europe un nouvel empire, une nouvelle domination, il n'y a rien suivant moi à imputer aux papes; ils ont été des bienfaiteurs et des sauveurs.

Relativement aux premiers temps de la France, lorsque par l'effet des guerres et des dévastations de tout genre, et même dans des temps postérieurs, lorsque par l'effet du mouvement des croisades, il n'y a plus eu dans notre patrie d'autres personnages instruits que des clercs; que ces clercs soient entrés dans tous les offices, qu'ils se soient emparés ainsi d'une grande partie de la domination civile, je les remercie au lieu de les accuser.

En ce moment même, je pourrais dire la même chose à l'égard d'une grande partie du clergé; à la suite d'une révolution qui a

tout bouleversé, que dans cet espace vide de nos anciennes institutions, le clergé ait cherché et cherche encore à occuper un grand espace; c'est à la société, si elle est ce qu'elle doit être ; c'est au gouvernement, s'il a un peu de prévoyance, à faire ce qui est convenable. Le prêtre, lui, qui avant tout n'a à s'occuper que du salut des ames, fera tout ce qui est en son pouvoir pour agrandir et étendre ses moyens.

Dans une affaire de sépulture, sous Louis XVIII, on porte plainte au gouvernement contre le curé qui refuse d'ouvrir son église; le gouvernement ordonne, et le curé obéit. Récemment on s'adresse pour un cas semblable au gouvernement qui déclare n'avoir aucune autorité.

Sous l'ancien régime, avec nos lois et la jurisprudence établie, un curé qui se serait permis de refuser la communion à la Sainte-Table eût été poursuivi juridiquement. Aujourd'hui les cours sont muettes, le gouvernement tolère les abus ou les protége, les journaux qui sont à sa disposition les préconisent : c'est à merveille !

Dans ce cas, ce n'est certainement pas le

prêtre que j'ai à accuser, ce n'est pas lui qui ira s'occuper du droit des citoyens. « Je me mets peu en peine, nous dira-t-il, de vos droits ou de vos attributions temporelles. Ma mission à moi, est l'Eternité. Si en exerçant telle ou telle rigueur, en jetant dans la société telle ou telle crainte, je parviens à intimider le pécheur, à encourager le juste, à diminuer les délits, j'ai rempli ma mission; homme de l'Eternité, je ferai tout ce que les hommes du temps me laisseront faire! » Voilà ce que dira le prêtre; et ce sera un bon prêtre.

Cette excuse du prêtre qui me paraît tout-à-fait acceptable, ne l'est point envers les serviteurs de la royauté. Il faut le dire franchement; ce sont les vrais coupables.

J'ai parlé précédemment des faveurs accordées par Louis XVIII à un prélat qui avait été improuvé par la Chambre des pairs; j'ai cité aussi les grâces et les faveurs conférées à un autre prélat à la suite de deux inculpations graves. Il y a des personnes pour lesquelles ces circonstances sont peu de chose. Je les prie de porter leurs regards sur le faîte de l'hôtel de la Marine: il y a là

une machine en apparence matérielle, qui, en remuant ses membres d'une certaine manière, exprime d'un bout de la France à l'autre les pensées et les volontés du gouvernement.

Les grâces du prince, ses sourires, ses faveurs rapportées par le Moniteur, ont pour toute la France la même expression et le même effet.

Sans doute on a pour se rassurer, la sagesse actuelle du monarque, les dispositions connues de tout ce qui lui appartient, et encore si on veut la majorité établie des deux assemblées; je dirai plus, on peut se fier aux sentimens connus de certains personnages du temps, encore qu'ils soient imprégnés de dispositions fâcheuses : ces personnes, sont en même temps pénétrées de fidélité envers le Roi. Dans des temps à venir, cette fidélité aura-t-elle la même énergie? Les Bonald, les Marcellus, les Lamennais de la génération qui va suivre ressembleront-ils tout-à-fait à ceux d'aujourd'hui? Du côté du prince, la volonté présente est ferme. Sous un autre règne, si la vieillesse qui a affaibli la grandeur de Louis XIV venait à affaiblir une autre grandeur, que deviendrions-nous?

J'ai montré ailleurs comment le soldat valeureux, qui fut mis à la tête de la France, pouvait de notre fonds antique faire ressortir de nouvelles formes. Aux premiers momens de la restauration, pourquoi cette œuvre manquée n'a-t-elle pas été reprise? elle ne l'a pas été du tout. N'apercevant partout que des ruines, le pouvoir s'est précipité vers la religion et le clergé qui lui ont paru sa seule ressource. Il n'a pas fait attention qu'à cette époque les institutions religieuses, quoique rétablies dans les vues de l'usurpation, étaient rétablies pourtant. Quelques amendemens étaient nécessaires sans doute. Du reste, au milieu du néant dont on était entouré, c'étaient les institutions religieuses qui pressaient le moins. Point du tout; c'est de ce côté que toutes les forces se sont tournées : l'arbre a porté son fruit.

Je peux l'avoir déjà dit, je le répéterai encore : dans le mouvement d'un grand Etat, où la puissance temporelle, protectrice de tous les intérêts, a à protéger nos intérêts religieux par dessus tous les autres, il est inévitable que le monarque n'appelle quelquefois auprès de lui les princes de la vie

spirituelle. La cour des pairs en Angleterre, fait entrer de même momentanément dans son enceinte un certain nombre de grands juges qui l'éclairent sur les formes du droit; mais ce n'est que momentanément; elle se garde bien de les constituer en office permanent, et d'en faire une puissance.

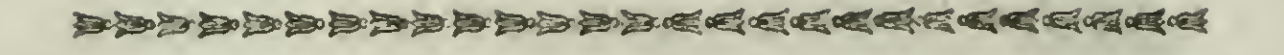
Que dans les choses ecclésiastiques, des ecclésiastiques aient besoin de conférer entre eux sur des règles à établir ; que le prince de son côté, appelle dans les mêmes circonstances des prélats auprès de lui, c'est ce que personne ne veut contester : le tout, sauf à soumettre ces règles ecclésiastiques, pour leur exécution, à la puissance publique, et à leur faire subir dans les grands conseils d'Etat préposés à ces sortes d'affaires, l'examen qui est nécessaire.

On croit n'avoir à prendre de précautions que contre ce qui est méprisable, contre ce qui est odieux. Au contraire c'est contre ce qui est aimable et honorable. Avec les grâces dont elles sont ornées et le respect qu'on leur porte, si les femmes prennent quelquefois trop d'influence; si elles parviennent quelquefois à s'emparer de la vie civile, au

point que des ambassadeurs écriront dans leurs dépêches : « Je puis me débarrasser » des affaires, je ne sais comment me débar- » rasser des femmes ; » à plus forte raison pourra-t-on arriver à ce point, que les princes et les ministres ne sauront plus comment se débarrasser des prêtres.

Si vous n'avez pas de religion, les prêtres ne vous seront certainement pas un obstacle : mais si vous êtes religieux, comment refuser quelque chose à des hommes qui disposent non-seulement d'un bonheur passager ici-bas, mais de tous les biens d'une autre vie ? c'est précisément ce qu'un souverain disait à un saint pape : *Que puis-je refuser à vous à qui, par Dieu, je dois tout ?* (*Nihil negare possum cui per Deum omnia debeo.*)

C'est ainsi que les rois, les princes et les magistrats qui, au milieu des orages du monde, ont cru faire beaucoup pour leur vertu en résistant à la séduction des femmes, peuvent finir par tomber et par faire tomber tout ce qui leur appartient dans la séduction des prêtres.



QUATRIÈME PARTIE.

DES MOYENS

QUI EXISTENT DANS NOS LOIS ANCIENNES ET DANS NOS LOIS NOUVELLES POUR COMBATTRE LE SYSTÈME ET LE RÉPRIMER.

CHAPITRE PREMIER.

CORPS DU DÉLIT ET CARACTÈRES DU DÉLIT.

Dans une cause aussi grave que celle qui est l'objet de cet écrit, j'avais à établir avant tout les points de fait, d'où sortent comme d'autant de sources les dangers que je signale. On a vu ainsi, 1° l'existence d'une congrégation dont le système tantôt religieux, tantôt politique, tantôt mélangé de ces deux caractères, quelquefois mystérieux, quel-

quefois à découvert, quelquefois s'enfonçant dans les ténèbres, quelquefois se montrant au grand jour, a fini par embrasser la France entière, ou au moins s'est étendu comme un réseau sur tous les corps, sur toutes les combinaisons, sur tous les mouvemens qu'elle cherche à envelopper.

On a vu, 2° l'existence d'une société monastique instituée, selon les uns, pour prévenir ou pour abattre le protestantisme qu'elle n'a ni prévenu, ni abattu; selon les autres, pour prévenir ou pour abattre, par l'éducation, un système philosophique irréligieux qui, au contraire, est sorti de ses écoles et de son sein; société réprouvée à sa naissance par la Sorbonne qui, après avoir examiné ses statuts, l'a déclarée *plus faite pour la destruction que pour l'édification* (*magis ad destructionem quàm ad ædificationem*); société fléau de la France et de l'Europe pendant plusieurs siècles, par sa doctrine, par ses intrigues, par ses attentats; et que tous les souverains et tous les magistrats à la fois se sont réunis pour exclure des États policés.

On a vu, 3° l'existence d'une secte ouver-

tement séditieuse et félonne, occupée de transporter, par tous les moyens de doctrine qui sont en son pouvoir, à un souverain étranger établi par-delà les monts, d'où elle a été appelée *ultramontaine*, tout ou partie des droits de souveraineté acquis à Sa Majesté Charles X notre bon roi, ainsi qu'à ses successeurs.

On a vu, 4° l'existence d'un système fortement ourdi et opiniâtrement poursuivi par une partie considérable du clergé, à l'effet de revendiquer tantôt contre l'autorité royale, tantôt contre nos libertés sociales, une domination qui ne lui appartient en aucune manière. Médiateur entre Dieu et nous, lorsque notre amour vient lui apporter dans le temple notre culte et nos respects, médiateur encore entre Dieu et nous, lorsque notre douleur vient lui apporter notre repentir et nos misères, le prêtre s'attriste de ce double ministère qui lui paraît petit et insuffisant; il prétend au domaine de la jeunesse par l'éducation, et à celui du reste de la société par toutes les règles qu'il lui conviendra d'établir : il ne lui suffit pas d'être appelé comme ange de bénédiction aux baptêmes,

aux mariages, aux sépultures, il prétend en être l'ordonnateur et l'arbitre.

Le système qui paraît épouvantable considéré dans chacune de ses parties prises à part, et qui, considéré dans son ensemble, devient plus épouvantable encore, on le défend avec habileté par plusieurs considérations religieuses ; on le défend aussi par diverses considérations politiques. Il a fallu examiner attentivement et impartialement les unes et les autres ; à la fin il a été impossible de ne pas voir que le plan de défense est aussi faux que le plan de conduite ; que ce plan adapté à l'état particulier social qui s'est formé par la révolution, et qui s'est conservé jusqu'à nos jours, aggrave les vices de cet état, au lieu de les adoucir; que l'invasion actuelle des prêtres dans le vide actuel de notre constitution civile, présentée comme un bienfait, est un fléau qui dénature tout à la fois et l'ordre social et l'ordre religieux; l'ordre social, en ce qu'il doit être régi par des lois sociales; l'ordre religieux, en ce qu'il périt au moment où s'attachant à la terre il se sépare du ciel auquel il est destiné.

Par ces considérations, j'ai dû entrer plus que je n'aurais voulu dans l'examen du caractère du christianisme et de celui de son sacerdoce; j'ai pu, avec plus de liberté, traiter les rapports de la religion avec la morale, de la morale avec la société. Alors j'ai été amené à montrer comment par son alliance forcée avec une puissance d'une nature supérieure, l'autorité royale se trouvait d'un côté ternie et abaissée; d'un autre côté comment l'obéissance, altérée dans ses principes, pouvait se trouver affaiblie. J'ai montré comment les peuples qui supportent un joug dur et glorieux peuvent s'impatienter d'un joug qui aurait de la douceur, lorsque ce joug présente quelque chose de honteux.

Ce que j'ai établi à cet égard par la théorie, je l'ai justifié par les faits. J'ai cité l'exemple actuel du meilleur des rois, de celui qui d'un côté a donné aux Français le plus de gages de sa bonté et de sa loyauté, qui d'un autre côté a donné le plus de preuves d'un caractère élevé, résistant et ferme, et qui cependant, en cela seul qu'on le voit circonvenu de tous côtés par des moines, par des prêtres, ainsi que par les hommes

de la vie dévote, attriste toute la France chrétienne, qui ne veut être que chrétienne, attriste aussi la France politique, qui veut conserver son régime constitutionnel, et qui, avec une garde de jésuites, de congréganistes et d'ultramontanistes, s'obstine à croire sa Charte et sa liberté en danger.

En point de raisonnement comme en point de fait, si j'ai réussi à mettre en évidence l'ensemble de cette situation, j'espère avoir fait partager aux jurisconsultes que j'invoque, une partie de mon effroi; et alors je pourrais leur paraître excusable de chercher dans leurs lumières, ainsi que dans les lois et auprès des magistrats de mon pays, quelques secours en faveur de la religion qui va périr, de la société qui va être bouleversée, de la monarchie qui va crouler. Les artisans de ces calamités auront beau se prévaloir contre moi de leurs vertus, de leurs lumières, de leurs intentions; par eux, le roi, la religion et la société vont périr. C'est assez pour que je m'oppose à leurs trames.

Je me sers du mot *trame;* je puis employer de même celui de *conspiration*, laquelle n'est autre chose qu'une aspiration

concertée de la part d'un certain nombre d'individus pour arriver à un but.

Ces trames ou cette conspiration, en cela seul qu'elles tendent à un objet final pernicieux, doivent attirer l'attention des magistrats et exciter leur répression, quand même elles emploieraient pour parvenir à leur fin des moyens licites. C'est ici un des premiers points de l'accusation. Si on croit que les congrégations, l'institution des jésuites, la doctrine de l'ultramontanisme, les prétentions des prêtres, sont des choses admises par les lois, elles n'en seraient pas moins accusables, comme devant avoir des conséquences funestes. Il est défendu d'aller au mal par quelque route que ce soit.

Dans ce cas, cependant, tout dépend de la manifestation plus ou moins évidente, plus ou moins établie de l'objet final que présentent des démarches licites; ce qui peut occasioner des dénégations et des contestations. Dans l'espèce présente, on ne peut avoir recours à ce subterfuge, et c'est ici le second point de l'accusation. Les moyens qu'emploie le système ne sont pas moins illicites que leur objet. L'accusation a alors

à frapper dans les moyens comme dans le but.

A ce mot de trame et de conspiration, imputations faites aux personnes les plus respectables, les plus religieuses, les plus fidèles, on s'étonne, et on a droit de s'étonner; c'est faute de faire attention aux caractères divers qui appartiennent aux choses de ce genre.

Quelquefois les conspirations sont tramées dans un esprit de haine ouverte; c'est le prince que les conspirateurs veulent franchement détrôner ou assassiner : le sénat se remplit alors de poignards cachés sous les toges. Quelquefois les conspirations sont prises dans un esprit de haine prudente et dissimulée; enfin, elles peuvent l'être dans un esprit de zèle et d'aveuglement. Certes, pendant trois ans, ni l'Assemblée constituante, ni les jacobins de la rue Saint-Honoré, ni leurs nombreux affiliés, n'ont dit qu'ils voulaient détrôner ou assassiner Louis XVI. Au contraire, ils n'ont cessé de publier (et le plus grand nombre l'a pensé) que par leurs œuvres, le trône serait de plus en plus consolidé. Des hommes respectables

de ce temps auraient pu me dire alors : « Monsieur l'accusateur, à qui en voulez-» vous ? Dans votre liste des conjurés, nous » trouvons un prince du sang poussé par » tous les sentimens de son éducation et de » sa naissance, à être le soutien du trône ; » nous trouvons deux archevêques, dont » l'un, occupé toute sa vie à combattre » l'incrédulité, n'a cessé d'être un mo-» dèle de piété et de vertu, dont l'autre, » d'un esprit élevé, n'a cessé de se rendre » recommandable par son honnêteté et par » sa fidélité ; nous trouvons de grands per-» sonnages qui appartiennent au service du » prince et qui sont habituellement dans sa » familiarité ; nous trouvons l'avocat le plus » célèbre du clergé qui, pendant toute sa » vie, a été occupé de ses intérêts, et qui » tout récemment encore a pris solennelle-» ment sa défense ; enfin, nous y voyons » l'illustre, le bon, le vertueux Bailly. Al-» lons, Monsieur l'accusateur, faites-nous » grâce de votre accusation. »

Je n'ai sûrement pas besoin aujourd'hui de répondre à ces allégations. Il me suffit d'en tirer la conséquence suivante : c'est

que des conspirations, qui, dans peu, vont se trouver régicides dans leurs effets, ont pu originairement être innocentes : que sais-je? peut-être même vertueuses dans l'intention de leurs auteurs.

Aujourd'hui, comme en 1789, la trame qui existe présente une perspective funeste; aujourd'hui comme alors elle tient des voies détournées et prohibées par les lois. Aujourd'hui comme alors il faut l'attaquer.

Cependant comment l'attaquer?

CHAPITRE II.

DE L'ACTION DES LOIS ET DES MAGISTRATS RELATIVEMENT AU SYSTÈME.

Un noble et célèbre pélerin, traversant les déserts de la Laconie, se met tout-à-coup à crier : Léonidas ! Léonidas ne lui répond pas ; il est enseveli depuis des siècles dans la poussière avec les lois et les libertés de son pays ; et moi aussi pélerin dans la vie, je veux appeler dans mon désert les vieilles lois de ma patrie ; qui me dira où elles sont, et si elles peuvent encore me répondre !

Si je tourne mes recherches vers nos anciens monumens, les *fléaux* que je signale ne me paraissent point une nouveauté qui aurait échappé à la prévoyance législative ; dans d'autres temps la sagesse publique a, à cet égard, pris des précautions. D'anciens arrêts du parlement, et notamment un arrêt de 1760, se rapportant aux conciles et aux anciennes

lois du royaume, ont supprimé les congrégations; en 1763, un autre arrêt du parlement de Paris, suivi de plusieurs arrêts des autres parlemens du royaume, sanctionnés par une ordonnance du roi, a supprimé l'ordre et l'institution des Jésuites. Un grand nombre d'autres arrêts, édits et ordonnances ont prescrit l'enseignement des quatre articles de la Déclaration du Clergé de 1682; une multitude d'autres arrêts, dans la question des mariages, des baptêmes, des sépultures et de l'administration des sacremens, sont consignés de même dans les anciens recueils des lois civiles et canoniques. Il semble dès-lors qu'il ne peut plus y avoir rien de douteux, relativement aux infractions que j'accuse, et qu'il n'y a plus qu'à énoncer les lois et dénoncer les infractions. Pas du tout, d'un côté on me dit que toutes ces lois sont périmées; d'un autre côté, que les cours royales, telles qu'elles sont aujourd'hui composées, sont incompétentes pour les appliquer.

Relativement aux lois, elles sont sans doute, ainsi que toutes les institutions des hommes, susceptibles de vicissitudes. Des lois anciennes peuvent être abrogées par des lois nouvelles.

Elles peuvent aussi tomber en désuétude; en est-il ainsi des lois que j'ai mentionnées? ce ne pourrait être que par l'effet des lois révolutionnaires et des décrets de l'Assemblée constituante, ou par l'effet de quelques lois impériales et des sénatus-consultes organiques; enfin en vertu de quelques dispositions émanées de la restauration et de la Charte. Je cherche avec soin dans ces divers monumens; non-seulement je n'y trouve aucune dérogation aux lois dont il s'agit; en certaines circonstances j'y trouve leur confirmation. D'un côté j'ai sur ma table un décret impérial du 28 février 1810 qui prescrit l'enseignement des quatre articles, et qui en ce point se réfère à l'ordonnance de Louis XIV; d'un autre côté, j'ai le réquisitoire de M. Jacquinot de Pampelune et le jugement du tribunal qui s'est ensuivi. A une pratique constante, sous le gouvernement de Bonaparte, se joint la même observance sous la restauration. Dans aucun temps un ordre monastique nouveau, une congrégation, une corporation nouvelle n'a pu s'établir en France sans le consentement du souverain; à plus forte raison un ordre

monastique ancien frappé de réprobation.

Relativement aux cours royales, je n'ai point à contester qu'elles ne soient dans une position différente de celle des anciens parlemens. Elles n'ont comme ceux-ci ni droit de remontrance, ni la faculté des arrêts de réglement. N'ayant reçu aucun droit de concours à la législation, elles ne peuvent s'immiscer dans des polices nouvelles, mais dans tous les points où la législation est consacrée et où les polices sont établies, peut-on dire qu'elles n'ont aucun droit de les faire observer ? Sous prétexte que leurs vacations s'exercent le plus ordinairement sur des contentions individuelles ou sur des délits privés, peut-on dire qu'elles sont étrangères à tout délit public ? Dans quelques cas qui sont déterminés, elles peuvent n'avoir pas à s'occuper des actes des corps constitués ; mais les aggrégats d'individus qui prennent le nom de jésuites, sont-ils des corps, ont-ils une existence légale ? non certes ; les infractions que ces individus commettent contre les anciennes lois rentrent dès-lors dans la catégorie des délits individuels.

Il me semble en ce moment que je puis me

dispenser de discuter cette question. La Cour royale de Paris a prononcé dans deux arrêts célèbres, non-seulement qu'il y avait en ce genre des lois et des délits, mais encore elle a été sur le point de prendre l'initiative relativement à l'écrit ultramontain de M. Wurts qui avait été produit dans les débats. D'après cela, il semble que non-seulement dans cette affaire, mais dans toute affaire semblable, on peut espérer une solution.

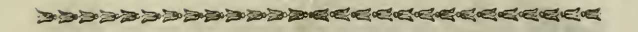
Pas du tout. Dans l'affaire dont il s'agit, les magistrats ont eu beau prononcer; après l'arrêt comme auparavant, les lois, les délits, les délinquans, les magistrats restent paisiblement en présence les uns des autres. Si pour tous les autres délits il en était de même, on pourrait dire que c'est l'âge d'or du crime. Une anarchie scandaleuse est ainsi mise à découvert; de toutes parts, des intérêts vifs de famille sont excités; tout souffre, tout est en mouvement, à l'exception du gouvernement et des magistrats qui sont immobiles et impassibles.

Veut-on quelques exemples du trouble qui peut s'élever à ce sujet dans les familles?

Je suppose que mon fils se présente à moi pour me demander la permission d'entrer dans ce carbonarisme religieux, qui a autrefois enseigné le régicide, et qu'on nous présente aujourd'hui comme le meilleur appui des rois : que lui répondrai-je? Et si un autre de mes fils me révèle que dans le séminaire où il fait ses études, on a supprimé l'enseignement des quatre articles de 1682; s'il me dit que de peur de déplaire au pape, on a résolu de laisser dans le doute, et comme question de controverse, la doctrine des droits du pape sur le trône de Charles X; moi, Français, moi, royaliste, laisserai-je mon fils dans une telle école? Non, certes. Mais alors que deviendra la vocation ecclésiastique à laquelle Dieu l'a appelé?

J'ai cité les jésuites, ma pensée est certainement que c'est une institution odieuse, abominable. Je parle à cet égard le langage des lois qui l'ont proscrite. Cependant à l'engouement dont cette institution est l'objet, il peut arriver à la pensée d'un citoyen que c'est une institution recommandable; et alors il a le droit de demander pourquoi des lois respectables, des lois terribles in-

(voir suite et fin p. 305)



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1er Octobre 1818.

RAPPORT AU MINISTERE DE LA JUSTICE.

PARQUET DE LA COUR ROYALE DE RENNES.

L'ESPRIT jésuitique gagne presque tous les prêtres. Les pères de la foi de Sainte-Anne-d'Aurai (Morbihan), vrais jésuites déguisés, gouvernent le diocèse de Vannes, et jettent dans tous les diocèses voisins les racines de leur puissance et de leur domination. Ils appellent jansénistes tous ceux qui ne partagent pas leurs doctrines, et quand on leur demande ce que c'est qu'un janséniste, ils répondent : *C'est l'être que de le demander.* Ils ont des adeptes, des affiliés qui se reconnaissent à des signes et à des scapulaires placés sur la poitrine. C'est une bonne fortune pour eux lorsqu'ils peuvent agréger les personnes appartenant aux classes supérieures de la société, surtout parmi les fonctionnaires publics.

A Nantes, j'ai vu un tableau très-curieux exposé dans une chapelle de la cathédrale où l'on ne pénètre

que par une porte qui le dérobe aux yeux du public. Ce tableau, exécuté sur un plan assez étendu, offre plusieurs emblèmes qu'il faudrait être connaisseur pour bien entendre et expliquer. Quelques réminiscences de l'histoire et du procès des jésuites, m'ont aidé à en saisir les principales allusions.

Au sommet du tableau, à gauche, saint Ignace est assis dans un fauteuil entouré de nuages, la main sur un grand livre *in-folio* ouvert, qui doit être les constitutions de la Société de Jésus; à côté est saint François-Xavier en rochet et en étole, également assis. Sur un plan plus bas, un *jésuite,* à genoux, tenant une grande croix en face des deux saints, et ayant une couronne royale renversée à ses pieds, semble offrir à saint Ignace la puissance et la souveraineté universelle. Derrière le jésuite à genoux, on voit l'ange exterminateur poursuivant et chassant les vices et les passions, sous diverses figures infernales, précipités dans les ténèbres. En arrière de l'ange exterminateur, est une femme en costume indien présentant à saint Ignace, sur un carreau de velours blanc, une couronne et un sceptre; à côté d'elle, et un peu plus reculée, une autre femme, qui doit être la religion, élève un saint ciboire au ciel, en l'inclinant vers le saint auquel elle paraît en faire hommage.

Je crois avoir lu quelque part que l'original de ce tableau avait été, pour la première fois, exposé à Marseille, et que plusieurs copies en avaient été faites par les jésuites; si cela était, Riper de Monclar, procureur-général au parlement de Provence, n'aurait pas manqué d'en parler dans son Compte rendu des

constitutions des jésuites, ce qu'il ne m'a pas été possible de vérifier.

Quoi qu'il en soit, le tableau existe; il est exposé, comme je l'ai dit, dans une chapelle de la cathédrale de Nantes où je l'ai vu et étudié assez long-temps, il n'y a pas encore huit jours, pour garantir les emblèmes ci-dessus définis. La couronne royale foulée aux pieds par un jésuite ; l'autre couronne et le sceptre offerts sur un carreau de velours au saint par un génie en costume indien, et le saint ciboire présenté par un autre génie ou une figure représentant la religion, ne peuvent signifier que la domination universelle, temporelle et spirituelle dont on accusait justement la Société de Jésus de vouloir s'emparer. Sa résurrection, sous le titre de pères de la foi, leurs maximes, leurs principes, leurs doctrines bien connues, partagées maintenant par le clergé, font assez voir et comprendre ce qu'on en doit craindre dans l'état actuel des choses.

CONSTITUTION ANCIENNE

DE LA CONGRÉGATION.

Le père Jean Craffet, qui fut, depuis 1668, jusqu'à sa mort en janvier 1692, c'est-à-dire vingt-trois ans, le père directeur de la grande congrégation dite des *Messieurs* dans l'église professe de la rue Saint-Antoine à Paris, fit imprimer, vers l'année 1670, en petit format in-24 bien portatif, facile à cacher, et sans frontispice ni date, un Manuel à l'usage de ses congréganistes. Ce manuel est devenu fort rare : le format, l'absence de toute date, de tout lieu d'impression, du nom de l'imprimeur, montrent assez que ce livret devait être mystérieusement gardé, et il est probable qu'à la mort de chaque congréganiste, le père directeur avait soin de le faire retirer de sa succession.

Ce Manuel avait pour titre à la première page seulement : *Règles de la Congrégation de Notre-Dame de la Maison professe de Saint-Louys à Paris.* On sait le rôle que cette maison a joué dans la Ligue. Le livret a 143 pages; il commence par les *Règles générales,* dans lesquelles on voit la constitution de la congrégation en 26 articles. « Elle était soubmise à la conduite et » direction de la Compagnie de Jésus. Les confrères » devaient au moins tous les mois une fois se con- » fesser et communier dans l'oratoire et chapelle

» de la congrégation, et ce tous les premiers diman-
» ches du mois, toutes les fêtes principales de notre
» Seigneur, de la sainte Vierge, des Apôtres et autres
» jours et solemnités remarquables; dire tous les jours
» sept fois le *Pater noster* et l'*Ave Maria*. » A chacun de ces jours et à chacune de ces pratiques étaient attachées, ou des indulgences plénières, ou des indulgences partielles de trois mille à cent cinquante-huit mille ans.

On ne pouvait prendre un autre confesseur que par la permission du père directeur qui en référait au père recteur du collége; et ce confesseur ne pouvait être qu'un jésuite. C'était dans les mains du recteur qu'aboutissaient les fils de toutes les congrégations de la même ville; et il était prescrit de ne rien faire à l'insu et sans le consentement du père directeur.

Sous lui était le préfet de la congrégation nommé par elle; et le réglement voulait qu'elle choisît un congréganiste éminent dans le monde; autorisant même à élire pour cette charge un évêque, qui, par-là, devenait l'inférieur et le disciple obéissant du PÈRE de la congrégation. Le préfet y avait presque autant d'autorité que ce père, quand il était bien docile à ses volontés et à sa direction.

Au-dessous du préfet étaient graduellement: 1° deux assistans; 2° un secrétaire; 3° de six à douze conseillers; 4° un dépositaire ou trésorier; 5° deux portiers * 6° des lecteurs, etc.

La seconde partie du Livret a pour titre: *Règles*

* Ceux-ci se tenant à la porte notaient tous les confrères qui entraient, qui devaient communier; ils en donnaient à la fin de

particulières pour les officiers de la congrégation de la Bienheureuse Vierge. Chacun de ceux que je viens de nommer et autres y trouvaient leurs devoirs bien expliqués ; et toujours celui de la déférence, de l'obéissance aux préfets et au père directeur, dominait toutes les autres obligations.

La troisième partie a pour titre : *Coutumes pratiquées ès principales congrégations des maisons professes de la compagnie de Jésus, tant à Rome qu'ailleurs.*

Le Livret se termine par dix-sept pages sous ce titre : *Brief receuil des indulgences que peuvent gaigner ceux qui sont de la congrégation Notre-Dame, tiré des bulles de son érection faite par les papes Grégoire XIII et Sixte V.*

On sait que le premier de ces papes ne vit pas avec trop de chagrin la Saint-Barthélemy, ni la formation de la Ligue ; et que le second la favorisa de tout son pouvoir apostolique.

Je ne donne pas l'état des mille et millions d'années d'indulgences dont les congréganistes sont dotés. Par les dix-sept pages qui en sont remplies on comprend que le nombre en serait difficile à compter.

Par les réglemens, la subordination des congréganistes est poussée à tel point que dans les délibérations, ils ne doivent donner leur vote que quand ils sont interpellés par le père directeur ou par le préfet,

chaque mois la liste au père directeur, qui par ce moyen connaissait ceux qui avaient manqué aux exercices et ceux qui n'avaient pas communié.

et ne le donner qu'avec humilité, sans contester, à l'effet de le soutenir, contre le directeur et le préfet. De plus, si quelqu'un d'eux est obligé de voyager pour ses affaires, il ne le peut faire sans en avoir obtenu la permission du *père*, du préfet, et contre-signée du secrétaire ; par le moyen de cette permission, il peut se présenter, avoir accès, être introduit dans toutes les congrégations jésuitiques du monde ; dans ses voyages, il doit écrire au préfet pour lui rendre compte de sa conduite, et nécessairement de celle des autres.

Cela doit suffire pour donner une idée du système politique des congrégations. Le Livret qui nous a fourni ces renseignemens est joint comme une pièce justificative à un manuscrit assez volumineux que nous avons vu partiellement, et qui consiste en *une Histoire des congrégations et sodalités jésuitiques depuis leur origine, en 1563, jusqu'au temps présent.* On y voit décrite, avec preuves, la part que ces associations mystiques et secrètes ont eue en France, à Naples, à Venise, etc., etc., à toutes les intrigues politiques, aux troubles, aux ligues ; et toujours, suivant la grande maxime des jésuites, *ad majorem Dei gloriam ;* à quoi ils ajoutent maintenant à Montrouge, *et sacratissimi cordis Jesu.*

ARRÊT

DU PARLEMENT DE PARIS

CONTRE LES CONGRÉGATIONS.

Par un arrêt rendu, toutes les chambres assemblées, le vendredi 9 mai 1760, la Cour a fait inhibitions et défenses à toutes personnes de former aucunes assemblées ni *confréries*, congrégations ou associations en cette ville de Paris, et partout ailleurs, sans l'expresse permission du roi et lettres-patentes vérifiées en la Cour;

Ordonne que dans six mois les chefs, administrateurs et régisseurs de toutes confréries qui se trouvent dans le ressort de la Cour, seront tenus de remettre au procureur-général du roi, ou à ses substituts sur les lieux, des copies en bonne forme et signées d'eux, des lettres-patentes de leur établissement, ou autres titres qu'ils peuvent avoir; leurs règles, statuts et formules de promesses ou engagemens verbaux; ensemble un mémoire contenant le temps et la forme de leur existence; comme aussi un exemplaire des livres composés pour l'usage desdites confréries, associations et congrégations;

Enjoint aux substituts du procureur-général du roi d'envoyer au procureur-général les lettres-patentes,

états, mémoires, formules de promesses et engagemens verbaux et autres pièces qui leur seraient remises, pour, sur le compte qui en sera par lui rendu, être statué par la Cour, toutes les chambres assemblées, ainsi qu'il appartiendra..... sinon et faute par lesdits chefs.... Leur fait, la Cour, défense de souffrir aucune assemblée, ni continuer aucun exercice desdites confréries, associations et congrégations ; et à toutes personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles soient, de s'y trouver, sous les peines portées par les ordonnances.

Cependant fait dès à présent, sous les mêmes peines, défense à toutes personnes.... de s'assembler à l'avenir sous prétexte de confrérie, congrégation ou association dans aucune chapelle intérieure ou aucun oratoire particulier de maison religieuse ou autre, même dans les églises qui ne seraient pas ouvertes à toutes personnes qui se présenteraient pour y entrer.

ARRÊT

DE LA COUR DU PARLEMENT

AU SUJET DES DIVERSES ASSERTIONS JÉSUITIQUES.

Extrait des Registres du Parlement, du 5 mars 1762.

Vu par la Cour, toutes les chambres assemblées, l'arrêt du 3 septembre 1761, portant entre autres dispositions « que pour être vérifiés et collationnés tant sur les livres composés et publiés par les soi-disant jésuites, et condamnés par ladite cour, que sur les autres livres mentionnés au compte rendu à la cour, toutes les chambres assemblées, le 8 juillet 1761, par l'un des commissaires en ladite cour, les extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre, que lesdits soi-disant jésuites ont dans tous les temps constamment et persévéramment soutenus et publiés dans leurs livres avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux : il sera nommé des commissaires de la cour, qui s'assembleront le mardi, 15 décembre 1761, pour ladite vérification et collation faite et rapportée, être, conformément à l'arrêt du 6 août 1761, par la cour, toutes les chambres assemblées, le 8 janvier 1762, statué ce qu'il appartiendra : l'arrêté de la cour dudit jour, 8 janvier dernier, les passages extraits des auteurs

de la société desdits soi-disant jesuites, vérifiés et collationnés par les commissaires de la cour, en exécution de l'arrêt du 3 septembre 1761, sur les livres et autres pièces que lesdits soi-disant jésuites ont publiés avec l'approbation des supérieurs et généraux de ladite société ; ou pareillement les traductions d'aucuns desdits passages extraits, et les arrêtés de la cour, des 5, 17, 18, 26 février, et de ce jourd'hui 5 mars 1762, portant que lesdits extraits et traductions d'aucuns d'iceux seront déposés au greffe civil de la cour. La matière mise en délibération :

La cour, toutes les chambres assemblées, a arrêté et ordonné que lesdits passages extraits, vérifiés et collationnés par les commissaires de la cour, et la traduction d'aucuns d'iceux, seront annexés au procès-verbal de ce jourd'hui, pour, desdites assertions déposées au greffe de la cour, être pris communication par les gens du roi, et être par eux requis au premier jour, et par la cour ordonné ce qu'il appartiendra ; comme aussi que le procureur-général du roi sera chargé d'envoyer sans délai lesdites assertions à tous les archevêques et évêques étant dans le ressort de la cour, attendant ladite cour du zèle dont ils sont animés pour le bien de la religion, pour la pureté de la morale chrétienne, pour le maintien des bonnes mœurs, pour la conservation de la tranquillité publique et pour la sûreté de la personne sacrée du roi, qu'ils se porteront à prendre, chacun en ce qui les concerne, toutes les mesures qu'exige leur sollicitude pastorale sur des objets aussi importans ; a arrêté, en outre, que M. le premier président sera chargé de se retirer in-

cessamment par-devers le roi, à l'effet de lui présenter copie collationnée desdits passages de la traduction d'aucuns d'iceux, pour mettre de plus en plus ledit seigneur roi en état de connaître la perversité de la doctrine soutenue constamment et sans interruption par les prêtres, écoliers et autres se disant de la société de Jésus, dans une multitude d'ouvrages réimprimés un grand nombre de fois, dans des thèses publiques et dans des cahiers dictés à la jeunesse depuis la naissance de ladite société, jusqu'au moment actuel, avec l'approbation des théologiens, la permission des supérieurs et généraux, et l'éloge d'autres membres de ladite société: doctrine dont les conséquences iraient à détruire la loi naturelle, cette règle des mœurs que Dieu lui-même a imprimée dans le cœur des hommes, et par conséquent à rompre tous les liens de la société civile, en autorisant le vol, le mensonge, l'impureté la plus criminelle, et généralement toutes les passions et tous les crimes, par l'enseignement de la compensation occulte, des équivoques, des restrictions mentales, du probabilisme et du péché philosophique; à détruire tout sentiment d'humanité parmi les hommes, en favorisant l'homicide et le parricide; à anéantir l'autorité royale et les principes de la subordination et de l'obéissance, en dégradant l'origine de cette autorite sacrée qui vient de Dieu même, et qui, en altérant sa nature qui consiste principalement dans l'indépendance entière de toute autre puissance qui soit sur la terre, à exciter, par l'enseignement abominable du régicide dans le cœur de ses fidèles sujets, et surtout de tous ceux qui composent la nation fran-

çaise, les alarmes les plus vives et les mieux fondées sur la sûreté même de la personne sacrée des souverains, sous l'empire desquels ils ont le bonheur de vivre ; enfin à renverser les fondemens et la pratique de la religion, et à y substituer toutes sortes de superstitions, en favorisant la magie, le blasphême, l'irréligion et l'idolâtrie. Et sera, ledit seigneur roi, très-humblement supplié de considérer ce qui résulte d'un enseignement aussi pernicieux, combiné avec ce que prescrivent les règles et constitutions desdits soi-disant jésuites sur le choix et l'uniformité des sentimens et opinions dans ladite société. Ordonne qu'à l'effet d'être lesdits passages extraits par les commissaires de la cour, ensemble ceux déjà déposés au greffe civil de la cour, le 31 août 1651, plus promptement et plus facilement envoyés aux archevêques et évêques dans le ressort de la cour, tous lesdits extraits, ensemble la traduction d'aucuns d'iceux, et le présent arrêt en tête seront imprimés, et lesdits exemplaires ordonnés à être envoyés aux archevêques et évêques, seront collationnés sur les copies manuscrites déposées au greffe civil de la cour. Fait en Parlement, toutes les chambres assemblées, le 5 mars 1762. Collationné : Régnault.

Signé, Dufranc.

(*Registres du Parlement.*)

SUR LE TABLEAU

TROUVÉ AU COLLÉGE DES JÉSUITES DE BILLOM.

Extrait d'un procès-verbal du 16 décembre 1762, tiré du compte rendu aux Chambres du Parlement assemblées par M. le président Roland, le 15 juillet 1763.

Nous nous sommes transportés à l'église ou chapelle dudit collége, pour constater si parmi les tableaux qui y ont été laissés par les ci-devant soi-disant jésuites, il y en avait un (comme on l'a dit) moins propre à édifier qu'à scandaliser.

Etant entrés dans la dite église avec le procureur du roi et Jean-Joachim Girot, notre greffier, nous avons vu sur le mur, du côté droit, un tableau de la longueur de vingt pieds de long sur dix pieds d'élévation, au haut duquel sont ces mots écrits en lettres d'or : *Typus religionis.*

Persuadés que c'était l'objet que nous étions chargés de vérifier, nous nous sommes approchés, et quelques notables habitans dudit Billom, qui s'y sont trouvés, nous ont assuré que ce tableau était en grande vénération chez les jésuites, et qu'il était là très-anciennement.... Nous avons observé que dans ledit tableau la religion est représentée sous l'emblème d'un très-grand vaisseau qui cingle à pleines voiles de la mer du siècle

au port du salut. Au milieu de ce vaisseau et sur le tillac, saint Ignace tenant à la main le nom de Jésus, paraît à la tête de huit autres fondateurs d'ordres. L'on ne voit dans ce vaisseau d'autres personnages que des religieux de ces neuf ordres différens, ce qui donne lieu de présumer qu'on a cherché à confondre la religion avec l'état religieux.

Cette conjecture paraît d'autant mieux fondée, que l'on n'y aperçoit ni pape, ni évêque qui ne soit chef d'ordre, ni prêtre, ni aucun séculier. Il est monté par ces seuls religieux ; ce sont eux seuls qui le conduisent et y font toute la manœuvre. Partout les jésuites tiennent le premier rang : les autres religieux ne paraissent y agir que sous leurs ordres et en subalternes ; bien plus, quoique le Saint-Esprit enfle les voiles de son soufle et pousse le vaisseau, c'est un jésuite qui, chargé du gouvernail, le compas à la main, en dirige la route. Au-dessous de ce pilote, on lit : *Imitatio vitæ Christi.* Ne paraît-il pas évident que ce tableau n'a été fait que pour persuader que les jésuites seuls sont propres à conduire dans la voie du salut ? Nous avons observé encore, qu'à la suite de ce vaisseau viennent deux petites barques sur lesquelles on lit : *Naves secularium quibus arma spiritualia à viris religionis suppeditantur.* Dans ces barques sont pêle-mêle le pape, un cardinal, un roi de France, plusieurs têtes couronnées, des personnes de tout état et de tout sexe.... Du même côté, sur la mer du siècle, au haut du tableau, s'élèvent plusieurs pointes de rocher dont la plus élevée est surmontée d'une thiare, une autre d'un chapeau de cardinal, quelques autres

de mitres, de couronnes, et de la bannière de Malte. Au-dessus de tout, est écrit : *Superbia vitæ.* Autour de ces rochers sont représentés les sept péchés capitaux, sous l'emblème de sept petits brigantins, portant chacun le nom d'un péché ; au-dessous du tout est une sentence commençant par ces mots : *Initium peccati est superbia.*

Au-dessous du filet dont on vient de parler est, en grosses lettres, sur une banderole : *Apostatæ religionis.* Sous les légendes on voit plusieurs figures en partie submergées, parmi lesquelles on reconnaît à son habillement le moine Luther qui dirige son arc vers la galère. Au milieu de ces apostats, et absolument dans le bas du tableau, est une figure dont il ne sort de l'eau que le buste. Elle paraît sans mouvement et saisie de crainte, on voit même sur son visage une espèce d'abrutissement. Elle porte une toque avec une fraise. Plusieurs personnes ont cru trouver à cette figure beaucoup de ressemblance avec Henri III. Un monstre placé à droite de ces apostats en dévore un....

Du côté de la poupe, dans la galerie inférieure de la grande galère, sont deux religieux, l'un jésuite et l'autre du tiers-ordre de saint François ; ils portent chacun un bouclier... Ces deux religieux sont armés de piques et combattent, ainsi qu'un jacobin qui est dans la galère du milieu, et qui tient une pierre à la main, contre une barque qui est au bas du tableau. Cette barque, sur laquelle est assis un démon tenant un sabre à la main, est en partie submergée : plusieurs, qui sont dedans, sont blessés et dirigent cependant leurs armes vers les religieux dont on vient de

Voir plus loin → p. 337

terdisent de s'y associer. Singulière situation que celle où le corps des citoyens se trouve placé comme dans un piége, entre les préceptes et les exemples, et où la fidélité au Roi et aux lois, ébranlée dans ses premiers principes, risque de perdre, non-seulement l'honneur qui lui appartient comme fidélité, mais encore en quelques cas, de subir le blâme public !

Une situation semblable peut-elle se conserver ?

CHAPITRE III.

DES MOYENS QUI RESTENT DANS LE ZÈLE DES CITOYENS.

S'il ne s'agissait dans l'occurrence actuelle que de ces délits qui troublent légèrement la surface des sociétés, pâture des contentions ordinaires, je pourrais délibérer avec moi jusqu'à quel point il me convient de les ignorer ou de les dénoncer. Mais si, comme je l'ai établi précédemment, il résulte des délits que j'ai exposés un danger imminent pour le Roi, pour la religion et pour la société; si, comme je l'ai montré, ces délits tendent à établir une domination nouvelle dans la domination, à flétrir la religion, à abaisser et à dégrader les droits du trône; s'ils recèlent ainsi une conspiration flagrante et un attentat à la majesté royale, je n'ai plus à hésiter.

Par l'instigation des congrégations jacobines et de leurs affiliés, on sait comment

des opinions populaires, d'abord assez modérées, ont fini par devenir monstrueuses. A l'aide des congrégations nouvelles et de leurs affiliations de toute espèce, peut-on deviner à quel point parviendra à se dépraver l'ancienne et admirable opinion royaliste? Hélas! des millions de Français fidèles n'ont pu préserver Louis XVI du sort de Charles I, tant était forte alors l'impulsion donnée aux opinions populaires; avec celle qui est donnée aujourd'hui aux opinions religieuses, des millions de Français fidèles parviendront-ils à préserver la France des événemens de Jacques II? Je l'espère, encore que la dépravation placée autrefois dans des classes et des passions subalternes ait gagné et les classes les plus élevées et les sentimens les plus nobles : ce qui à mes yeux en aggrave le caractère, selon l'axiome : *Corruptio optimi pessima.*

Pour un si grand mal, la liberté de la presse, le droit de pétition, ressource qu'on laisse communément aux citoyens, paraissent des moyens bien faibles.

Dans l'état habituel de la société, la liberté de la presse peut être un droit précieux. La parole de l'homme ne s'élève pas seulement

alors pour faire du bruit; elle se répand comme une semence féconde, et va porter au loin ses fleurs et ses fruits. Mais dans les grandes crises des Etats, dans la pressure qu'elles établissent, avec la crainte et la servitude générale qui en ressortent, que peut faire la parole, si ce n'est de divaguer un moment dans les airs, comme la feuille de l'automne pour retomber ensuite morte sur la terre ?

On peut en dire autant du droit de pétition. Dans d'autres temps je ne douterais pas de l'effet de mes plaintes ; je les porterais avec confiance aux mandataires de ma patrie. Dans celui-ci, où un art infernal est parvenu à circonvenir la pensée publique, lorsqu'une ténébreuse habileté dirigée par des hommes qui sont au plus haut de l'Etat est parvenue à amortir le scandale qui ressort des opinions qu'ils mettent en lumière ; qu'ai-je à espérer dans les deux assemblées d'une démarche qui rencontrera contre elle, en bataillons serrés, des volontés décidées, des volontés fortes, et qui n'aura pour elle, en rangs lâches et désunis, que des volontés incertaines et des volontés faibles !

Sous tous les rapports, encore que le droit de pétition soit un don précieux de la Charte, et qu'au temps présent même il puisse offrir éventuellement quelques secours, cependant, relativement au mal qui existe, c'est un remède insuffisant : qui sait! il pourrait être jugé même un moyen à contre-temps. Il est de principe qu'il ne doit être employé qu'après avoir épuisé les moyens juridiques.

Reste à examiner l'action qui peut compéter à un citoyen.

A Rome, tout citoyen était admis à rendre plainte d'un délit public. En France, encore que nous ayons emprunté des Romains une partie de notre législation, l'action civique a été restreinte; ce n'est point en négligence de nos intérêts sociaux. « La partie publique, » dit Montesquieu, veille pour les citoyens; » elle agit, et ils sont tranquilles. » A cet égard il y a une observation à faire.

Au temps où Montesquieu écrivait, la partie publique placée auprès des magistrats était une magistrature, c'était un office; aujourd'hui c'est une commission. De cette manière, encore que l'honneur soit dans

toutes les professions, et surtout dans celle des magistrats un grand préservatif, il n'y a plus pour la société la même sécurité. En effet, si un délit placé non comme d'ordinaire dans le centre du corps social, mais à ses plus hautes sommités, se trouve avoir pour fauteurs de grands personnages de l'État, que pourra faire avec le nom pompeux de procureur-général un simple commissaire dépendant ?

Au surplus, ce n'est pas moi seulement qui accuse ici la législation, on va la voir s'accuser elle-même. Peu de temps s'est écoulé depuis son origine, que reconnaissant la défectuosité de ses premières dispositions, une loi du 20 avril 1810 a attribué par son article 11 aux cours royales le droit, pour chacun de ses membres, de provoquer la réunion des chambres, de dénoncer les délits publics, et de mander dans leur sein le procureur-général.

Il y a eu ainsi quelque réparation apportée à la constitution défectueuse du ministère public. Je ne sais si par cela même il n'y a pas, au moins quant au droit de dénonciation, quelque innovation dans la

capacité juridique du citoyen. Il est d'autant plus nécessaire d'étendre à cet égard cette capacité, qu'à beaucoup d'égards la jurisprudence me paraît rigoureuse.

Le grand nombre des jurisconsultes paraît croire que l'action du citoyen, en ce qui concerne la plainte, se borne au délit particulier dont il reçoit le dommage. Mais d'abord la plainte qui est admise pour un délit dont je reçois le dommage, peut-elle être repoussée sous prétexte que ce dommage est éprouvé par un grand nombre? Comment! si un homme met le feu à ma maison, on veut bien me permettre de me plaindre; si avec ma maison la ville entière est menacée, ma plainte ne sera pas admise?

Sans doute alors j'ai droit de recours au ministère public; mais si les matières inflammables d'une composition chimique nouvelle peu familière aux procureurs-généraux leur paraissent d'une nature innocente et peu faite pour attirer leur attention; ou si les prévenus sont d'une importance et d'une qualité telles qu'ils puissent imposer à la partie publique, quelle ressource me restera-t-il?

Je la cherche dans la loi de 1810 que j'ai rappelée. Cette loi ayant investi tous les magistrats, *ut singuli*, d'une sorte de participation au ministère public, je me réfugierai vers ces magistrats ; je leur dénoncerai à eux-mêmes ce que j'ai dénoncé aux procureurs-généraux ; et comme le plus souvent ce n'est que par les informations et les dénonciations privées que ceux-ci sont à même d'exercer leur ministère, je me placerai auprès de tous les magistrats, *ut singuli*, dans la même situation, qu'auprès des procureurs-généraux, c'est-à-dire que je leur apporterai en *duplicata* l'ensemble d'accusations, d'informations et de pièces de conviction que j'aurai rassemblées.

CHAPITRE IV.

RÉSUMÉ.

Les plaintes et griefs exposés au présent Mémoire peuvent être réduits aux chefs suivans :

1°. Les quatre grandes calamités que j'ai signalées, savoir : la congrégation, le jésuitisme, l'ultramontanisme, le système d'envahissement des prêtres, menacent la sûreté de l'Etat, celle de la société, celle de la religion.

2°. Ces quatre grandes calamités ne sont point dans une espèce nouvelle qui aurait pu échapper à la surveillance ou à la précision du législateur : elles sont notées par nos anciennes lois et chargées de leur anathême.

3°. Ces anciennes lois ne sont ni abrogées, ni tombées en désuétude; elles sont dans leur pleine et entière vigueur : elles sont confir-

mées en plusieurs cas par les lois nouvelles.

4°. L'infraction portée à ces lois constitue un délit.

5°. Attendu que ce délit menace la sûreté du trône, celle de la société et de la religion, il se classe parmi les crimes de lèse-majesté.

6°. Par sa qualité de délit contre la sûreté de l'Etat, l'action en dénonciation civique n'est pas seulement ouverte, elle est commandée.

7°. Dans l'ordre juridique, l'action en dénonciation peut être portée par-devant le procureur-général, comme chargé spécialement du ministère public : aux termes de la loi du 20 avril 1810, elle peut être portée aussi concurremment par-devant tous les magistrats des Cours royales.

8°. Dans l'espèce, les dénonciations soit aux procureurs-généraux, soit aux présidens et aux magistrats des Cours royales, me paraissent devoir être faites, non à une seule Cour royale en particulier, mais à toutes les Cours du royaume à la fois, en ce que ce délit objet de l'accusation étant général, l'action en dénonciation semble devoir être également générale.

Je viens de dire nûment et franchement sur cette matière l'impression qui est en moi. Messieurs les jurisconsultes des Cours royales, à qui je la soumets, voudront bien, je les en supplie, la confirmer ou la rectifier.

Paris, ce 1er février 1826.

LE COMTE DE MONTLOSIER.

POST-SCRIPTUM.

Au moment où cet écrit paraîtra, j'aurai regagné mes montagnes; je recevrai là avec empressement les censures que je pourrai avoir méritées, et les avis que l'amitié voudra bien m'adresser. S'il était dans la volonté de la Providence que les vues que j'ai exposées changeassent certaines déterminations, je n'aurais qu'à m'applaudir et à garder désormais le silence. J'ai peur qu'il n'en soit autrement, et qu'au péril de tout ce qui nous est le plus cher, on s'obstine dans une voie pernicieuse; infailliblement alors on me verrait reparaître dans l'arène.

J'ai quelque espérance dans le grand caractère de plusieurs personnes qui s'égarent; j'en ai aussi dans le temps qui peut ramener beaucoup d'irréflexions. Le temps m'est nécessaire à moi-même pour me fortifier, et donner à mes démarches le poids et la maturité convenables. Relativement à l'action des magistrats et des lois, je renouvelle, quand elle sera ma dernière ressource, l'appel que j'ai déjà fait à tout le barreau de France. Dans une cause ausssi grave et embarrassée de tant de difficultés, j'ai dû m'attacher à l'instruire avec soin, avant de demander une solution. Sur ce point qui n'est pas sans quelque délicatesse, j'ai cru devoir soumettre ma conduite à deux des principaux jurisconsultes de Paris. Je me repose sur eux avec confiance. Mues par divers motifs, quelques personnes ont voulu me détourner de ma marche; je n'ai pu céder à leur avis : ma fidélité peut attendre s'il le faut; elle ne doit pas se désister; mon insuffisance ne serait pas même une justification. Le guerrier ne va pas au combat à condition de la victoire; il peut recevoir des blessures; tout n'est pas

douleur dans ces blessures ; il y a aussi quelque douceur à remplir ses devoirs. Je crois aux intentions pures des personnes que je combats ; tout ce que je leur demande c'est qu'elles veuillent bien croire aux miennes. Si j'obtiens cette justice, je la regarderai presque comme une grâce ; je remercierai alors mes adversaires. Je remercierai aussi celui qui s'est réservé *la gloire dans le ciel*, mais *qui a promis la paix sur la terre aux hommes d'une bonne volonte.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



parler. Dessous cette barque, on lit dans deux banderoles : *Hæretici insultantes*, et à côté, dans un cartouche : *Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum, et infirmatæ sunt contra eos linguæ.* Autour de cette barque sont plusieurs hérétiques qui en paraissent tombés, ils sont pour la plupart submergés; un surtout est peint singulièrement : on ne voit qu'une très-petite partie du buste : la tête est peinte du haut en bas, de façon que les cheveux sont en bas et la barbe en haut. En considérant de près cette figure, et en la regardant dans le sens naturel, on serait bien tenté de croire que l'auteur du tableau a voulu peindre un prince dont la mémoire sera toujours chère aux Français, dont le portrait est gravé dans tous les cœurs, et que la Ligue força de conquérir son propre royaume. . . . .

. . . .

N. B. Il est nécessaire d'ajouter que d'après le compte rendu au parlement de Paris, il se trouva au collége de Billom sept éditions différentes du fameux livre régicide de *Busembaum ;* savoir : trois de Lyon des années 1665, 1672 et 1690; une de Toulouse de 1700; deux de Paris, de 1726 et 1746, et celle de Cologne de 1729.

(*Registres du Parlement.*)

TABLE.

Pages.

PREMIÈRE PARTIE.

FAITS.

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.



LES

JÉSUITES

MODERNES,

POUR FAIRE SUITE

AU MÉMOIRE DE M. LE COMTE DE MONTLOSIER;

PAR M. L'ABBÉ

Martial Marcet de La Roche-Arnaud.

✻

DEUXIÈME ÉDITION.

✻

Il est des gens qu'on voit, d'une ardeur non commune,
Par le chemin du ciel, courir à leur fortune;
Qui, brûlans et prians, demandent chaque jour,
Et prêchent la retraite au milieu de la cour;
Qui savent ajuster leur zèle avec leurs vices,
Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins d'artifices,
Et pour perdre quelqu'un, couvrent insolemment
De l'intérêt du ciel leur fier ressentiment;
D'autant plus dangereux dans leur âpre colère,
Qu'ils prennent contre nous des armes qu'on révère,
Et que leur passion, dont on leur sait bon gré,
Veut nous assassiner avec un fer sacré.

MOLIÈRE.

PARIS

AMBROISE DUPONT ET Cie, LIBRAIRES,

RUE VIVIENNE, N. 16, EN FACE DE LA RUE COLBERT

1826



INTRODUCTION.

Gens du monde, vous ne vous attendiez pas qu'un jeune ecclésiastique osât vous parler des jésuites, vous les fît connaître tels qu'ils peuvent être, aux dépens de son honneur, de sa liberté, de sa fortune, de sa vie peut-être, et les dénonçât à l'opinion publique avec la franchise et la conscience d'un citoyen ! Eh bien, le voici! La haine ne l'inspire point. Il fut toujours sincère; il a toujours aimé ceux même qui lui firent du mal. Il n'est d'aucun parti, parce qu'il ne cherche que la justice et la vérité, seuls besoins de l'homme qui pense; il n'est poussé par aucun intérêt; il ne veut que la vertu.

Il n'est point jésuite; est-il besoin de vous le dire? Un jésuite peut-il parler avec tant de liberté? Il le serait, s'il n'avait écouté sa conscience; il a eu horreur de l'être; il s'est perdu dans leur esprit, il est persécuté, mais il est resté vertueux.

Après cela, vous me demanderez peut-être mes pièces justificatives. Mes pièces, les voici : Mont-Rouge, Paris, Vitry, Saint-Acheul, Bordeaux, la Provence, Madrid, Rome, l'Europe désolée, tout l'univers. Je n'en ai point d'autres; celles-là me suffisent, et si vous persistez dans votre incrédulité, je vous plains, et je commence à pleurer sur votre ruine.

Je ne viens point vous parler des jésuites anciens. On a tout dit, et je n'aime pas à redire ce que d'autres ont répété mille fois. Les jésuites anciens étaient bons peut-être sous les monarques absolus. Leur système d'éducation s'accordait avec les lois d'alors. Ils étaient puissans, les rois le voulaient. Ils assassinaient les princes et troublaient

les empires : c'était la faute de ceux qui gouvernaient. Ils accablaient le pauvre peuple et le foulaient aux pieds : pourquoi leur laissait-on croire et enseigner que ce même peuple est un esclave indompté qu'il faut toujours opprimer, si l'on ne veut pas qu'il opprime?

Les jésuites étaient perturbateurs des royaumes, oppresseurs des peuples, maîtres de l'univers, je le crois. Pourquoi ne l'auraient-ils pas été? tout les y encourageait.

J'écris donc sur les jésuites modernes qui régissent notre pauvre France. Et au fond, il faut l'avouer, les jésuites de notre temps ne ressemblent pas plus aux anciens, que les Italiens de Rome ne ressemblent aux fiers Romains qui conquirent le monde, pas plus que nos petits maîtres de Paris ne ressemblent à ces Gaulois superbes qui firent trembler César; semblables à ces vieilles ruines qui ne sont célèbres que par les souvenirs frappans qu'elles rap-

pellent, ou à ces enfans dégénérés d'une illustre famille qui n'ont de grand qu'un nom fameux qu'ils ont reçu de leurs ancêtres.

Et qu'on n'aille pas conclure de-là que mon désir serait de voir la nouvelle Société s'établir tranquillement au sein de nos cités? nullement. Mon livre est fait pour les en proscrire. Si les jésuites avec de grands talens furent redoutables dans les siècles passés, ils le seront bien plus encore dans le nôtre avec leur ignorance et leur fanatisme. D'ailleurs il suffit qu'on ne les veuille pas, pour qu'ils soient bien plus dangereux. Qui de nous les veut en France? des gens de bien, dites-vous? quels sont-ils? Des grands qui ne sont gens de bien que pour écraser le peuple? Des politiques malheureux qui font servir le crime et la vertu aux succès de leurs desseins? Des méchans qui s'environnent de superstitions pour couvrir le mal qu'ils méditent de faire?

Avec les jésuites plus de paix, plus d'amour de la patrie : ces hommes n'en veulent point. Ils ne vivent que de guerre. En les établissant, Loyola leur présenta un étendard, et autour de cet étendard, ils ont fait vœu de rallier les nations de l'univers. La paix ! il n'en est point pour eux, ou s'il en est une, c'est cette paix lugubre des cachots, lorsque l'approche de la nuit a fait tomber le malheureux sous le poids de ses chaînes, et que l'accablement d'une journée terrible a mis un terme au désespoir des victimes de l'inquisiteur.

Jusque dans le sein de l'enfance, ils vont faire germer la guerre. Leur éducation ne semble être qu'un essai des mouvemens terribles qu'ils préparent au monde entier. Pourquoi un gouvernement aussi éclairé que le nôtre les tolère-t-il, et souffre-t-il qu'un seul Français soit élevé chez eux ?

Voulez-vous des troubles, des révolutions, la ruine entière de votre patrie ? appelez des jésuites ; ressuscitez les moines,

ouvrez des académies, et bâtissez des colléges magnifiques pour ces religieux téméraires; souffrez que ces prêtres hardis, avec leur ton tranchant et dogmatique, décident des affaires d'État, attaquent, condamnent, méprisent ces lois sacrées devenues nécessaires par les malheurs des peuples et les progrès de l'esprit humain. Souffrez encore que, regrettant des institutions qui ne sont plus, ils renversent, détruisent par leurs sophismes ridicules les principes fondamentaux des sociétés et des empires; qu'ils sèment dans les esprits des haines, des divisions; et que, armés d'une autorité supérieure, ils poussent les peuples à s'entre-déchirer et à se détruire pour des opinions qu'ils n'entendent pas eux-mêmes.

Que je crains l'imprudente politique de ces pauvres gens qui s'efforcent de les rappeler dans notre pays, sous le beau prétexte d'y faire revivre la vertu; comme si les jésuites pouvaient former des peuples vertueux! Les insensés! croient-ils qu'avec la

violence on réduit un peuple? Lui feront-ils aimer ce qu'il est accoutumé à regarder comme nuisible à son bonheur et à sa liberté? Eh bien! que le gouvernement les autorise. De quelle utilité nous seront-ils? en seront-ils moins détestés? qu'aurez-vous gagné, conseillers téméraires, vous qui trompez les rois par vos funestes paradoxes? La haine qu'on leur porte sur qui retombera-t-elle? Oui, lors même que tous les monarques se réuniraient pour les rétablir dans leurs empires, je n'en tremblerais pas moins pour ces monarques et l'aveuglement coupable de leurs ministres, et je déplorerais l'imprudence des rois qui prêtent l'oreille aux discours insensés de quelques hommes de parti.

Il est des époques malheureuses où l'esprit de parti s'empare de toute une nation. Ces époques sont celles de la décadence des peuples. Mais lorsque la classe sacrée des prêtres est devenue aussi la proie de cette maladie, les peuples sont déjà perdus.

C'est le coup de la mort qui vient les frapper. Qu'on ne s'y trompe pas, ce zèle empressé qui anime les prêtres n'est pas le zèle de la vérité. Toutes ces excursions apostoliques me sont suspectes. L'ardeur inquiète de ces apôtres me fait naître quelquefois des pensées que je n'ose pas approfondir. La vérité ne marche pas avec tant de fracas ni avec tant de mystères. C'est apprendre au peuple qu'il peut oublier ses devoirs, que de prendre tant de soins de l'en faire souvenir. Toutes ces cérémonies tendent à effacer du cœur de l'homme le nom sublime de la Divinité. Quels fruits réels ont produit ces déclamations et ces spectacles religieux qu'on ne cesse depuis long-temps de prodiguer aux peuples? Les justes n'ont pas besoin d'apôtres. La vertu est dans leurs cœurs. Pour le méchant qui l'a perdue, s'il n'y revient point par cette pente naturelle qui nous entraîne à ce qui est bon, juste et raisonnable, il est malheureux ; le mal est dans lui,

et n'a laissé aucune place à la vertu.

Mais comme tout ce que j'ai dit jusqu'à présent paraîtrait un peu vague, si je n'ajoutais rien pour exposer plus clairement mon projet, je dois à mes lecteurs quelques observations nouvelles.

Qu'on ne s'attende pas à trouver dans ce livre des déclamations et des dissertations générales; on y verra des faits précis et vrais, dont j'ai été témoin ou que je tiens des personnes mêmes que j'accuse. Je ne veux point m'en cacher, l'envie de connaître une Compagnie qui faisait tant de bruit dans l'Europe, me donna le courage d'y entrer sans en avoir les sentimens ni les desseins. J'y fus accueilli avec ces marques d'une estime et d'une considération qu'on n'accorde guère qu'à des hommes d'un mérite rare et d'un caractère éprouvé. Quoique jeune, puisque je n'avais que seize ans, j'ose dire que j'avais acquis une sorte de célébrité, et mon nom était connu, non-seulement des principaux jésuites de France

et de Rome, mais encore de quelques nobles congréganistes que je dépeindrai plus tard.

Que de choses étranges n'aurai-je point à publier! Je n'ai cité au tribunal de l'opinion publique que quelques jésuites, et il en reste encore TROIS CENTS redoutables, que je n'ai point dévoilés, mais que je dévoilerai plus tard. J'ai vu leurs manœuvres, et je suis contraint de n'exposer au public que quelques faits qui sont des bagatelles auprès de ceux que je tais dans ce moment. Il suffit de dire que durant le temps que je fus parmi eux, je courus risque de perdre la liberté et la vie, pour avoir été le plus candide et le plus innocent des hommes; les égards, les ménagemens, les caresses, les menaces, les poursuites, les outrages de cette Société ne purent me faire regarder de sang-froid les menées secrètes et les coupables pratiques qu'elle met en usage. A l'aspect horrible de ces hommes remuans et audacieux, je m'en souviens encore en

tremblant, je détournai les yeux de trouble et d'épouvante, et, voyant le sanctuaire de la paix souillé de toutes les horreurs du crime et de l'imposture, je frémis de m'y trouver moi-même. Je résolus de m'échapper dès que je le pourrais sans péril, et ce fut avec une incroyable précipitation que je franchis ce seuil maudit en m'écriant : Juste ciel ! l'honnête homme peut-il vivre parmi eux !

Quelques personnes qui ne jugent que sur les apparences ou qui sont résolues à croire toujours ce qu'elles ont cru une fois, m'accuseront d'exagération et de mauvaise foi. Je le sais. J'avertis que je n'écris point pour elles : elles ne sont pas faites pour entendre la vérité.

Voici toutes mes réponses à ceux qui m'imputeront des calomnies. Qu'ils sachent que la bonne foi fut toujours le fonds de mon ame. Qu'ils courent à Mont-Rouge, ils le trouveront tout plein de mon souvenir. On leur dira ce que je fus et ce que

je peux être encore, et je ne crains point qu'un seul jésuite ose dire de moi, en lisant même cet écrit : Cet homme trahit sa conscience, il publie le mensonge.

AU LECTEUR.

En parlant des jésuites, j'ai toujours employé les noms qui désignent les rangs et les divers emplois de la Société. Pour l'intelligence de mes lecteurs qui ne seraient pas au fait de ces dénominations particulières, je vais donner ici une notion exacte de la hiérarchie de l'ordre de Loyola.

Tout le monde sait que le despotisme absolu est le gouvernement de cette Société; que celui qui a été élu par les principaux membres de la Compagnie pour la gouverner, s'appelle le Général; qu'il ne dépend, comme le dit saint Ignace dans sa lettre sur l'obéissance, que du Chef suprême que Dieu lui a

donné sur la terre; que ce Chef suprême, s'il est le Pape ou Jésus-Chrit (car cela n'est pas trop clair dans cette lettre), n'a qu'une autorité bornée sur ce maître absolu des jésuites, et qu'enfin il règne à perpétuité sur tous les sujets qui ont embrassé l'institut de Loyola.

Quel est l'empire de ce despote redoutable? L'univers. Les États des plus puissans monarques ne sont que ses Provinces. Il a auprès de lui des ministres chargés des affaires de la Compagnie; on les appelle ASSISTANS des Provinces qu'ils représentent, et d'où ils sont ordinairement tirés, quoique j'aie lu qu'un Montmorency fut autrefois *Assistant* de la Province d'Allemagne, et qu'un Lorraine le fut de la Province de France.

Qu'on ne s'imagine pas que ces *Assistans* soient bien nombreux: on en compte moins que des ministres de France. Un *Général* des jésuites ne sait pas souffrir autour de lui tant d'observateurs impor-

tuns. Il en a quatre ou cinq qui sont les *Assistans* des Provinces d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de France et d'Angleterre; et dans ces cinq Provinces, le monde entier est contenu.

Le PROVINCIAL tient le rang le plus distingué et la charge la plus importante après l'*Assistant*. Il est à la tête d'une Province, est obligé de correspondre tous les huit jours avec son *Général*, et de faire tous les ans la visite de sa Province, accompagné du SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL de la Province, qu'on appelle le *socius* du P. Provincial. Comme le *Général*, il a son conseil qui est composé du PROCUREUR-GÉNÉRAL chargé de toutes les affaires temporelles de la Société, résidant toujours à la *Maison Professe*, et de tous les plus anciens PROFÈS de la Compagnie.

Jusque dans le noviciat et le plus obscur collége, ce système de monarchie absolue se reproduit encore. Le Supé-

rieur de chacune de ces maisons s'appelle RECTEUR. Au noviciat, on l'appelle plus communément PÈRE-MAÎTRE. Son conseil est formé du P. MINISTRE, chargé des finances et de tout le matériel de la maison; du P. PROCUREUR, qui travaille sous les ordres du P. *Ministre* dans les mêmes fonctions; du PRÉFET DES ÉTUDES et d'un autre Père, qui n'a d'autre titre que celui de CONSEILLER.

De plus, il y a dans chaque maison un PRÉFET DES CHOSES SPIRITUELLES, à qui seul les membres de la Société doivent se confesser, et ils ne peuvent s'adresser à un autre sans la permission du P. *Provincial.*

Tous les sujets ne peuvent pas être élevés à tous les grades de la Société. Comme les monarchies absolues, elle a des classes privilégiées. On en compte trois, les PROFÈS, les COADJUTEURS FORMÉS et les SCOLASTIQUES.

Ceux qui ont fait vœu d'obéir au Pape

et d'établir à quelque prix que ce soit le règne de la Société, s'appellent *Profès*. Ils sont les dépositaires des mystères, ont seuls le droit de parvenir aux charges élevées, peuvent être *Généraux*, *Assistans*, *Provinciaux*, *Recteurs*, et seuls ils peuvent être RECTEUR DU NOVICIAT. Selon leur langage, la Compagnie leur appartient, tandis que ceux qui ne sont pas *Profès* appartiennent à la Compagnie. En un mot, c'est comme la noblesse des jésuites.

Vient ensuite le rang de COADJUTEUR FORMÉ. Il est, si j'ose encore me servir de ces comparaisons, il est dans la Compagnie de Jésus, ce qu'est dans la monarchie féodale cette classe moyenne qu'on appelait bourgeoisie. Les *Coadjuteurs formés*, après un vœu qu'ils font d'aider autant qu'ils pourront les *Profès* dans leurs efforts pour agrandir la Société, sont initiés dans quelques mystères, peuvent occuper quelques emplois relevés, mais

ne sont point susceptibles d'avancer davantage quand ils ont fait le vœu de *Coadjuteur formé.*

Le peuple jésuite se compose ensuite de tous ceux qui ne font que des vœux simples, mais qui se lient par un vœu formel de recevoir avec soumission tous les grades que la Société voudra bien leur donner, et promettent avec serment d'entrer dans la Compagnie; ce qui suppose que quoiqu'ils soient engagés par des vœux, ils n'en font pas partie. Dans ce nombre, il faut distinguer deux classes remarquables, celle des SCOLASTIQUES, ou écoliers de la Société, qui peuvent monter à tous les grades, et celle des COADJUTEURS TEMPORELS qui sont destinés aux offices les plus bas, qui ne peuvent jamais être prêtres, mais employés quelquefois dans des négociations importantes, comme on l'a vu en France, en Italie et dans la Chine.

En voilà assez pour me faire com-

prendre de tous mes lecteurs et pour exciter leur curiosité. Ceux qui voudraient en savoir davantage, l'apprendront dans *les Mémoires d'un jeune jésuite depuis l'âge de seize ans jusqu'à l'âge de vingt-quatre*, et dans mon troisième livre intitulé : *les Jésuites à robe courte*. Ces ouvrages ne sont pas encore livrés au public ; j'espère qu'ils le seront bientôt. Il ne faut point presser les événemens ; il faut, souvent, pour réussir, attendre tout des circonstances, et les circonstances ne sont pas encore venues. Je les ai mis à l'abri de la brutale fureur de l'homme de parti. J'ai tout prévu. La prison ni la mort ne pourraient les faire périr. Une main fidèle saura vous les faire parvenir au defaut de moi-même. Vous y reconnaîtrez sans peine celui qui n'a jamais craint de sacrifier sa liberté ni sa vie pour servir son pays. Eh ! plût au ciel que mon sang pût la sauver, cette patrie que les méchans poussent chaque

jour à sa ruine ! La tombe me serait chère alors, si en y descendant jeune encore, je pouvais me dire : J'ai proclamé la vérité et peut-être contribué au salut de mes concitoyens.

LES

JESUITES MODERNES.

AIGLE (DE L'), jésuite polonais. Sa famille était une des principales de la Lithuanie. Les politiques enfans d'Ignace qui voulaient dominer dans le Nord, attiraient à eux toute la jeune noblesse, et avaient attaché un grand nombre de seigneurs à leur Société. Malgré son caractère franc, libre et peu religieux, M. de l'Aigle se trouva comme enrôlé malgré lui, et se vit forcé de prendre le froc monacal au lieu de l'habit militaire qui lui convenait mieux; mais la Société sut toujours l'employer selon ses goûts et ses penchans. Tandis que les armées françaises pénétraient dans la Russie, et que les jé-

suites, qui se trouvaient sur leur passage, s'enfuyaient dans l'intérieur de l'empire, le P. de l'Aigle demeurait seul dans les maisons de la Société avec ses vassaux, pour faire tête à l'ennemi. Il suivit pendant long-temps nos troupes sous un habit de soldat français; et l'on dit qu'il n'agissait que par des ordres supérieurs venus de la cour de Russie. Quoi qu'il en soit, il contribua beaucoup à la perte d'un bataillon français par des rapports qu'il fit à un général des armées russes, et si nous en croyons les jésuites eux-mêmes, il causa plus de mal à Napoléon que l'armée russe tout entière.

A l'époque de l'expulsion des jésuites de la Russie, il vint dans les pays autrichiens, entra dans l'Italie, évitant la France qu'il n'aimait pas. Mais un ordre du Général l'envoya à Paris, d'où il passa à Montmorillon, puis à Sainte-Anne; et après avoir couru la France entière, il vint se reposer à Vitry près de Paris, pour se préparer à recevoir les grades élevés de la Société. Il est destiné à gouverner le nouveau continent. Dans leur possession de l'Amérique, les jésuites sont en petit nombre. Ceux d'Angleterre ne

peuvent pas donner de secours. La France, qui regorge de jésuites polonais, russes, allemands, fournit les troupes nécessaires aux provinces étrangères : déjà des troupes de jésuitesses y ont été envoyées, et Mont-Rouge élève des hommes déterminés à braver tous les flots et tous les écueils pour étendre son empire.

BALANDRÉ. Peu content des emplois qu'il trouvait dans sa patrie, il alla se joindre de bonne heure aux jésuites de Russie. Son talent pour l'intrigue le fit distinguer dans la Compagnie : il fut destiné au ministère de la prédication, et envoyé dans les grandes villes de la Pologne et de la Russie. Depuis le golfe de Finlande jusqu'à la mer Caspienne, il avait déjà tout conquis à la société de Loyola, lorsqu'il vint à Saint-Pétersbourg, où ses intrigues, ses discours séditieux, sa morale anti-sociale ne contribuèrent pas peu à la perte des jésuites ses confrères.

En 1818, il sortit de la Pologne, traversa l'Allemagne, l'Italie, alla jusqu'à Rome, et vint de-là en France, où un ministère plus grand et plus important le demandait. La

Compagnie, qui sait si bien discerner le caractère et le talent de chacun de ses enfans, l'a jugé propre aux missions françaises. Insinuant, doux, poli, capable de céder tout à la faiblesse humaine pour attirer tout à la vertu de la croix, trouvant des accommodemens à une morale qui ne sait pas en trouver, le P. Balandré a déjà parcouru la France, admiré des femmes et des congréganistes, prêchant la chasteté sans blesser la pudeur, l'austérité sans effrayer la nature, et sachant, comme digne enfant de Loyola, se faire tout à tous pour étendre le saint empire de Jésus.

Avec tout cela, nous regardons la morale du P. Balandré comme un peu farouche. Nous pourrions lui demander s'il a trouvé dans l'Évangile ces principes, qu'il vaut mieux garder la chasteté que de se marier, que les gens mariés se sauvent difficilement, que la vie monastique est la plus parfaite et la plus évangélique, que pour être vertueux il faut mutiler ses membres, et que la foi consiste à croire sans aucun examen et avec une soumission aveugle et entière tout ce que les prêtres peuvent nous débiter. En attendant

qu'il nous le montre dans le livre du chré-tien, il nous permettra de douter de son in-faillibilité, comme nous doutons de celle du Pape, quoi qu'en disent ses confrères.

BARAT. Après avoir long-temps souffert sous le régime du fanatique Paccanari, il rentra dans sa patrie, et s'adonna aux Pères de la Foi. Il fut employé dans les grandes charges de la nouvelle société. Ses confrères qui le trouvèrent docile, souple, adroit, propre aux intrigues du monde, le firent entrer dans un complot qui, s'il eût réussi, devait renverser Napoléon de son trône. Tous ses efforts ne tendirent qu'à le faire exiler avec M. de Boulogne qu'il avait attiré dans son parti. Le P. Barat fut mis sous la surveillance de la police de Bordeaux. Il demeura long-temps dans cette ville, où il appela plusieurs de ses confrères pour occuper un petit séminaire qu'il avait obtenu de M. d'Aviau, archevèque de Bordeaux. En 1814, lorsque les jésuites n'eurent plus rien à redouter en France, le P. Barat prit en leur nom possession solennelle de cet établissement. Il fut nommé directeur : c'était

l'homme qu'il fallait. En un moment le collége fut rempli par les enfans des meilleures familles de Toulouse, des Pyrénées, de la Gironde et des Landes. Une congrégation se forma dans la ville de Bordeaux, et elle fut associée solennellement à celles de Paris et de Rome.

Après avoir gouverné long-temps les congréganistes de la Garonne, et malgré les instantes prières de M. d'Aviau, qui voulait le retenir, le P. Barat fut appelé à Paris. Il allait enseigner l'hébreu à ses jeunes confrères qui sont à Vitry. Philosophe, théologien, jurisconsulte, hébraïsan, ascétique, c'était le seul homme fait pour instruire les casuistes futurs qui doivent décider des destinées humaines dans les conciles et les inquisitions. Le zèle du P. Barat ne se borne pas à ses frères; il a des sœurs spirituelles qui partagent ses sollicitudes. Pour épargner des travaux et des peines à sa Société, il a concouru principalement aux établissemens des dames du Sacré-Cœur, et il a fait nommer Générale de l'ordre mademoiselle Barat sa sœur. Cette société du Sacré-Cœur est pour les jeunes filles et les femmes ce que

la société de Jésus est pour les jeunes garçons et les hommes; aussi les appelle-t-on *jésuitesses*, et j'ai connu un élève des jésuites qui ne les appelait jamais que les *femmes des jésuites*. Dans la société des jésuitesses, on trouve même luxe, même orgueil, même fourberie, même politique et même ambition que dans la société d'Ignace. Ces béates poussent l'intrigue à un point extrême : ce qu'un jésuite n'obtient pas est souvent accordé à une jésuitesse, et toujours au moyen d'un congréganiste; car elles ont aussi de jeunes congréganistes qui vont conférer des choses saintes jusque dans le vestibule où l'on adore l'Éternel.

Il faut remarquer que partout où les jésuites ont des maisons, les jésuitesses ont les leurs; Paris, Amiens et Bordeaux en sont la preuve. Faisons observer aussi que la plupart des jésuites sont fils, frères, oncles ou neveux des filles de saint Ignace.

La Société ayant acheté à Vitry la maison du général Devaux, y établit une école de théologie; c'est là que le P. Barat donne des leçons d'hébreu; c'est là aussi qu'il explique la doctrine du jésuite Bellarmin dont les livres

furent brûlés en place de Grève par ordre du Parlement.

BARTHÈS, de Castres. Il finit ses études ecclésiastiques à Montpellier, et se livra quelque temps au ministère de directeur, emploi qu'il exerça avec succès auprès des dames, des dévotes et des fanatiques. Le théâtre de la ville de Castres lui parut trop borné pour son ambition que rien ne semblait pouvoir assouvir. Aimable, sensible, d'un caractère élevé, il choisit la compagnie de Jésus afin de satisfaire au génie qui le poussait. Il éprouva d'abord quelques refus de la part de son évêque. Le P. Barthès ne se déconcerte pas; il profite d'une absence de son prélat, vient à Paris, et surprend la permission d'entrer à Mont-Rouge, maison qu'on venait d'acheter à M. Bernard, maître de pension. Sous la conduite du P. Gury, M. Barthès fit des progrès dans la science de ses pères. On remarqua dans lui tout l'esprit de la Société. Dévoré d'un zèle sans mesure, ami de l'inquisition, partisan effréné du despotisme absolu, et possédant pleinement l'art de dissimuler, toutes ces qualités pro–

duisirent un tel effet, qu'on viola pour lui les statuts de Loyola. Après dix mois de noviciat à Mont-Rouge, il fut envoyé à Saint-Acheul pour y gouverner la seconde division qui habite le Blamont. Sa conduite n'a point démenti les espérances de ses confrères, ses succès ont même surpassé leur attente. Aussi pour le P. Barthès, la Société semble avoir oublié ses usages les plus anciens. Loin de remplacer le P. Barthès après trois ans de gouvernement, comme le veut saint Ignace, afin que ses enfans sachent qu'ils ont pour gouvernement tout l'univers, on l'a laissé au Blamont depuis dix ans; là, il façonne, dès leur premier âge, les hommes qu'il doit gouverner, à l'époque où il sera parvenu au point de grandeur qui lui est assuré par ses confrères.

Le P. Barthès ne quitte Saint-Acheul que pour venir à Mont-Rouge ranimer ses forces au sein de la compagnie qui l'a reçu, et pour y renouveler les sermens qu'il a juré de garder aux dépens de sa vie; fidèle observateur des promesses qu'il a faites, ce n'est pas sa faute si tout Saint-Acheul ne vient pas à Mont-Rouge faire les mêmes sermens. Ce père

tendre est sensible au salut de ses chers enfans, leur dit assez qu'il n'y aura de salut que pour les enfans d'Ignace, et que l'univers ne peut être heureux que lorsqu'il sera tout composé de jésuites.

BAYARD, né près d'Amiens. Dès sa jeunesse élevé par les Pères de la Foi, il ne vit dans le monde que des méchans et des impies. Cependant, avant que de se dérober à la malice du siècle, afin de mieux le connaître, il voulut en goûter les plaisirs. On assure qu'il ne fut pas insensible aux doux charmes de l'amour, tandis qu'il était précepteur dans la maison d'un seigneur de la Picardie. Le P. Bayard, mécontent d'un monde ingrat et méchant, résolut de le quitter. Le premier Provincial des jésuites, Picot de Clorivière, faisait alors la visite de la Province de France. M. Bayard se présenta à ce redoutable élève de la Flèche, et fut admis. Il fit quelque temps de noviciat à Paris dans la rue des Postes où le noviciat et la maison professe se trouvaient réunis sous le régime austère du P. Varin et du P. Roger. Bientôt après il fut envoyé au collége de Forcalquier. On

trouvait dans son caractère quelque chose de romanesque, de sombre, de mélancolique; sa philosophie était celle d'un misantrope. Il croyait à une fatalité malheureuse qui se joue de l'espèce humaine, et c'est pour cela, disait-il, qu'il était entré dans la compagnie de Jésus. Dur pour ses semblables, plein d'amour pour lui-même, il est pour celui qui l'observe la vivante image de l'égoïsme.

Il semble ne s'être fait jésuite que pour jouir plus facilement des voluptés, qu'il aurait eu de la peine à trouver dans le monde. Il a fait vœu de pauvreté; mais il ne souffre pas que ses habits soient d'une étoffe commune; mais il faut que ses appartemens et ses meubles sentent la magnificence. L'obéissance lui est aussi étrangère que la pauvreté. On le trouve indocile et rebelle, quand ses caprices ne s'accordent pas avec les Commandemens. Le vœu de chasteté... Qu'est-ce que cette chasteté? Est-elle sur la terre? Peut-on la trouver chez les jésuites? je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que Socrate parlait beaucoup de continence, de pudeur et de vertu. Socrate était-il con-

tinent ? Alcibiade !..... Qu'en dites-vous ?

Après avoir demeuré deux ans au collége de Forcalquier, Bayard alla fonder, avec le P. Loriquet, celui d'Aix, d'où il partit bientôt pour Paris. Il fit un peu de noviciat à Mont-Rouge, et se préparait à devenir membre du grand conseil de la Société, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Dôle. Il quitta la capitale avec un grand regret. Il s'était déjà flatté d'y tenir un rang distingué. Son ancien élève, M. de R., avait déposé à ses pieds tout son crédit, et s'était déclaré son loyal et féal chevalier; déjà même il lui avait donné des témoignages d'un généreux dévouement, en sacrifiant à sa vengeance quelques malheureux employés qui n'étaient pas de la Congrégation.

BECQUET, né dans la Champagne. On ne connaît guère sa vie, quoiqu'il soit depuis long-temps Supérieur dans les colléges de la Compagnie. Il est un des Pères de la Foi expulsés par Buonaparte. Il a été le premier directeur de Montmorillon et des congréganistes du Poitou : lui seul a fourni plus d'ecclésiastiques que les autres colléges de la Société, et malgré tous les services qu'il a rendus

à la patrie, il a été remplacé par le P. Leblanc et confiné à Mont-Rouge, où il a été chargé d'instruire les futurs directeurs des congrégations et des colléges. Bientôt après, le général Fortis l'a mis à la tête de l'établissement des Basses-Alpes.

Ce qui distingue le P. Becquet, c'est la bonté paternelle; j'entends cette bonté jésuitique qui vous embrasserait jusqu'au bûcher qu'elle aurait élevé elle-même. Quoiqu'il réside loin de Paris, il a soin de ses élèves; il les adresse aux PP. Ronsin et Jennesseaux, et ils ne sont point délaissés. Les jeunes ecclésiastiques surtout sont recommandés à Saint-Sulpice, et il est à remarquer qu'ils conservent avec soin la louable coutume des restrictions mentales qu'ils ont apprises du révérend Père Becquet, fort habile dans cette partie de la théologie. On rapporte que durant nos discordes civiles, le P. Becquet, avec plusieurs de ses confrères, s'enfuyant au-delà des monts, fut arrêté sur les frontières. A son air jésuitique, on lui demande ses papiers, et on le somme de répondre s'il n'est point prêtre. Sans se déconcerter, le P. Becquet se tourne vers ses

compagnons, et répond en riant : « Ah! parbleu! ma femme rira bien, quand elle saura qu'on m'a pris pour un prêtre.... » Il entendait par sa femme son bréviaire, qu'il tenait serré contre son cœur.

BUSSY (DE). Il est entré dans la Compagnie avec un de ses frères, mort professeur de rhétorique à Saint-Acheul. On dit qu'étant janséniste, incrédule et athée tout à la fois, une voix du ciel le terrassa comme Paul sur le chemin de Damas, et que pour répondre à la grâce de Dieu, il entra dans la compagnie de Jésus. Nouveau converti, il est infatigable dans son zèle. Il a débuté dans sa carrière jésuitique par une haine implacable contre tout ce qui est de l'Université. Si nous l'en croyons, elle n'est que l'école de Satan, l'agrégation de tout ce qui est impur sur la terre, et la Sodôme de tous les vices.

Si la Société ne le réserve pas pour les grandes entreprises de Paris, c'est qu'elle l'envoie dans les provinces former les aréopages futurs qui doivent couper les têtes à cette hydre épouvantable du libéralisme qui désole la France. J'ignore si M. de Bussy est

noble ou rôturier. Ce que je sais, c'est qu'il n'aime pas la rôture, et qu'il bannit du ciel tous ces infortunés qui ne sentent couler dans leurs veines que le sang des vils esclaves.

Après son noviciat, il fut envoyé à Montmorillon, où il travailla de concert avec le P. Loriquet à falsifier tous nos meilleurs ouvrages, et à faire mentir l'histoire. Son esprit brillant et facile, son éloquence douce et persuasive, ses belles manières, sa fausse candeur, une tendre dévotion à la Vierge, le firent élever aux places honorables de la Société. A Montmorillon, à Aurai-Sainte-Anne, à Saint-Acheul, on lui a confié les congrégations et les académies, et on l'a chargé de présenter au grand-conseil de Paris tous les sujets propres à servir la Société dans les divers emplois du royaume.

Le réglement et les Heures de la congrégation ont été rédigés par le P. de Bussy, et on le croit auteur d'un petit livre intitulé : *Le Mois de Marie.* Les jésuites qui veulent tout réformer sur la terre, s'efforcent aussi de réformer la nature. Considérant que le printemps était une époque dangereuse pour la jeunesse, que le chant des oiseaux, la riante

verdure, une température plus douce, un ciel plus serein, enfin que la nature dans ses plus beaux jours ne pouvait être que funeste à la vertu, ils ont établi à Saint-Acheul et dans toute la France, le chaste et religieux *mois de Marie.* Dans ce mois où tout respire la douceur du plaisir, où la nature entière semble revêtir sa nouvelle parure de grâce et de volupté, la maison de Saint-Acheul et toutes les maisons jésuites du monde, grâces au cérémonial du P. de Bussy, entendent de jeunes congréganistes chanter les louanges à la divinité de l'innocence. Là, prosternés aux pieds d'un autel où brillent la pourpre et l'or, dans un temple couronné de fleurs, au son d'une musique enivrante, à l'odeur de l'encens de Sérapis, et les mains pleines des dons de la nature; là, dis-je, ces jeunes adeptes, dont l'imagination a été séduite par des prestiges trompeurs, font une amende honorable à la pudeur outragée. Religion de Jésus-Christ, le paganisme revient-il à grands pas sur tes autels, et les peuples abrutis vont-ils bientôt se précipiter dans cette barbarie dont tu les retiras?

CADILLAC, né aux environs de Pézénas. Bel esprit, ame sensible, imagination brillante. Après avoir fait ses études avec succès, et professé des classes supérieures à Montpellier, le jeune Cadillac est venu à Mont-Rouge, sans l'agrément de son évêque. L'arbre de la désobéissance ne porte aucun bon fruit : à Mont-Rouge, le jeune Cadillac ne donna point dans les idées mystiques, ni dans la vie dévote : on dit même, et c'est avec douleur qu'on le dit, que le jeune novice riait à la lecture de la perfection chrétienne de Rodriguez ; trouvait indécent que, même dans les ténèbres de la nuit, on frappât ses épaules nues avec une rude discipline ; faisait plus souvent son oraison mentale sur les faiblesses de Magdelaine, que sur le retour de l'enfant prodigue, et se plaignait que son père Ignace sacrifiait trop les sentimens du cœur à la gloire chimérique du ciel. Cependant, comme la Société sait tirer parti de tout, elle a jugé le jeune Cadillac digne d'être admis dans son sein. Il est à peu près jeté au moule pour conter des fables aux petits enfans, et on le dit un peu enclin à les aimer.

Cadillac aurait voulu être envoyé à Saint-Acheul, la Compagnie le fit partir pour Montmorillon, bientôt après pour Sainte-Anne; de-là il passa par Bordeaux pour aller dans les Basses-Alpes où le génie des Provençaux fit pâlir le sien, aussi bien que celui de tous ses confrères. Sa passion dominante est celle des voyages, et la Compagnie qui favorise tous les goûts de ses enfans, l'a fait venir à Paris, puis de Paris à Saint-Acheul où il approfondit la science de l'ultramontanisme et de la monarchie absolue que veut ramener la Société.

CAILLAT, né aux environs de Lyon. Depuis qu'il s'est dévoué aux Pères de la Foi, sa fonction principale est celle de missionnaire. Il a déjà parcouru toute la France; et ce n'est pas faute de zèle ni d'efforts, si la France entière n'est pas ultramontaine, remplie d'inquisiteurs, et couverte de cendres.

Fidèle aux principes de la Société, le P. Caillat dévoue aux flammes dévorantes les ouvrages impurs de la philosophie moderne. Naguère on m'assurait que, dans une petite ville de province, il avait brûlé,

pendant une mission, plus de vingt mille volumes. Libraires de Paris, réjouissez-vous, et soyez les zélés défenseurs des jésuites! ils vous préparent des profits immenses; mais aussi gare! s'ils sont vainqueurs, vos cendres encore fumantes, confondues avec celles des livres impies que vous avez l'audace d'imprimer, seront la proie des vents!

Ce n'est pas seulement sur Dupuis, Volney, Rousseau, Voltaire, que M. Caillat étend son zèle; nos livres classiques, nos livres de morale, nos histoires sont même à son gré trop révolutionnaires. Une troupe de jésuites est chargée de refaire notre histoire, de retrancher de nos dictionnaires ces mots impurs qui corrompent les mœurs, et de faire disparaître tous ces systèmes divers qui troublent tant le monde. Déjà, de concert avec le P. Gloriot, le P. Caillat a fait un prospectus des livres que peut lire un philosophe chrétien qui veut s'instruire. Ces travaux retiennent le P. Caillat dans la maison des Missions, à Laval, et il ne vient à Paris que pour recevoir les ordres de ses supérieurs.

CAUSANS (DE), fils du député de ce nom. On croit qu'il est né en Angleterre, quoique sa famille soit originaire de Carpentras. Il crut qu'un évêché valait bien le grade d'officier ou la place de préfet, et il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Son luxe, ses intrigues, son ambition le firent remarquer dans une école où cependant il était alors difficile de se distinguer, à moins que d'être prince du sang ou duc et pair.

Les jésuites qui le connurent par les rapports de leurs congréganistes de Saint-Sulpice, résolurent de l'attirer dans leur compagnie; alors on vit le jeune abbé de Causans, qui faisait les délices du faubourg Saint-Germain et qu'on désignait comme l'espoir de l'épiscopat français, venir déposer tout son faste et toute sa vanité dans l'enceinte de Mont-Rouge. Né avec une imagination assez brillante, une ame sensible, un caractère exalté, avec des manières aimables, néanmoins sans cet esprit vaste, profond et pénétrant qui fait les grands hommes, le P. Causans aurait pu faire un évêque passable, il deviendra un jésuite redouté.

Il était encore au noviciat de Mont-Rouge,

que les jésuites l'employaient dans les missions importantes de la Société. Il parcourait les hôtels du faubourg Saint-Germain, et ce fut alors qu'il fut envoyé à la cour de nos Rois pour faire entendre la parole de Dieu, le jour même que le Roi descend de son trône pour laver les pieds à douze de ses sujets. Les applaudissemens de la cour, qui n'applaudit jamais à des Jean-Baptiste ni à des Ambroise, firent espérer aux jésuites qu'ils pourraient le pousser chez les Rois, et c'est pour cette sublime mission qu'ils l'instruisent à l'ombre du secret.

CAYET, de Soissons. Fougueux, emporté, fanatique, ignorant, présomptueux, il entra dans la compagnie de Jésus, croyant que cette profession lui serait plus avantageuse que celle des armes, dont il était dégoûté. Il a parcouru l'Allemagne, d'où il a rapporté l'esprit prophétique. Il confesse les dévotes qui ont des révélations, et lui-même est sujet à des extases qui l'enlèvent jusqu'au troisième ciel. L'archange saint Michel lui a fait connaître que la France ne serait paisible et heureuse que lorsque la compagnie de Jé-

sus, comme une armée rangée en bataille, viendrait combattre l'esprit malin qui la désole ; et il exorciserait volontiers tous les libéraux de France, qu'il croit possédés du démon.

Quoique favorisé par le ciel, il ne faut pas croire le P. Cayet austère et farouche dans sa dévotion; marchant sur les traces d'Escobar et de Busenbaum, qu'il invoque tous les jours comme des saints, il sait rendre *la devotion aisée par le sucre spirituel* qu'il donne à ses enfans. Le chemin du ciel, si étroit et si difficile, devient à sa voix facile et spacieux : carême, jeûne, abstinence, mortifications, humilité, tout est de rigueur, mais tout s'accommode avec l'esprit de l'Évangile quand on a l'esprit de Dieu, et le P. Cayet, dans ses extases, apprend du ciel même le secret de ces accommodemens.

Cependant reprochons quelque chose au P. Cayet. Il est trop indiscret dans les confessions des jeunes enfans; il peut les pervertir à force de vouloir les rendre sages. Beaucoup de ses pénitens auraient peut-être ignoré bien des choses, s'il ne les leur eût apprises, et il révèle trop facilement

les secrets qu'on a déposés dans son sein.

Sa doctrine même est anti-sociale. A Forcalquier il voulait refuser l'absolution à une femme qui possédait un ancien couvent de Minimes; il prétendait qu'elle devait le restituer aux jésuites, puisque les Minimes n'existaient plus, et que c'était la loi de la conscience aussi bien que de la raison qui l'obligeait à cette restitution.

Il a dirigé les colléges de Roanne, de la Bretagne, de Montmorillon, de Forcalquier et de Bordeaux : enfin il a demandé une retraite au noviciat d'Avignon : cette terre est encore plus ultramontaine que Mont-Rouge; on y voit au moins quelques vestiges de la papauté; mais aux environs de Paris !.....

CHANON, né dans une petite ville près du Puy, au milieu des Cévennes. Après avoir fait de mauvaises études, capable à peine de parler français, le P. Chanon exerça le ministère dans son département. Sa voix, son geste, ses discours, sa personne, tout était si terrible, qu'il troubla le sens et la raison à des femmes et à des enfans : mais enfin, éprouvant comme tant d'autres que

nul n'est prophète dans son pays, il vint à Paris, et se dévoua aux jésuites pour être missionnaire. En cette qualité il a déjà parcouru toute la France, prêchant dans toutes les villes toujours les mêmes sermons. Dur, grossier, sans éducation, sauvage comme les rochers qui l'ont vu naître, aussi borné que la chaumière étroite où il a été élevé, le P. Chanon ne travaille qu'à relever de leurs ruines ces immenses cachots que la piété crédule avait élevés pour l'oppression de l'innocence et l'avarice des barbares parens. Nos cités industrielles lui sont odieuses : elles ne sont à ses yeux que les antres des bêtes féroces, parce qu'elles ne sont pas les repaires des fanatiques. Nous ne serons jamais bien gouvernés tant que les trois quarts de nos cités ne seront pas occupés par des capucins, des minimes, des bénédictins, des trapistes, des mendians, des frères de Dieu, des récolets, des couvens de filles et d'hommes de toute espèce, tant que les jésuites n'auront pas fait disparaître ces universités perverses, et campé des légions de missionnaires sur le mont Valérien, sur le mont Parnasse, sur la montagne

de Sainte-Geneviève et sur Montmartre.

Revenu de ses grandes missions, le P. Chanon se retire à Laval ou à Mont-Rouge; là il reçoit toutes les servantes, les filles-mères qui se repentent, les ouvriers, les hommes qui ne prétendent à aucune charge élevée, et leur fait ouvrir, selon les cas, les monastères des sœurs de la retraite, les couvens des trapistes, des frères de Dieu, etc.....

CHATEAUBRIAND (DE), neveu de M. le vicomte de Châteaubriand. ×

Il a quitté l'état militaire pour entrer chez les jésuites. Sa conduite jésuitique n'est point encore connue. On sait qu'il est allé faire son noviciat à Rome; il a refusé de le faire à Mont-Rouge; on ne sait pourquoi.

Depuis quelque temps laCompagnie craint des révolutions qu'elle trame sourdement elle-même. Certaine que si le peuple connaît ses desseins, elle sera la première victime de ses manœuvres désolantes, elle envoie la foule de ses novices dans les montagnes inaccessibles de la Suisse, dans les États du roi congréganiste de la Savoie, et à Rome sous le gouvernement de son général. A

Mont-Rouge il ne reste que cette arrière-garde redoutable qui peut soutenir tout le choc des ennemis vainqueurs, mourir, s'il le faut, sous leurs coups, ou les écraser s'ils reculent.

Le P. de Châteaubriand achève ses études à Rome, où il portera l'habit de jésuite cinq ou six ans. Ensuite il reviendra à Paris, et M. l'abbé de Châteaubriand, à la faveur d'un nom que toute la France aime et vénère, prêchera dans des temples français cette détestable doctrine : Qu'un peuple n'est heureux que lorsqu'il gémit dans les chaînes de l'esclavage; que la puissance des rois leur vient des prêtres; que les prêtres sont les rois nés des peuples; que les trônes des princes ne sont solides que lorsqu'ils sont appuyés sur l'autorité des papes; que les peuples ne sont tranquilles que lorsqu'ils sont livrés à l'ignorance et à la barbarie, et que le christianisme n'admet que des insensés et repousse les savans.... Génie du christianisme, que répondrez-vous à ce calomniateur?

CHAUCHON, né d'un paysan des Cévennes.

Destiné à l'état de prêtre, pour avoir du pain, il fit ses études au Puy. Sa jeunesse fut un peu orageuse, et la rudesse de son ame ne le mit point à l'abri des grossières licences de ses camarades d'études. Quand il voulut recevoir les grades de son état, il poussa la sagesse jusqu'à l'austérité. Rêveur, sombre, inaccessible, rude comme un stoïcien, en Grèce on l'eût pris pour un philosophe; chez les Gaulois, il aurait été druide; dans la France moderne, il n'est qu'un bourru campagnard.

Dès que l'état de prêtre lui eut donné du pain, il sentit croître et multiplier ses besoins. Mais ne pouvant contenter son ambition au milieu de ses montagnes stériles, il résolut de venir chez les jésuites. Il fut reçu: son esprit faux, son caractère sombre et dissimulé, leur fit concevoir de grandes espérances sur ce nouvel adepte.

Il fut envoyé à Forcalquier pour y donner des leçons de philosophie, d'une philosophie absurde, anti-sociale et misantropique. Avec une éloquence rude comme celle du paysan du Danube, cet orateur farouche osait prêcher la mort à de jeunes enfans, à

côté de la tombe ensanglantée d'un malheureux jeune homme qu'il avait laissé périr lui-même. Pendant tout le temps qu'il donna des leçons de philosophie, on eût dit que ses paroles, plus lugubres que la mort, s'échappaient des rives désolées de l'enfer.

De Forcalquier il fut renvoyé à Bordeaux; là, son caractère sauvage et rude parut dans toute son étendue. Il employait toute sorte de moyens pour venir à bout de ses desseins : flatteries, bassesses, trahisons, violences, rien ne lui coûtait; et qu'aurait pu ménager un homme qui soutient encore cette effrayante maxime : qu'il est permis de tuer un ennemi de la société de Jésus, parce qu'il est nuisible à l'Eglise? On dit même qu'il a sacrifié plusieurs fois l'innocence et la vertu malheureuse, au barbare intérêt de sa Société.

Son extrême inquiétude, ses veilles fréquentes, ses remords éternels ont ruiné son tempérament : la Société l'avait rappelé à Mont-Rouge pour lui faire goûter quelque temps de repos; mais l'air a été contraire à sa santé, et il est parti pour Avignon.

CHAZEL (DE), natif de Saint-Étienne près de Lyon. Compatriote du P. Cotton et du P. de La Chaise, M. de Chazel a voulu s'élancer dans la même carrière; il essuya des difficultés insurmontables de la part de ses supérieurs ecclésiastiques qui n'étaient point partisans des jésuites; mais aussi rusé que le confesseur d'Henri IV, et plus intrigant que celui de Louis XIV, il eut recours au grand aumônier, obtint une aumônerie dans un régiment, demanda bientôt un congé qu'il obtint encore pour entrer dans la compagnie de Jésus.

La Société l'a reçu dans son sein comme un digne successeur du P. de La Chaise. Elle l'instruit dans la science du P. Le Tellier, en attendant qu'on lui prépare une voie plus élevée.

CHEVALIER, noble polonais. Elevé chez les jésuites de la Lithuanie, il en prit l'habit. Il avait fini son noviciat à Polotsk, et juré d'être fidèle aux sermens qu'il avait faits, lorsqu'une conspiration qui devait bouleverser tout l'empire de la Russie fut décou-

verte. Les jésuites seuls coupables en furent tous chassés.

Le P. Chevalier s'enfuit avec ses confrères à travers la Prusse et l'Allemagne, arrive en Italie où il reçoit de son Général l'ordre de passer en France. Le P. Chevalier qui avait connu en Pologne les principaux jésuites de la Province de France, et les seuls auteurs de son exil, reçut cet ordre avec joie. Il vint à Paris, d'où il fut envoyé à Bordeaux pour y professer la philosophie. Partisan d'Aristote, il n'enseigna jamais le sens commun quoiqu'il fût ultramontain. Docile aux leçons de M. de Maistre, qui n'écrivit que sous la dictée d'un jésuite lithuanien, il ne conçoit pas qu'on puisse contester le pouvoir temporel au successeur de Saint-Pierre, qui n'eut pourtant jamais de souveraineté sur la terre.

Après avoir eu beaucoup de succès dans sa chaire de philosophie, la Société l'a rappelé à Mont-Rouge pour y approfondir ces principes : que ce n'est point du ciel que les souverains tiennent leur puissance, que c'est le Pape seul qui peut la leur donner; qu'il peut à son gré les faire monter sur le trône,

et les en faire descendre lorsqu'ils s'en sont rendus indignes; qu'il peut délier les peuples du serment de fidélité et d'obéissance, quand les rois sont leurs oppresseurs, et que le trône sacerdotal est seul environné d'une éternelle sauve-garde.

CLORIVIERE (DE), Breton d'origine, jésuite de l'ancienne compagnie, et le premier Provincial de la France. Il était encore écolier de la Société à la Flèche, lorsqu'elle fut proscrite de tous les royaumes catholiques. Il continua ses études avec le pressentiment assuré qu'il relèverait lui-même de ses ruines la Société qu'il pleurait. Prêtre durant nos discordes civiles, on dit qu'il eut l'honneur de voir Louis XVIII en Angleterre, que Sa Majesté lui promit le rétablissement de la Société, si la Providence le ramenait dans l'héritage de ses pères, et, s'il faut en croire des jésuites, le fondateur de notre Charte constitutionnelle, du haut d'un trône encore environné de sceptres brisés par les mains des jésuites, lui écrivit une lettre pour l'assurer de sa royale protection.

Quoi qu'il en soit, malgré le sceptre de

fer qui pesait sur la nation française, en 1808 ou 1809, le P. de Clorivière réunit les restes du fanatique Paccanari, et sous le titre menteur de PP. de la Foi, voulait relever sa compagnie. Napoléon en fut troublé et la dispersa. Clorivière plus hardi persista sourdement; mais la police de Fouché n'y fut pas trompée, et le nouveau Loyola fut jeté dans les fers! Grâces à quelques puissans congréganistes dirigés par l'abbé Delpuits, ancien jésuite, et surtout à madame la comtesse de S...., amie de Fouché, le P. de Clorivière sortit bientôt de sa prison.

La rentrée des Bourbons fut son triomphe. Il sonna la trompette, et de tous les coins de la France, on vit soudain accourir des légions de jésuites. Saint-Acheul, Bordeaux, Montmorillon furent envahis. Les Basses-Alpes furent emportées d'assaut. Clorivière voulut que sa patrie eût un collége, la Bretagne en eut un. Soissons en avait un autre; mais M. de Beaulieu ayant voulu faire quelque réforme, et conserver ses droits de juridiction, les jésuites en furent effrayés, ils dépêchèrent un courrier au P. Provincial qui vint en diligence. L'évêque ne voulut rien

céder de ses droits, et le P. Clorivière n'ayant voulu recevoir aucun commandement, répondit ces mots : *Sint ut sunt*, *aut non sint*, et il fit partir ses religieux avec lui.

Pendant que Clorivière avançait en France les affaires de la Compagnie, les jésuites étaient mécontens. Ils disaient qu'il allait trop vite, qu'il ne mûrissait pas ses desseins ; et ils assuraient qu'il ruinerait la Société bien loin de l'établir. Ils écrivirent donc à Polotsk, au P. Général Brosossoski, et quelques mois après, en 1817, il arriva d'Angleterre un Provincial désigné par le Général : c'était le R. P. Simpson.

Le P. de Clorivière reçut sa démission avec docilité, baisa la lettre du Général et les pieds de son successeur, et rentra dans l'ordre des inférieurs. Devenu aveugle, il se faisait lire ses ouvrages qui sont en grand nombre, savoir : l'Explication de l'Apocalypse, en plusieurs gros volumes, restés parmi les manuscrits de la maison professe; l'Explication des épîtres de Saint-Pierre, du discours de la Cène, du cantique des cantiques, où le jésuite a mis toutes ses idées qu'il donne pour celles de l'Église ; les Vies

de M. de Montfort et des jésuites canonisés, où l'on sent bien qu'il a dû parler comme un bon frère; des poëmes et des cantiques que personne n'a le courage de lire; enfin des méditations et des neuvaines, qui ne sont pas, grâces à Dieu, nécessaires pour le salut.

Les jésuites le vénèrent comme un saint. Le P. de Grivel est chargé d'écrire son histoire en latin, et l'on assure qu'il a opéré des miracles qui le feront canoniser après sa mort

COULON, né dans les Pays-Bas. Avec le revenu de quelque bénéfice qu'il possédait, il vint faire ses études à Paris, où il prit du goût pour l'ordre des jésuites qui n'existait plus. Il alla se joindre à la troupe des ex-jésuites qui accouraient dans les États d'Allemagne et d'Italie, pour trouver un chef qui osât les commander. Il s'engagea sous les drapeaux du prêtre Paccanari. Mélange singulier de grandeur et de bassesse, d'hypocrisie et de vertu, d'audace et d'impuissance, ce Paccanari avait rassemblé des diverses contrées de l'Europe un nombre

considérable de prêtres, dans le dessein de rétablir les jésuites au sein même de l'Italie qui les avait si hautement proscrits de tout l'univers chrétien. Il y aurait réussi, si son austère régime et son despotisme absolu n'eussent révolté tous ceux qui s'étaient soumis à lui. Les uns allèrent en Russie chez les jésuites protégés par Catherine; les autres en Angleterre, où se trouvaient des jésuites unis à ceux de la Russie, et plusieurs en France avec l'abbé de Varin qui travaillait avec l'ex-jésuite de Clorivière à relever la Société. Le P. Coulon fut du nombre de ces derniers, et sa première fonction, en arrivant en France, fut de parcourir les Pays-Bas, le nord de la France, et de lever partout des tributs pour soulager la captivité des cardinaux et du pape, détenu à Fontainebleau. Il réitéra cent fois ses voyages des Pays-Bas à Paris, de Paris dans le nord de la France, toujours pour secourir le pontife opprimé.

Quelque temps après, il fut envoyé au collége de l'Argentière, où il eut pour élève le poëte de Lamartine. En 1814, il fut rappelé à Paris, et il fut chargé de toutes les

affaires de la Province de France. Il acheta Mont-Rouge, et c'est sous son nom ou sous celui du frère Louis, Coadjuteur temporel, que le contrat fut passé.

Alors le P. Coulon tenait la place du P. Ronsin et du P. Jennesseaux. Madame la marquise de ***, la comtesse de ***, et madame la duchesse de *** lui faisaient la cour. Il entendait les confessions de tout ce qui avait du crédit et du pouvoir. Madame C*** dont la voix avait séduit plusieurs empereurs, et qui attirait la cour et la ville, s'était toute dévouée à lui. Il avait agrandi les domaines de la Société, et il travaillait à l'augmenter encore, lorsqu'il reçut l'ordre de partir promptement dans les Alpes pour remplacer le P. Jennesseaux dont le luxe, la hauteur et les manœuvres obscures avaient indisposé les Provençaux et les jésuites ses confrères. Ce ne fut qu'avec peine que le P. Coulon quitta Paris où le retenaient tant de liens si doux. Mais l'ordre était donné, et chez les jésuites on ne connaît pas la moindre résistance. Saint Ignace a voulu que la compagnie de Jésus fût le tombeau de la volonté propre et de la raison individuelle.

Le P. Coulon apporta dans les Basses-Alpes cet esprit insinuant, fallacieux, souple, accommodant, qui l'avait distingué dans la capitale. Il signala son arrivée par un faste et un orgueil qui étonna toute la ville. Il poursuivit avec une haine dissimulée tous ceux qui ne vinrent pas lui faire la cour. M. Brault, sous-préfet de Forcalquier, fut même disgracié par suite des intrigues du P. Coulon, et l'on m'a assuré que le jésuite Coulon a fait brûler en effigie M. Brault, le jour de son départ, en attendant qu'il pût le faire brûler en personne. Au reste, j'ai moi-même entendu le P. Coulon et tous les jésuites des Basses-Alpes, et tous ne parlaient qu'avec horreur du respectable M. Brault qui honora toujours la magistrature et les lettres.

On accusait le P. Coulon d'aimer le luxe et la bonne table ; plusieurs même disaient qu'il prenait une grande tasse de chocolat avant la messe, et que, pour se consoler de son exil de Paris, il n'appelait sa maison de Forcalquier que son palais des Tuileries.

Après avoir long-temps sollicité son retour à Paris, il l'obtint à une époque où la

Société se préparait à faire éclater sa puissance dans toute l'Europe. Mais un accident qui lui arriva sur la route l'arrêta dans la ville d'Avignon, où il fut nommé procureur des affaires temporelles du noviciat. Il a la direction des dames et des congréganistes de cette ville, et entretient ses correspondances spirituelles avec les femmes distinguées de Paris, et surtout avec madame la comtesse de S***.

DALBY, né aux environs de Chambéry, dans la Savoie. Il est d'une santé qui met à l'épreuve les tendres soins des carmélites et des visitandines. On ne connaît guère la cause du dépérissement de sa santé. On croit que l'étude, la méditation continuelle, l'amour de la vertu et le zèle pour sa Société y ont influé beaucoup, quoiqu'il ait l'intime conviction que toutes les maladies du siècle ne viennent que des excès dans les plaisirs.

Cependant la Société l'a employé à Montmorillon, à Dôle, et l'a rappelé à Paris pour y terminer ses études théologiques. Élevé sous un ciel ultramontain, le P. Dalby n'a point abandonné ses idées dans le pays libé-

ral du gallicanisme. Il nous assure que si jamais il est inquisiteur, il fera un superbe auto-da-fé des propositions du clergé de France, de la Charte, de toutes les constitutions révolutionnaires qui viennent inonder l'Europe; et si la Compagnie ne modérait son zèle, il irait jusqu'aux Indes prêcher des croisades contre les Grecs.

Nous invitons aussi le P. Dalby à modérer son zèle et à mettre un frein à son imagination; à force de soupçonner la jeunesse et de la croire dépravée, il pourrait bien la rendre plus méchante. S'il veut rendre sages les jeunes gens, qu'il les croie bons; veut-il les rendre mauvais? qu'il les soupçonne de l'être.

Qu'il abandonne aussi le système de Lavater et de Gall, parce que nous n'y croyons point. Si nous y croyions, nous le regarderions lui-même comme un fanatique, un scélérat, un homme effroyable, et nous aimons à croire qu'il est homme de bien, et qu'il ne se trompe que par un défaut de jugement et d'éducation.

DEBROSSES, né aux environs de Bruxel-

les, Pays-Bas. Il fut un de ces perturbateurs de l'Empire, que Napoléon fit chasser de ses Etats. On croit cependant qu'il ne sortit pas de France, qu'il demeura aux environs de l'Argentière, et qu'il agissait sourdement pour le rétablissement de la Société. Elle revint avec les Bourbons, et le P. Debrosses alla fonder le collége de Bordeaux. Il fut, dès le commencement de cette fondation, en opposition avec les Sulpiciens jaloux, aussi bien que les jésuites, de dominer le monde. Il accusait aussi M. le comte de Tournon, préfet de Bordeaux, de ne pas protéger sa Compagnie, et l'on dit qu'il sollicita vivement le P. Ronsin de lui faire envoyer un préfet congréganiste. La nomination de M. le comte de Breteuil mit fin à toutes ses sollicitations, et le gouvernement qui ne se laisse jamais influencer par les jésuites, ne pouvait faire un meilleur choix.

Zélé pour propager les lumières, le P. Debrosses a composé quelques ouvrages, parmi lesquels on distingue le livre intitulé : *Dévotion aux saints Anges*, qu'il dédia à madame la duchesse d'Angoulême, quoiqu'il l'eût déjà dédié à la reine des cieux. Il se propose encore

de mettre en vers français le Catéchisme, le Sucre spirituel, et la Perfection chrétienne de Rodriguez.

Il s'est joint à M. le vicomte de B., le comte de M., au duc de M. et au marquis de R., pour arrêter l'impression des ouvrages pernicieux des siècles passés; et la société de Jésus, qui met une grande importance à faire disparaître de toutes les bibliothèques cette littérature funeste qui éclaire les peuples et fait prospérer les empires, a rappelé le P. Debrosses à Paris; afin qu'il pût s'occuper uniquement de ce projet inoui qui doit étendre encore sur les nations le voile de l'ignorance et de la barbarie. Un fidèle ami du P. Debrosses me disait naguère que son dessein était de faire abolir cette liberté de la presse qui est le fléau des monarchies et des tyrans; de faire abolir tous les cabinets littéraires, où le peuple va s'instruire à peu de frais; de diminuer le nombre des libraires, et de renfermer l'étude des lettres et des arts dans le cercle étroit des prêtres et des hommes d'une condition élevée.

Tandis que le P. Debrosses était à Bordeaux, il avait obtenu de l'archevêque la

permission d'exorciser une pauvre femme qu'il croyait atteinte d'une maladie nerveuse. Tous les jésuites virent des miracles où personne ne put en voir. Ils en remplirent de longs Mémoires qu'ils voulurent faire signer au prince Justiniani, nonce d'Espagne, qui se trouvait dans leur maison de Bordeaux. Le nonce refusa de signer. Le jésuite superstitieux poursuivit toujours son exorcisme, en dépit des médecins, du bon sens et de la raison. Mais comme le diable ne voulut jamais sortir du corps de cette malheureuse aux menaces d'un jésuite, le Provincial, pour sauver l'honneur de sa Compagnie, le fit venir à Paris, laissant cette femme dans ses convulsions plus violentes encore, et persuadée de plus que l'esprit malin la tourmentait.

Le P. Debrosses n'est ni un homme d'esprit, ni un théologien, ni un administrateur; il n'est qu'un pauvre orgueilleux et un aveugle partisan de la vie dévote, mais cela suffit pour être un parfait jésuite.

DELVAU, chanoine de Namur. Après avoir fini ses études dans la pension de

M. Liautard, à Paris, il étudia le droit. Quoique congréganiste, il ne pouvait trouver de quoi satisfaire à son ambition. Son rang, sa richesse, ses talens, étaient éclipsés par d'autres plus considérables. Il entra donc à Saint-Sulpice, espérant que ses talens médiocres dans le monde seraient supérieurs parmi les ecclésiastiques, qui ne sont pas toujours de grands génies. Il ne se trompa point. On publia d'abord que sa vocation était un effet extraordinaire de la grâce, et que la Providence le destinait à de grandes choses. Il le crut et voulut devenir célèbre. Il étudia la théologie qu'il n'entendait pas beaucoup, et à laquelle il ne croyait pas; cependant ses efforts lui obtinrent des succès. Il se distingua : c'est tout ce qu'il voulait. Après son séminaire, il revint à Namur, sa patrie, où sa réputation l'avait précédé. Il fut nommé chanoine et supérieur du petit séminaire; mais cette gloire ne le touchait pas; il vint chez les jésuites en chercher une plus grande. Il fut bien reçu, parce qu'alors les jésuites étaient en petit nombre. Il fit son noviciat à Mont-Rouge, et s'y fit remarquer par son zèle et ses progrès dans la science

de la Société. On rapporte que, dans une lecture de piété, où l'on parlait de cet inquisiteur qui osa poursuivre jusque dans la tombe les cendres de Charles-Quint : « Si j'étais inquisiteur, s'écria le P. Delvau, je n'attendrais pas la mort des rois pour les punir, sur leurs trônes abattus, je les ferais tous périr dans les derniers supplices. » A ces mots, tout Mont-Rouge tressaillit et conçut de grandes espérances. Le P. Delvau ne les a point déçues. Envoyé à Aix en Provence, il a servi la Compagnie en serviteur fidèle. Aussi, pour le récompenser, le général Fortis a-t-il voulu qu'on le mît à la tête du collége. Avare, dissimulé, fourbe, dur avec une apparence de douceur capable de tromper les plus habiles, foulant aux pieds l'innocence et la bonne foi pour faire triompher sa cause, capable de haïr sans mesure et d'immoler sans pitié l'objet de sa fureur, tolérant les vices les plus insupportables, pourvu qu'on s'abandonne aveuglément à ses passions; audacieux sans être téméraire, superbe sans cet orgueil farouche qui rebute, également propre à toutes les vertus et à tous les vices, il n'en fallait pas moins

pour remplacer deux hommes qui ne peuvent pas être remplacés, le P. Loriquet et le P. Dutems.

Rien n'est plus sacré aux yeux des jésuites que tout ce qui peut les mener à leur fortune. Quoiqu'ils ne croient guère ni aux miracles, ni aux révélations, ni à l'infaillibilité du Pape, ils feront sans cesse sonner ces mots, tant qu'ils pourront séduire les crédules humains. Ainsi, pour étendre la gloire du P. Delvau, ils racontent que naguère, aux premiers jours de fêtes célébrées pour la béatification du jésuite Alphonse Rodriguez, le P. Delvau alla trouver le P. Rondeau, atteint d'une grave maladie de poitrine, et qui ne dormait pas depuis longtemps. Il lui commanda de guérir et de se livrer au sommeil. Soudain le mal disparut, et le sommeil docile se glissa sur ses paupières.

Toute la Compagnie a crié au miracle, et nul n'a pu le voir que le P. Delvau. Le P. Rondeau était sans doute bien malade; mais n'avait-il pas employé tous les remèdes efficaces? N'avait-il pas éprouvé peut-être en arrivant dans la Provence les douces in-

fluences d'un ciel pur et serein? Et son imagination fertile en chimères, n'a-t-elle pas opéré le miracle autant que la maladie?..... C'est ce que le jésuite ne voulut pas nous dire.

Au reste, le P. Delvau réside à Aix, occupé, dit-on, de quelque ouvrage de morale et de religion. Il paraît que la Société du dix-neuvième siècle veut aussi léguer à la postérité ses Escobar et ses Mariana.

DEPLACE, de Lyon. Né avec une imagination vive, une ame tendre et un talent assez médiocre, le P. Deplace a cru que l'envie de paraître et l'ambition de briller pouvaient suppléer aux grands talens. Sans invention, sans profondeur, sans cette facilité de pensée qui fait tout l'orateur, le P. Deplace n'a pour lui que le triste mérite de se souvenir des pensées d'autrui, et de les débiter avec la même assurance que si elles étaient le fruit de son génie.

La Compagnie qui n'aime pas les hommes qui pensent, et qui les exclut de son sein, a jugé le talent de M. Deplace supérieur et propre à ses desseins; elle l'a fait profes-

seur de rhétorique à Montmorillon, à Sainte-Anne, à Saint-Acheul; et à l'époque du jubilé de Paris, elle l'a rappelé dans la capitale pour y faire entendre les maximes des jésuites et la doctrine des ultramontains du haut de cette chaire sacrée qui ne doit retentir pourtant que des paroles de paix, de modération et de vérité.

On était étonné d'entendre le jésuite Deplace prêcher une doctrine qui n'est point celle de Jésus-Christ. On savait bien qu'elle se trouvait dans les livres du P. Surin, de Guignard, de Berruyer et du P. Hardouin; mais on ne l'a pas trouvée dans l'Evangile, et l'Évangile est le seul livre des chrétiens.

Après le jubilé, le P. Deplace s'est retiré à Mont-Rouge. Il y déplore l'imprudence de M. d'Hermopolis, qui a déclaré l'existence de la Société. On nous assure qu'il a prié et jeûné pour l'ame du ministre, qu'il désespère de son salut, et qu'il invoque l'ombre de la généreuse Catherine de Russie, pour qu'elle répande son esprit de sagesse sur notre ministère. Aidé de ses confrères, il fait des vœux pour que le temps de prêcher la Ligue revienne. Son sermon est déjà fait.

On sait qu'il y prêchera la tolérance et la miséricorde à côté des bûchers et des échafauds qu'il aura fait élever. La liste de proscription est déjà faite. On y lit le nom d'un grand prince, ceux de Benjamin Constant, de Casimir Périer, de Girardin, à côté de quelques gallicans qu'on n'ose pas nommer, et l'on croit bien que la seconde Saint-Barthélemy ne le cédera en rien à la première.

× DESROSIERS, natif de Rouen, l'un des plus anciens de la Compagnie. Il est Coadjuteur formé, grade qui vient après celui de Profès. Jeune encore, il alla dans la Russie sous le général Brosossoski, prendre le vrai esprit de la Société, et il le possède dans la perfection. Ambitieux, intrigant, perfide, rigoriste jusqu'à la barbarie, il ajoute encore à la qualité de jésuite celle d'un fin renard. La Société lui confia en Russie même ses propres enfans, afin de leur former le caractère.

A l'époque de la disgrâce de la Société, il revint en France avec quelques jésuites polonais, et se réfugia dans les Basses-Alpes, où il a dirigé les consciences des Provençaux.

Le P. Desrosiers est peintre; il s'applique à faire des tableaux pour les temples et les maisons de la Société. Mais ses tableaux pèchent par la composition, le dessin, le coloris, l'expression, enfin par ce vrai beau qui décèle le talent. Au reste, la Société condamne tout ce qui est contraire à la pudeur. D'après une décision solennelle de ses théologiens, la Passion mise en scène ou en tableaux, est un crime. Aussi se proposent-ils de réduire en cendre tous ces livres impurs de la philosophie moderne, aux pieds de ces statues sans pudeur, qu'ils feront abattre par la main du bourreau.

Cependant rendons grâces aux bons esprits. Toutes les voix n'ont point voté pour la destruction des beaux-arts. A l'exemple de quelques hommes éclairés, et notamment de M. le duc Mathieu, on conserve les chefs-d'œuvre. Le changement de nom, et les frais de quelque léger habillement, suffisent pour en faire l'objet de notre adoration; et, grâces à ces ménagemens, l'impudique Vénus est devenue la reine immaculée des cieux; Daphnis, sur nos autels, est

adoré comme le bien-aimé disciple, et le dieu Priape tient aussi la place de quelque saint.

DRUILHET, natif d'Orléans. Il a été longtemps le directeur des dames de la capitale, et il se dévouait surtout à la sanctification de celles du Sacré-Cœur.

On remarque que le P. Druilhet, dont les paroles sont plus douces que la rosée, s'échappant du sein de l'aurore dans le sein d'un lis desséché, répète souvent le doux nom d'époux aux vestales sacrées du christianisme. Les congréganistes des bureaux ne lui étaient point étrangers, et si son zèle ne les menait pas tout droit au ciel, il les menait du moins aux grandeurs d'ici-bas.

La Société qui craint toujours, pour ses enfans, les attachemens de la terre, arracha le P. Druilhet au doux séjour de la capitale, et l'envoya à l'Athénée de Saint-Acheul. Le P. Druilhet s'y distingua par sa finesse, sa vanité, son ambition, et cet aspect d'accommodement que savent si bien tous les jésuites; il plut aux dames qui venaient à

Saint-Acheul et à l'évêque d'Amiens, qui le fit prêcher dans sa cathédrale.

A l'époque de la mort du duc de Berry, M. de Bombelle le fit venir à Paris pour faire l'oraison funèbre de ce prince devant les chevaliers de Saint-Louis; mais un ordre supérieur s'y opposa, et le P. Druilhet ne put faire entendre son discours que dans les cercles et les oratoires secrets.

Ses succès dans le gouvernement des affaires de la Compagnie, lui attirèrent des éloges du P. Général Fortis. Il fut rappelé à Paris, nommé secrétaire général de la Province de France, envoyé ministre plénipotentiaire dans les divers États de la Compagnie, et il fut le premier après le Provincial. En 1824, il alla, avec le P. Godinot, reconnaître la Province de France. A la demande de M. de Dampierre, il se rendit à Billom, en Auvergne, pour visiter les lieux; mais il paraît que cette pauvre terre d'Auvergne n'est pas jésuitique : elle a porté Pascal, de Pradt, le comte de Montlosier; cela suffit pour la rendre indigne de la Compagnie. Le P. Druilhet, revenu de ses voyages, réside à Paris, occupé des correspondances de la

Société : on m'assure que ces correspondances ne vont point par la poste; la Compagnie a toujours ses courriers et ses estafettes, et j'ai ouï dire à un jésuite de Mont-Rouge que souvent les ambassadeurs, dans les cours étrangères, n'étaient que les courriers des jésuites.

Pour étendre le royaume de Dieu, le P. Druilhet a étendu les dogmes de la religion; il confesse par lettres plusieurs grands personnages de diverses nations. Ce privilége lui a été obtenu par le crédit de son Général.

DUMOUCHEL. Après avoir fait d'excellentes études, il entra chez les PP. de la Foi. Profond mathématicien, grand physicien, habile astronome, il eût été à peine aperçu à l'Observatoire, il voulut briller parmi les jésuites. On dit qu'il a lu dans les cieux les destinées de tous ses confrères, et qu'il voit des signes certains du triomphe de la Société.

En 1817, il fut envoyé à Londres pour les affaires de la Compagnie, employé ensuite à Saint-Acheul où il formait des astronomes et

des physiciens qui savaient faire des prédictions et des miracles.

Les jésuites de Rome ayant obtenu du Pape le collége Romain, demandèrent au général Fortis l'astronome Dumouchel pour la Province d'Italie. Le P. Fortis le leur accorda, et la Province de France fut obligée de céder le seul habile homme qu'elle possédait.

DUTEMS, né près de Montdidier dans la Picardie. Les Pères de la Foi, chez qui il a fait ses études, reconnurent en lui d'excellentes dispositions, et lui donnèrent l'habit de la Compagnie.

Sans autre talent que l'intrigue, il fut élevé aux places les plus importantes, et de bonne heure il montra ce qu'il devait être. Fourbe, menteur, hypocrite autant que l'esprit humain peut l'être, d'une corruption profonde autant que raffinée, cachant sous les dehors de l'indifférence et la simplicité l'ame la plus hardie et la plus dépravée, athée par le besoin de l'être, encore plus que par la conviction et le sentiment, sans vertu, sans talent, sans caractère, avec tout cela dévoré d'une

jalousie cruelle qui lui rend odieux tout le genre humain, le P. Dutems n'a pu que réussir dans une société où l'on fait vœu de n'avoir ni vertu réelle, ni conscience assurée, pourvu qu'on ait les vertus apparentes pour tromper l'univers qu'elle veut gouverner.

Après avoir fait quelque temps de noviciat et d'exercice à Montdidier, il fut envoyé à Forcalquier, où il occupa diverses places, toujours détesté de l'enfance dont il se jouait, et méprisé de ses confrères dont il était jaloux. Vers 1820, il fit à Paris un voyage important pour la Compagnie. Il fut de-là envoyé à Aix, à Marseille, à Avignon, pour traiter des affaires secrètes; et il assura qu'il venait de poser une pierre d'un immense édifice que ne pourrait jamais renverser la force humaine.

En 1821, il fonda avec M. Loriquet le collége d'Aix; M. Loriquet, mécontent des Provençaux, partit pour Mont-Rouge, et le P. Dutems le remplaça. On ne peut excuser ni sa conduite, ni sa morale, ni ses systèmes, ni son administration; à force de poursuivre les élèves dans leurs innocentes amitiés, il en fit des libertins et des méchans. Sa grande

maxime était que pour rendre l'homme sage, il fallait étouffer tous les sentimens d'amour qui sont dans son cœur, que l'amitié avait fait tous les maux qui désolent la terre, et qu'il fallait rendre l'homme indifférent à tout, pour le rendre vertueux. Le système des dénonciations était celui de sa politique. Trahissant sans pudeur et sans foi le secret le plus sacré, et que la religion a regardé comme inviolable, il n'est point étonnant qu'il mît au nombre des vertus, la trahison et l'imposture.

En 1825, il fut rappelé à Mont-Rouge pour se préparer à recevoir un grade supérieur, et de-là il est parti pour Saint-Acheul où il est Père ministre.

EDOUARD, de ***, noble écossais. Il cacha toujours son nom à ses confrères : ses supérieurs le connurent seuls. Il était plus fait pour être militaire que pour être jésuite. Accoutumé d'aller poursuivre les sauvages dans le Canada comme on poursuit les bêtes féroces, il a plus l'air d'un Iroquois emplumé, que d'un religieux de l'église romaine. Cependant, comme il avait un grand

nom, de la fortune et du crédit, il fut accueilli avec empressement. Il vint à Mont-Rouge; après y avoir fait quelque temps de noviciat, il fut rappelé dans sa patrie par le P. Plauwden, Provincial de la province d'Angleterre. Quoique détaché des biens de ce monde par le vœu de pauvreté, le P. Edouard, se souvenant encore de sa naissance, ne voulait que des habits fins et des mouchoirs de soie. On voit bien qu'il n'a pas tout-à-fait quitté le collier de lord pour la couronne d'épines du Sauveur du monde.

FERRAND, de la Franche-Comté. C'est peut-être le premier jésuite qui avoue que son cœur a brûlé d'un feu profane. Le dieu de l'amour fut le dieu qu'il adora dans sa jeunesse. Après avoir été élève en droit, militaire, mondain, pénitent et malheureux en amours, il résolut de quitter le monde. Comme l'arche de Noé, la société de Jésus reçoit tout dans son sein : le P. Ferrand fut donc reçu au noviciat. C'est une très-bonne disposition pour un noviciat que d'y entrer avec une ame tendre. Aussi le P. Ferrand s'y

distingua-t-il par son amour pour Dieu, pour les saints et les saintes du paradis; et les flammes qui embrasèrent son cœur furent si ardentes, qu'on fut obligé d'appliquer sur sa poitrine un linge mouillé. Après de si bonnes dispositions, la Société le fit aller à Saint-Acheul professer la rhétorique. Maintenant le P. Ferrand est un peu froid; il n'a ni feu, ni imagination, ni génie, et cependant, il est un des plus beaux esprits de la Société. De Saint-Acheul, le P. Ferrand est allé à Aix, professeur de philosophie. Dans ses systèmes, il n'y avait guère de sens commun, quoiqu'il l'enseigne. Moins philosophe que rhéteur, il s'occupait alors, sous la conduite du P. Loriquet, d'une édition de Boileau, dans laquelle il a eu bien soin de retrancher, de tronquer des vers qui ne plaisaient point à la Société, de faire disparaître la plus grande partie de la satire des Femmes, et surtout les épigrammes aux révérends Pères en Dieu.

Cependant rendons justice au mérite du P. Ferrand : il est sincère, il avoue que l'ambition des jésuites les a perdus et les perdra encore, et que cette passion est tellement

leur esprit, qu'ils ne peuvent pas être sans ambition.

En 1822, le P. Ferrand vint à Mont-Rouge, puis à Saint-Acheul où il a été fait prêtre. La Compagnie le destine à devenir un Père Bouhours. Elle l'instruit à l'école de Mont-Rouge à flatter les grands, à gagner leur crédit et à procurer l'agrandissement de la Société. Son premier essai a été très-heureux. M. Dupin arrive à Saint-Acheul; c'était un homme de plus qu'on voulait tromper. Il fallait par une politique bien simple, et cependant très-adroite, obtenir un congé pour célébrer l'arrivée du célèbre avocat. On fait croire que le congé ne s'accorde qu'à des princes, parce qu'à Saint-Acheul on voit aussi des princes. Comment s'y prendre? Le P. Ferrand fait un compliment qui finissait à peu près ainsi : Il n'est point, il est vrai, sorti du sang des princes; mais n'est-il pas le prince des orateurs?

FONTAINES (de), né au Mans. Il était jeune jésuite, lorsque sa Compagnie fut chassée par le duc de Choiseul. Il avait fait ses études à la Flèche, et avant d'aller en exil, il

reçut d'un vieux Père de la Compagnie tous les mystères, les usages, et les règles de l'ordre pour les conserver. Il se retira en Angleterre où il vécut avec des jésuites bannis. Il entretint une union constante avec des jésuites de la Prusse et de la Lithuanie, et sans aucune autorisation, sans aucune existence légale, et même sans consistance, il faisait des prosélytes, et avait déjà un petit noviciat considérable par les personnes qui le composaient.

Quand la Société commença de s'établir en France, il vint s'y joindre, et fut le premier supérieur de Mont-Rouge. Jusque-là, la société de France était mal organisée; les Pères de la Foi, mêlant leurs idées à celles des vrais jésuites, avaient formé un corps monstrueux qui avait tout ce qui rend les jésuites redoutables, et qui joignait à l'esprit fanatique, la force active des plus audacieux conspirateurs. Le P. de Fontaines fit disparaître tous les réglemens des Pères de la Foi; au lieu de cette vertu farouche qui les distinguait, il y introduisit l'esprit astucieux, politique et insinuant des jésuites de Louis XIV. Il abolit même ce nom de Pères de la Foi

qui choquait en effet les oreilles jésuitiques.

Il aimait beaucoup le jeu des échecs. Il y jouait souvent avec quelques novices ses favoris, et son jeu, comme celui de Pyrrhus, représentait fidèlement tous ses projets et toute la marche de son ambition.

A l'époque de la mort du duc de Berry, tout Mont-Rouge effrayé crut qu'une révolution sanglante allait encore couvrir la France de ruines, de sang, de meurtre et de carnage; le P. Fontaines y ramena le calme par le discours suivant : « Mes enfans, que la crainte n'entre point dans vos cœurs, et que le trouble ne pénètre jamais dans l'asile de la vertu. La crainte n'est que pour le vulgaire, les grands cœurs ne s'étonnent de rien. Depuis que le monde est sous l'empire des mortels, il est soumis à des vicissitudes et à des accidens innombrables. Les rois ont toujours opprimé les peuples; les peuples ont renversé les rois; les prêtres seuls sont restés debout au milieu de tous ces bouleversemens. L'événement qui vous alarme, n'est point fait pour détruire vos projets : il en avancera même l'accomplissement; l'Europe est fatiguée de la servitude qu'elle souffre de-

puis long-temps. Elle va reléguer dans le continent nouveau cette politique meurtrière, cette politesse désastreuse, et cette civilisation dépravée dont s'enorgueillissent les nations, et qui ne sont pourtant que les indices funestes d'une prochaine décadence.

» Les peuples courent à un règne nouveau, et l'esprit humain qui ne recule pas plus que les siècles irrévocables, demande un autre ordre de choses. Les institutions de la Société vont faire place à d'autres institutions; d'autres rois vont succéder aux rois. A la place de tous ces trônes qu'éleva la tyrannie, s'en élèveront de plus justes et de plus solides. Tous les peuples confondus ne feront plus qu'une même famille, ils auront tous le même Dieu. L'enceinte de l'univers sera le temple où ils viendront lui rendre leurs hommages. Leurs rois seront leurs prêtres; et leurs sacrifices seront aussi simples que la nature qui leur en offrira les présens; alors seulement, ô nation heureuse! tu compteras des jours d'innocence et de bonheur. »

Ces paroles apportèrent la tranquillité dans les cœurs de ces jeunes novices qui fai-

saient déjà aux pieds de leurs autels le sacrifice de leurs vies.

Pour l'instruction de ses confrères, le P. Fontaines a fait des ouvrages où l'on trouve une morale qui n'est point celle de l'Evangile. L'esprit d'orgueil y domine; l'intérêt, l'ambition et l'amour de la domination s'y couvrent du voile de la mysticité, et l'on sent bien que c'est un disciple initié de Loyola qui parle l'esprit rempli des mystères qu'il ne voulait point encore faire connaître.

FRESSENCOURT, né à Reims. Il est un de ces hommes faits pour être toute leur vie ignorans et obscurs, incapables d'avoir jamais du bon sens et de la raison, et d'être utiles à leurs semblables. Mais les jésuites savent tirer parti de tout, et si Satan, qui n'est bon qu'à être mis au feu, venait sur la terre, ils en feraient quelque chose de bon pour leur Société.

Admis à la Compagnie, le P. Fressencourt fut destiné à l'étude de la théologie. Absurde dans ses idées, opiniâtre dans ses sentimens, aimant à s'égarer dans un dédale inextricable d'argumens qu'il n'entend pas, il sem-

blait formé par la nature pour être un grand théologien. Aussi est-il devenu un des grands casuistes de la Société. Il a été envoyé dans plusieurs colléges, à l'Argentière, à Aix, à Forcalquier et à Dôle où il s'occupe de quelques grandes questions théologiques. On dit qu'il veut convaincre la Charte d'athéisme, et qu'il a déjà prouvé dans une grande thèse que la liberté des cultes était contraire à la raison, à la nature de Dieu, à la tranquillité des peuples et à la conscience des rois, qu'un peuple chrétien ne peut recevoir des lois qui outragent la religion de Jésus-Christ, et qu'un roi n'a plus d'autorité sur le peuple dès le moment qu'il est rebelle aux lois de Dieu.

Toute la Société n'a pourtant point partagé cette opinion, et un concile général de l'ordre doit s'assembler pour l'examiner et la faire admettre dans toutes les écoles.

GAVOT. Dès le moment de nos guerres civiles, il s'enfuit dans la Russie où il prit l'habit d'Ignace. On le fit d'abord professeur de la langue française et directeur des jésuites polonais. Bientôt après, il exerça le

ministère dans Varsovie, qu'avaient envahi tous les confrères. Les forteresses de la compagnie de Jésus couvraient les rives de la Vistule; des souterrains immenses, pratiqués sur le modèle de ceux des colléges de France de l'ancien régime, les conduisaient d'une maison à l'autre. Leurs domaines s'étendaient depuis l'Oder jusqu'à la rivière du Niémen, et des esclaves nombreux fertilisaient par leurs fatigues et leur sueur cette terre ingrate et malheureuse.

La Compagnie, qui voulait alors étendre son royaume jusqu'aux bords de l'Irtis, proposa à quelques-uns de ses enfans la mission de Tobolsk. Le P. Gavot se sentant de l'inclination pour les Samoièdes et les Tongouses, s'offrit, et serait parti pour ces contrées lointaines, si la Providence n'avait rompu tous ces projets. Alexandre, qui n'avait différé de chasser les jésuites de ses États, que parce qu'il redoutait leur général Brosossoski, leur donna ordre, aussitôt qu'il fut mort, de sortir de son empire. Le P. Gavot revint donc en France avec un grand nombre de ses confrères. Il fut d'abord à Saint-Acheul, où la sévérité de ses principes lui fit des enne-

mis ; ce qui le fit exiler sur les bords de la Garonne, où son humeur austère ne le fait pas mieux aimer de ceux qui l'environnent. Il a le caractère un peu morose. Cela n'est point étonnant. Comment pourrait-on être content, quand on a perdu les fertiles campagnes qu'arrose la Duna ?

GILLES, natif de la Lozère. Il exerça le ministère à Mende, où il avait la réputation d'un homme éclairé, sévère et ambitieux. Dégoûté bientôt de sa profession, et jaloux d'éclipser l'abbé Fayet, son compatriote, il résolut de prendre l'habit des religieux de Loyola. Il se rendit à Aix, où les jésuites lui firent professer les humanités. On remarqua que son début dans la carrière jésuitique était celui d'un homme habile. Il fut, en entrant, tout ce qu'il devait être : à la dissimulation la plus raffinée, il sut joindre l'orgueil, la domination et l'astuce la plus raffinée. Il n'eut de zèle que pour la Société, et il devint l'ennemi de toutes nos institutions sociales : sa doctrine même n'était plus orthodoxe. Il prêcha publiquement dans l'église du Petit-Séminaire, entre autres maxi-

mes scandaleuses, celle-ci : « Qu'il valait mieux communier indignement que de ne pas communier ; » et l'on m'écrit de ce pays qu'il fut suivi à la lettre par ses propres pénitens, qui n'osaient point lui confier leurs consciences, ainsi qu'à ses confrères ; car MM. les jésuites enseignent qu'on peut divulguer le secret de la confession, lorsque le salut d'un empire en dépend : ils s'appuient sur l'autorité de saint Thomas qui l'avance, et ils concluent que pour le bon ordre d'une maison, pour le bien de la Société qui sert si utilement l'Église, on peut également trahir la confession secrète.

Comme le P. Gilles n'avait point fait de noviciat, on l'envoya à Mont-Rouge pour apprendre les grands mystères. Pendant son noviciat, il alla prêcher souvent à Bicêtre et à la Salpêtrière, avec quelques autres de ses confrères, qui recommandaient avec soin aux jeunes aumôniers d'environner les habiles médecins qu'ils trouvaient un peu matérialistes.

La Société ne veut laisser aucune classe étrangère à sa domination ; sa grande maxime est de conquérir le monde entier : esclaves,

artisans, riches, grands, princes, tout doit lui être asservi, et dans son noviciat elle forme des hommes pour toutes les conditions; pour les dévots elle aura des dévots, pour les mondains des mondains, pour les militaires des hommes décidés, pour les savans des savans, pour les athées elle aurait aussi des athées; toujours elle a cette parole de saint Paul, « qu'il faut se faire tout à tous pour captiver les hommes. » Ainsi, Alcibiade était rude et laborieux à Sparte; dans l'Ionie, il était le plus voluptueux des hommes; chez les Thraces, nul n'était plus habile à monter à cheval; dans la cour du roi de Perse, il effaçait la pompe et la magnificence de tous les courtisans. Athéniens!...... prenez garde à vous.

GLORIOT, de la Franche-Comté. Comme le grand dessein de la Compagnie est de ne faire de tout l'univers qu'une seule famille réunie sous le sceptre du souverain pontife de Rome, il fallait dans la Province de France un homme qui se consacrât tout entier à l'instruction des prêtres qui gouvernent les peuples : le P. Gloriot a été destiné à cet

emploi. Habile dans la controverse, théologien profond, versé dans la philosophie de l'école, le P. Gloriot a déjà parcouru toute la France avec l'applaudissement du clergé et du peuple. Fidèle aux maximes de la Société, le P. Gloriot rejette les principes de nos libertés gallicanes, les regarde comme impies, blasphématoires, athées et dignes de l'exécration de tous les hommes. Ce n'est pas que, s'il fallait les signer, le P. Gloriot ne le pût avec tous ses confrères. Ils l'ont pu sous Louis XIV, ils le pourront aussi sous Charles X.

Les princes de la terre n'ont aucune autorité sur le pouvoir spirituel, d'où il suit que les princes qui viennent demander compte de leur doctrine aux prêtres, et aux jésuites surtout, usurpent un droit qu'ils n'ont pas, et qu'on peut leur mentir pour se soustraire à leur vengeance : c'est ce qu'ont fait les jésuites, et voilà leur doctrine.

Le P. Gloriot a d'autres principes encore plus dangereux; sa religion est une religion malheureuse qui diviserait les peuples entre eux, à peu près comme les tigres sont divisés avec les lions. « Il faut fuir, nous

criait-il dans une province méridionale, il faut fuir tous les ennemis de l'Église, tous les hommes qui ne pratiquent point leur religion, et qui ne connaissent point d'autres devoirs que ceux qui leur sont dictés par la raison, par la philosophie et par la sagesse humaine. » Il veut qu'on regarde tous les libéraux comme les précurseurs de l'Ante-Christ, et il le prouve par des textes de saint Paul, de saint Jean, de saint Jude et de tous les livres sacrés.

Nous demanderons au P. Gloriot si c'est dans la morale de l'Evangile qu'il trouve cette doctrine absurde et pire encore. L'Evangile est un livre de paix et de charité, et la doctrine des jésuites ne peut que troubler les peuples et les précipiter dans les révolutions. La doctrine de l'Evangile est faite pour le cœur de l'homme; tous les hommes l'aimeraient, si les jésuites et les missionnaires ne venaient point y substituer des maximes odieuses qui révoltent tous les cœurs.

GODINOT. Il fut employé, sous le règne de Napoléon, au collége de l'Argentière; et

lorsque cet empereur eut dispersé les Pères de la Foi, on ne sait trop ce que devint le P. Godinot. On nous assure qu'il fut envoyé secrètement dans quelque royaume étranger pour les affaires de la Société, et qu'il alla demander la protection d'un prince puissant dont les Etats sont voisins de la France. Quoique le P. Godinot n'eût pas tout-à-fait réussi dans ses négociations, et qu'il eût même été la cause d'une perte considérable d'argent que Rome envoyait aux jésuites de France pour les soutenir dans leurs commencemens, le P. Général Fortis l'a nommé Provincial de France à la place du P. Richardot. En entrant dans son ministère, il a fait des actes d'une puissance sans borne. Moins habile peut-être que ses prédécesseurs, il a pourtant augmenté sa compagnie et a consolidé ses établissemens. A Dôle, à Avignon, il a établi deux maisons considérables; et en dépit de M. de Montlosier, il a parcouru l'Auvergne, où il doit élever un édifice inébranlable.

A propos de l'Auvergne et de Billom, ces messieurs les jésuites y ont trouvé un tableau qui est à leurs yeux d'un prix inesti-

mable. Il représente un grand vaisseau rempli de jésuites, de cardinaux et de papes; il s'y trouve aussi de malheureux protestans. Les jésuites sont les capitaines, les matelots, les rameurs, ils font tout dans la conduite du navire. On les voit précipitant dans les flots les infortunés qui ne vont pas à la messe et qui ne croient pas à l'infaillibilité du Pape, et les poussant à grands coups de rames loin du navire qu'ils s'efforcent de saisir. Je demandai l'explication de ce tableau à un jésuite; il me dit que les religieux de sa Compagnie étaient chargés de la conduite de l'Église et de combattre tous ceux qui s'en séparaient; que, s'ils revenaient dans son sein, ils les recevaient à des conditions un peu difficiles, ou qu'ils les immolaient sans pitié pour la sûreté du reste des fidèles et de la religion.

A la nomination de M. Tharin, précepteur du duc de Bordeaux, le P. Godinot, accompagné de son secrétaire et du supérieur de la rue de Sèvres, est allé féliciter le prélat au nom de sa compagnie. L'entrevue fut assez longue. M. de Strasbourg est allé plusieurs fois chez le Provincial, qui lui a

envoyé souvent le P. Jennesseaux. Les motifs de toutes ces visites ne nous sont guère connus. On dit que M. de Strasbourg demande les jésuites dans son diocèse, et des collaborateurs pour l'éducation du petit-fils de Henri IV. Cependant, effrayé par les clameurs du peuple, le P. Godinot ne reçoit plus de novices à Mont-Rouge; on les envoie à Avignon, ou à Fribourg, ou à Turin, ou à Rome : ainsi, la société de Jésus ne saurait périr en France; on peut bien l'exterminer à Mont-Rouge, de nombreux bataillons passeront les monts et viendront combattre sur les cendres encore fumantes de leurs confrères expirés.

GRAVIER, natif de Draguignan, département du Var. Il se crut destiné par le ciel à conduire l'espèce humaine à la sagesse et à la vertu; il résolut donc, pour accomplir ses destinées sublimes, de se joindre aux jésuites, et vint à Paris se présenter au R. P. Picot de Clorivière. Il fut examiné et reçu avec l'approbation de toute la Société. Sans avoir fait de noviciat, il fut envoyé dans la Provence où il professa la rhétorique. A

l'exemple de son père Ignace, qui ne pouvait jamais réciter le verbe *amo* sans y ajouter le mot *Deum*, le P. Gravier, dans sa ferveur, mêlait toujours à ses leçons des préceptes et des maximes tirés des livres ascétiques, des sermons du jugement et de l'enfer, et des exemples tirés de la vie des moines et des religieux du temps de l'ermite Paul et de la séraphique Thérèse. Cependant nul n'est prophète dans son pays : comme Jésus-Christ le P. Gravier l'éprouva aussi. Il eut beau évangéliser son pays, son pays ne crut point en lui, et la Société, qui veut que tous ses enfans soient utiles, l'appela à Saint-Acheul, où il fut revêtu des pouvoirs de Père ministre. On dit qu'il y fut aimé de tous les élèves, à l'exception de quelques esprits indociles, indépendans, athées et libéraux. Ses confrères le révéraient, sans pourtant trop l'aimer ; on le trouvait misantrope et rigoureux dans ses systèmes : aussi méditait-il tous les jours devant une image qui représentait huit jésuites célèbres prosternés devant leur P. Ignace et foulant aux pieds les sceptres et les diadèmes. Quelques-uns même ajoutent, sans doute par malice, qu'ils fou-

laient aussi un lis fleuri, emblème de la pudeur et de la simplicité ; et il avait la coutume de recueillir de ses méditations les maximes suivantes : « Que la compagnie de Jésus pouvait seule bien gouverner les hommes ; que les rois de la terre n'élevaient leurs trônes que sur le sang des peuples et les larmes des malheureux ; qu'au mépris de l'Évangile la majesté des princes n'est environnée que du magnifique cortége du vice, du faste, du luxe, de l'intérêt, de l'avarice prévoyante et des raffinemens de la volupté ; que les peuples n'étaient corrompus que parce que les grands leur apprenaient à l'être ; que les institutions sociales sanctionnées par le sang des peuples et de l'esclavage des hommes libres étaient des outrages faits à la nature, à la raison et à la liberté inviolable de tout être intelligent ; que toutes les institutions humaines et toutes ces lois inventées par la Société avaient rendu l'homme cent fois plus méchant qu'il ne l'aurait été s'il n'eût vécu que par les lois de la simple nature ; en un mot, si l'on veut ramener l'espèce humaine à la vertu, qu'il faut se soumettre à l'empire de la société de Jésus, qui méprise toutes les

couronnes et toutes les grandeurs des princes de la terre pour le bien des peuples et pour la gloire de Dieu.

Après s'être distingué par une administration sévère, le P. Gravier a été demandé par le P. Général, et il s'est rendu à Rome. Ce départ annonce qu'il est réservé pour des missions importantes. Si nous en croyons des congréganistes, il remplacerait provisoirement le P. Rosaven, Assistant de France, qui doit s'absenter de Rome, pour venir à Paris, et passer de-là en Espagne, où les affaires de la Compagnie demandent sa présence. D'autres pensent qu'il doit porter des lettres du Général au prince de Metternich, et avoir le titre de confesseur d'un prince allemand que l'on ne nomme point; d'autres plus instruits peut-être disent qu'il doit tenir un rang élevé en France, et qu'il est allé à Rome prendre les instructions qui lui étaient nécessaires : au reste le P. Gravier est fait pour être un bon jésuite; il l'était déjà dans la Province de France; il ne peut que se perfectionner dans la Province d'Italie.

GRIVEL (de), né dans la Franche-Comté,

le plus intrigant, le plus poli, le plus dissimulé, le plus perfide, le plus astucieux, le plus fanatique, le plus incrédule, le plus méchant, le plus redoutable de tous les jésuites. C'est un homme d'une mémoire prodigieuse, d'une fausseté incroyable, habile à manier tous les esprits, dirigeant avec la même facilité la cour des rois comme le couvent des Visitandines, capable de séduire par ses flatteries et ses discours trompeurs, l'artisan, le riche, l'homme d'église, l'homme de lettres et l'homme de cour.

Le goût pour les voyages, pour les intrigues, pour les troubles, pour les révolutions et pour les aventures funestes aux empires, le firent entrer chez les jésuites. Il alla donc en Russie; il fut aussitôt destiné à l'éducation des seigneurs et des princes. Son bel esprit, son air prévenant, ses manières nobles, sa morale facile, le firent pénétrer dans les maisons de tous les grands. Il attira dans la Société des hommes distingués de la Pologne et de la Russie. Il avait établi à Pétersbourg une congrégation où l'on voyait M. le comte de Maistre, M. de Cossé-Brissac, M. de Galitzin; des congrégations

de femmes, de tout rang, remplissaient les principales villes de l'empire. Une vaste conspiration se tramait pour changer tout le royaume du Czar. Déjà le P. de Grivel avait séduit un jeune prince de la cour de l'empereur; ses confrères avaient attiré dans leur parti des hommes considérables, lorsque soudain tout fut renversé par son imprudence et celle du P. Pholop. Il fut donc rappelé à Polotsk, obligé de sortir en hâte de Russie, de se rendre à Rome, et de-là de passer en Angleterre, pour y apporter une lettre du Général, adressée au P. Simpson. Cette lettre contenait de nouvelles dispositions pour la France. Le P. Simpson devait remplacer le P. Clorivière, Provincial de Paris, et le P. de Grivel était nommé secrétaire-général de la Province de France.

Ils ne furent pas plutôt arrivés à Paris, qu'ils apprirent la mort de leur général Brosossoski. Le P. de Grivel fut donc député à Rome pour la création du nouveau Général, et pour assister au nom de la Société de France à son installation. La Société de France reçut dans la personne de son ambassadeur des marques d'une estime et d'une considé-

ration particulières. Elle reçut des priviléges très-étendus : des lettres flatteuses lui furent adressées : des audiences très-longues du Pape dans le palais du Vatican furent accordées à son député, et l'on m'assure qu'il y eut des ordres supérieurs donnés aux Provinciaux de Turin et de Fribourg pour favoriser la société naissante de Paris.

A son retour d'Italie, le P. de Grivel ne séjourna pas long-temps à Paris. Il alla parcourir la France avec le P. Simpson, visita tous les lieux favorables aux établissemens de la Compagnie, eut des entrevues secrètes avec plusieurs évêques, enrôla partout des novices qu'il fit partir pour Mont-Rouge, et leva des tributs considérables pour l'entretien de la Société.

Jaloux de devenir un jour Provincial de la France, il flattait tous ses confrères pour en faire des partisans; le P. Général qui redoutait son ambition et sa politique adroite, lui ôta la place de secrétaire-général, et le renferma à Vitry pour y donner des leçons de théologie. On dit même que, pour le punir d'une indiscrétion qui pouvait nuire à la Société, le P. Général voulait l'appeler

à Rome, et l'enfermer pour toute la vie au noviciat de Saint-André, mais qu'à la prière du P. Provincial, il a été laissé en France sous la surveillance du supérieur de la maison professe de Paris.

GURY, de la Franche-Comté. Il fut pendant la révolution soldat, prêtre, missionnaire, et voulut être aussi jésuite. Il franchit les monts, et se joignit aux ex-jésuites qui se réunissaient sous l'austère régime de Paccanari. Son zèle, son fanatisme et sa fermeté inébranlable le firent mettre à la tête du noviciat établi à Rome. Il s'y distingua par une sévérité et un despotisme plus effrayant encore que celui de son maître. Il exigeait de ses novices une obéissance prompte, aveugle, entière et sans réserve. A sa voix ils se seraient précipités du haut du Capitole ou dans le Tibre, comme autrefois, à la voix du Vieux de la Montagne, de malheureux esclaves s'élançaient du haut des rochers pour montrer jusqu'où pouvait aller leur soumission. Il se servait des mêmes moyens que cet affreux tyran. Les plaisirs, l'abondance, les voluptés éternelles, l'em-

pire de la terre, tout leur était promis, s'ils étaient dociles à la voix de leur supérieur : et l'on a vu des novices se mutiler, se sacrifier horriblement, périr sans hésiter, pour pratiquer cette obéissance suprême que la Compagnie ne cesse de recommander à ses enfans. On dit même qu'un jeune novice, interrogé par son maître sur le Sacrifice d'Abraham, et de ce saint Marius qui allait jeter son fils dans une fournaise, pour plaire à son supérieur : Je ferais plus encore, répondit le jeune jésuite ; si Dieu m'ordonnait par la voix de mon supérieur, de faire périr père, mère, enfans, frères et sœurs, je le ferais d'un œil aussi sec et d'un cœur aussi remis, que si j'assistais au banquet de l'agneau pascal.

Cependant, révoltés par le fanatisme de Paccanari, les Pères de la Foi abandonnèrent ses drapeaux; les uns se retirèrent dans la Russie sous les ordres du P. Brosossoski, les autres allèrent sous la conduite du P. de Varin, ancien colonel dans le régiment de Condé, faire revivre la société de Jésus dans l'empire de Napoléon. Le P. Gury fut de ce nombre. Il fut employé dans les établisse-

mens qui se formèrent dans le Midi, et il eut l'amertume d'être laissé dans l'obscurité tant que dura le règne du P. de Varin. Quand les jésuites de France se furent réunis à ceux de la Russie, le P. Gury fut remis à sa place; il fut rappelé à Paris, et mis à la tête des jésuites de Mont-Rouge qu'il gouverne depuis dix ans.

S'il est une chose étrange dans la nation française, c'est sans contre dit cette maison de Mont-Rouge. Tandis qu'un roi de France ne peut trouver dans son royaume et dans son palais des hommes franchement dévoués à lui, il est un homme non loin du palais des Bourbons, aux portes de la capitale des Français et au sein de la nation la plus généreuse et la plus civilisée, il est un homme sans armes, sans puissance, sans argent, sans dignité, sans réputation, sans gloire, qui gouverne à son gré des hommes qui vont étendre son empire dans toutes les provinces; sa volonté, un seul regard même peuvent mouvoir mille bras armés de poignards pour assassiner les princes et détruire les empires. Depuis dix ans, les provinces se remplissent de ses esclaves redou-

tables, et tous les jours de plus terribles encore sortent de ses mains.

Depuis quelque temps sa politique moins tremblante a changé de forme, parce qu'avec le temps et les événemens les idées se développent et se perfectionnent, et que les projets s'affermissent; autrefois timide, il n'osait appeler la France que la prostituée des nations, qu'il fallait convertir; aujourd'hui c'est l'exécrable Babylone qu'il faut environner, attaquer, presser, vaincre et purger par les flammes : il faut proscrire ces chartes, ces constitutions, ces libertés, ces libéraux, ces révolutionnaires qui font tout le mal; il faut que la compagnie de Jésus règne seule, si l'on veut faire régner l'ordre et l'équité.

Dans un appartement obscur de Mont-Rouge, tous les huit jours, à l'entrée de la nuit, les novices se rendent à la suite du P. Gury, aux pieds des statues d'Ignace et de François-Xavier, pour entendre les mystères de la Société. Là chaque novice est obligé de dénoncer toutes les fautes et les discours de ses confrères; chaque novice à son tour, à genoux devant les statues de ses

fondateurs, est obligé de déclarer ses goûts, ses penchans, ses défauts, son caractère et ses dispositions à l'égard de la Compagnie. Ils jurent tous d'immoler leur volonté propre, de se sacrifier pour le bien de la Société, de n'épargner rien pour exterminer la race des méchans, et d'abattre aux pieds de leur père Ignace toutes les couronnes de l'univers. Ils vont à la suite de leur Père-Maître fouler aux pieds les vanités du monde, représentées par un roi revêtu de ses ornemens royaux, environné de sceptres brisés, de couronnes fracassées et de débris de trônes : tout autour on voit les nations du monde chargées de chaînes, figurées par trois animaux, le taureau, le lion et l'aigle, et par un génie sublime qui représente en particulier les nations de l'Europe.

Pendant les deux ans de noviciat, aucun novice ne doit fréquenter le monde; on lui apprend l'histoire de tous les Généraux de l'ordre, dont les tableaux sont exposés dans toutes les maisons, la vie de tous les jésuites célèbres, d'Edmond Auger, confesseur de Henri III et aumônier des troupes

de ce prince, du P. Cotton, confesseur de Henri IV, du P. de La Chaise, du P. Parennen, mandarin de la Chine, du cardinal Tolet, de Nugnès, patriarche d'Éthiopie, etc., etc.... On remplit de haine pour le monde tous ces jeunes cœurs déjà pervertis par le barbare fanatisme; on dit même, et je ne l'écris qu'avec effroi, que le vendredi-saint, après les cérémonies de la passion de Jésus-Christ, tous les novices vont frapper d'un coup de poignard la statue de Ganganelli, qu'ils croient enchaîné par des liens de feu dans le fond des enfers, celle d'un roi de France et de son ministre de Choiseul, et celle encore de Pombal et de son roi faible qui laissa opprimer la Société.

Voulez-vous une idée de la puissance du P. Gury sur ces pauvres novices, lisez l'histoire du Vieux de la Montagne; encore trouverez-vous peut-être que ce Vieux de la Montagne avait de la modération. A l'aspect du tyran de Mont-Rouge, tout tremble; il parle, et tout se tait. Son air prophétique, ses regards menaçans, ses paroles mystérieuses, son ton tranchant et impérieux exaltent les esprits de ses novices, au point qu'ils

tenteraient de réduire en cendres tout l'univers, pour avoir le mérite d'une rare obéissance.

Le P. Gury ne s'absente jamais de Mont-Rouge; le soin des jeunes jésuites, les correspondances avec son Général, et les entrevues fréquentes avec le Provincial de France, l'occupent entièrement. On dit cependant qu'il doit se rendre bientôt à Rome pour occuper une place plus importante encore.

GUYON, né dans le Forez, département de la Loire. Je ne parlerai point de sa vie entière, elle serait trop longue, et d'ailleurs elle est connue de tout le monde. Je ne parlerai que du peu de temps qu'il a passé chez les jésuites.

C'est par suite de quelques mécontentemens, qu'il quitta les missionnaires du Mont-Valérien, pour se retirer à Mont-Rouge. Les jésuites, pour le flatter et le conserver dans leur Compagnie, adoucirent en sa faveur la sévérité du noviciat, et, suivant les expressions d'un jésuite, il a été mieux traité à Mont-Rouge, que ne le fut le roi de Sardaigne au noviciat de Saint-André.

Il n'avait pas fini son temps d'épreuve, qu'il reçut ordre en 1823, au moment que monseigneur le duc d'Angoulême partait pour Bayonne, de s'y rendre aussi en diligence avec le P. de Varin. Leur mission fut secrète. Ils ne s'arrêtèrent que quelques heures dans leur collége de Bordeaux, où l'on tenait une voiture et des chevaux prêts pour le départ.

Tout ce qu'on sait de cette mission, c'est que les deux jésuites eurent dans le palais épiscopal de fréquentes entrevues avec des officiers supérieurs, et j'ai appris d'un jésuite qui se trouvait pour lors à Bordeaux, que c'était au P. Varin et au P. Guyon qu'on devait cette justice, cette modération et cet ordre observés dans cette campagne par l'armée française, et que le rétablissement de l'inquisition et de la Société, devait être aussi un des premiers fruits de leurs négociations.

A leur retour de Bayonne, ils eurent de longs entretiens avec le nonce d'Espagne, M. Justiniani, qui logeait dans leur maison de Bordeaux. On dit même qu'ils lui avaient apporté d'Espagne, des lettres qui conte-

naient des affaires importantes, et qui influèrent beaucoup dans le cabinet de Rome.

Le choix de ces deux jésuites n'était point sans raison. Tous deux ils ont long-temps vécu dans les camps, et expérimenté les hasards de la guerre.

Revenu de cette expédition militaire qui attira aux jésuites de France de grands éloges et des priviléges rares de la cour de Rome, le P. Guyon a poursuivi la carrière des missions; il parcourt les villes du royaume, mais ce n'est plus pour y prêcher la morale de l'Évangile. Les jésuites n'en veulent point, ils ne songent qu'à étendre leur empire absolu.

HUGUET, né de pauvres parens dans la Franche-Comté. Il vint jeune dans la Compagnie, et devint le modèle de Mont-Rouge. On ne l'appelait que le Berchmans du dix-neuvième siècle. Docile à toutes les volontés de ses supérieurs, aussi insensible qu'une statue entre les mains d'un ouvrier ou que l'instrument dans les mains de celui qui l'exerce, semblable à François-Xavier, qui aurait traversé les flots de l'Océan sur une

planche fragile à la voix de son supérieur ; le P. Huguet, pour mériter le ciel, irait braver tous les périls, souffrir tous les tourmens, brûler le Capitole aux yeux de l'univers.

Après son noviciat, il vint à Forcalquier. Il ne se démentit jamais de sa ferveur. Il se distingua surtout par une haine particulière pour le mariage. Ignorant sans doute que le mariage était l'œuvre de Dieu, le jeune jésuite ne cessait de dire que cette œuvre sacrée était l'œuvre du diable, et qu'il n'y avait de salut que pour les chastes imitateurs de Jésus. Il serait volontiers de l'avis de Mahomet, qu'il n'y a point de paradis pour les femmes, si ses confrères n'en avaient déjà peuplé le ciel.

La science était aussi l'objet de ses malédictions, sans doute parce qu'il avait lu dans saint Paul, que la science remplit d'orgueil et de suffisance. C'est pour cela, qu'avec la permission de ses maîtres, il a fait vœu de ne lire aucun livre profane, et de n'étudier que la doctrine de l'Espagnol Mariana, de Jean Delacroix et du jésuite Antoine.

Après avoir bien mérité de la Société dans

les Basses-Alpes, il alla à Aix, d'où l'on croit qu'il passera à Rome. Le P. Fortis craint que ses enfans de la Province de France n'aient pas assez l'esprit de la Société, et il veut qu'on lui envoie les hommes les plus propres à le prendre et à l'inspirer à leurs confrères.

JEAN, né de parens obscurs à Manosque sur les bords de la Durance. Il fit ses études à Digne, où il reçut les ordres sacrés. La Vie des Saints qu'il lisait, lui exalta tellement le cerveau qu'il voulut devenir saint pour se rendre immortel: il entra dans la Compagnie de Jésus. Faisant consister la vertu dans la destruction de soi-même, dégradant la raison de l'homme pour lui en faire un mérite, fanatique, persécuteur de son prochain pour le rendre bon, prenant toutes ses pensées pour des révélations et ses absences d'esprit pour des extases, outrageant la nature pour honorer son auteur, sans humanité, sans amour, plein de cette religion malheureuse que le ciel dans sa colère inspire quelquefois aux cœurs méchans, le P. Jean n'eût été qu'un fou dangereux dans le monde; chez les jésuites on lui dressera des autels.

Il fit un rude noviciat à Mont-Rouge. Les épreuves qu'on lui fit subir, le conduisirent presque à la mort. Pâle, défiguré, les yeux brillans d'un feu terrible, traînant à peine ses pas mal assurés, on l'aurait pris pour un de ces fantômes affreux qui viennent quelquefois du fond des tombeaux pour effrayer les coupables.

C'est dans cet état que la Société l'envoya à Forcalquier professer la philosophie; il y apporta ce même caractère sauvage et farouche qui lui aurait fait égorger son prochain pour assurer son salut, comme ce frère jésuite qui, dans les missions étrangères, baptisait les petits enfans qu'il rencontrait, et leur arrachait aussitôt la vie pour les envoyer au ciel, et les soustraire au danger de vivre avec des parens idolâtres [1].

A Forcalquier, le P. Jean ayant troublé la raison à quelques jeunes enfans par ses effrayantes maximes, le P. Provincial le fit partir pour Montmorillon; mais incapable

[1] Lecteur, j'ai lu moi-même ce fait étrange..... Où donc? A Mont-Rouge, dans les manuscrits dérobés aux regards des profanes.

de changer ses systèmes de mort, et trop dangereux dans un pays où l'on ne goûterait pas un homme si brutal, il fut rappelé dans les Basses-Alpes où il dirige tous les prêtres dociles à ses instructions. On remarque que le P. Jean ne lit que les œuvres des jésuites Surin, Lallemant et du religieux Jean Climaque, qui renferment autant d'absurdités que de mots.

JENNESSEAUX, né d'une famille obscure à Reims. Dès sa jeunesse, il se montra enclin à l'orgueil et à l'ambition, et, par une suite de diverses circonstances, il embrassa la carrière des armes. Mécontent de cette profession qui ne l'élevait pas, il se donna au monde qu'il quitta bientôt pour entrer dans l'état ecclésiastique. Ne voyant dans cet état qu'un moyen de réparer l'outrage de la fortune, ennemi d'un ordre de choses qui l'avait mis dans un rang si obscur, hardi, capable des entreprises les plus téméraires, sans cesse agité par cette inquiétude vague qui décèle les génies perturbateurs, ne portant qu'avec impatience la pesante chaîne de la nécessité, et plus avide d'une liberté sans

borne par la passion de mal faire, que par le désir si naturel à l'homme de vivre à l'abri de la contrainte, impérieux, sans frein dans ses caprices, sans modération dans sa fureur, à la tête d'un empire il eût été un despote absolu, sous un roi sans puissance il eût troublé tout un État, dans le métier de prêtre il est devenu le plus intrigant des hommes.

Cependant, placé dans une sphère trop étroite encore pour son cœur inquiet, il se jeta dans la troupe des PP. de la Foi. Il fut bientôt connu et destiné à jouer un grand rôle. Mais son génie impétueux les compromit bientôt, et Napoléon les dispersa.

Tandis que le Provincial de Clorivière était dans un cachot, Jennesseaux parcourait la France pour préparer les voies à ses confrères qui espéraient un retour prochain. Il attira dans ses intrigues des hommes puissans, et accumula les trésors nécessaires à ses projets. Louis XVIII monte sur le trône, les jésuites aussi. Le P. Jennesseaux planta l'étendard de la Compagnie dans la Picardie; de-là il alla sur les Alpes élever le même étendard, entre la France et l'Italie, comme pour

en faire un même royaume. On l'avait vu quelque temps auparavant, sur les bords de l'Océan, faire flotter les voiles de la Compagnie, comme pour annoncer au Continent nouveau que les flots orgueilleux de la mer ne le déroberaient pas à l'empire de Loyola. Et en un moment, la France fut remplie de jésuites qui songeaient plus à établir leur empire que celui des Bourbons.

Après avoir consolidé les établissemens de Saint-Acheul, de Bretagne, de Bordeaux, le P. Jennesseaux courut risque d'échouer dans la Provence. Avec cet ascendant que donnent l'audace et l'ambition, il crut qu'il était facile de s'emparer des peuples du Midi, il se trompa; et pour réparer sa faute, le Provincial y envoya un de ses religieux dont la douceur astucieuse et les manœuvres sourdes, sans faire disparaître le mal déjà fait, pourraient y apporter quelque remède.

Le P. Jennesseaux revint à Mont-Rouge où il fut comme disgracié pendant quelque temps. Cet exil le rendit plus sage. Son caractère parut sous une autre forme. Ce n'était plus ce religieux superbe et audacieux que nul pouvoir n'aurait pu abattre. Simple,

docile, sans faste, sans orgueil, affectant une modestie qui allait jusqu'à l'humiliation, on l'aurait pris pour un homme vertueux, et il jouait le rôle de Sixte-Quint encore cardinal.

Sa fausse vertu le fit remarquer. On le nomma ministre des affaires de Mont-Rouge, et en un moment tout y changea de face. La maison de Mont-Rouge devint celle des grands seigneurs. Des ambassadeurs, des ex-ministres, des conseillers d'État, des évêques, des ducs, des marquis, des députés y trouvaient des tables magnifiquement servies. Les trésors de la Congrégation y étaient apportés, et à voir la foule des hommes remarquables qui y accouraient, on aurait pris ce noviciat de Mont-Rouge pour une forteresse d'un monarque conquérant, où l'on venait apporter les tributs d'un vaste empire.

Pendant que le P. Jennesseaux augmentait les richesses de la Société, il diminuait le nombre des novices. Sa hauteur, sa fierté, ses caprices et ses passions qui avaient repris le dessus, en révoltèrent beaucoup qui sortirent de Mont-Rouge. Il avait ses

initiés qui travaillaient dans ses bureaux, et qui, comme dans les bureaux des ministres, perdaient, par leurs rapports injustes, tous ceux que leurs talens ou leur fortune pouvaient amener à la faveur.

Il eût ruiné peut-être la Société, si on l'eût laissé plus long-temps à Mont-Rouge. Le Provincial l'appela donc à Paris, et lui donna le titre de procureur-général de la Province de France. C'était là le théâtre digne de ses talens. Il commença d'abord par s'emparer des hommes marquans de la Congrégation et qui avaient du crédit dans le monde. Il voulut confesser plusieurs personnages que je nommerai plus tard, pour ne point trahir encore des secrets de confession; il appela des provinces de jeunes congréganistes pour leur donner des places qu'il s'était réservées; il remplit les bureaux des favoris de la Société; plaça, changea, substitua, bannit à son gré tous ceux qui n'étaient pas de la Congrégation ou qui n'allaient pas à la messe; remua tout le faubourg Saint-Germain pour le faire triompher de tout le parti sacrilége du libéralisme; se mêla dans tous les partis, dans

tous les cercles, dans tous les cabinets, pour les mouvoir et les faire agir; son influence était prodigieuse. Elle est incroyable.

Je l'ai poursuivi depuis long-temps; je l'ai observé de bien près; et je l'ai toujours vu occupé du soin de procurer des emplois aux élèves de Saint-Acheul, de Bordeaux, de la Provence et de toutes les provinces : que ne puis-je dire ici seulement les noms de ceux qui sont employés dans les ministères? Partout j'y trouverais des protégés de Saint-Acheul et des initiés de la Congrégation.

Écoutez ce dernier fait, calomniateurs de la justice et de la vérité; il est aussi vrai que vos déclamations sont impudentes.

Un jeune congréganiste, qui n'est de la Congrégation que parce qu'il est placé dans les bureaux du ministère, et parce qu'il veut obtenir une charge plus belle encore, me disait au moment où j'écrivais cet article, qu'il était heureux d'être allé à Saint-Acheul, qu'il ne lui en avait coûté que de faire l'hypocrite, et qu'il avait l'espérance certaine d'avoir une place très-lucrative. A qui vous confessez-vous, lui ai-je demandé?..... A l'astucieux Ronsin, a-t-il dit en riant, et je

vais faire la cour au superbe Procureur-Général ; il n'y a que ce chemin-là si l'on veut parvenir.

Niez-le tant que vous voudrez ; je pourrais en citer plus de mille encore. Le mensonge impudent n'ôte rien à la vérité. Un fou autrefois osait bien nier l'existence du soleil.

Voilà donc, ô France ! ô ma patrie ! ces nobles citoyens qu'on te donne pour te gouverner ! Tandis que ta situation déplorable demande des hommes justes, généreux et modérés, on te livre à des hommes sans foi, sans vertu, sans caractère, et à qui il n'en coûte rien pour être des hypocrites ! Eh ! grand Dieu ! que peut-on attendre d'un homme qui se trahit lui-même, et qui est infidèle aux premiers devoirs d'un citoyen, à la sincérité, à l'honneur, à la conscience et au droit des gens !

JOURDAN, né dans le Portugal. Le général Brosossoski lui donna l'habit de la Société à Polotsk, et le destina aux missions de Saint-Pétersbourg. Il se trouvait à Varsovie lors de l'invasion des troupes françai-

ses dans la Pologne. Il eut ordre de suivre nos armées jusque dans la Russie pour confesser quelques officiers supérieurs. M. le baron de D., qui ne manquait jamais de pratiquer l'abstinence le vendredi et le samedi, réunissait dans un banquet religieux tous les officiers congréganistes, et le P. Jourdan était toujours invité par M. le baron son ami, pour être le témoin de cette admirable soumission aux lois de la sainte Église romaine. Je tiens ce fait du P. Jourdan lui-même, que j'ai connu en France.

Le P. Jourdan, qui n'aimait pas un usurpateur conquérant, fit échouer à cette époque la prise d'une petite ville assez importante. L'officier qui commandait l'attaque était le pénitent du P. Jourdan. Pour attirer les bénédictions du ciel sur la bataille qu'il allait donner, il voulut se confesser et faire pénitence de tous ses péchés passés. Le confesseur jésuite lui refuse l'absolution, par la raison que dans une guerre injuste, un soldat chrétien ne devait travailler qu'à la chute du conquérant, et non à son triomphe. Pour avoir l'absolution, le capitaine dérange son plan d'attaque, laisse

la victoire à ses ennemis, et voit mourir sans remords une partie considérable de sa troupe.

Après la déroute des armées françaises, le jésuite portugais fut appelé à Saint-Pétersbourg pour aider ses confrères à soulever toute la Russie. Le P. Jourdan, qui joignait à un tempérament robuste et infatigable, une audace, une ambition et une politique profondes, fut chargé de la mission la plus pénible et la plus difficile. Tandis que le P. de Grivel et le P. Pholop attaquaient la capitale de l'empire, que d'autres missionnaires assiégeaient les villes principales, Jourdan parcourait les côtes de la Baltique, traversait, avec des risques incroyables, le centre des États du Czar, allait jusqu'à la mer Noire, et devait remonter vers la Dwina, s'il n'avait été obligé de reculer devant les forces redoutables des Cosaques indisciplinés, qui s'effrayaient déjà de la rapidité et des succès de ses courses.

Il ne fut pas plutôt revenu à Saint-Pétersbourg, qu'il fut chassé de la Russie et de la Pologne avec tous ses confrères. Il se réfugia en Italie, en attendant qu'il pût passer

en France avec plusieurs de ses confrères retenus en Allemagne par quelques affaires de la Compagnie.

Cependant le vicaire-général le fit partir promptement pour Paris. Il y demeura quelque temps, et se rendit de-là dans les Basses-Alpes, après avoir visité la Bretagne, Bordeaux et tous les pays méridionaux de la France, où il eut la satisfaction de voir cette même année-là M. le baron de D., que le Roi envoyait à Marseille.

La guerre d'Espagne s'allumait. Les jésuites de Madrid, de Tolède, etc., etc., s'enfuyaient dans la Provence et sur les rives de la Garonne avec le prince Justiniani, nonce apostolique, qui ne voulut d'autres palais pour demeure que le collége des jésuites de Bordeaux. Le P. Jourdan reçut alors de son Général l'ordre de prendre avec lui quelques jésuites de Manrèze, de s'embarquer à Marseille et de se rendre à Rome pour y recevoir des commissions importantes.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'il partit secrètement de Rome avec un jésuite italien, tout nouvellement arrivé de Madrid, et

qu'on les revit à Rome quelques mois apres, ayant de longues entrevues avec des Espagnols d'un rang distingué. Et à cette époque, j'ai vu, dans la ville de Narbonne, des gentilshommes de Ferdinand qui m'apprirent l'arrivée à Madrid de deux jésuites étrangers, et j'ai raison de conjecturer que c'étaient les deux jésuites dont je parle.

A son retour d'Espagne, le P. Jourdan séjourna à Rome auprès de son Général qui le dépêcha bientôt dans le Portugal avec des pouvoirs très-étendus. Débarqué à Lisbonne, il se rendit à Villa-Viciosa où il devait voir secrètement un seigneur de la cour de Madrid, pour lui communiquer des lettres de quelques congréganistes de Rome et de Paris, et l'on devait prendre les mesures les plus efficaces pour rétablir solidement la société de Jésus dans les royaumes d'Espagne et de Portugal.

LADAVIERE, de Condrieux. Il s'annonça dans le monde par un caractère inconstant, emporté, ambitieux et inquiet. Tour à tour vicieux, pénitent, indiscipliné et soumis, le P. Ladavière fut homme du monde, profes-

seur à Annonai, pasteur du peuple et missionnaire errant dans l'univers. Il voulut connaître l'Amérique et se joindre aux jésuites des États-Unis. Il voyagea d'abord, pour contenter son humeur volage et coureuse, dans le Pérou, le Brésil, le pays des Amazones, et visita le Paraguay, tout plein encore des souvenirs de sa Compagnie. Il planta une croix sur les rives de la Plata pour déclarer que cette terre était reconquise à la compagnie de Jésus.

Il avait déjà gagné plusieurs chefs du pays, et lorsque plus tard les jésuitesses y ont devancé leurs tendres directeurs, les Américains sont venus au devant d'elles pour leur demander si les Pères noirs, qui devaient les gouverner, ne viendraient pas aussi.

Après avoir reconnu les possessions du nouveau Continent, le P. Ladavière revint à Paris et mit aux pieds du Provincial de la Province de France la conquête de l'Amérique. Le P. de Clorivière en prit possession au nom de son Général, et en attendant qu'il pût y envoyer des colonies de missionnaires, il employa le nouvel apôtre de la

Plata dans les missions de France; trop d'exaltation et de fanatisme le fit bientôt retirer de ses campagnes apostoliques. Il refusait l'absolution à ceux qui ne voulaient pas restituer le bien des émigrés, et qui ne remettaient pas entre les mains des missionnaires les biens et les propriétés des anciens monastères.

Il avait aussi le don des prophètes, et il faisait des prédictions qui auraient pu le mettre sous les lois de la police correctionnelle. Il fut donc relégué dans un collége où sa doctrine lui fit éprouver encore des disgrâces. Enfin il s'est retiré à Laval pour y former des jésuites américains : déjà le P. Moran est dans la Bretagne, d'autres à Bordeaux, tout prêts à s'embarquer dès que le signal sera donné. Des jésuites anglais sont élevés à Mont-Rouge pour la même cause; l'on dit même qu'ils doivent, à la faveur du déguisement, descendre sur les côtes du Brésil, et se présenter comme des citoyens dévoués à l'éducation de la jeunesse et à l'étude des hautes sciences. Ainsi, autrefois, on vit des jésuites pénétrer dans la Chine, sous le prétexte imposant de culti-

ver les lettres, parvenir jusqu'au titre de mandarin, s'emparer de l'esprit des monarques, séduire les peuples, introduire des usages étrangers à cette nation, et sans la prévoyante politique des ministres, ils auraient encore établi leur domination dans la plus vaste contrée de l'Asie.

LEBLANC. Après avoir combattu les nobles soldats de Condé, il voulut combattre les ennemis de l'Eglise, et il entra dans la compagnie de Jésus. Sa vivacité d'esprit et son talent pour les négociations le firent choisir pour les grandes affaires de la Société. Il fut nommé Provincial de la Suisse, et visiteur extraordinaire de la Province de France. On rapporte qu'étant venu à Paris, pour établir solennellement la Compagnie au nom du Général de Rome, il eut la rencontre surprenante d'un de ses plus nobles ennemis de l'armée de Condé. C'était le R. P. de Varin, supérieur de la maison professe de Paris. Tandis que le P. de Varin, alors commandant d'un régiment, défendait un poste avantageux sous les drapeaux de Condé, le P. Leblanc se trouvait dans l'armée des jaco-

bins, s'avançant contre lui pour le lui enlever. Le combat fut opiniâtre, et la victoire long-temps incertaine. Cependant les troupes de Condé, animées par le courage et l'ardeur du commandant, repoussent le bataillon républicain, et s'emparent du camp.

Quelle fut la surprise des deux adversaires, quand ils eurent le plaisir de se rencontrer dans la capitale des Bourbons, vêtus du froc de Ravaillac et de Le Tellier, l'un commandant les troupes jésuitiques de Fribourg et de la Germanie, et l'autre à la tête des révérends PP. de la Foi, faisant trembler encore les restes de ces guerriers redoutables qui massacrèrent les superbes défenseurs de la féodalité!

LEGRAND, de la Picardie. Ses premiers essais se firent à Saint-Acheul; ils furent si agréables à la Société, qu'il fut mis à la place du P. Coulon qui était Procureur-Général de la Province de France. Il s'acquitta encore de cette charge avec tant d'exactitude et de succès, que le général Fortis l'appela à Rome, et il partit avec

quatre jeunes jésuites pour apprendre les grands mystères de la Société.

Cependant son séjour à Rome n'a pas été long. Au bout de cinq ans, il est venu revoir le sol français, et a été fixé dans la Provence où sa détestable doctrine le fait haïr de tous ceux qui l'environnent. Au ton franc, sincère et décidé d'un Picard, il a substitué le caractère fourbe, dissimulé et perfide des Italiens; et l'on craint bien que les Provençaux qui sont terribles dans leurs vengeances, n'emploient, pour délivrer leur pays d'un jésuite qu'ils détestent, les mêmes remèdes que les élèves de Saint-Acheul ont mis en usage il y a huit ou neuf ans. Fatigué du régime jésuitique, Saint-Acheul un jour résolut de se défaire, par le poison, de ses maîtres fanatiques. Plusieurs élèves plus hardis que les autres s'offrirent pour exécuter cette entreprise. Tout fut décidé, mais tout manqua. La dose de poison n'était pas assez forte. Les PP. de la Foi en furent quittes pour quelques légers dérangemens. Les élèves voulurent revenir à la charge; mais un des complices s'étant sauvé à la Trappe, voisine de Saint-Acheul, fit sa con-

fession au Père abbé, trahit tous ses amis, et délivra les PP. jésuites qui accusèrent MM. les libéraux d'Amiens d'avoir conspiré contre leurs jours, et qui trouvèrent un miracle de la Providence dans la trahison de l'élève conspirateur.

* LORIQUET, né à Reims. En constituant une Société dont le but était de s'emparer de tous les peuples, Ignace a posé ce principe remarquable, qu'il fallait qu'elle répandît toutes ses idées dans le monde, qu'elle ne reçût aucune idée étrangère, et qu'elle s'appliquât à faire disparaître des livres toutes celles qui lui étaient contraires. Dès son entrée dans la compagnie, le P. Loriquet a été chargé d'exécuter ces principes de son fondateur, et ne s'occupe guère des places ni des dignités; la morale, la philosophie, la littérature l'occupent tout entier. Il a formé un plan d'étude que le conseil-général de l'ordre a fait admettre dans tous les colléges de la Compagnie, et qu'une grande partie de l'Université fait suivre à ses élèves.

On est bien étonné de ne trouver dans ce plan ni un jésuite savant, ni un littérateur

* voir Bliard : le P. [illegible]"
[illegible] [illegible]22

de bon goût, ni un homme religieux, ni un philosophe, ni un esprit profond et vaste dans ses idées. M. Loriquet n'y est qu'un esprit étroit, capricieux, fanatique, injuste et passionné. Son plan n'est bon ni pour un ecclésiastique, ni pour un homme du monde, ni pour un républicain, ni pour un sujet de la monarchie; on ne sait trop pour qui il a pu être fait.

Horace, Virgile, Boileau, Racine, La Fontaine, tronqués et mutilés, n'y sont permis qu'avec réserve, comme des livres dangereux aux bonnes mœurs; Télémaque y est proscrit, tel qu'il est sorti de la main de Fénélon. Pour l'histoire!.. il faut effacer ce nom de nos dictionnaires, tant que les jésuites se mêleront de l'écrire. Dans les mains du P. Loriquet comme dans celles de ses confrères, elle n'est qu'un livre d'erreur, de mensonge, de haine et de division. La nation française y est flétrie du nom de nation féroce, qu'il faut accabler sous le joug de la servitude pour la maintenir dans la paix; toutes nos victoires ne sont dues qu'à la fureur et à l'atrocité, et non au courage et à la vraie valeur. Napoléon y est peint

comme une bête féroce qui épouvante tout ce qu'il attaque, et nos généraux comme de furieux démagogues qui veulent parvenir à force d'attentats. Non, il n'est pas possible qu'un Français lise cette histoire sans indignation; j'ai versé des larmes de douleur sur une de ces pages coupables qui outragent ma nation, et celui-là n'est pas Français, qui la lit sans colère. Et cependant c'est un livre fait pour l'éducation de la jeunesse française!

Le peuple y est toujours calomnié et méprisé, comme si tout le monde, riches, nobles, rois, n'étaient pas peuples. Les nobles y sont peints avec toutes les couleurs de la justice, de la vertu et de la modération. On efface avec soin les désordres des prêtres et des religieux, et les hommes vrais et sincères qui osent les écrire sont accusés d'imposture et de calomnie. Bientôt Loriquet osera mettre dans ses histoires qu'Alexandre VI était homme de bien.

La conduite du P. Loriquet n'est pas plus exempte de reproches que ses livres. Pendant qu'il a été supérieur à Saint-Acheul et à Aix, son despotisme, sa rudesse, et son

orgueil ont révolté tous les esprits. Nulle autorité n'aurait pu le soumettre. Il ne connaît que celle de son Général.

Des élèves du collége d'Aix, parens de M. l'archevêque, furent chassés pour avoir déplu à un jésuite; M. l'archevêque vint supplier Loriquet d'accorder aux élèves le pardon de leurs fautes, et répondait de leur sagesse et de leur soumission. Le jésuite répliqua avec cette hauteur qui leur est si ordinaire: « Monseigneur, vous êtes évêque, et moi je suis supérieur; ils ne rentreront plus. » La mère d'un de ces élèves proscrits, femme d'un mérite distingué et d'une sensibilité extrême, se jeta aux pieds du P. Loriquet. Aux refus amers et féroces de cet homme sans cœur, elle s'évanouit, et tombe presque sans sentiment. Loriquet sort froidement, appelle le portier, lui dit de prendre soin de cette dame, et se retire dans ses appartemens.

Mille traits d'une férocité plus révoltante encore lui attirèrent tant de haine de la part des Provençaux, qu'il fut rappelé à Paris. On parlait alors de nommer un précepteur au duc de Bordeaux. Les jésuites le

désignèrent comme l'unique sous-précepteur qu'on pût donner au jeune prince; on sollicita de tous côtés pour le faire nommer, et l'on ne sait pas bien encore ce qui a pu faire échouer les intrigues des jésuites. Le P. Loriquet fut donc remis à la tête de Saint-Acheul, après avoir demeuré quelque temps à Mont-Rouge.

On remarque dans les écrits, dans les discours et dans tous les travaux de cet homme, qu'il ne tend qu'à faire revenir l'esprit d'inquisition et de monachisme qui régnait il y a quatre cents ans. La science n'est rien pour lui, si elle n'exalte pas les esprits, et ne leur inspire l'amour effréné des doctrines fanatiques et ultramontaines. M. de Boulogne, évêque de Troyes, faisant la visite d'un petit séminaire dirigé par Loriquet, observa qu'on s'occupait beaucoup plus de piété et de vie dévote que de science et de littérature, et recommanda en partant de s'appliquer à la science et à l'esprit de la science, plutôt qu'à la vie dévote qui n'est pas la vie de l'Evangile. Il ne fut pas plutôt parti, que Loriquet vint déclarer aux élèves que ce que M. le prélat avait dit était bon sans doute

dans son sens, mais qu'il fallait songer à la vie dévote avant de songer à la science, parce que la science n'était rien.

LOUMEAU, de la Rochelle. Il entra jeune chez les jésuites de Bordeaux, qui le firent bientôt professeur de rhétorique. Ses talens l'ayant distingué dans cette ville, il fut demandé pour Saint-Acheul, et il devint le premier rhéteur de la Compagnie. Quelques vers français qui furent applaudis par ses confrères et par quelques congréganistes, lui firent croire qu'il était né poëte. Il composa quelques comédies sans règle et sans intérêt, mais qui furent comparées aux chefs-d'œuvre de Molière, parce qu'elles faisaient rire quelques sots amis de l'inquisition et de la féodalité.

Comme le but de la Société est d'abolir ces théâtres profanes où le peuple, en apprenant la règle de ses devoirs, apprend aussi à n'être pas la dupe des imposteurs, elle applique quelques-uns de ses enfans à la composition de poëmes dramatiques qui doivent instruire les générations futures. On en bannit le luxe dévastateur, la mélodie efféminée,

les femmes et tout leur cortége séduisant, et l'on vouera à tous les anathèmes la troupe licencieuse des histrions qui remplissent nos cités.

Pour connaître à fond le système de l'Eglise sur les théâtres et la poésie, le Général a fait venir à Rome le P. Loumeau. On m'assure même que l'ordre de le faire partir émanait du pouvoir suprême du Vatican. Le Pape, fatigué du clergé de France, et mécontent de toutes ces libertés qu'il sait si bien conserver et défendre, voulait connaître par un témoin fidèle et assuré si ce qu'on lui disait des ecclésiastiques français était vrai: qu'ils fréquentaient les spectacles au mépris des peines portées par l'Eglise; que la plupart, au grand scandale des ames dévotes, allaient prendre des leçons de déclamation pour en faire usage dans la chaire de vérité; que leurs cérémonies étaient des spectacles profanes, plutôt que des sacrifices dignes du culte de Dieu, et que les temples étaient la demeure des publicains, et non celle des prêtres désintéressés du Très-Haut.

Les jésuites, pour triompher encore du clergé de France qu'ils n'aiment pas, ont

envoyé à Rome deux théologiens et deux littérateurs, afin que le témoignage qu'ils rendraient au souverain pontife fût irrécusable; et l'on croit que les efforts seront redoublés, tant du côté de Rome que du côté des jésuites, pour fermer tous les théâtres, pour en faire des églises, et pour bannir cette foule d'histrions qui, selon eux, sont la peste de l'espèce humaine.

MACARTHY (DE), né en Irlande d'une famille noble, que les jésuites font descendre des Stuart d'Écosse, sans doute pour avoir le droit de renverser un trône de plus. Après avoir fini ses études ecclésiastiques à Chambéry, il vint à Toulouse où il se livra à la prédication. Son zèle et ses succès le firent appeler le Chrysostôme du Midi.

Louis XVIII le nomma à l'évêché de Montauban; l'abbé de Macarthy refusa cette dignité, et pour n'être plus importuné par les honneurs, il entra chez les jésuites qu'il n'aimait pas, et contre lesquels, disait-il, il avait beaucoup de préjugés.

Pendant son noviciat à Mont-Rouge, où il eut à dévorer des dégoûts sans nombre et

des humiliations de toute espèce, il prêcha quelques sermons qui le firent connaître ; alors les jésuites commencèrent à l'estimer sans modération, comme ils font pour tous ceux qui leur sont utiles. Ils le flattèrent, l'environnèrent de quelques religieux habiles qui devaient former son caractère, et le lancer dans la carrière que lui destinait la Compagnie. Naturellement paresseux, indifférent, sans passion violente, sans goût pour les intrigues, et de plus avec une ame grande, une conscience droite et un caractère élevé, le P. Macarthy ne répondit pas à l'ambition de ses confrères. Ils n'abandonnèrent pas néanmoins leur entreprise, qui était de le faire entrer, sans qu'il s'en doutât, dans les intrigues et les affaires. Ils le produisent dans le monde, où sa famille pouvait tenir un rang très-distingué, le font prêcher à la ville, parviennent jusqu'à le faire désirer à la cour ; c'était là où ils en voulaient venir. Satisfaits de leurs succès, ils s'arrêtent un moment.

A la suite de ses prédications, et frappé de la mort de madame la comtesse, sa mère, le P. Macarthy fut atteint d'une maladie

grave. Les jésuites, qui virent une occasion de poursuivre leur dessein, et de pousser le P. Macarthy où il ne voulait pas, lui firent entendre que l'air natal, c'est-à-dire le climat de Toulouse, lui était nécessaire. Le Provincial lui permit donc de vivre hors la Compagnie, à Toulouse ou à Valence, dans le château du comte de Macarthy son frère, ancien député de la Drôme.

Le jeune duc de Bordeaux croissait en âge; on devait nommer bientôt un précepteur. Les Sulpiciens, qui ne se croyaient pas assez puissans dans la personne de M. d'Hermopolis, créaient à leur gré des évêques tirés de leur ordre, et travaillaient avec ardeur à donner un précepteur au fils du duc de Berry. De leur côté, les jésuites, jaloux de voir qu'une petite affiliation de leur Compagnie voulait les remplacer dans l'opinion publique, et qu'elle allait à grands pas s'emparer de l'immense autorité qu'elle possédait depuis long-temps, faisaient plus d'efforts encore pour mettre un jésuite auprès du petit-fils d'Henri IV. Le P. Ronsin agissait sans relâche, et avait obtenu, dit-on, de M. le duc de Mathieu, son ami, qu'on choisirait

le P. Macarthy, alors en province, comme s'il avait quitté pour toujours l'habit de la Société. Le P. de Varin, le P. Jennesseaux, assiégeaient les palais de leurs amis, et il n'y avait plus d'obstacle, si le P. Macarthy n'y en avait point mis. Effrayé du pas qu'avait fait sa Compagnie, plus sage et plus éclairé que tous ses confrères, sans intrigue, sans ambition, incapable de trahir sa conscience pour flatter l'orgueil de sa Société, il déclara qu'il ne consentirait jamais à devenir le précepteur d'un roi de France. Ce coup inattendu effraya les jésuites sans les abattre. Ils écrivent à Rome, pressent le P. Rosaven, assistant de France, d'obtenir un ordre du Général pour faire obéir le P. Maçarthy. L'ordre fut donné, mais trop tard. Les cabales, à Paris, sont quelquefois plus promptes qu'à Rome. Les jésuites perdirent encore une fois la victoire, et les Sulpiciens l'emportèrent. Le P. Macarthy fut disgracié. On ne le rappela point. Son indifférence choquait trop la Société; et si le jubilé de Paris n'eût donné aux jésuites l'occasion de s'en servir, il serait abandonné dans le fond d'une province, maudit de ses confrères.

Malgré la faiblesse de son tempérament, le P. Macarthy fut forcé de venir prêcher le jubilé aux Tuileries. Les applaudissemens de la cour, et le contentement du Roi, remirent le P. Macarthy dans les grâces de ses confrères. Il fut traité avec tous les égards dus aux hommes d'un mérite supérieur. On conçut l'espérance de le rendre encore utile à la Société. L'occasion s'en présenta bientôt. M. de Mons, archevêque d'Avignon, ayant demandé le P. Macarthy pour prêcher le jubilé dans son diocèse, les jésuites lui ordonnèrent de partir; car comment refuser quelque chose à un archevêque qui veut depuis long-tems un collége de la Société, et qui établit le noviciat d'Avignon ?

Après cette mission, il a été envoyé à Strasbourg, à la demande de M. Tharin. Le P. Macarthy avait coutume d'improviser ses sermons; les jésuites, qui ne veulent rien perdre de ce qui leur appartient, l'obligent de les écrire, afin que ses confrères puissent en profiter.

Déjà plusieurs s'en sont servis avec succès; et le P. Dumouchel, froid comme un mathé-

maticien, prêchant les sermons du P. de Macarthy, a déjà fait pleurer son auditoire.

MAINEVET (DE), né dans la Russie, d'une famille française émigrée. Le jeune Mainevet avait de la naissance, des talens et des richesses; il n'échappa point aux jésuites. Ils le firent entrer dans leur Compagnie à un âge où il pouvait à peine distinguer le bien et le mal, et prirent soin de son éducation. Il fit ses études à Polotsk, sous les yeux du Général qui le destinait à être confesseur du duc de Reichstadt, élevé, dit-on, à Vienne, par deux jésuites de l'ancienne Société. Déjà le P. Mainevet connaissait les langues russe, allemande, italienne, française, grecque et latine. Il était philosophe, littérateur, savant dans l'histoire, et surtout dans celle de sa Compagnie, lorsqu'il fut obligé de s'exiler du pays qui l'avait vu naître. Il vint dans les Basses-Alpes, et faillit être la victime de sa franchise ou de son indiscrétion. Accoutumé dans la Pologne à vivre dans l'opulence, l'oisiveté, les plaisirs, la débauche et la domination, il crut qu'il en pourrait faire autant en France.

Il fut trompé : il se plaignit amèrement, et ne reçut que des reproches et des avertissemens qui le révoltèrent. Ses supérieurs le firent partir pour Paris sous la conduite du plus sévère et du plus fourbe des hommes, le P. Gravier, et l'enfermèrent à Mont-Rouge. Il devint sage, et obtint d'aller à Saint-Acheul. Là, sa légèreté le perdit encore. Il aimait beaucoup les jeunes gens, et ne leur cachait rien. Dans un de ses entretiens familiers, il avoua que « sa Compagnie avait pris naissance près de Thèbes, dans un temple consacré au soleil; que saint Ignace, en allant à Jérusalem, avait parcouru tous les lieux, et avait reçu ses règles de deux prêtres qu'il avait rencontrés, et qui désespéraient de ressusciter les colléges des anciens prêtres d'Égypte; qu'Ignace, en venant en Europe, avait suivi tous les plans des colléges de Memphis et de Thèbes; et qu'il parviendrait avec le temps à les établir aussi solidement; qu'il ne fallait maintenant que le renversement de trois couronnes pour que tout l'univers fût aux pieds d'Ignace; que ces trois couronnes étaient bien chancelantes; qu'aussitôt qu'une seule tomberait,

toutes les trois tomberaient ensemble ; qu'alors la Compagnie aurait la domination de l'univers, et que tout reconnaîtrait son pouvoir, parce qu'on connaîtrait ses mystères. »

A ces légères confidences, il ajoutait des actions que je ne me permettrai pas de raconter ; je serais trop long, et je ne serais peut-être pas cru. Les supérieurs le firent disparaître, et l'on ne sait ce qu'il est devenu. Est-il à Rome comme le veulent quelques congréganistes ? Est-il enfermé dans le noviciat de Saint-André, dérobé à la vue même de ses confrères, et condamné à mourir dans l'obscurité d'un cachot ? Est-il en Pologne pour tenter tous les moyens d'entrer dans cette terre heureuse où leur domination était si bien établie? Aurait-il été empoisonné, comme le prétendent quelques-uns, pour avoir trahi quelques légers secrets de sa Compagnie qui ne pardonne jamais quand on l'outrage? Je n'en sais rien; et qui le sait? Quoi qu'il en soit, il a disparu subitement; on ne l'a vu ni à Sainte-Anne, ni à Montmorillon, ni à Bordeaux, ni à Rome même; où est-il donc?

MARIE-VILLE (DE), né dans la Pologne : son vrai nom est Kisiel. C'est l'amour de sa patrie qui l'a rendu jésuite. Il entendit dire à un père de la Compagnie, que la Pologne ferait bientôt un royaume distinct, que le roi serait le dominateur de la terre entière, et qu'il ne devrait son trône qu'à la protection de la société de Jésus : il voulut donc servir son pays sous l'habit de saint Ignace. Dès son entrée dans la Compagnie, son zèle répondit à la droiture de son intention ; il voulait faire de la Pologne entière un peuple de jésuites. Aidé par son confrère Kirkor, fils d'un général allemand, il allait de château en château, de province en province, prêchant partout le nouveau règne qui devait s'établir sur la terre. La chaleur de leur zèle alla si loin, qu'ils avaient déjà persuadé à un seigneur de la Lithuanie, qu'il était le nouveau roi que la Société voulait établir ; et qu'à l'exemple de Charlemagne, il devait, le sabre à la main, soumettre toute la terre à l'autorité de l'Eglise [1].

[1] Voir l'article du P. Richardot, où se lisent les détails de cette conspiration jésuitique.

Prompt dans son audace, emporté, plus militaire que religieux, le P. de Marie-Ville voulait se retrancher dans la Pologne, et résister à l'Empereur. Il l'aurait fait, si les troupes d'Alexandre n'avaient investi toutes les maisons de jésuites, et si les mesures les plus sévères n'avaient été prises pour faire sortir sans délai tous ceux qui se trouvaient sur les terres de l'Empire. Ils furent escortés jusque dans les États d'Autriche, où ils placèrent en vedettes quelques jésuites polonais tout prêts à rentrer dans la Russie au premier moment favorable. Passant de-là en Italie, ils vinrent en France.

Kirkor alla au collége de Bordeaux, où son humeur libre, sa conduite scandaleuse et ses goûts dépravés le perdirent dans l'esprit de ses supérieurs. Il fut envoyé à Forcalquier, d'où bientôt il fut retiré pour aller dans la capitale entretenir plus facilement ses correspondances avec la Pologne. Les PP. Marie-Ville et Kirkor se trouvaient dans la Lithuanie, lorsque les troupes françaises y passaient. Ils firent enlever le pain et tous les vivres, s'enfermèrent avec tous les habitans dans leur église, et se barricadèrent

contre l'ennemi. Hommes, femmes, enfans, prêtres, tout fut pris et livré à la merci du soldat, qui dans sa fureur n'épargnait rien. Kirkor et Marie-Ville furent assez heureux pour échapper. Les jésuites, irrités de ce désastre, s'en prirent aux juifs qu'ils accusaient de les avoir trahis. Ils les firent jeter dans des cachots, et persécuter, jusqu'à ce qu'ils eussent été dédommagés de ce qu'ils avaient perdu.

MAROC, né dans un village de la Provence. C'est un homme d'une assez belle taille, d'une figure horrible à voir. Noir comme un Éthiopien, on le prendrait pour un barbare né dans le pays dont il porte le nom, et il est né sous le ciel voluptueux des troubadours; d'une ame double, vile et méprisable; de mœurs qui ne furent rien moins qu'honnêtes, et qui sont bien suspectes sous le froc jésuitique; d'une religion effrayante, et d'une morale qui n'est bonne que dans les déserts. Il n'avait pas de quoi vivre dans son village, il vint chercher du pain chez les jésuites qui découvrirent en lui d'heureuses dispositions et des qualités bonnes pour la

Société. Ils le chargèrent, en même temps qu'il faisait ses études, de la surveillance des Provençaux, et ses succès furent si grands, qu'il fut envoyé à Saint-Acheul, avant même d'avoir fait son noviciat à Mont-Rouge. Quand il eut fait trembler tous les jeunes seigneurs de Saint-Acheul, il vint à Mont-Rouge où il reçut de nouvelles instructions, et il fut envoyé à Bordeaux où sa présence était nécessaire.

Le P. Maroc n'est ni un homme d'esprit, ni un homme du monde, ni un homme dévot; il ne serait rien s'il n'était jésuite. Avec son air *effroyablement* barbare, il fera son chemin, et il ne peut que réussir dans une compagnie qui rend utiles à ses desseins tous les sujets dociles à ses impressions.

MARTEL, né à Constantinople. Il finit ses études à Saint-Sulpice, et bientôt après il fut nommé supérieur de la petite communauté des Clercs de la chapelle du Roi. La grande communication qui était établie entre cette communauté et Saint-Acheul lui inspira le goût des jésuites. Il se présenta au Provincial de Paris, qui, trouvant dans le

P. Martel un homme tout prêt pour être envoyé sur les rives du Bosphore, l'admet, avec la condition qu'il ira faire son noviciat à Rome. Le P. Martel partit avec M. de Châteaubriand, neveu de l'auteur célèbre de ce nom. Après son noviciat, le Général l'a fait aller aux environs de Rome pour y prendre des instructions secrètes et importantes. On croit que la Compagnie a le dessein de s'établir à Constantinople, et qu'elle espère obtenir l'autorisation du sultan. Cet établissement important pour la Compagnie aurait pour dernier but d'approcher les jésuites de la Russie, où ils voudraient aller bientôt reprendre leurs riches possessions.

Intrigant, politique profond, d'un esprit facile, d'un caractère souple et modéré, avec l'avantage de parler la langue des Turcs, d'être naturel du pays, et d'apporter aux visirs et au sultan des sommes considérables; le P. Martel semblait être amené par le destin de la Compagnie pour être le négociateur de cette grande affaire. La Société espère encore intéresser dans cette entreprise M. le général G***. Elle avait naguère au nombre de ses coadjuteurs tempo-

rels un frère de l'illustre comte, et c'est à ce titre qu'elle réclamera la bonne volonté de ce personnage.

MARTIN, natif de Langogne, dans les Cévennes. Quoiqu'il appartînt à des parens pauvres et sans ressource, il trouva le moyen de faire ses études à Paris, à l'école de Saint-Sulpice. Son goût et son talent pour la théologie lui acquirent quelque réputation dans le séminaire où, pour être un grand homme, il suffit d'être un radoteur ou un absurde théologien.

Alors on parlait beaucoup des jésuites qui commençaient à paraître. Le Supérieur de Saint-Sulpice lui conseilla de choisir cette Compagnie qui seule pouvait développer ses talens extraordinaires. Le P. Martin, dont l'esprit s'était un peu agrandi depuis qu'il était sorti de la cabane étroite de ses aïeux, trouva le conseil sage, entra chez les jésuites, et obtint bientôt un crédit considérable.

Il fut d'abord chargé de professer la philosophie à Sainte-Anne; bientôt après à Saint-Acheul, où son nom était placé à côté

des noms illustres des philosophes anciens et modernes.

La Compagnie, qui ne veut que la doctrine de Rome, appela le P. Martin à Paris pour y donner des leçons de théologie aux jeunes jésuites, ses confrères. La maison de Vitry, qu'on venait d'acheter à M. le général de Vaux, était destinée à être l'école des nouveaux inquisiteurs et des barbares destructeurs de l'industrie et de la raison. C'était là qu'on enseignait en paix, à l'ombre du mystère, l'ultramontanisme et le pouvoir absolu; c'était là que les textes de notre Charte et les fondemens du régime constitutionnel étaient renversés et détruits, lorsque M. de Montlosier, avec son livre importun, est venu porter la terreur dans cette enceinte inaccessible. La Compagnie, effrayée, a envoyé soudain à Dôle le P. Martin et tous ses disciples, pour les mettre en sûreté dans le voisinage de la Suisse.

Quand on parle du P. Martin, et qu'on l'appelle philosophe, l'on croirait que c'est un de ces hommes qui appliquent leur raison à l'étude de la sagesse, de la morale, de l'histoire et de la religion, dont le génie

profond pénètre dans la nature des choses, compare, juge, approfondit, discute avec impartialité et modération les divers systèmes qui divisent l'espèce humaine, et dont l'esprit, dégagé de préjugés et d'erreurs, cherche avec conscience la vérité et la raison. On se trompe. Prenez un de ces moines du quinzième siècle, qui savait assez le latin pour bâtir un ridicule argument; ignorant l'histoire et la vraie philosophie des sages de l'antiquité; ne connaissant sa religion que par les absurdes commentaires de quelques moines fanatiques, et par les livres plus absurdes encore d'un scolastique ignorant opiniâtre dans ses absurdités, féroce dans ses disputes, et capable de faire brûler son adversaire pour mettre ses opinions à l'abri de tout danger : voilà le P. Martin; et je peux l'assurer sans crainte d'être démenti, voilà tous les jésuites que je signale dans cet écrit.

MARTIN ARTHUR, né à Aurai-Sainte-Anne. Ses parens l'avaient envoyé au collége des jésuites pour y faire ses études, et le jeune Martin y voulut devenir jésuite mal-

gré les volontés de son père. On rapporte que, pour décider la vocation du jeune Martin, on prit pour juge le Supérieur général des Sulpiciens, qui, prévenu par un jésuite, donna une décision favorable à la Société de Jésus, contre l'espérance de M. Martin père, qui croyait que M. Duclos engagerait son fils à mûrir ses desseins, et à ne pas prendre légèrement des engagemens redoutables.

Les progrès du jeune Martin furent si heureux, qu'au milieu de son noviciat il fut envoyé avec trois de ses compatriotes dans la capitale du monde chrétien. Il est demeuré pendant quatre ans en Italie pour approfondir les mystères de la Société, parcourant les divers établissemens de Naples, de Modène, de Turin. A son retour, il fut occupé dans la maison de Vitry à l'étude de la théologie et du droit canon.

MURPHI, Irlandais. Il avait fait ses études à Saint-Acheul avec beaucoup de succès, lorsqu'il vint à Mont-Rouge. Les jésuites s'efforcèrent de l'attirer à eux, et le mirent dans l'impossibilité de ne pas entrer dans leur

Compagnie. Ses talens, son caractère, son origine pouvaient le rendre utile à la Société d'Angleterre, qui n'a guère encore de sujets remarquables; mais la Compagnie de France qui l'a élevé dans son sein, et lui a appris tous les secrets, a obtenu du Général la permission de le garder en France, où elle le destine à jouer un rôle principal.

O'MAHONI, né en Irlande. Je ne sais s'il est parent du comte de ce nom; mais à l'esprit, aux préjugés et aux systèmes de M. le comte, il ajoute le fanatisme, la dissimulation, la politique et tout le caractère d'un jésuite. Dieu nous préserve que sa compagnie triomphe en France! S'il était confesseur de notre bon Roi, il ferait de magnifiques auto-da-fé. Les catholiques irlandais et écossais ont un peu les goûts des catholiques espagnols; ils aiment à humer la fumée des pauvres malheureux qui n'entendent pas la messe.

La Compagnie destine le P. O'Mahoni à être à la tête des congrégations et des colléges. Elle lui fait, pour cela, connaître à fond les sciences diverses de la Société. Après l'avoir fait passer par Mont-Rouge, elle l'a

mis au milieu des vieux PP. de la rue de Sèvres, pour apprendre, à leur école, à étouffer tous les sentimens de la nature devant la morale de la vie dévote, et l'on espère que, docile aux leçons de ses maîtres, le jeune O'Mahoni deviendra plus insensible et plus cruel encore que les inquisiteurs les plus endurcis de Sarragosse et de Valence.

OBOLE (D'), du duché de Varsovie. Son vrai nom était BOUSKOMPT. Après avoir fait ses études en Pologne, il prit l'habit de la Société avec un de ses frères. Il était déjà lié par des vœux, lorsqu'il fut obligé de s'exiler de sa patrie, parce qu'il était jésuite, et qu'il était complice de ses confrères.

Les ministres de l'Empereur avaient mis les sceaux de l'Empire dans toutes les maisons des jésuites, et les jeunes novices trouvant bien modique la somme qu'on leur avait donnée pour le voyage, se plaignirent au Supérieur, qui leur découvrit à l'instant un trésor considérable échappé à la recherche des ministres. Les deux frères d'Obole, bien munis d'argent, entrèrent dans la Bohême, traver-

sèrent la Bavière, la Suisse, et vinrent en France. Le plus jeune fut envoyé à Forcalquier; l'autre, dans la Bretagne, où fatigué de l'orgueil, de l'ambition, des manœuvres sourdes et périlleuses de ses confrères, il les abandonna. Voilà peut-être plus de cent jésuites de ma connaissance qui s'enfuient de cette exécrable Société; et si celui qui parle ici contre eux, en était un! Lecteur, qu'en diriez-vous?

Le jeune d'Obole quitta bientôt la Provence, pour venir à Paris étudier la théologie. La Compagnie le fait beaucoup voyager pour le distraire. Le dégoût et l'ennui qu'il éprouve sur le sol français, altèrent sa santé; l'air de la liberté qu'on respire en France lui est funeste. L'esprit d'irréligion, de philosophie et de licence qu'il trouve dans notre patrie, lui fait regretter jour et nuit cette terre heureuse, où, sous le sceptre de la servitude, les peuples opprimés traversent l'aride chemin de la vie, comme de vils troupeaux que l'on conduit à la mort.

Cependant le P. d'Obole a l'espérance de retourner dans sa patrie, sous le prétexte d'une rupture entière avec la Société. Un

jésuite, noble polonais, est rentré dans Varsovie, et l'on dit qu'il doit travailler, avec plusieurs hommes puissans, pour obtenir de Constantin le retour des jésuites.

PELLETIER, noble polonais. Généreux, sensible, d'un esprit brillant, d'une religion simple et de mœurs très-douces, il aurait été un aimable jésuite, si, à une apparence de simplicité étonnante, il ne joignait une astuce des plus profondes et des plus raffinées. La Compagnie l'appliqua à l'étude de la physique dans laquelle son goût et ses talens l'avaient rendu habile, lorsqu'il n'était même qu'écolier; il s'était aussi rendu très-célèbre par ses expériences, et ce que j'en ai ouï raconter passe toute croyance. On dit que pour convertir un village de la Lithuanie où l'on ne croyait guère aux génies de l'enfer, le P. Pelletier invoqua le secours de la physique, qu'il fit paraître des feux terribles, qui investirent tout le village sans le consumer, et que les pauvres gens effrayés tombèrent à ses pieds pour l'adorer, comme les Lycaoniens aux pieds de Paul et de Barnabé.

Exilé, comme tous ses confrères, de l'empire d'Alexandre, il se rendit en Italie et vint de-là en France, où l'appelait le Provincial Richardot. On raconte que, s'étant arrêté dans un bourg de la Gallicie, il reçut ordre d'en sortir à une heure fixée, et que pour éluder les ordres de la police, il proposa à ses compagnons de voyage le dessein de suspendre les horloges du lieu par un pouvoir magique qu'il avait reçu de son maître de physique; mais ses confrères s'y opposèrent et sortirent aussitôt.

Arrivé en France, il fut envoyé dans la Provence pour donner des leçons de physique; il était aimé de tous ceux qui l'environnaient. Sa conversation variée et intéressante le faisait rechercher de tous les jeunes gens. Quoique jésuite moderne, il n'aime pourtant pas la Société moderne; il dit souvent qu'elle ne se relèvera point avec cet éclat et ce crédit qui l'avaient rendue célèbre dans tout l'univers; qu'elle laisse paraître trop de timidité à ses ennemis; qu'il ne faut jamais reculer devant le peuple, parce que le peuple est toujours victorieux quand on le craint; que pour vaincre, il faut tout oser.... C'est

le parti que la Société vient de prendre.....
Peuple ! qu'allez-vous devenir !....

PHOLOP. Dès qu'il eut appris que Catherine avait conservé dans ses États les débris de l'ancienne Société, il y accourut pour prendre l'habit d'Ignace ; son zèle et sa facilité à parler la langue des Russes, le firent avancer en peu de temps. Le nom de Condé qu'il avait usurpé y contribua beaucoup. Ce nom fameux jusque sur les rives du Dniéper, l'avait mis dans la plus grande considération auprès des Polonais et des Russes ; ils s'étaient persuadés qu'il était du sang des Bourbons, parce qu'il en avait pris le nom ; et les jésuites, pour la gloire de Dieu et le salut du prochain, par une restriction toute mentale, accréditaient cette pieuse erreur.

Pendant quelques années, le P. Pholop avait exercé ses talens dans les colléges de la Société. On le tira bientôt de l'enceinte étroite d'une maison d'éducation pour le faire entrer dans une carrière immense. On lui donna la mission de Saint-Pétersbourg, et il partit avec les PP. de Grivel, Jourdan et quelques autres jésuites; leurs ordres

étaient de ne faire d'abord que des missions aux catholiques, et de s'insinuer par beaucoup d'égards et de politesses dans l'esprit des hommes de la cour : ils réussirent. Le P. Pholop, qui joignait, à une science étendue, beaucoup d'esprit et de finesse, fit bientôt les délices des grands; de Grivel, qui possédait tout l'usage du monde et des connaissances variées, avec une politique profonde et un caractère très-liant, gagna l'estime de toute la jeune noblesse et des femmes les plus distinguées. L'empereur lui-même devint le protecteur et l'ami des jésuites ; il allait voir sans faste et sans majesté quelques-uns d'entre eux, qu'il estimait particulièrement : des princes, des seigneurs puissans en faisaient de même. Tant de faveur enhardit les enfans d'Ignace ; ils se trahirent par trop de précipitation. Le P. Balandré ne gardait plus aucune mesure dans les temples de Saint-Pétersbourg. Parcourant ensuite tous les pays de la Finlande jusqu'au golfe de Bothnie, il vint jusqu'à la mer Blanche, préparant les voies à sa Compagnie qui voulait s'établir à Archangel, sur les bords de la mer Glaciale ; le P. Jourdan agissait avec zèle dans la ville

de Riga ; d'autres jésuites étaient répandus dans la Russie. Les PP. Pholop et de Grivel demeuraient à Saint-Pétersbourg, environnant les princes et les grands pour les séduire, obtenir tout ce qu'ils voudraient, ou les mettre dans l'impossibilité de pouvoir rien refuser. Ils avançaient à grands pas. La cour de Russie, tranquille et sans ombrage, les laissait courir à la monarchie universelle qu'ils allaient fonder ; déjà des jésuites nombreux couvraient les côtes de la Baltique, les bords de la Dwina et le voisinage de la Sibérie ; déjà un missionnaire était parvenu jusqu'à Astracan ; et sa morale jésuitique allait triompher, lorsque la hardiesse du P. Pholop dans la cour de Russie rompit tous ces projets et fit tomber les plus belles espérances.

Il y avait à la cour de Russie un jeune prince, fils d'un puissant ministre d'Alexandre ; les jésuites crurent qu'ils pourraient s'en faire un appui considérable, s'ils l'attiraient à eux ; ils tendent leurs piéges, flattent son ambition, lui promettent des honneurs et une puissance sans borne, lui font entendre que même la couronne de Russie

n'est rien auprès de celle qu'ils veulent lui donner, et, pressant le jeune prince, ils lui font abjurer sa religion, et par les sermens les plus sacrés s'assurent de sa fidélité à sa nouvelle foi. Cette conversion, quoique secrète, est bientôt découverte; le jeune prince avoue lui-même qu'il est catholique romain. Son père conjure, caresse, menace, tente son fils; rien ne l'ébranle, il veut mourir pour sa foi. Le ministre, irrité, porte ses plaintes à l'empereur, prie Sa Majesté de le venger ou qu'il se retirera de la cour. Les jésuites, plus puissans encore, mettent en usage toutes leurs forces et toutes leurs intrigues, font sortir de la Russie les PP. Pholop et de Grivel, jettent l'alarme dans la cour et dans la ville, accusent d'imposture et de calomnie le ministre qui les poursuit, et l'auraient emporté, si le ministre n'avait dans ce même temps découvert leurs manœuvres, et s'il n'avait eu des preuves certaines d'une conjuration tramée dans la Pologne[1], dont les jésuites voulaient mettre la couronne sur la

[1] Voir l'article du P. Richardot, où cette conspiration est détaillée.

tête d'un roi descendant des Poniatowski. Surpris de ces vastes projets, épouvanté de l'audace de ces religieux conquérans, Alexandre ordonna de purger ses États des jésuites; il envoya des troupes dans leurs maisons et sur leurs terres pour empêcher leurs nombreux esclaves de se révolter. Il n'était plus retenu par la présence de Brosossoski : ce Général venait de mourir; et, si on en croit les jésuites, sa mort, loin d'être naturelle, aurait été provoquée par un poison secret.

Après avoir traversé les États autrichiens, Pholop et de Grivel firent un voyage à Rome, et se rendirent promptement à Paris. Le P. Pholop résida quelque temps dans cette ville, occupé de son vaste plan d'empire universel. Jérusalem et Rome devaient être les villes principales; Constantinople, Saint-Pétersbourg, Vienne et Madrid tiendraient un rang très-distingué; Paris et Londres, avant d'y être quelque chose, devaient passer par le feu pour cesser d'être profanes; l'Afrique et le nouveau continent demeuraient dans la barbarie, et n'auraient compté pour rien dans la balance des nations. Sans armes, sans le vain titre de rois, ils en seraient ve-

nus à bout. Autrefois, François-Xavier, seul, sans argent, seulement tout plein des vastes conquêtes qu'il voulait faire, part de Lisbonne, traverse des flots immenses, entre dans les Indes qu'il soumet, captive le peuple le plus politique et le plus fier de l'Asie, triomphe de cent nations diverses, va jusqu'aux portes de la Chine, et si la mort n'eût arrêté ce nouvel Alexandre, on l'eût vu traîner à son char de triomphe toutes les nations de l'univers.

Ce dessein était celui du P. Pholop, comme il est celui de tous les jésuites. Sa santé dépérissant chaque jour, il est allé respirer l'air de Bordeaux, où il médite continuellement sur les moyens d'agrandir la Société de Jésus.

QUEUNÉ, de la Franche-Comté. Il est d'une douceur et d'une charité à faire brûler tous les hérétiques et tous les philosophes. Dans les commencemens de la Société, il fut directeur des novices, qui, d'après la relation envoyée au Général, « sortaient de ses mains comme des lions furieux lancés sur des esclaves. »

Cependant la Société craignit de lui confier plus long-temps son plus précieux dépôt; elle le nomma supérieur à Sainte-Anne, à la place du P. Jennesseaux. Le P. Queuné modéra son caractère, affecta une douceur qu'il n'avait pas, flatta tous les nobles bretons pour les asservir, attira une multitude infinie de pélerins qui grossissaient ses trésors, obtint même des dons précieux d'une grande princesse, et ne se fit des ennemis que parmi les prêtres qui n'avaient pas les mêmes opinions, et qui ne voyaient qu'avec peine les jésuites s'emparer de l'esprit des simples Bretons.

L'empire que le P. Queuné avait dans la Bretagne était si grand, qu'il était comme une divinité qu'on adore en tremblant. On publiait déjà qu'il faisait des miracles. Les Bretons, étonnés, venaient à Sainte-Anne offrir tous leurs présens à ce nouveau Paul, et l'on accourait des lieux reculés pour écouter ses oracles.

En montant sur le trône de la Société, le P. Fortis voulut, comme tous les nouveaux monarques, essayer son pouvoir; il fit donc connaître au Provincial de Paris l'ancienne

règle de saint Ignace, par laquelle un Supérieur ne doit pas rester plus de trois ans dans le même collége; il ordonna qu'on la mît en exécution, et tous les Supérieurs, même le Provincial, furent en un moment destitués et remplacés, malgré le mécontentement de plusieurs évêques.

Le P. Queuné, regretté de tout le peuple breton, vint à Mont-Rouge où il fut nommé vice-recteur. Il était à peine entré en fonctions, lorsqu'il reçut l'ordre d'aller avec les mêmes titres fonder le noviciat d'Avignon. Il partit donc avec dix novices de Mont-Rouge et plusieurs jésuites qui devaient être attachés au même établissement.

Le P. Queuné se croyait au bout de ses voyages lorsqu'il fut rappelé à Paris pour des affaires importantes. On croit que c'est pour la fondation d'un nouveau collége à Strasbourg, où depuis long-temps la Société veut établir un poste avantageux.

RAVIGNAN (DE). Il était substitut du procureur du roi à Paris, par la grâce de Dieu et de la Congrégation. M. l'abbé Frayssinous, qui l'avait remarqué dans ses

conférences, voyant dans ce jeune magistrat d'excellentes dispositions, voulut en faire son successeur. M. de Ravignan, environné, pressé, tenté par les jésuites, et tout ébloui des belles espérances qu'on lui faisait entrevoir, se laissa gagner et se retira au séminaire de Saint-Sulpice, où il demeura quelques jours pour tromper le public : de-là il alla secrètement à Mont-Rouge dans la voiture d'un grand personnage de la Congrégation. C'est ici le lieu de remarquer que les hommes de loi qui se font jésuites, ne le font qu'à l'ombre du mystère. M. de Ravignan ne va chez eux qu'en se cachant. M. de Tinseau, avocat à la Cour royale de Besançon, se dérobe à la vue du public en demeurant aussi huit jours au séminaire d'Issy, et M. de Villefrancon, son archevêque, le conduit secrètement à Mont-Rouge dans sa propre voiture. Il est donc bien honteux de se faire jésuite, puisque ceux qui veulent l'être se couvrent du voile du secret, et comme les conspirateurs s'enveloppent des ténèbres de la nuit !

Pendant que le monde ignorait la démarche de M. de Ravignan, toute la France

congréganiste en parlait, depuis les Pyrénées, où je l'appris moi-même, jusqu'aux rivages de l'Escaut, où la publiait quelque journal catholique; des *Te Deum* solennels retentissaient dans les oratoires secrets de la Congrégation pour cette grande victoire.

Le magistrat novice devint bientôt le coryphée de Mont-Rouge. M. Frayssinous, qui n'avait pas oublié son cher néophyte, désirait vivement avoir un entretien avec lui. Il ne pouvait cependant aller à Mont-Rouge sans s'exposer à des soupçons et à des clameurs qu'il n'aima jamais (l'on sait pourquoi); il donna donc un rendez-vous au P. de Ravignan dans le parc du séminaire d'Issy, et le jeune jésuite s'y rendit avec un de ses confrères. L'entretien fut long, familier et secret, et l'on croit qu'il a été renouvelé plusieurs fois à l'insu du public malin. Pourquoi M. d'Hermopolis se cache-t-il quand il veut s'entretenir avec un jésuite? pourquoi donc craint-il d'aller à Mont-Rouge? L'abbé Frayssinous n'y est-il pas allé dîner avec plusieurs de ses amis avant d'être M. d'Hermopolis?

Après son noviciat, M. de Ravignan est

venu à Vitry étudier la théologie. On m'a dit que c'est sous son nom que la Société a acheté la maison de M. le général de Vaux. Cette maison, destinée d'abord à être une école de théologie, puis une école de physique, doit devenir plus tard une école de droit. La Société, considérant que la justice était entre les mains « de quelques hommes intéressés, philosophes, sans religion, sans mœurs, » a le dessein de remédier à ce mal qui désole la France; elle attire dans son sein des hommes de loi, et elle espère obtenir du Roi la permission d'établir une école de droit où l'on apprendra la justice à sa manière, et où l'on élèvera des magistrats intègres et vertueux, comme ses Pères. En attendant, M. de Ravignan approfondit la théologie de Rome, parce que la Société ne conçoit pas qu'on puisse être bon magistrat quand on sépare le droit de la théologie.

Cependant rendons justice à la bonne foi du P. Ravignan : l'esprit de corps ne l'aveugle pas. Consulté par ses confrères sur l'accusation de M. de Montlosier, il a déclaré qu'ils couraient risque d'être une seconde

fois chassés de France, et que le droit était contre eux.

RAZE (DE), des environs d'Arbois, dans la Franche-Comté. Ce n'est ni un savant, ni un théologien, ni un littérateur, ni un dévot; il a assez d'esprit pour plaire au monde, assez de talent pour gouverner une maison, assez de tête pour administrer les finances, beaucoup de zèle pour propager sa Compagnie, avec assez d'audace pour la défendre contre tous ses ennemis; cependant la Société ne l'a employé jusqu'ici qu'au maniement des finances de quelques colléges: mais aussi s'en est-il acquitté avec le talent d'un homme habile.

On lui reproche sa trop grande galanterie; auprès des dames il perd sa gravité et sa modestie : un air riant, des regards furtifs et langoureux, un langage mondain et mystique comme celui du bon M. Tartufe, semblent trahir un feu secret. Qu'il y prenne garde : des esprits méchans, par leurs propos malins, n'ont pas amusé certains maris; l'on dit même que le Provincial l'a renvoyé d'Aix, craignant que l'exemple de la Cadière

se renouvelant, ne perdît la Compagnie naissante.

Le beau ciel de la Provence, de cette terre berceau des troubadours, exerce une singulière influence sur les bons Pères; plusieurs d'entre eux ont jeté le froc pour devenir époux, d'autres y sacrifient aux grâces comme dans certains climats de l'Asie, et leur réputation équivoque pourrait peut-être les forcer à abandonner ce beau pays.

RÉVERSEAUX (DE), de Paris. Ses parens ne l'avaient envoyé à Saint-Acheul que pour faire ses études : les jésuites ne l'élevèrent que pour en faire un fanatique. Le jeune Réverseaux répondit à leurs soins et à leurs espérances. Il persista dans la résolution d'entrer dans la compagnie de Jésus contre toutes les volontés de ses parens, qui n'avaient que cet enfant, seul rejeton de leur race. Après bien des obstacles, toujours renversés par l'adroite politique des jésuites, M. de Réverseaux entra dans la maison de Mont-Rouge, où il se distingua par un zèle et une activité extrêmes ; ce qui lui mérita l'honneur d'être envoyé avec dix

de ses confrères au noviciat d'Avignon pour en être les fondemens et les modèles.

La Société, qui destine de bonne heure ses enfans aux emplois divers qu'elle donne, prépare le jeune Réverseaux à devenir un second Jouvency. Comme elle ne veut que des livres ultramontains, et qu'elle condamne toute cette littérature française si libérale et si révolutionnaire, elle a chargé le P. de Réverseaux de corriger ces tragédies, ces comédies, ces poëmes, ces histoires qui corrompent la jeunesse, et qui sont la ruine des empires ; de retrancher du Télémaque, du Petit-Carême, de Vertot, de Saint-Réal, et de tous ces auteurs légers du siècle de Louis XIV, ces maximes coupables qui font connaître aux rois leurs devoirs redoutables et les bornes de leur autorité, comme aux peuples leurs droits respectables, et l'inviolabilité de ces mêmes droits. Ne se bornant pas à corriger, elle veut livrer aux flammes tous ces écrits audacieux de la philosophie, surtout ce Voltaire, ce Rousseau qui n'aimaient pas les jésuites, afin de ne laisser d'eux aucune trace sur la terre. Le P. de Réverseaux ne se borne pas aux écri-

vains français; il trouve que le P. Jouvency a encore trop respecté les écrivains du siècle d'Auguste, et il se propose de les rendre moins profanes et moins dangereux.

RICHARDOT, de Langres. Des aventures singulières le conduisirent en Russie où, las de courir le monde sans aller à la fortune, il se fit jésuite. Sa grande facilité à parler la langue russe le fit choisir pour les missions de Saint-Pétersbourg ; et comme il était d'un caractère bouillant, emporté, vain, léger et facile, on lui donna la congrégation des militaires. Son habileté à les conduire les gagna à tel point, qu'ils étaient près à sa voix de se jeter sur la ville de Pierre-le-Grand, et de la réduire par la force au pouvoir de Loyola. Si le complot n'eût été découvert, l'empire d'Alexandre croulait tout-à-coup comme un édifice qu'on aurait attaqué dans ses fondemens. De nombreux congréganistes se répandaient dans les villes de l'empire ; ils séduisaient les uns par l'appât de l'or, les autres par l'amour des honneurs ou des plaisirs ; quelques-uns par l'espoir de la liberté, et beaucoup par des

prétextes de religion. Des seigneurs puissans se retiraient dans leurs terres, et tenaient leurs serfs secrètement armés, afin d'accourir au signal convenu. Les Pères jésuites qui allaient dans les contrées lointaines se faisaient suivre par des capitaines habiles déguisés en esclaves, et qui devaient commander les serfs qu'on soulèverait. A Archangel, à Moscou, à Saint-Pétersbourg, à Smolensk, à Woronez et dans la Chersonèse-Taurique, une grande partie des troupes était corrompue. Dans la Pologne tout était facile. Les Polonais auraient saccagé l'empire pour avoir un roi particulier, et les jésuites leur en promettaient un de la race même du brave Poniatowski. Tandis qu'on se préparait sourdement à soulever ce vaste empire, qui, comme une masse effrayante, allait en retombant s'écraser sous sa propre chute, on ne parlait dans les temples et dans les villes que du règne de Jésus-Christ, de l'esclavage du péché, de la liberté des enfans d'Abraham ; on ne parlait que d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, de l'aveugle soumission due aux prêtres, de l'horreur qu'on devait avoir pour ceux qui s'éloignaient des

temples et des jésuites, et de dévouement absolu à l'autorité de la foi.

Durant les grandes révolutions, il faut quelquefois des guerres étrangères pour ramener le calme dans l'État ébranlé. Les jésuites ne l'ignoraient pas. Aussi avaient-ils une armée prête à passer la mer Noire pour aller attaquer Constantinople, tandis que des troupes formidables de Polonais devaient se tenir sur les frontières de la Hongrie, de la Bohême et de la Prusse, pour y faire une invasion terrible au premier ordre de leurs capitaines, et que des bataillons nombreux maintiendraient la terreur et la paix à Saint-Pétersbourg et dans les principales villes de l'empire. Mais la Providence, qui veille sur les empires aussi bien que sur les particuliers, permit que les jésuites se trahissent, que leurs effroyables desseins fussent découverts, et l'exil de cet Ordre affreux sauva l'empire des czars.

Le P. Richardot s'enfuit à Rome après avoir couru des dangers sans nombre dans les États autrichiens, où l'on dit qu'il laissa quelques jésuites qui devaient garder les frontières de la Pologne.

L'Italie était pleine de jésuites; la France en demandait : on lui en donna. Le P. Richardot y fut nommé Provincial, et amena avec lui des Français, des Russes, des Polonais et des Allemands. Arrivé à Paris, ses actes provinciaux annoncèrent un esprit vain et léger, et déplurent à toute la Société. Il introduisit des usages étrangers à la Province de France, donna les places les plus importantes aux jésuites qu'il avait connus dans la Russie, disposa des trésors de la Société pour des dépenses secrètes, fit rentrer à Mont-Rouge des sommes immenses, qu'on en avait retirées, aussi bien que les archives et les correspondances, pour les mettre en sûreté, et compromit souvent par sa conduite volage et indiscrète la Compagnie encore chancelante.

Il fut bientôt remplacé par un homme plus grave, plus prudent et plus redoutable. Mis à la tête du collége de Dôle, où il ne réussit pas mieux, il se décida à se livrer aux missions, et pour s'y préparer, il est allé dans la maison de Laval, sous le régime du P. Thomas.

ROGER, de Coutances. Fatigué, comme tous ses confrères, de vivre sous le gouvernement du plus fanatique des prêtres et du plus méchant des hommes, Paccanari, il revint en France se joindre aux PP. de la Foi. Comme il était d'un esprit fécond en ressources, d'une audace à braver tous les dangers et d'une adresse à les éviter tous, habile à se servir du mensonge et de la vérité, dévot jusqu'au fanatisme, et facile jusqu'au plus coupable relâchement, intrigant, prompt dans ses entreprises, d'un caractère à ravir tout par la force ou par la ruse, incapable de rien céder à la faiblesse ou à la passion, la Société l'employa dans les temps orageux de l'Empire, aux négociations les plus difficiles et les plus importantes.

Malgré le despotisme de Napoléon, il continua de diriger sourdement les associations qui remplissaient la France. Il parcourait les principales villes du royaume, prêchant, dogmatisant, soutenant les congrégations dans des assemblées nocturnes qui se faisaient dans les maisons des riches congréganistes. Il est impossible de dire jusqu'à quel point il dominait les pauvres dévots de Gre-

noble et de Lyon. Le cardinal Fesch, effrayé du crédit de cet homme, lui défendit de confesser dans son diocèse; et, pour s'assurer de son obéissance, il le tint comme exilé dans son palais. Le jésuite, rusé comme un Normand, eut bientôt levé cet obstacle. Tout près de Lyon était un château appartenant à un noble congréganiste. Un appartement se trouvait précisément au-delà des frontières du diocèse du cardinal. Cela suffisait pour un jésuite. Il y va sous prétexte de respirer un air nécessaire à sa santé, appelle les congréganistes, qui, par une restriction toute jésuitique, enfreignant les lois de l'Église, se confessent au P. Roger, en dépit de l'autorité divine, reçoivent toutes ses instructions, et croient s'être mis à l'abri du reproche et de l'offense, parce qu'ils se sont placés à quelques pas, hors du territoire de leur propre pasteur.

On ne saurait croire quelle fut l'influence de cet homme dans toutes les affaires. Il pénétrait dans les bureaux des postes et connaissait les correspondances les plus secrètes. Il entrait dans tous les cabinets, et faisait destituer à son gré ceux qui ne lui

plaisaient pas. Il parcourut la Bretagne, la Normandie, la Vendée, et contribua beaucoup au dernier soulèvement de ce pays désolé. Après la restauration, il n'a rien fait de remarquable; il a seulement formé un établissement de religieuses à Montmirail, sous les auspices de M. le duc de.... et de madame la duchesse de D...., et le zélé fondateur visite souvent le château de Montmirail, pour y apporter des paroles de paix et de modération.

Il avait encore la direction des congréganistes militaires. Effrayé des clameurs populaires qu'excitaient les écrits de M. de Montlosier, il les dispersa, quoique ces braves soldats de Jésus-Christ, tant les discours du P. Roger les avaient animés, jurassent sur leurs épées de mourir plutôt que d'abandonner leur Congrégation, et qu'ils fussent tout prêts à se jeter sur Paris, le fer à la main, pour égorger ces libéraux qui étaient la cause de leur dispersion.

Le P. Roger est un de ces hommes capables de soulever tout un peuple par ses discours exaltés. Douze comme lui, me disait un jésuite, changeraient en un moment la

France, comme les apôtres ont changé l'univers. En 1826, quand il remplaça le P. Queuné dans la charge de Supérieur des novices, il le surpassa par son fanatisme et son austérité. Il accoutumait ses néophytes à braver la faim, la soif, le froid, le chaud, tous les temps, toutes les misères; inspiré comme un prophète, il leur prédisait les destinées futures de la France, et les encourageait à se jeter à travers tous les dangers pour délivrer leur malheureuse patrie. Il leur criait un jour, au milieu d'un furieux orage, que s'ils ne s'emparaient pas de cette pauvre France, elle allait tomber dans les mains de quelques hommes forcenés, qui briseraient sceptres, couronnes, autels, sous les trônes fracassés, écraseraient magistrats, nobles, rois, pontifes, pour élever sur les ruines encore fumantes le trône de la liberté et de l'irréligion. A ces mots, les jeunes novices, épouvantés, se précipitent les uns sur les autres, s'embrassent, s'exhortent à mourir, parcourent la maison, se rencontrent, se fuient, poussent des cris d'alarmes, arrosent de pleurs l'autel de leur Dieu, se jettent aux pieds de leur directeur, et se-

raient sortis dans Paris comme autrefois les apôtres du cénacle dans Jérusalem, si, effrayé de ses propres succès, le P. Roger n'eût modéré leurs transports. Gens à préjugés, qu'eussiez-vous fait alors? et que feriez-vous, si de Mont-Rouge il en sortait bientôt de plus violens encore?

RONSIN, né à Soissons. Son talent pour l'éloquence lui fit occuper la chaire de rhétorique à Montdidier, berceau de Saint-Acheul. Ses manières insinuantes, son esprit facile et souple, sa politique impénétrable et toujours heureuse, le firent tirer de la province pour le placer dans la capitale à la tête des affaires de la Compagnie. On le donna pour successeur à M. l'abbé Legris-Duval, qui avait laissé en mourant la Congrégation sans directeur. Sous la conduite du jésuite Ronsin, elle changea de face; elle avait été jusque-là le mélange de toutes conditions; elle devint alors le cercle de tout ce qui était distingué. Le P. Ronsin l'organisa selon ses idées nouvelles. Il y bannit l'égalité qui y avait régné; il divisa la Congrégation en associations particulières. On

vit donc se former les congrégations des nobles, des hommes d'une fortune médiocre, des militaires, des artisans, des femmes et des enfans. Le P. Varin fut chargé des hommes de la bourgeoisie; le P. Roger, des artisans, des hommes du faubourg Saint-Marceau et des militaires; d'autres jésuites eurent en partage les divisions subalternes. Le P. Ronsin s'attribua les hommes d'État. Dans sa congrégation, on voyait depuis le duc Mathieu jusqu'au nonce apostolique, une foule de barons très-chrétiens, des ducs, des princes, des marquis et des comtes, des cardinaux, des évêques, des députés, des préfets et une foule d'hommes remarquables par leur nom, leurs richesses, leur crédit, et surtout leur fanatisme. Les jeunes gens de la bourgeoisie qui se distinguaient par un zèle extravagant, étaient admis par une faveur très-rare à la grande congrégation; on leur procurait des places et des dignités pour les rapprocher un peu par des distinctions sociales des hauts privilégiés dont ils étaient si éloignés. Alors on vit l'antichambre du P. Ronsin remplie de supplians, de courtisans, de pétitionnaires de toute espèce. Osez-vous en

douter! J'y suis allé moi-même ; je vis tout, j'entendis tout, et je sais encore ce qu'on m'y répondit.

Chacun voulut être de la Congrégation, et se confesser au P. Ronsin, parce que le confessionnal devint le seul canal des faveurs et des grâces, du crédit et de la fortune. Nul ne pouvait avoir part aux faveurs, s'il n'allait à confesse et à la messe ; aucun congréganiste ne faisait la plus petite œuvre de bienfaisance, qu'elle ne lui fût dictée par son confesseur, et son confesseur ne pouvait être que le P. Ronsin ou un jésuite désigné par lui-même.

S'il fut un méchant sur la terre, c'est bien ce P. Ronsin. Cet homme, tiré de la boue, laisserait mourir à ses pieds un malheureux qui n'irait pas à la messe. Ministre d'un Dieu de miséricorde, il ne veut conduire à la sagesse que par le despotisme et la férocité. Le sang de l'infortuné ne pourrait émouvoir sa pitié. Sa pitié! en a-t-il? Il a laissé périr de faim des familles entières, parce qu'elles ne croyaient point à la vertu du chapelet. Les larmes de la veuve, les cris déchirans de pauvres enfans abandonnés, le désespoir

d'un vieillard affamé n'ont pu changer un moment son cœur féroce. Il fait blasphémer la Providence, et il accuse le malheureux qu'il force à la maudire; il excuse ses forfaits par la volonté d'un Dieu juste, comme si ce Dieu qu'il outrage ne faisait pas luire son soleil sur les justes et sur les méchans, comme si le Dieu de la vertu ne supportait pas avec la même patience le scélérat qui persécute son prochain pour dominer, et l'homme bon qui souffre sans se plaindre. Homme barbare, n'accuse point Dieu, il est bon, jamais il ne voulut le mal; c'est toi seul qui le fais. Ne retranche pas seulement le pain à ses enfans malheureux; prends un poignard, plonge-le dans le cœur que tu détestes; ou plutôt, prêtre de la mort, jette ce poignard, déchire de tes propres mains cette victime que tu dévores d'envie, et au milieu des restes encore sanglans, va, si tu l'oses, offrir au Dieu juste des humains les vœux de ton ame sacrilége.

A voir le P. Ronsin sollicité, environné, recherché de toutes parts, on le prendrait pour un homme d'Etat qui distribue les faveurs d'un puissant monarque. De toutes les

provinces, on vient demander son crédit et sa protection. Paris est plein de ses protégés, les provinces en regorgent; et jusque dans les royaumes étrangers, il a des faveurs pour ses congréganistes.

Comment le P. Ronsin a-t-il pu s'emparer d'un pouvoir si immense? Je n'en sais rien. Assurément ce n'est pas un homme d'un talent supérieur, son air est même un peu rebutant; il n'a rien de cet esprit du monde qui fait réussir sans cabale, ses connaissances sont très-bornées, sa naissance est celle d'un pauvre; pour tout mérite, il n'a que le talent des esprits médiocres, c'est d'être habile en intrigue. Il est galant auprès des dames qui vont à la messe et qui pratiquent la vie dévote, et il est surtout auprès de quelques belles marquises et de quelques baronnes, ce que Tartufe était auprès de Pernelle et de l'imbécille Orgon.

ROSAVEN, né aux environs de Quimper. Depuis trente ans, il occupe les places les plus élevées et les plus importantes de la Compagnie. Quand le P. Brosossoski fut nommé Général de la Compagnie en Russie,

il fut choisi par Brosossoski lui-même pour être assistant de la Province de France, c'est-à-dire ministre plénipotentiaire auprès du Général pour les affaires de France.

Français ingrat et rebelle, il trahit autant qu'il put les Français ses compatriotes qui pénétraient dans la Russie avec toutes les fatigues et les dangers imaginables, et plus tard, quand il fut exilé loin des rives de la Duna, et qu'il vint aux pieds du Capitole, il aida le cardinal Gonzalvi à poursuivre la nation française, que ce prélat romain n'aimait pas, et contribua à la contrarier dans dans tous ses projets.

La Province de France lui est entièrement soumise. Toutes les nominations, toutes les affaires dépendent de lui; la doctrine même doit avoir son approbation. Toutes les correspondances lui sont envoyées; les caractères de tous les jésuites de cette Province lui sont donnés; et des rives du Tibre, comme naguère du fond de la Pologne, c'est lui qui remue et gouverne sans résistance ce corps effrayant qui trouble notre patrie et qui travaille sourdement à sa ruine.

Quand il était à Polotsk, Alexandre le re-

doutait, et sans le crédit de quelques seigneurs, il ne serait pas sorti de la Pologne. Alexandre avait résolu d'en délivrer le monde entier.

C'est peut-être le plus savant, le plus despote, le plus redoutable, et le plus méchant de tous les jésuites ; il a fait plusieurs ouvrages où l'on ne trouve qu'un esprit resserré, superstitieux et plein de préjugés. Son apologie des jésuites n'est qu'un tissu de mensonges, et il ne craint point d'y falsifier impudemment l'histoire la plus connue. Quant à sa religion, elle est comme celle des Italiens : il n'en a point. Le fanatisme est son Dieu, la superstition son culte, les larmes des malheureux ses sacrifices, l'esclavage des peuples et le règne de la Société tous ses vœux.

RUEL, né à Aubenas dans le Vivarais. Il se fit remarquer à Annonay, où il acheva ses études, par une vivacité d'esprit étonnante, un emportement immodéré, une opiniâtreté de caractère invincible, et les passions les plus violentes et les plus dangereuses. L'orgueil, l'amour de la gloire et l'insatiable cu-

pidité de son ambition le jetèrent dans la Compagnie de Jésus. Il eut d'abord à souffrir les rigueurs d'un rude et pénible noviciat, et mérita par sa constance et son dévouement, d'être envoyé à Saint-Acheul, à Bordeaux, et plus tard d'être nommé professeur de rhétorique au collége de Dôle qu'on venait de fonder.

Quoique ennemi de la littérature et des théâtres français que la Compagnie se propose de bientôt faire abolir, le P. Ruel compose des poëmes en vers français, fait des comédies qui sont représentées dans les colléges de la Société, et s'efforce de substituer une littérature plus monarchique et plus religieuse à celle que nous ont laissée nos grands génies. Chose étonnante! Nous avions ignoré jusqu'ici que Corneille, Racine, Boileau, le bon La Fontaine lui-même, etc., étaient funestes à nos mœurs; la Société de Jésus vient nous l'apprendre par le P. Ruel, et les proscrire à peu près comme ces fléaux qui ravagent l'espèce humaine. Peuples corrompus, jouissez des spectacles, tandis que vous les avez! Allez au milieu de ces concerts voluptueux amollir vos cœurs déjà séduits par

les charmes d'une poésie enchanteresse ; bientôt vous n'entendrez plus ni ces chants passionnés, ni ces déclamations tragiques, ni ces sons efféminés qui vous dérobent tant de momens précieux. Déjà quelques hommes, revêtus d'un pouvoir sacré, proscrivent en espérance vos joies, vos fêtes et vos plaisirs, bannissent vos histrions, renversent vos théâtres, détruisent vos promenades, brisent vos statues, et vont effacer jusqu'aux traces les plus légères de ces beaux-arts qui embellissent vos cités. Que nous laisseront-ils, dites-vous? Vous l'ignorez, insensés! Des sanglots, des fers, la *messe* et les processions.

SAINT-ALLOIR (de), né aux environs de Quimper. Il crut que sa naissance, trop peu remarquable dans le monde pour qu'il pût y briller, le ferait considérer dans l'état ecclésiastique où se précipite la foule des ignorans, des rôturiers et des hommes sortis des cabanes malheureuses ou des stériles rochers. Il ne se trompa point. Les jésuites chez qui il faisait ses études, fiers de posséder le jeune comte de Saint-Alloir, seul espoir d'une noble famille, mais à peine con-

nue chez le peuple breton, le reçurent avec tous les égards dus à un homme de sa qualité. Il n'avait pas encore fait un an de noviciat à Mont-Rouge, qu'on le fit partir avec le jeune comte de Réverseaux pour établir le noviciat d'Avignon. Son zèle, son courage, son activité, sa hardiesse donnent de lui de grandes espérances. Il n'en est pas de même de son esprit.

SÉVILLE (de), né dans la Pologne. En entrant dans la France, la Société fit changer de nom à tous ses enfans exilés de la Russie appartenant à des familles nobles; et, pour ne point oublier le ciel qui les vit naître, ils ont voulu que leurs noms ne fussent que la traduction de ceux qu'ils ont quittés.

Le P. Séville acheva ses études chez les jésuites de la Lithuanie, qui lui firent prendre leur habit. Son habileté dans les sciences, la pénétration de son esprit, son imagination vive, sa sensibilité extrême, le firent choisir pour faire le catéchisme à la jeune noblesse. Il avait obtenu de grands succès dans son pays, et rendu d'immenses services

à sa Compagnie, lorsque le fatal arrêt d'Alexandre le fit sortir du doux pays de ses aïeux. Il fut envoyé en France dans les Basses-Alpes, où la sérénité du ciel de la Provence ne put dissiper la tristesse de son ame. Quelque temps après, il se rendit à Saint-Acheul pour étudier la théologie et la langue française.

Généreux, plein de sagesse et de modération, il aurait été le meilleur des hommes, s'il n'eût vécu parmi des méchans. Quoique élevé à l'école de la dissimulation et de la duplicité, on voit que le sang qui coule dans ses veines est le sang des nobles polonais. Au milieu des liens barbares qui l'enchaînent, dans un ordre qui foule aux pieds l'espèce humaine, il est encore homme, et sait compâtir à la faiblesse humaine.

Lecteur, je ne veux ici rien avancer de téméraire; je n'oublierai point que si quelqu'un a dû jamais dire la vérité, c'est moi, surtout dans cet écrit. En vous parlant des jésuites, que de choses m'échappent, qui vous surprendraient sans doute! Je supprime même beaucoup d'articles. N'ai-je pas raison? Me croiriez-vous si vous les lisiez?

Mais écoutez du moins ce que m'écrit un homme qui les connut mieux que moi, puisqu'il fut long-temps leur confrère ; ce que je vais vous rapporter appartient à l'histoire du P. de Séville, puisque c'est un de ses entretiens libres dont cet ami me rendait compte, et vous déciderez vous-même ensuite ce que vous devez en penser.

« Quand je voulus revenir dans le sein de ma famille, j'allai consulter tous mes confrères, et leur exposer le fond de mon cœur. Nul ne put contenter ni ma raison ni ma conscience. Je me présentai au P. de Séville, et son air simple, touchant, plein de douceur et de gravité, me fit espérer que j'allais trouver un sage. Je ne me trompai pas. Il me parla avec cette franchise et cette liberté qui décèlent une ame juste ; et voyant en moi un jeune homme docile à ses leçons, il finit par ces mots remarquables : « La religion n'est qu'un prétexte dont se sert la Compagnie pour étendre son empire ; la conscience est l'œuvre des préjugés, la religion celle des hommes. Si nos missionnaires vont au-delà des mers prêcher le nom de Jésus, ce n'est pas pour Jésus, mais bien plutôt

pour notre P. Ignace, à qui nous devons tout. Partout avec nous, nous traînons des cérémonies; elles sont l'aliment de la superstition, et la superstition soumet les peuples. Il faut des temples aux peuples qu'on séduit, comme des salles de spectacle aux peuples corrompus. Voulez-vous gouverner les hommes, frappez leur imagination, étonnez-la, elle seule les fait agir; et après tout, la conscience et la raison ne sont-elles pas une imagination mobile qu'un esprit adroit modifie à son gré? Rassurez-vous pourtant, jeune homme; avec tous ces principes, nous ne manquons pas aux devoirs de l'honneur et de l'équité, en nous soumettant aux œuvres que notre raison désapprouve.

» A l'autel, quand je me prosterne devant cette hostie que j'immole, ne croyez pas que je sois coupable d'idolâtrie. C'est à l'Être suprême, répandu dans tout l'univers, que j'offre mes adorations. Il est bien dans l'oiseau qui chante, dans l'onde qui murmure, dans le fruit merveilleux qui orne nos côteaux, pourquoi ne serait-il pas aussi dans le pain qui nous vient de ses dons?

» Mon esprit ne va pas non plus se créer

des palais fantastiques près de l'Être infini qui nous dispense la vie et la raison. C'est la crainte qui fit les enfers, et l'orgueil qui enfanta le bonheur mensonger du ciel. Faut-il donc croire que nous mourrons tout entiers? Nullement, rien ne meurt sur la terre, encore moins l'homme. La mort pour lui n'est que le retour à son origine première; une cendre inanimée reste dans le tombeau qui la reçoit; le feu qui l'anima s'envole dans les cieux; le sang se joint aux élémens qui le composent; et le souffle de la raison se dissipe dans l'air.

» La justice n'est donc qu'un mot? Peut-être. La conscience n'est que ce que l'éducation la fait. Tel peuple a honoré comme juste ce que tel autre a condamné comme coupable. La nature en silence reçoit toutes les institutions de la société, et c'est la société seule qui peut établir ce qui est juste ou ce qui ne l'est pas.

» Croyez-moi : la vertu n'est fondée que sur le besoin des sociétés. De-là vient que toutes les religions ont commandé des vertus conformes aux lois de chaque peuple, et que nulle part on ne trouve cette morale

constante et uniforme qui serait l'ouvrage de la nature.

» Je n'examine pas si le fils de Marie exista sur la terre. Peut-être trouverais-je encore là une invention des hommes. Il fut autrefois un monarque juste, vertueux, ami des hommes, qui ne gouverna que pour les rendre heureux. Les peuples crurent qu'ainsi devait être fait le premier auteur de leur être; ils voulurent l'honorer dans son image, et ils mirent leur roi Jupiter au rang des dieux.

» Dans les siècles antiques, plusieurs hommes parurent doués d'une force supérieure, les peuples étonnés crurent voir dans ces mortels une force divine, ils n'en firent qu'un même personnage, et sous le nom d'Hercule, on rendit des hommages à l'Être tout-puissant.

» J'adore dans Jésus la sagesse, la puissance, et tous les attributs qui conviennent à la Divinité; j'adore en lui cette parole et cette raison sublime qui gouverne l'univers, l'anime, le conserve, lui dispense la lumière et la félicité; je l'adore sous l'emblème du pain qui nous nourrit, du vin qui nous fortifie, du soleil qui nous échauffe, de la

science qui nous instruit, et de la nature entière qui nous verse ses dons. Après cela, si je me trompe, mon erreur est celle de tous les hommes sages. Autrefois, à Memphis, dans l'enceinte de leurs temples, les prêtres réservaient cette doctrine pour les initiés; à Thèbes, dans la Grèce, dans les Gaules, dans les colléges sacrés des prêtres de tous les peuples, on dérobait cette science au vulgaire ignorant. Et nous, dépositaires des mystères sacrés, nous mettons aussi la doctrine de nos pères à l'abri des outrages d'un peuple sans raison, et ne la découvrons qu'à des hommes éclairés, justes et modérés.

» Ce n'est pas que le peuple soit incapable de comprendre ces mystères; il les entendrait aussi bien que les prêtres. On vit à Memphis des hommes qui n'étaient pas initiés plus sages que les prêtres qui l'étaient. Un peuple de philosophes n'est point chimérique. La vertu, l'équité, la raison sont faites pour le cœur de l'homme, et l'homme les aime toujours quand on ne l'égare pas. Mais que des prêtres renoncent à cet empire absolu que leur avaient donné la crédulité

et l'ignorance ; qu'ils sacrifient leur intérêt à l'amour de la vérité et à la beauté de la sagesse; qu'ils consentent à ne plus dominer les autres hommes que par la modération, la simplicité et l'empire de la vertu; mon ami, voilà la vraie chimère. Lisez l'histoire. Partout où les prêtres ont formé des collèges, ils ont voulu régner. Plutôt que de laisser diminuer leur puissance, ils laisseront périr rois, peuples, l'univers même; et tel est leur destin, qu'ils ne périssent qu'avec les empires, tandis que les rois sont toujours écrasés sous les trônes de leurs propres successeurs. Voyez ce beau pays de l'Égypte, ô mon fils! un jour votre malheureuse patrie offrira le même spectacle à l'étranger curieux qui viendra la parcourir. Au lieu de ces cités superbes où l'on voyait fleurir la vertu, le courage, la science, l'industrie et les arts, on ne verra que des temples détruits, des palais en ruines, des colonnes brisées, des chapiteaux renversés, et partout de lugubres monumens qui attesteront, au milieu de ces débris fameux, la puissance des prêtres, et le malheur des peuples qui en furent la proie.

» A ces mots ses yeux se remplirent de larmes et mirent fin à son discours. Je ne l'avais pas écouté avec moins d'attendrissement, et surpris d'entendre un si beau langage, j'osai lui dire ces paroles : Mon père, êtes-vous jésuite? Il me comprit et ajouta : Mon enfant, je sais bien que ce langage vous étonne. Les jésuites et les prêtres ne vous l'ont jamais parlé, quoiqu'au fond ils n'eussent que cette doctrine. Je suis jésuite. Jeune encore, sur les rives de la Vistule, j'abandonnai mes parens pour chercher la sagesse. Elle n'existe nulle part, puisque je ne la trouvai pas. J'allai dans toutes les écoles, dans la plupart je ne trouvai que des hommes de mauvaise foi. Je vins chez les jésuites; d'abord je les crus, comme les autres savans, sans philosophie, sans principes, sans mystères. Ils me reçurent avec cet air de candeur et de simplicité qui trompe les plus habiles et qui n'est au fond que le comble de la dissimulation. Je me laissai flatter, séduire et captiver. Je m'engageai dans des liens indissolubles, sans trop savoir où me conduirait ma téméraire jeunesse. Je connus ce que je voulais apprendre; mais je l'ai

payé bien cher, ma liberté en a été le prix. Malheureux, proscrit de ma patrie, sans parens, sans amis, au milieu d'une nation que mes engagemens outragent, que puis-je faire? Si je romps les liens funestes qui me retiennent, je suis perdu ou bien je serai le plus infortuné des hommes. Je ne peux plus revoir ma chère patrie. Ah! du moins, si je pouvais la revoir!... Mon cher enfant, je fuirais avec horreur une Société qui outrage la raison, la vérité, la nature, et qui.... Mon enfant, je vous en ai trop dit, votre innocence a séduit ma raison et votre simplicité a trompé mon cœur. J'ai cru que je ne vous dirais que ce que je dis aux autres, je me suis abusé. Malgré moi, je vous ai déclaré ce qui était dans le fond de mon ame. Je me suis trahi, j'ai trahi ma Compagnie, les prêtres et l'Église entière, je ne m'en repens pas. Une fois au moins ma conscience n'aura point à se reprocher de s'être prêtée au mensonge. Adieu, mon enfant. Redoutez-les prêtres [1].

[1] Cette conversation paraîtra bien étrange à quelques esprits frivoles qui n'ont point étudié l'histoire des jésuites ; elle n'étonnera point les hommes éclairés :

« Saisi d'étonnement, je partis, et résolus de connaître par moi-même la vérité de ce que je venais d'entendre. J'allai chez le P. Ronsin, et je lui répétai comme une opinion que je m'étais formée à moi-même, tout ce que m'avait appris le P. de Séville; le P. Ronsin avec un ton tranchant, dogmatique et impérieux, m'appela impie, sacrilége, athée, effroi de la nature. Je n'en voulus pas ouir davantage; je m'enfuis en disant : O Dieu! où sont donc vos vengeances? »

SIMON, avocat de Colmar dans l'Alsace. Il n'était pas encore prêtre, qu'il était le plus

ils savent que même du temps de saint Ignace, l'Église fut révoltée de la doctrine effroyable d'un jésuite dont le nom m'échappe, qui avait abjuré tout sentiment religieux, qui força saint Ignace lui-même à le chasser de sa Compagnie, et qui finit par se faire protestant, puis juif, bientôt après mahométan, enfin athée de profession. Plus tard, les PP. Hardoin, Berruyer, Charlevoix, etc., renversèrent les fondemens de toute croyance, nièrent l'existence de Dieu, de Jésus-Christ, et donnèrent aux yeux du monde entier le scandale de l'impiété la plus révoltante. C'est assez! Mon second Mémoire expliquera d'une manière satisfaisante le système religieux des jésuites, et l'on verra que le P. de Séville a été très-modéré dans la conversation.

fanatique des hommes. Il aimait beaucoup à faire perdre leurs procès aux juifs et aux protestans, et quand il eut contenté son amour pour le mal, il vint à Mont-Rouge. Son noviciat fut remarquable. Des fous, des voleurs, des illuminés, des proscrits de toute nation, des soldats sans services, étaient ses compagnons, et il faut observer que cette époque était celle de la mort du duc de Berry.

Durant son temps d'épreuve, il se distingua par une exaltation d'esprit qui faisait trembler ses supérieurs même. Il publiait qu'il fallait massacrer tous ces libéraux qui désolaient la France, qu'on ne serait jamais bien gouverné tant qu'on ne couvrirait pas notre pays de bûchers et d'échafauds, et tant que les jésuites ne seraient pas inquisiteurs de France.

Après son noviciat, il fut envoyé à Saint-Acheul. Il se plaisait à converser avec les jeunes ducs, les marquis et les barons qui remplissaient cette école, pour leur donner les principes suivans : que la Charte devait être la proie des flammes comme l'œuvre de l'illégitimité et de la violence ; que si la noblesse ne ramenait pas en France l'empire absolu, tout était perdu : le trône, la vertu,

la religion même ; qu'il fallait opprimer le peuple, si l'on ne veut pas qu'il opprime ; qu'il était fait pour la servitude ; qu'un sang vil ne pouvait produire rien de bon, et que le noble sang des barons et des chevaliers était seul fait pour la liberté, la gloire et la domination.

Remarquons en passant que, dans les colléges des jésuites, on fait une distinction spéciale des nobles et des rôturiers. Les rôturiers sont toujours négligés, les nobles sont l'objet de tous leurs soins. Pour la plus petite faute, un rôturier sera chassé sans pitié et sans procédé. On laissera troubler, pervertir, démoraliser tout un collége, plutôt que de bannir le fils d'un homme qui aura acheté des titres de noblesse. J'ai même ouï dire à plusieurs jésuites que la Société voulait établir une maison pour la noblesse seule, sur le modèle de celle des jésuites de Madrid, et peut-être aussi que le plan de l'inquisition sera contenu dans celui de ce collége. En 1821 le P. Simon fut envoyé à Aix pour enseigner la philosophie ; ses leçons étaient des diatribes et des déclamations fanatiques ; il prêchait hardiment dans sa classe qu'on pouvait mentir, quand il était

dangereux de dire la vérité, et il confessait qu'il ne serait heureux que lorsqu'il pourrait aller de Marseille à Paris, à l'ombre des pendus.

Il alla bientôt après fonder la maison de Dôle, et son zèle ne se ralentit pas dans un pays où tout est plein des souvenirs de son ancienne Compagnie. Si nous en croyons des élèves du P. Simon, il est destiné à donner un jour des leçons de droit dans l'école que les jésuites veulent établir.

SIMPSON, né à Nevers. Son nom était Sionnais. Il entra dans la compagnie de Jésus, à un âge où l'on ne se connaît pas soi-même. Ses supérieurs l'avaient envoyé au collége de la Flèche pour y terminer ses études, et à l'époque de la destruction de sa Société, il se retira en Angleterre où il professa long-temps les mathématiques, le grec et la philosophie, sous le nom de Simpson, qui signifie, dit-on, Sion. Il était un des jésuites les plus considérés de la Province d'Angleterre; il avait rempli avec succès plusieurs missions dans l'Irlande et l'Écosse, il avait beaucoup de crédit à Londres auprès des catholiques, lorsqu'en 1817, le gé-

néral Brosossoski du fond du Nord le fit partir d'Angleterre pour en faire le Provincial de la France.

Son ministère commença sous les plus heureux auspices. On venait d'acheter Mont-Rouge. Le nombre des novices devenait trop grand pour la maison. Il en arrivait d'Angleterre, de la Hollande, de la Savoie, de la Suisse et de presque tous les royaumes. La France en envoyait de tous ses départemens, et fiers, de tant de conquêtes, les jésuites se comparaient aux disciples de Jésus qui tous étaient de différentes contrées et de conditions diverses.

Tandis que le P. Simpson disposait les affaires de France, il reçut l'ordre du Général de se rendre à Lyon pour avoir une entrevue avec le Provincial de Fribourg, et pour faire la visite de sa Province. Le P. Simpson, accompagné du P. de Grivel que lui avait assigné le P. Général, parcourut toutes les provinces du Midi, passa par Bordeaux pour aller dans la Bretagne, d'où il vint à Paris, après avoir traversé presque tous les départemens du milieu de la France.

C'est un de ces hommes qui semblent être nés pour gouverner leurs semblables. Sans

avoir cette bouillante ardeur qui fait les conquérans, il a cette sagesse, cette modération, cette sagacité et ce courage qui font les grands politiques; vaste dans ses projets, sage dans ses entreprises, d'une profondeur d'esprit qui déconcerte les plus rusés, prompt sans témérité, habile à enlever à la fortune ce qu'elle lui laissait entrevoir, capable de pénétrer les cœurs les plus secrets sans se laisser jamais connaître, avide de domination, infatigable dans ses travaux, joignant à une ardeur extrême une incroyable prévoyance, et, avec tout cela, possédant une connaissance approfondie des langues et des peuples, philosophe sans être théologien, religieux sans austérité, il eût été fait pour diriger un empire, s'il n'eût été à la tête d'une Société qui veut les bouleverser tous.

Revenu de sa visite provinciale, le P. Simpson se retira à Mont-Rouge où il publia toutes les constitutions d'Ignace, abolit les réglemens des Pères de la Foi, et introduisit l'esprit qui régnait dans la maison de Saint-André à Rome. Il ne parlait guère avec les jeunes novices; mais quand il leur adressait la parole il leur disait toujours : « Mes enfans, soyons comme les apôtres, et nous vain-

crons le monde. Nous ne sommes pas nombreux, mais soyons généreux comme les disciples de Jésus et la terre sera notre partage. Les grands conquérans n'ont pas soumis les peuples avec de grandes armées. Quelques Macédoniens ont asservi des nations redoutables, et une peuplade obscure de l'Italie est devenue la maitresse de l'univers. Votre P. Ignace a seul plus fait que César, et saint François-Xavier que le Grand Alexandre. »

Sa visite provinciale de Mont-Rouge finie, il revint à Paris d'où il repartit bientôt pour aller parcourir toute la France. Dans ce long voyage, il eut de secrètes entrevues avec des archevêques, des évêques et plusieurs personnages des plus distingués de la Province, et surtout de Lyon où la Congrégation voulait un collége de la Compagnie. La ville de Tournon fut inondée aussi dans ce temps-là de troupes jésuitiques. C'était un poste avantageux que la Congrégation voulait emporter. Elle eut l'amertume de ne pouvoir rien obtenir, et les jésuites furent obligés de reculer en dépit des ombres jésuitiques dont cette ville est toute pleine. Le P. Simpson reprit sa route vers Paris, et fut remplacé quelque temps après par le P. Richardot.

THOMAS. Il est docteur de l'ancienne Sorbonne, et, en cette qualité, la Société l'a élevé au grade de Profès au bout de la cinquième année, depuis qu'il est entré dans la Compagnie. Ainsi l'a établi saint Ignace; il a bien pensé qu'un docteur de Sorbonne aurait l'ame assez endurcie et la conscience assez robuste pour ne point s'alarmer des mystères ténébreux qu'on lui dévoilerait.

En recevant le bonnet de docteur, le P. Thomas a juré de défendre la doctrine du gallicanisme, et en entrant dans les mystères de Loyola, il a juré de proscrire le gallicanisme et de faire triompher les maximes ultramontaines. Quelle est donc la conscience du P. Thomas? quelle est la puissance qui a pu le délier de son premier serment? et quelle garantie pourra-t-il donner de sa fidélité, de sa constance et de sa bonne foi? Dira-t-il que les sermens ne font pas la justice, qu'il s'était trompé d'abord et qu'il est revenu à la vérité qu'il n'avait pas connue? Prêtre du mensonge, est-il quelque équité à violer sa foi et à trahir son honneur? La vérité n'est point où n'est pas l'amour de la patrie; elle s'accorde toujours avec les devoirs d'un sage citoyen.

Le P. Thomas a été mis à la tête des missionnaires jésuites de Laval, et c'est à lui qu'on doit s'adresser si l'on veut avoir une mission catholique, apostolique et romaine.

TINSEAU (DE), avocat à la Cour royale de Besançon. C'est en 1824 qu'on l'a vu quitter les rangs de nos sages magistrats pour aller s'asseoir sur les bancs des inquisiteurs de Mont-Rouge. Les jésuites publiaient que c'était pour sauver sa conscience que M. de Tinseau se retirait du monde; que la magistrature et le barreau, livrés au libéralisme et à l'incrédulité, n'étaient plus que des assemblées d'hommes sans foi, sans morale, sans conscience, sans équité, et que les tribunaux n'étaient que les oracles de la haine, de l'esprit de parti, de la vengeance, de la cupidité et des caprices barbares de l'esprit humain.

Cependant, avant que d'entrer dans les corridors mystérieux de Mont-Rouge, M. de Tinseau passa par le séminaire d'Issy, où, durant une retraite de huit jours, il fut préparé à son sacrifice par M. de Villefrancon, son archevêque, qui le conduisit lui-même

à Mont-Rouge dans sa propre voiture, à l'insu de tout le monde.

Le P. de Tinseau fut accueilli avec transport, et distingué durant tout le temps de son noviciat. Quand il l'eut fini, M. de Villefrancon alla recevoir ses vœux et lui donna le premier l'accolade jésuitique.

A quoi destine-t-on le P. de Tinseau? Je n'en sais rien. Dites-moi, s'il vous plaît, à quoi il peut être bon? Les uns disent qu'il deviendra un casuiste profond de la Société; Dieu le veuille! d'autres, qu'il sera professeur de la nouvelle école de droit, et plusieurs pensent qu'il ne sera ni l'un ni l'autre, parce qu'il n'est bon à rien, et que c'est pour cela qu'il a quitté le monde et qu'il calomnie notre auguste magistrature.

TRANCARD, natif de la Picardie. Issu sans doute d'une obscure famille, il se plaisait, tandis qu'il était à Saint-Acheul, à humilier les fronts superbes de ces jeunes seigneurs qu'on avait mis sous sa discipline. Il ne connait rien de plus beau sous le soleil que l'association de quelques hommes ignobles, gouvernant, troublant, abaissant à leur gré les hauts et puissans seigneurs de la

terre, et faisant trembler les peuples par la seule force de leur génie.

Avec un air de philosophe libre et indépendant, nul n'est plus superstitieux ni plus idolâtre. Comme tous ses confrères, il n'a des sentimens de crainte et de vénération que pour les hommes placés sur les autels par les intrigues de la Compagnie. Encore tout récemment, un jésuite imbécille et sans raison vient d'être mis au nombre des demi-dieux. Toute la Société a chanté une messe nouvelle et un office savant qu'elle a composé elle-même, et déjà on publie aussi des miracles faits par ce nouveau bienheureux.

Je ne sais pourquoi chez ces religieux on ne parle que de chapelet, de scapulaire, de sacré cœur et de congrégation; et de Dieu, pas un mot. Dans leur école, on agit comme dans les siècles corrompus, on parle beaucoup de mœurs, et l'on n'en a point; on parle de morale et de religion, et la religion et la morale n'y sont que des mots. Aussi, parcourez tout Paris, cherchez quels sont les libertins et les séditieux, des élèves des jésuites; quels sont les plus acharnés contempteurs de Dieu, ce sont des élèves de jésuites. J'ai vu bien des méchans, et j'ai

toujours observé que le grand nombre était sorti des mains des jésuites.

VALENTIN (Louis), né à Mende. Sa première profession a été celle des armes, et lorsqu'il fut revenu de ses expéditions militaires, il trouva que le métier de prêtre n'était pas bien différent de celui de soldat, et il se fit ecclésiastique. Les jésuites parcouraient alors, sous des noms divers, les provinces du Midi, et faisaient des conquêtes dans tous les séminaires. Le P. Valentin prit du goût pour eux, et vint faire son noviciat à Paris. Quoiqu'il soit sans éducation, sans talent, et même d'une ignorance incroyable, fanatique et présomptueux autant qu'on peut l'être, les jésuites l'ont employé dans des places assez importantes.

En Bretagne et en Provence, il s'est fait remarquer par un système d'éducation qui annonce le retour prochain des anciens jésuites : fouets, prisons, châtimens, privations de toute espèce sont les seuls moyens dont il se servait pour conduire l'âge tendre dans le chemin de la vertu. Soupçonneux comme tous les méchans, il rend par ses

injustes soupçons la jeunesse dissimulée, fourbe et plus méchante qu'elle ne le serait dans les mains d'un méchant qui aurait de la franchise.

Cependant la Société, contente de ses travaux, l'a mis provisoirement à la tête du collége de la Bretagne.

Il ne faut pas le confondre avec trois de ses frères qui sont dans la même Compagnie, *Alphonse*, *Joseph*, *Daniel.* Ce dernier est celui qui a quelque talent et quelque habileté. Pour les trois autres, ils sont jetés aux moules des hommes vulgaires; ils feront partie du peuple jésuite.

VARIN (DE), de la Franche-Comté. Il était si fougueux, si violent, et d'un caractère si emporté, que dès son enfance même ses parens craignaient de l'abandonner un seul moment. Il choisit l'état militaire comme le plus convenable à son caractère, et à l'époque de l'organisation des armées de Condé, il se rangea sous les drapeaux des émigrés, et montra un courage et une valeur digne d'un soldat. Vaincu, proscrit, poursuivi par les armées républicaines, il s'enfuit en Allemagne, et dégoûté d'un mé-

tier qui ne lui attirait que des malheurs sans lui donner aucun avantage, il se réfugia dans les bras de Paccanari, prêtre italien, qui avait établi la congrégation des Pères de la Foi. Le P. de Varin en peu de temps devint un des chefs de cette Société, se fit un parti considérable qui le suivit en France et obéit à ses commandemens. Lorsque les ex-jésuites abandonnèrent le fanatique Paccanari, il se rendit à Paris et se soumit à un ancien jésuite qu'on appelait Picot de Clorivière, qui vivait avec deux vieux jésuites sous le règne d'Ignace et sous le commandement de leur vicaire-général qui était en Russie.

Ils s'établirent rue des Postes, dans le couvent des Visitandines, qui leur offrirent charitablement des logemens convenables. Quoique M. Varin ne pût être Provincial, parce qu'il n'était pas Profès, il fut cependant le premier après le Provincial, et chargé de toutes les affaires de France.

Son crédit, ses intrigues, ses ressources incroyables, lui procurèrent des secours abondans pour l'entretien de la Société. Il se fit de ses anciennes connaissances des appuis et des protecteurs : il confessa des hommes

et des femmes d'un rang distingué ; il pénétra dans les couvens, y engagea des veuves riches, et en tira des trésors nécessaires à la position malheureuse de sa Société.

Nul n'est plus habile à s'emparer des esprits simples et crédules que le P. Varin : avec un air de simplicité et de douceur capable de séduire les plus indifférens, il sait obtenir tout ce qu'il demande et mettre dans l'impossibilité de rien refuser.

Il ne quitte jamais Paris; il est fixé dans cette ville par le Général même, pour confesser tous ceux qui peuvent par leur crédit être utiles à la Société. Allez à la maison professe de la rue de Sèvres, vous verrez des hommes à équipages et à livrées magnifiques venant déposer leur grandeur et leur pouvoir aux pieds du jésuite Varin ; des femmes dont le luxe et la parure alarment la pudeur, s'exposant dans des parloirs secrets à des entretiens tendres et familiers; des jeunes gens, des avocats, des médecins, des députés, des préfets, des hommes de toutes les conditions sollicitant de la manière la plus servile les places qu'ils désirent, et s'humiliant lâchement aux pieds du plus hypocrite des hommes.

Le P. Varin donne aussi des soins particuliers aux congréganistes du sexe dévot. Son temps n'est pas perdu, car on dit que les généreuses pénitentes de Paris ne contribuent pas peu à grossir de leurs épargnes les trésors de la Société.

VARLET. Il n'est guère connu dans la Société ; il a vécu long-temps séparé de ses confrères, chargé de l'éducation d'un enfant d'une illustre origine. Lorsqu'il est rentré dans le sein de sa Compagnie, il a été employé aux missions et envoyé ensuite comme Supérieur au collége de Bordeaux. C'est lui qui a fait l'oraison funèbre de M. d'Aviau, cet archevêque si modéré et si religieux.

M. Varlet, quoique jésuite, a vécu longtemps dans le monde comme étranger à l'ordre des jésuites, imitant l'exemple de plusieurs de ses confrères. M. l'abbé Delpuits, si connu par la Congrégation, troubla Napoléon, sans qu'on soupçonnât seulement qu'il fût jésuite. L'abbé de Barruel, jésuite et très-jésuite de l'ancienne Compagnie, en fit de même, et vint mourir à la maison professe de Paris, pour avoir le doux contente-

ment de mourir dans les bras des jésuites; M. l'abbé Richard, M. Plauwden, historien irlandais, et combien d'autres dont les noms m'échappent!.... Le monde en est plein, et tous ne sont pas connus! ils s'enveloppent dans la nuit. Les gens de bien ont-ils besoin de se cacher?

VILLEFORT (DE), de la Lozère. Il sortait de Saint-Sulpice lorsqu'il alla à Mont-Rouge. Pendant son noviciat, il a évangélisé Bicêtre, la Salpêtrière et quelques petites congrégations des boulevards; il a aussi donné des soins aux jeunes élèves des jésuites qui viennent étudier à Paris.

Les jésuites, qui attaquent la société jusque dans ses deux racines, les jeunes gens et les femmes, pour s'en emparer plus aisément, ont formé une congrégation de maîtres de pension qui suivent en tout point leurs volontés. Ils en ont établi pour les prétendans à l'Ecole de Saint-Cyr, à l'Ecole polytechnique, pour les élèves en droit et en médecine, et pour tous les jeunes gens qui viennent à Paris. Déjà on y a vu paraître avec succès et avec éclat les PP. de Ravignan, de Causans, Valentin Daniel, et le

P. de Villefort, dont le zèle n'est pas moins fructueux que celui de ses confrères.

Ce qu'on peut reprocher à M. de Villefort, c'est d'être sans charité et sans miséricorde, et d'avoir une religion semblable au polythéisme : c'est toujours l'esprit de parti et l'intérêt de la Société qui le rend bienfaisant, si tant est qu'on puisse appeler bienfaisant un homme dont les actes d'humanité outragent la liberté, la raison et la nature.

Je crains que M. de Villefort n'ait trop étudié la mythologie enchanteresse des anciens et les écrits des moines de la Thébaïde. Qu'il médite l'Evangile, que les jésuites ne lisent guère, quoiqu'ils aient usurpé le nom de son divin auteur : il y verra que Jésus ne prêche que la gloire de Dieu et la nécessité de faire du bien à son prochain, et que c'est là la loi et les prophètes.

POST-SCRIPTUM.

A l'article du P. Chauchon, p. 26.

NESTOLA, c'est le nom de ce malheureux jeune homme. Marseille était son pays, et je crois que son infortuné père n'avait point d'autre appui que ce pauvre enfant. Nestola !... je tremble en écrivant ce nom. Il me semble encore voir ce cadavre déchiré étendu sur le sable, et les eaux de la Provence toutes rouges de son sang. Il était venu faire sa philosophie au collége de Forcalquier. Le jour de la fête de son professeur, il était allé avec ses camarades de classe sur les bords d'une rivière; il voulut prendre un bain, et sans demander la permission à son professeur qui ne la lui aurait pas donnée, il se jeta dans l'eau et disparut. Aux cris d'un élève qui connut le danger du jeune Nestola, tous les autres accourent et veulent se dépouiller de leurs habits pour sauver leur jeune ami. Cruelle superstition, de quels maux ne fus-tu point la source ! Ce malheu-

reux professeur de philosophie, sous prétexte de ne point outrager la pudeur, défend à ses disciples de quitter leurs habits, laisse débattre la victime entre les rochers et l'eau qu'elle teint de son sang, voit froidement ses entrailles déchirées portées sur la surface de l'eau, et prêche une coupable pudeur à ces jeunes gens qui allaient faire une action juste. On était pourtant allé chercher un homme que le professeur consentait à laisser aller tout nu pour délivrer le pauvre Nestola, mais il n'était plus.

Tout autre qu'un jésuite aurait accompagné le cercueil de ce jeune infortuné, en l'arrosant de larmes et avec le silence lugubre du remords; mais un jésuite!...

Le jour des funérailles de Nestola, le P. Chauchon fit le sermon le plus terrible que la mort ait jamais inspiré; il osa, jusque dans le sein du trépas, accuser sa victime, et menaça d'une mort plus terrible encore, le jeune téméraire qui serait indocile à la voix de ses maîtres. Parens enthousiastes des bons Pères de Saint-Acheul, c'est ainsi qu'à Sainte-Anne on a laissé périr aussi dans les flots de l'Océan un jeune enfant la seule consolation de sa famille!.... Une mort plus

cruelle encore m'a ravi, l'an dernier, le plus cher de mes amis.

A l'article du P. Delvau, p. 42.

Les jésuites ont publié dans toute la Provence que cette guérison avait été opérée par le frère Alphonse Rodriguez, nouvellement béatifié.

Cette béatification prouve bien jusqu'où peut aller le pouvoir des jésuites et jusqu'où ils veulent nous conduire. Béatifier le frère Alphonse dans le dix-neuvième siècle! Cela est incroyable; lecteur, plus de réflexion. Je ne veux que des faits. Lisez l'histoire de ce frère Alphonse écrite par un jésuite son confrère, et si vous ne dites pas que je suis un fou, je consens que vous jetiez mon livre au feu. En voici un trait, et c'est peut-être le plus raisonnable de toute son histoire. Le frère Alphonse, qui était portier au collége de Mayorque, se privait, pour faire pénitence, d'une partie de ce qu'on lui servait à table. Le Supérieur à qui on en fit le rapport, lui commanda de manger tout ce qu'on lui servait. En vertu de la sainte obéissance, le frère Alphonse mangea tout, il rongea même les assiettes qu'on lui servait, et il les aurait

mangées, si le Supérieur ne lui avait fait dire que son obéissance ne devait aller que jusqu'au vernis de la vaisselle.... Voilà pourtant ce que nos jésuites modernes nous donnent encore pour modèles!...

A l'article du P. Desrosiers, p. 48.

Cela vous paraît incroyable. Je le crois, à votre place je serais plus incrédule peut-être. Cependant j'ai vu à Forcalquier un Priape dégoûtant devenir un saint de la Provence, et placé dans une église qui avait déjà été un théâtre et qui avait servi à d'autres usages plus profanes encore. J'ai vu je ne sais quel fleuve de la Grèce faisant l'amour à une jeune nymphe, devenir, sous l'habile pinceau d'un jésuite, le père nourricier de Notre Seigneur, et la nymphe le Seigneur lui-même. A Reims, au petit séminaire, j'ai vu une scène voluptueuse convertie en une scène merveilleuse de l'Ancien-Testament. Jacob a pris la place d'Endymion. A l'aide de quelques ombres, la lune s'est retirée dans son disque argenté; l'art est venu ajouter une échelle, un Père éternel, des anges qui montent et qui descendent, et dans la chapelle du petit séminaire on ne voit plus que

le songe mystérieux de Jacob. Gens dédaigneux de Paris, vous souriez, et vous croyez que ces folies ne peuvent entrer que dans la tête des petites gens de Province? Écoutez!

J'ai vu à Paris, dans l'hôtel d'un homme à qui il ne manqua peut-être, pour être un sage, que de n'avoir pas eu un trop grand nom, j'ai vu la main des jésuites portant jusqu'aux autels des statues que quelque vieux connétable avait destinées à représenter des déesses ou des héros. Allez au milieu des congréganistes du P. Ronsin, et vous apprendrez des choses bien plus absurdes encore.

A l'article du P. Druilhet, p. 50.

Quand je faisais cet article, j'ignorais le malheur de mon pays. Je croyais que cette terre d'Auvergne, si funeste en tout temps aux jésuites, ne recevrait pas même l'empreinte des traces d'un jésuite. Je croyais que l'ombre de Pascal les effrayerait, que le courage et le génie de l'abbé de Pradt et du comte de Montlosier les en éloigneraient; je disais avec un plaisir que rien ne peut exprimer : « Terre de mes aïeux, tu es heureuse, l'air que respirent tes enfans ne sera point souillé par ces homme méchans.... » Je me

flattais trop tôt. J'apprends que le P. Debrosses est parti de Paris avec six jésuites de Mont-Rouge pour prendre possession du collége de Billom, et qu'il doit travailler sans relâche à troubler la paix de ces contrées paisibles. Quel est le peuple qui n'a pas dit adieu à la paix et à la liberté, lorsqu'il a eu le malheur de recevoir les jésuites?

A l'article du P. Guyon, p. 85.

Pour ce roi de Sardaigne, je n'en veux dire qu'un mot; c'est qu'il fut le prédécesseur de celui qui règne actuellement, qu'après avoir pensé sérieusement à son salut, il eut le malheur de se mettre entre les mains des jésuites, qu'ils le poussèrent dans leur Société et en firent le portier de leur maison de Saint-André à Rome, que pour toute grâce, ils lui obtinrent du Pape le privilége de réciter l'office de la reine sa femme, morte en odeur de sainteté, et qu'il mourut saintement lui-même portier du noviciat de Rome.

